

RAPPORT DE GESTION

10	A. MODE DE PRÉSENTATION DE NOS RÉSULTATS	60	J. GESTION DU CAPITAL ET DES LIQUIDITÉS
12	B. Aperçu	60	1. Capital
12	1. Stratégie	63	2. Suffisance du capital
15	2. Objectifs financiers	64	3. Dividendes aux actionnaires
15	3. Plan de durabilité	65	4. Principales sources et principaux emplois de capitaux
16	4. Acquisitions et autres événements	66	5. Liquidités
17	C. SOMMAIRE FINANCIER	67	K. GESTION DU RISQUE
18	D. RENTABILITÉ	67	1. Cadre de gestion du risque
21	E. CROISSANCE	68	2. Gouvernance et responsabilité en matière de risque
21	1. Souscriptions, flux bruts et valeur des affaires nouvelles	69	3. Univers du risque
22	2. Actif géré	70	4. Appétence pour le risque
23	F. MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS	70	5. Principes directeurs en matière de gestion des risques
25	G. SOLIDITÉ FINANCIÈRE	70	6. Processus de gestion du risque
28	H. RENDEMENT DES DIFFÉRENTS SECTEURS D'ACTIVITÉ	71	7. Les trois lignes de défense
29	1. Gestion d'actifs	71	8. Culture et approche en matière de gestion du risque
35	2. Canada	73	9. Catégories de risques
40	3. États-Unis	103	L. INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE
45	4. Asie	103	1. Principales informations annuelles
52	5. Organisation internationale	103	2. Éléments relatifs à l'état du résultat net
53	I. PLACEMENTS	106	3. Éléments relatifs à l'état de la situation financière
53	1. Aperçu des placements	107	4. Rentabilité du quatrième trimestre de 2023
53	2. Titres de créance	110	5. Croissance au quatrième trimestre de 2023
55	3. Actions	111	6. Résultats financiers trimestriels
55	4. Prêts hypothécaires et autres prêts	114	M. MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX NORMES IFRS
58	5. Dérivés	125	N. QUESTIONS LIÉES À LA COMPTABILITÉ ET AU CONTRÔLE
59	6. Immeubles de placement	125	1. Méthodes et estimations comptables critiques
59	7. Correction de valeur pour pertes et charge pour pertes de crédit	134	2. Changements de méthodes comptables
		138	3. Contrôles et procédures de communication de l'information
		139	O. PROCÉDURES JUDICIAIRES ET DÉMARCHES RÉGLEMENTAIRES
		139	P. ÉNONCÉS PROSPECTIFS

A. Mode de présentation de nos résultats

La Sun Life est une organisation de services financiers de premier plan à l'échelle internationale qui offre aux particuliers et aux institutions des solutions dans les domaines de la gestion d'actifs et de patrimoine, de l'assurance et de la santé. Elle exerce ses activités dans divers marchés du monde, soit au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Irlande, à Hong Kong, aux Philippines, au Japon, en Indonésie, en Inde, en Chine, en Australie, à Singapour, au Vietnam, en Malaisie et aux Bermudes. Au 31 décembre 2023, l'actif total géré de la Sun Life s'élevait à 1,40 T\$. Pour plus de renseignements, veuillez visiter le site www.sunlife.com.

Les actions de la Financière Sun Life inc. sont inscrites à la Bourse de Toronto (« TSX »), à la Bourse de New York (« NYSE ») et à la Bourse des Philippines (« PSE ») sous le symbole « SLF ».

La Financière Sun Life inc. (la « FSL inc. »), qui est une société inscrite à la bourse dont le siège social est situé au Canada, est la société de portefeuille qui chapeaute la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie (la « Sun Life du Canada »). Dans le présent rapport de gestion, les termes « la Compagnie », « la Sun Life », « nous », « notre » et « nos » font référence à la FSL inc. et à ses filiales, ainsi que, s'il y a lieu, à ses coentreprises et entreprises associées, collectivement. À moins d'indication contraire, tous les renseignements inclus dans le présent rapport de gestion correspondent aux chiffres arrêtés au 31 décembre 2023 et inscrits pour l'exercice clos à cette date, et tous les montants présentés dans ce document sont indiqués en dollars canadiens. Les montants indiqués dans le présent document sont arrondis.

Dans les cas où les chiffres au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date ne sont pas disponibles, ce sont les chiffres établis pour la période la plus récente antérieure à cette date qui sont utilisés. Sauf indication contraire, l'information financière est présentée conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS ») et conformément aux exigences comptables du Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »). Le bénéfice net déclaré (la perte nette déclarée) s'entend du bénéfice net (de la perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires déterminé conformément aux normes IFRS.

Nous gérons nos activités et présentons nos résultats financiers en fonction de cinq secteurs d'activité : Gestion d'actifs, Canada, États-Unis, Asie et Organisation internationale. Pour de plus amples renseignements sur ces secteurs, se reporter à nos états financiers consolidés annuels et intermédiaires et aux notes annexes (les « états financiers consolidés annuels » et les « états financiers consolidés intermédiaires », respectivement, ainsi que les « états financiers consolidés », collectivement) ainsi qu'au présent rapport de gestion.

Le 1^{er} janvier 2023, nous avons adopté IFRS 17, *Contrats d'assurance* (« IFRS 17 »), qui remplace IFRS 4, *Contrats d'assurance* (« IFRS 4 »). IFRS 17 établit les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et de communication de l'information relatifs aux contrats d'assurance. Le 1^{er} janvier 2023, nous avons également adopté IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), qui remplace IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (« IAS 39 »). La nature et l'incidence des principaux changements de méthodes comptables critiques et les incidences estimatives de l'adoption des nouvelles normes sont résumées à la rubrique N, « Questions liées à la comptabilité et au contrôle », du présent document. Pour plus de renseignements, y compris l'évaluation et le classement des soldes d'ouverture, se reporter à la note 2 de nos états financiers consolidés annuels de 2023.

Note aux lecteurs : Résultats retraités de 2022 par suite de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9

Les résultats de 2022 ont été retraités pour tenir compte de l'adoption d'IFRS 17 et de la superposition de classement connexe relative à IFRS 9 (les « nouvelles normes »). Les résultats retraités pourraient ne pas être entièrement représentatifs de notre bénéfice futur, car nous ne gérons pas nos portefeuilles d'actifs et de passifs en vertu des nouvelles normes. La majorité des mesures prises pour rééquilibrer les portefeuilles d'actifs et faire passer la gestion actif-passif à une gestion conforme à IFRS 17 ont été prises au premier trimestre de 2023. Par conséquent, une analyse fondée sur les résultats comparatifs de 2022 pourrait ne pas être nécessairement représentative des tendances futures et devrait être interprétée dans ce contexte. L'utilisation des sensibilités pour analyser les perspectives à l'égard du risque de marché et les incidences connexes (p. ex., les sensibilités aux taux d'intérêt) sera plus représentative à partir des sensibilités présentées pour le premier trimestre de 2023 et les périodes ultérieures à la rubrique K, « Gestion du risque », du présent document, ainsi qu'à la rubrique I, « Gestion du risque », du rapport de gestion intermédiaire respectif de chaque trimestre. Certains résultats retraités de 2022 et résultats intermédiaires de 2023 présentés dans l'analyse des composantes du bénéfice et l'analyse de la variation de la MSC ont été raffinés afin de refléter plus fidèlement la façon dont la direction considère ses activités.

Bénéfice net sous-jacent par type d'activité

La Sun Life exerce une gamme diversifiée d'activités, et notre bénéfice par secteur d'activité permet de mieux analyser nos résultats :

- **Gestion de patrimoine et d'actifs** : les activités de gestion de patrimoine et d'actifs de la Sun Life génèrent des produits tirés des honoraires ou des écarts de placement.
- **Santé et protection collective** : les activités collectives offrent des garanties touchant la protection et la santé aux participants de régimes d'employeurs et gouvernementaux. Ces produits sont généralement assortis de périodes de couverture à plus court terme et de révision plus fréquente des prix. Les produits sont tirés des primes relatives à la couverture offerte ainsi que des bénéfices tirés des honoraires (c.-à-d. les régimes de services administratifs seulement et les honoraires liés aux soins dentaires).
- **Protection individuelle** : en général, les activités en protection individuelle présentent un profil de rentabilité à plus long terme et sont plus sensibles aux tendances observées. Les primes comprennent une marge relative à l'offre de protection, et elles sont investies afin d'obtenir un rendement supérieur aux montants prévus requis pour s'acquitter des passifs relatifs aux contrats d'assurance.

Le tableau suivant présente un aperçu des types d'activité dans les secteurs d'activité et les divisions de la Sun Life.

Types d'activité	Secteurs d'activité				
	Gestion d'actifs	Canada	États-Unis	Asie	Organisation internationale
Gestion de patrimoine et d'actifs	MFS Investment Management Gestion SLC	Gestion de patrimoine de l'Individuelle Régimes collectifs de retraite		Gestion de patrimoine individuelle et gestion d'actifs ¹⁾	
Santé et protection collective		Sun Life Santé	Garanties collectives ²⁾ Garanties de frais dentaires		
Protection individuelle		Assurance individuelle	Gestion des affaires en vigueur ³⁾	Protection individuelle ⁴⁾	
Charges de l'Organisation internationale et autres				Bureau régional	Services de soutien généraux

¹⁾ Comprend les activités en gestion de patrimoine et d'actifs aux Philippines, à Hong Kong, en Chine et en Inde.

²⁾ Comprend les garanties collectives des employés, ainsi que les solutions en santé et en gestion des risques (assurance-maladie en excédent de pertes).

³⁾ Avec prise d'effet au deuxième trimestre de 2023, les activités de rentes à constitution immédiate fermées au Royaume-Uni ont été transférées du secteur Organisation internationale au secteur États-Unis à la suite de la vente de la SLF of Canada UK Limited (la Sun Life UK). Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3 de nos états financiers consolidés annuels pour la période close le 31 décembre 2023.

⁴⁾ Comprend les activités en protection individuelle pour l'ANASE, Hong Kong, les coentreprises et la clientèle fortunée. Les affaires collectives en Asie ont été intégrées aux activités en protection individuelle.

1. Utilisation de mesures financières non conformes aux normes IFRS

Nous présentons certaines informations financières en ayant recours à des mesures financières non conformes aux normes IFRS, étant donné que nous estimons que ces mesures fournissent des informations pouvant aider les investisseurs à comprendre notre rendement et à comparer nos résultats trimestriels et annuels d'une période à l'autre. Ces mesures financières non conformes aux normes IFRS ne font pas l'objet d'une définition normalisée et peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour certaines mesures financières non conformes aux normes IFRS, il n'y a aucun montant calculé selon les normes IFRS qui soit directement comparable. Ces mesures financières non conformes aux normes IFRS ne doivent pas être considérées de manière isolée ou comme une solution de rechange aux mesures de performance financière établies conformément aux normes IFRS. La rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document, ainsi que le dossier de renseignements financiers supplémentaires disponible à l'adresse www.sunlife.com, sous la rubrique « Investisseurs – Résultats et rapports financiers », présentent des renseignements supplémentaires concernant les mesures financières non conformes aux normes IFRS, ainsi que des rapprochements avec les mesures conformes aux normes IFRS les plus proches, le cas échéant.

2. Énoncés prospectifs

Certains énoncés du présent document constituent des énoncés prospectifs au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, y compris les règles d'exonération de la Private Securities Litigation Reform Act of 1995 des États-Unis et des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. On trouvera à la rubrique P, « Énoncés prospectifs », du présent document des renseignements supplémentaires concernant les énoncés prospectifs et les facteurs de risque importants qui pourraient faire en sorte que nos hypothèses, estimations, attentes et prévisions soient inexacts et que les résultats ou événements réels diffèrent de façon significative de ceux exprimés ou sous-entendus dans de tels énoncés prospectifs.

3. Renseignements supplémentaires

Pour de plus amples renseignements sur la FSL inc., se reporter aux états financiers consolidés, aux rapports de gestion annuels et intermédiaires et à la notice annuelle de la FSL inc. pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Ces documents sont déposés auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières au Canada et peuvent être consultés à l'adresse www.sedarplus.ca. Sont en outre déposés auprès de la Securities and Exchange Commission (la « SEC ») des États-Unis les états financiers consolidés annuels de la FSL inc., son rapport de gestion annuel et sa notice annuelle dans le rapport annuel de la FSL inc. sur formulaire 40-F, ainsi que ses rapports de gestion intermédiaires et ses états financiers consolidés intermédiaires sur formulaire 6-K. Les documents déposés auprès de la SEC peuvent être consultés à l'adresse www.sec.gov.

B. Aperçu

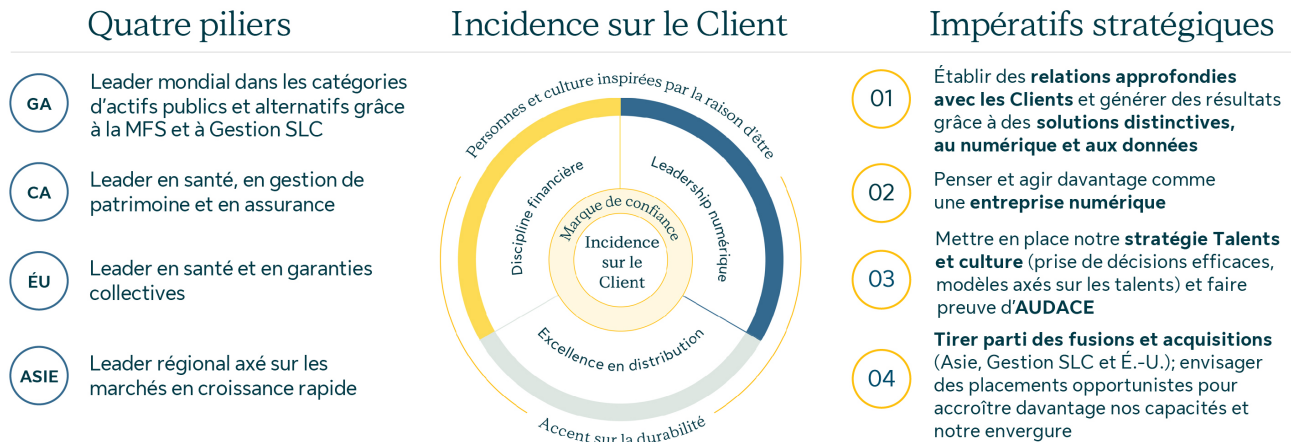
La Sun Life est une organisation de services financiers de premier plan à l'échelle internationale qui offre aux particuliers et aux institutions une gamme diversifiée de solutions dans les domaines de la gestion d'actifs et de patrimoine, de l'assurance et de la santé. Nous comptons quatre secteurs d'activité à présenter : Gestion d'actifs, Canada, États-Unis et Asie.

1. Stratégie

Notre stratégie place le Client au centre de tout ce que nous faisons. Notre stratégie d'entreprise décrite ci-dessous reflète à la fois nos priorités et nos activités diversifiées. Nous croyons que la mise en œuvre efficace de notre stratégie nous permet de concrétiser notre raison d'être, d'avoir une incidence positive sur nos Clients et d'atteindre notre objectif consistant à être un chef de file dans chacun de nos quatre piliers.

Notre raison d'être : aider nos Clients à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain

Nos valeurs : chaleureuse, authentique, audacieuse, inspirante, marquante



Notre ambition : être parmi les meilleures compagnies de gestion d'actifs et d'assurance du monde

Raison d'être et ambition

Notre raison d'être est d'aider nos Clients à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain.

Nous cherchons à avoir une incidence positive sur nos Clients et à leur offrir une valeur exceptionnelle de trois façons :

Favoriser des mesures financières positives en :

- aidant les Clients à bâtir et à protéger leur patrimoine;
- fournissant des produits et des solutions de qualité qui répondent aux besoins de nos Clients;
- offrant des conseils opportuns et spécialisés grâce à une expérience Client constamment supérieure.

Générer des rendements à long terme pour les placements des Clients en :

- tirant parti de notre expertise collective pour prendre de meilleures décisions en placement;
- élargissant nos capacités de placement pour répondre aux besoins des Clients partout dans le monde;
- communiquant activement avec nos Clients afin de penser et d'agir de façon durable.

Susciter des mesures favorables à la santé en :

- étant un fournisseur digne de confiance d'une vaste gamme de couvertures santé et mieux-être;
- aidant les Clients à rechercher les soins dont ils ont besoin, à y accéder ainsi qu'à gérer et à recevoir ces soins;
- améliorant les résultats pour la santé, y compris le bien-être physique et mental, en offrant des solutions de santé.

Notre ambition consiste à être parmi les meilleures compagnies de gestion d'actifs et d'assurance du monde. Nous cherchons à réaliser notre ambition en maintenant une composition équilibrée de nos activités ainsi que notre position de chef de file sur l'ensemble de nos piliers, en étant à la hauteur de notre raison d'être et de notre stratégie Incidence sur le Client et en mettant l'accent sur une exécution sans faille pour atteindre nos objectifs financiers à moyen terme^{1, 2)} :

- Croissance du bénéfice par action (« BPA ») sous-jacent : de 8 % à 10 %
- Rendement des capitaux propres sous-jacent : 18 % ou plus
- Ratio de distribution sous-jacent : de 40 % à 50 %

¹⁾ Pour plus de renseignements sur nos objectifs financiers à moyen terme, se reporter à la rubrique B, « Aperçu – 2 – Objectifs financiers », du présent document. Le BPA, le rendement des capitaux propres sous-jacent et le ratio de distribution sous-jacent sont des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

²⁾ Notre objectif financier à moyen terme en matière de rendement des capitaux propres sous-jacent a été modifié pour passer à plus de 18 % à la suite de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9, en hausse par rapport à plus de 16 % avant la transition. Nos objectifs financiers à moyen terme demeurent les mêmes pour ce qui est du bénéfice par action sous-jacent et du ratio de distribution sous-jacent à la suite de l'adoption des deux normes.

Nos quatre piliers

Nos quatre piliers définissent les activités que nous exerçons et dans quels marchés. Pour chacun de ces piliers, nous nous concentrons sur la création de valeur et sur le fait d'avoir une incidence positive sur nos Clients dans les secteurs répondant à leurs besoins et affichant un fort potentiel de croissance et des rendements des capitaux propres favorables et générant un capital élevé sur les marchés mondiaux attrayants. Nous nous situons avantagement par rapport à chacun de nos piliers.

Gestion d'actifs : Leader mondial dans les catégories d'actifs publics et alternatifs grâce à la MFS et à Gestion SLC

Nous offrons de la valeur à nos Clients et nous avons une incidence positive sur eux grâce à notre gamme de produits de placement de qualité :

- La MFS Investment Management (la « MFS ») est une importante société de gestion active de placements établie depuis longtemps qui propose une vaste gamme de produits et services de gestion d'actifs à l'intention des particuliers et des investisseurs institutionnels à l'échelle mondiale.
- Gestion SLC est un gestionnaire de placements institutionnels qui propose des solutions de placements à revenu fixe alternatifs, de crédit privé, d'infrastructures et de placements immobiliers mondiaux à des investisseurs institutionnels. De plus, grâce à l'acquisition d'une participation majoritaire dans Advisors Asset Management, Inc. (« AAM ») et au partenariat avec Gestion de patrimoine mondiale de la Banque Scotia, Gestion SLC offrira également des solutions de produits de détail destinés au marché des Clients fortunés en Amérique du Nord.

Canada : Leader en santé, en gestion de patrimoine et en assurance

Nous procurons de la valeur à environ 5,5 millions de Clients, en plus d'avoir une incidence sur eux, par l'entremise de nos activités dans les secteurs collectif et individuel, en :

- offrant une vaste gamme de solutions de gestion d'actifs, de gestion de patrimoine, de santé et de protection aux particuliers;
- aidant les Canadiens à adopter un mode de vie sain, à titre d'important fournisseur de garanties collectives, et en mettant de plus en plus l'accent sur des produits et services novateurs qui permettent d'obtenir de meilleurs résultats pour la santé;
- demeurant un chef de file du marché des régimes collectifs de retraite au travail, y compris les régimes de retraite à cotisations déterminées et les solutions d'atténuation des risques liés aux régimes de retraite à prestations déterminées.

États-Unis : Leader en santé et en garanties collectives

Nous possédons une expertise approfondie dans le marché des soins de santé, et nous aidons nos Clients à obtenir la couverture dont ils ont besoin tout en améliorant les résultats pour la santé. Nous sommes :

- le plus important fournisseur indépendant d'assurance-maladie en excédent de pertes aux États-Unis. À ce titre, nous offrons aux promoteurs de régimes autofinancés une protection contre les règlements importants, ainsi que des services d'orientation dans le système de santé afin d'aider les participants à améliorer leur santé;
- le deuxième plus important fournisseur de garanties de frais dentaires aux États-Unis¹⁾, et nous offrons nos services à environ 36 millions de participants²⁾ par l'entremise de programmes gouvernementaux et de produits commerciaux collectifs d'assurance frais dentaires et d'assurance frais d'optique aux employeurs de toutes tailles;
- l'un des dix principaux fournisseurs de produits collectifs d'assurance-vie et d'assurance-invalidité aux États-Unis, et nous offrons une vaste gamme de produits et de services d'assurance collective, ainsi que des solutions de gestion des risques clé en main pour les fournisseurs d'assurance-maladie et d'autres types d'assurance.

Asie : Leader régional axé sur les marchés en croissance rapide

Nous sommes en bonne position en Asie pour réaliser nos aspirations en matière de croissance par l'intermédiaire de notre portefeuille d'activités distinctes aux Philippines, en Indonésie, au Vietnam, à Hong Kong, en Chine, en Inde, en Malaisie et sur les marchés des Clients fortunés, notamment au sein de la Division International et à Singapour. Ces marchés représentent environ 67 % du PIB de l'Asie et affichent un fort potentiel de croissance future³⁾.

- Nous offrons dans tous nos marchés des produits individuels d'assurance-vie et d'assurance-maladie procurant de la valeur aux Clients.
- Nous offrons dans certains marchés des produits et services de gestion d'actifs et de régimes collectifs de retraite.
- Nous sommes parmi les chefs de file mondiaux en matière de solutions d'assurance-vie à l'intention de Clients fortunés.

Notre stratégie Incidence sur le Client

Notre stratégie Incidence sur le Client repose sur sept éléments que nous mettons de l'avant sur l'ensemble de nos quatre piliers. Ces éléments importants définissent comment faire face à la concurrence dans nos marchés, nous permettent d'accroître nos avantages concurrentiels et de concrétiser notre raison d'être, et soutiennent notre ambition d'être l'une des meilleures compagnies de gestion d'actifs et d'assurance à l'échelle mondiale.

Incidence sur le Client : Nos Clients sont au centre de tout ce que nous faisons. Qu'il s'agisse de les aider à gérer leurs préoccupations en matière de santé, à épargner et à planifier leur retraite ou à assurer la sécurité financière de leur famille, nous nous concentrons sur l'incidence positive que nous avons sur la vie de nos Clients. Nous sommes d'avis que nous pouvons ainsi élaborer et offrir les solutions et les expériences appropriées, établir avec nos Clients des relations durables basées sur la confiance et créer pour eux un seuil de valeur qui permettra également à la Sun Life d'obtenir de meilleurs résultats. Nous nous engageons à aider nos Clients en mettant en œuvre des mesures pour la santé et des mesures financières positives, tout en générant de solides rendements à long terme.

¹⁾ D'après le nombre de participants au 31 décembre 2022. Classement établi par Sun Life en fonction des données publiées par des concurrents.

²⁾ Incluant les participants détenant une assurance collective de la Sun Life.

³⁾ Source : Fonds monétaire international, octobre 2023.

Marque de confiance : Le fait de préserver notre réputation de longue date en tant que marque de confiance est crucial dans cet environnement de plus en plus complexe et numérique. Depuis plus de 150 ans, nous avons bâti et profité de solides relations de confiance avec nos Clients pour tous les marchés de la Sun Life ainsi que par l'entremise de nos partenariats de distribution. Notre marque reflète les expériences Sun Life distinctives que nous créons, ainsi que les produits que nous offrons et la culture qui nous anime, afin de concrétiser notre raison d'être. Notre stratégie tournée vers l'avenir en ce qui concerne notre marque demeure axée sur notre stratégie Incidence sur le Client, et nous chercherons à consolider notre avantage concurrentiel et l'attrait de notre marque auprès de nouveaux Clients et de nos Clients existants.

Excellence en distribution : Nous avons mis en place une approche omnicanal en matière de distribution qui permet aux Clients de faire plus facilement affaire avec nous dans tous les marchés. Afin d'exceller en distribution, nous mettons l'accent sur un service exceptionnel, en interagissant avec nos Clients quand et comment ils veulent le faire et en offrant une gamme de solutions personnalisées. Nous mettons l'accent sur le fait de répondre aux besoins de nos Clients en étant un partenaire de distribution exceptionnel qui permet à ses conseillers et à ses partenaires d'offrir une expérience harmonieuse à nos Clients.

Leadership numérique : Nous nous efforçons de permettre à nos différentes activités de créer des liens numériques significatifs avec nos Clients afin de produire l'incidence la plus importante sur nos Clients et nos activités. Grâce à notre stratégie de leadership numérique, nous pensons et agissons davantage comme une entreprise numérique et approfondissons nos relations avec les Clients au sein de chaque division en tirant parti de nos capacités numériques et de notre façon de travailler.

L'Entreprise numérique est axée sur les éléments suivants :

- Offrir une expérience numérique exceptionnelle et personnalisée à nos Clients, employés, conseillers et partenaires.
- Tirer parti de nos capacités numériques pour offrir ces expériences avec plus de rapidité et de rentabilité.
- Faire progresser notre façon numérique de travailler pour profiter d'une plus grande rapidité et agilité ainsi que pour avoir une façon de penser axée sur nos Clients.

Discipline financière : Notre stratégie s'appuie sur un engagement continu à l'égard d'une solide performance financière et d'une gestion des risques rigoureuses, conjuguées à une attention particulière à la gestion du capital. Nous portons une attention continue à ces éléments afin de soutenir nos objectifs financiers à moyen terme ainsi que notre but d'offrir un rendement total pour les actionnaires se situant dans le premier quartile. Nous nous concentrons en particulier sur les éléments suivants :

- Générer une croissance stable et solide des bénéfices et assurer une gestion rigoureuse des dépenses.
- Gérer notre capital afin de protéger nos titulaires de contrat et de maintenir une souplesse financière, afin de générer de la valeur pour l'actionnaire.
- Une stratégie d'investissements internes disciplinée et une approche programmatique en matière de fusions et d'acquisitions visant à accroître l'envergure et les capacités afin de favoriser la croissance future.

Accent sur la durabilité : La durabilité est essentielle à notre réussite commerciale à long terme. Nous intégrons la durabilité à notre stratégie, à notre culture et à nos activités afin de favoriser des résultats probants sur le plan social et économique pour nos Clients, nos employés, nos conseillers, nos investisseurs et nos collectivités. Nous sommes convaincus que nos actions contribueront à un monde plus sain, résilient sur le plan financier, sécuritaire sur le plan environnemental et prospère sur le plan économique. Se reporter à la rubrique B – Aperçu – 3 – Plan de durabilité du présent document pour obtenir plus de renseignements sur notre approche en matière de durabilité.

Personnes et culture inspirées par la raison d'être : La concrétisation de notre stratégie est soutenue par notre capacité d'attirer, de retenir et de former les meilleurs talents tout en habilitant nos gens à obtenir des résultats. Nous mettons l'accent sur la préservation et le renforcement de notre solide culture axée sur les Clients, l'intégrité, la collaboration et l'inclusivité. Nous nous concentrons en particulier sur les éléments suivants :

- Habilitier les employés et les conseillers à prendre des mesures et des décisions et à être responsables.
- Développer des talents dotés à la fois de solides compétences technologiques et de leadership afin de soutenir notre transformation en une organisation numérique de premier plan.
- Poursuivre sur notre lancée à l'égard de notre engagement en matière de diversité, d'équité et d'inclusion, en intégrant ces éléments dans notre processus décisionnel afin de refléter nos valeurs.
- Façonner notre avenir du travail de façon réfléchie, en offrant aux employés du choix et de la souplesse quant à la façon et à l'endroit où nous travaillons.
- Être un employeur de choix pour les meilleurs talents.

Principales priorités stratégiques

Notre stratégie, conjuguée aux solides assises de nos quatre piliers et des éléments stratégiques importants, met l'accent sur quatre priorités stratégiques clés afin d'accélérer la croissance et d'améliorer notre position concurrentielle :

1. Établir des relations approfondies avec les Clients et générer des résultats grâce à des solutions distinctives, au numérique et aux données.
2. Penser et agir davantage comme une entreprise numérique.
3. Mettre en place notre stratégie Talent et culture (prise de décisions efficaces, modèles axés sur les talents) et faire preuve d'AUDACE (comportements qui impliquent un parti pris pour l'action, une ouverture à l'écoute, un apprentissage continu, la production de résultats, l'autonomie et la résilience).
4. Tirer parti des fusions et acquisitions (Gestion SLC, États-Unis et Asie), ainsi qu'envisager des placements opportunistes pour accroître davantage nos capacités et notre envergure.

Nous sommes d'avis que nous sommes en position avantageuse pour mettre en œuvre chacune de ces priorités stratégiques et que ce faisant, nous aurons une incidence positive sur nos Clients.

Nos quatre piliers équilibrés, notre stratégie globale Incidence sur le Client et nos priorités stratégiques clés combinent des éléments essentiels à notre réussite. En ce qui a trait à l'avenir, nous sommes convaincus que notre stratégie nous permettra de concrétiser notre raison d'être, de générer des résultats positifs pour nos Clients, de créer une valeur significative pour nos actionnaires et de soutenir notre ambition d'être l'une des meilleures sociétés de gestion d'actifs et d'assurance du monde.

2. Objectifs financiers

Par suite de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9, les progrès réalisés en ce qui a trait à nos objectifs financiers à moyen terme sont évalués sur deux ans. Nous avons fixé les objectifs financiers à moyen terme suivants :

Mesure ¹⁾	IFRS 17 et IFRS 9	
	Objectifs financiers à moyen terme ^{2), 3)}	2 ans ^{2), 4)}
Croissance du bénéfice par action sous-jacent La croissance du bénéfice par action reflète la volonté de la Compagnie de générer des bénéfices durables pour ses actionnaires.	De 8 % à 10 %	11 %
Rendement des capitaux propres sous-jacent Le rendement des capitaux propres contribue grandement à la valeur pour les actionnaires, et il constitue un élément important pour la direction dans tous les secteurs.	18 % ou plus	17,4 %
Ratio de distribution sous-jacent Les distributions versus la valeur aux actionnaires, en fonction du bénéfice net sous-jacent.	De 40 % à 50 %	48 %

- ¹⁾ Le bénéfice par action sous-jacent, le rendement des capitaux propres sous-jacent et le ratio de distribution sous-jacent sont des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document. Le ratio de distribution sous-jacent représente le ratio des dividendes versés aux actionnaires ordinaires sur le bénéfice par action sous-jacent dilué. Se reporter à la rubrique J, « Gestion du capital et des liquidités – 3 – Dividendes aux actionnaires », du présent document pour plus de renseignements sur les dividendes.
- ²⁾ Notre objectif financier à moyen terme en matière de rendement des capitaux propres sous-jacent a été modifié pour passer à plus de 18 % à la suite de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9, en hausse par rapport à plus de 16 % avant la transition. Nos objectifs financiers à moyen terme demeurent les mêmes pour ce qui est du bénéfice par action sous-jacent et du ratio de distribution sous-jacent à la suite de l'adoption des deux normes. Les résultats retraités de 2022 pourraient ne pas être entièrement représentatifs de notre bénéfice futur, car nous ne gérons pas nos portefeuilles d'actifs et de passifs en vertu des nouvelles normes. Se reporter à la rubrique « Note aux lecteurs : Résultats retraités de 2022 par suite de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9 » de la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », du présent document.
- ³⁾ Nous estimons que ces objectifs financiers à moyen terme sont raisonnables, toutefois nous pourrions ne pas être en mesure de les atteindre dans l'éventualité où nos hypothèses seraient inexactes. Par conséquent, nos résultats réels pourraient différer de façon significative de nos objectifs financiers à moyen terme décrits ci-dessus. Nos objectifs financiers à moyen terme ne constituent pas des lignes directrices. Ils consistent en des mesures financières prospectives non conformes aux normes IFRS, et des renseignements additionnels à ce sujet sont présentés à la rubrique P, « Énoncés prospectifs – Objectifs financiers à moyen terme », du présent rapport de gestion.
- ⁴⁾ La croissance du BPA sous-jacent, le rendement des capitaux propres sous-jacent et le ratio de distribution sous-jacent sont calculés en fonction d'une moyenne. La croissance du BPA sous-jacent reflète la croissance sur un exercice (2023 par rapport à 2022). La date d'ouverture est le 1^{er} janvier 2022 et la date de clôture est le 31 décembre 2023.

Au cours de l'exercice et à moyen terme, nous avons enregistré de bons résultats en ce qui a trait à nos objectifs financiers à moyen terme, et ce, dans un environnement opérationnel difficile reflétant l'incertitude sur les plans économique et géopolitique.

3. Plan de durabilité

Notre ambition en matière de durabilité consiste à exercer le maximum d'influence positive et à assurer la résilience de notre organisation, afin de soutenir notre objectif d'aider nos Clients à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain. Nous visons à créer un avantage concurrentiel et une différenciation pour nos activités par l'intermédiaire des éléments suivants de notre plan de durabilité :

Augmenter la sécurité financière : Nous aspirons à accroître la sécurité financière durable de nos Clients, employés et collectivités. Nous améliorons l'accès aux produits d'assurance et de gestion de patrimoine et nous montrons au public comment améliorer sa sécurité financière.

Favoriser un mode de vie sain : Nous aspirons à améliorer les résultats en matière de santé et de mieux-être pour nos Clients, nos employés et nos collectivités. Nous améliorons l'accès à l'assurance-maladie et aux soins de santé, et nous guidons les gens dans leur parcours de santé pour améliorer les résultats en santé. Nos investissements dans la santé des collectivités viennent compléter ces efforts.

Faire progresser les placements durables : Nous aspirons à offrir des rendements durables aux Clients et à favoriser la transition vers une économie inclusive à faibles émissions de carbone. Nous gérons les actifs en nous appuyant sur des processus de placement intégrant des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») significatifs, et nous proposons à nos Clients des occasions de placements durables. En outre, nous investissons dans nos propres actifs de manière à soutenir une économie à faibles émissions de carbone et plus inclusive.

Changements climatiques : Nous sommes engagés à faire partie de la solution. Nous décarbonisons nos activités et interagissons avec les intervenants pour appuyer la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Afin d'être à la hauteur de notre raison d'être et d'assurer la résilience de nos activités, il est essentiel de mettre en œuvre des mesures significatives en matière de climat.

Notre plan de durabilité repose sur notre engagement à **être une entreprise responsable et fiable**. Nous aspirons à être une entreprise gérée de façon responsable et axée sur le Client, concurrentielle, visionnaire et durable à long terme.

Pour obtenir plus de renseignements sur notre plan de durabilité et les progrès réalisés en ce sens, rendez-vous au www.sunlife.com/durabilite et consultez les sections « Points saillants de 2023 » de la rubrique H, « Rendement des différents secteurs d'activités » du présent document. Pour de plus amples renseignements sur notre approche à l'égard des changements climatiques, se reporter à la rubrique « Risque environnemental et social » de la rubrique K, « Gestion du risque – 9 – Catégories de risques – iv – Risque d'ordre commercial et stratégique », du présent document, qui comprend les informations que nous présentons en nous fondant sur les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques.

4. Acquisitions et autres événements

Les événements suivants ont eu lieu depuis le 1^{er} janvier 2023. D'autres renseignements sur les acquisitions et les cessions sont fournis à la note 3 de nos états financiers consolidés annuels de 2023.

Le 1^{er} février 2023, nous avons conclu l'acquisition d'une participation de 51 %¹⁾ dans Advisors Asset Management, Inc. (« AAM »), une société de distribution aux particuliers indépendante de premier plan aux États-Unis. Les solides capacités de distribution aux particuliers d'AAM aux États-Unis procurent à Gestion SLC une occasion attrayante de répondre à la demande croissante des investisseurs fortunés américains pour les actifs alternatifs. AAM fournit une gamme de solutions et de produits aux conseillers financiers des maisons de courtage, aux conseillers en placement inscrits et aux courtiers indépendants, et supervisait des actifs de 41,4 G\$ US (environ 54,9 G\$ CA) au 31 décembre 2023, à partir de dix bureaux situés dans neuf États américains. La Sun Life a l'option d'acquérir la participation restante dans AAM à compter de 2028. À la suite de la transaction, le total des capitaux propres attribuables aux actionnaires a été réduit de 156 M\$, principalement en raison de l'établissement de passifs financiers liés à l'augmentation prévue de notre participation future dans AAM.

Le 1^{er} février 2023, la Sun Life du Canada a conclu la vente des activités des marchés spéciaux²⁾ à la Compagnie d'assurance-vie Première du Canada (renommée Securian Canada).

Le 3 avril 2023, nous avons conclu la vente de la SLF of Canada UK Limited (la « Sun Life UK ») à Phoenix Group Holdings plc (« Phoenix Group ») pour un montant d'environ 418 M\$. La Sun Life UK, qui gérait des contrats d'assurance-vie et des régimes de retraite ainsi que des rentes à constitution immédiate pour ses Clients du Royaume-Uni, n'accepte plus de nouvelles souscriptions et gère un portefeuille d'activités fermées seulement depuis 2001. En vertu de l'entente, nous conserverons notre participation économique dans les activités de rentes à constitution immédiate par l'entremise d'un traité de réassurance qui, avec prise d'effet au deuxième trimestre de 2023, est comptabilisé dans la Gestion des affaires en vigueur du secteur États-Unis. Phoenix Group est la plus importante société de solutions d'épargne à long terme et de retraite du Royaume-Uni, ayant un actif administré de 269 G£³⁾ et environ 12 millions de clients³⁾. Dans le cadre de la vente, nous établissons un partenariat à long terme pour devenir un partenaire stratégique en gestion d'actifs pour Phoenix Group. Nos sociétés de gestion d'actifs, la MFS et Gestion SLC, continueront de gérer un montant d'environ 8 G\$ du fonds général de la Sun Life UK. De plus, Phoenix Group s'est fixée comme objectif d'acheter pour environ 25 G\$ US de titres à revenu fixe d'émissions publiques et privées et de placements alternatifs nord-américains sur les cinq prochaines années. La MFS et Gestion SLC seront des partenaires importants de Phoenix Group pour l'aider à atteindre cet objectif. Au troisième trimestre de 2022, nous avons comptabilisé une perte de valeur relative au goodwill attribué qui ne devait pas être recouvert au moyen de la vente. Au deuxième trimestre de 2023, nous avons comptabilisé un profit de 19 M\$ au sein du bénéfice net déclaré.

Avec prise d'effet le 1^{er} juillet 2023, nous avons entamé notre partenariat de bancassurance exclusif de 15 ans avec Dah Sing Bank (« Dah Sing »). Aux termes de ce partenariat, la Sun Life sera le fournisseur exclusif de solutions d'assurance-vie pour environ 570 000 clients particuliers de services bancaires de la Dah Sing, afin de répondre à leurs besoins en matière d'épargne et de protection à différentes étapes de la vie. Il s'agit de la première entente de bancassurance exclusive de la Sun Life à Hong Kong, et d'un complément utile à notre réseau de plus de 2 500 conseillers en assurance.

Le 3 octobre 2023, nous avons acquis Dialogue Technologies de la santé inc. (« Dialogue »). Par suite de cette acquisition, notre participation a augmenté, passant de 23 % à 95 %, pour un produit en trésorerie de 272 M\$ (pour la participation qui n'était pas auparavant détenue par la Sun Life ni conservée par certains membres de la haute direction de Dialogue). Dialogue est une plateforme canadienne de soins de santé et de mieux-être virtuels.

¹⁾ Après dilution.

²⁾ Ces marchés comprennent une variété de Clients dans les secteurs des régimes d'associations et de groupes d'affinités et de l'assurance-crédit collective. Ce secteur d'activité faisait auparavant partie de la division Sun Life Santé du secteur d'activité Canada.

³⁾ Au 30 juin 2023.

C. Sommaire financier

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2023	2022 ¹⁾
Rentabilité		
Bénéfice net (perte nette)		
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) ²⁾	3 728	3 369
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – actionnaires ordinaires	3 086	2 871
Bénéfice par action dilué (en dollars)		
Bénéfice par action sous-jacent (dilué) ²⁾	6,36	5,75
Bénéfice par action déclaré (dilué)	5,26	4,89
Rendement des capitaux propres (en %)		
Rendement des capitaux propres sous-jacent ²⁾	17,8 %	17,0 %
Rendement des capitaux propres déclaré ²⁾	14,7 %	14,5 %
Croissance	2023	2022¹⁾
Souscriptions		
Souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs ^{2), 3)}	173 820	198 650
Souscriptions – santé et protection collective ^{2), 4)}	2 942	2 554
Souscriptions – protection individuelle ²⁾	2 491	1 767
Total de l'actif géré (en milliards de dollars)²⁾	1 399,6	1 318,6
Marge sur services contractuels (« MSC ») liée aux affaires nouvelles²⁾	1 253	762
Solidité financière	2023	Au 1^{er} janvier 2023⁶⁾
Ratios du TSAV^{5), 6)}		
Financière Sun Life inc.	149 %	142 %
Sun Life du Canada ⁷⁾	141 %	139 %
Ratio de levier financier^{2), 8)}	21,5 %	23,7 %
Valeur comptable par action ordinaire (\$)	36,51	34,60
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation aux fins du bénéfice par action de base (en millions)	586	586
Nombre d'actions ordinaires en circulation, à la fin (en millions)	585	586

¹⁾ Les résultats retraités de 2022 pourraient ne pas être entièrement représentatifs de notre bénéfice futur, car nous ne gérons pas nos portefeuilles d'actifs et de passifs en vertu des nouvelles normes. Se reporter à la rubrique « Note aux lecteurs : Résultats retraités de 2022 par suite de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9 » de la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », du présent document.

²⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

³⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, les souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs au Canada ont été modifiés de façon à exclure les affaires conservées. Les montants présentés pour les périodes précédentes ont été mis à jour afin de refléter ce changement.

⁴⁾ Les montants de la période précédente liés aux souscriptions de garanties de frais dentaires aux États-Unis ont été retraités afin de refléter de nouvelles informations.

⁵⁾ Ratio du Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (le « TSAV »). Nos ratios du TSAV sont calculés conformément à la ligne directrice du BSIF.

⁶⁾ La ligne directrice TSAV du BSIF pour 2023, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023, précise que le capital disponible aux fins du TSAV comprend la marge sur services contractuels. Les retraitements et les représentations des résultats des périodes antérieures ne sont pas obligatoires. Les ratios pro forma du TSAV au 1^{er} janvier 2023 sont présentés afin d'illustrer l'incidence de la transition. Ces calculs pro forma ne seront pas présentés officiellement au BSIF.

⁷⁾ La Sun Life du Canada est la principale filiale d'assurance-vie active de la FSL inc.

⁸⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, le calcul du ratio de levier financier a été mis à jour afin d'inclure le solde de la MSC (déduction faite de l'impôt) dans le dénominateur. La MSC (déduction faite de l'impôt) se chiffrait à 9,6 G\$ au 31 décembre 2023 (1^{er} janvier 2023 – 8,7 G\$).

D. Rentabilité

Le tableau suivant présente le rapprochement de notre bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (le « bénéfice net déclaré ») et de notre bénéfice net sous-jacent. Tous les facteurs dont il est question dans le présent document et qui ont une incidence sur le bénéfice net sous-jacent s'appliquent également au bénéfice net déclaré. Certains ajustements et certains éléments importants ont également une incidence sur la MSC, comme les résultats enregistrés au chapitre de la mortalité et les modifications des hypothèses. Se reporter à la rubrique F, « Marge sur services contractuels », du présent document pour plus d'information.

(en millions de dollars, après impôt)	2023	2022 ¹⁾
Bénéfice net sous-jacent par secteur d'activité²⁾ :		
Gestion de patrimoine et d'actifs	1 726	1 673
Santé et protection collective	1 313	963
Protection individuelle	1 137	1 000
Charges de l'Organisation internationale et autres	(448)	(267)
Bénéfice net sous-jacent²⁾	3 728	3 369
À ajouter : Incidence des marchés ¹⁾	(454)	(21)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction	36	(168)
Autres ajustements	(224)	(309)
Bénéfice net déclaré – actionnaires ordinaires	3 086	2 871
Rendement des capitaux propres sous-jacent ²⁾	17,8 %	17,0 %
Rendement des capitaux propres déclaré ²⁾	14,7 %	14,5 %
Éléments importants attribuables au bénéfice net déclaré et au bénéfice net sous-jacent²⁾		
Mortalité	6	(152)
Morbidité	324	175
Déchéances et autres comportements des titulaires de contrat (les « comportements des titulaires de contrat »)	(24)	(14)
Charges	(72)	2
Crédit ³⁾	(34)	(28)
Autres ⁴⁾	34	25

¹⁾ Les résultats retraités de 2022 pourraient ne pas être entièrement représentatifs de notre bénéfice futur, car nous ne gérons pas nos portefeuilles d'actifs et de passifs en vertu des nouvelles normes. Se reporter à la rubrique « Note aux lecteurs : Résultats retraités de 2022 par suite de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9 » de la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », du présent document.

²⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document. Pour obtenir plus de renseignements sur les types d'activité exercées dans les divisions de la Sun Life, se reporter à la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », dans le présent document.

³⁾ Le poste Crédit tient compte des modifications de notations des actifs évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, ainsi que de l'incidence des pertes de crédit attendues pour les actifs évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

⁴⁾ D'autres éléments importants sont comptabilisés aux postes Résultat net des activités d'assurance et Résultat net des activités de placement de l'analyse des composantes du bénéfice. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

Comparaison entre 2023 et 2022

Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 3 728 M\$, en hausse de 359 M\$, ou 11 %, en raison des facteurs suivants :

- **Gestion de patrimoine et d'actifs** : augmentation de 53 M\$ en raison de l'augmentation des produits tirés des placements découlant de la hausse des volumes et des rendements, partiellement contrebalancée par la baisse des bénéfices tirés des honoraires à la MFS, au Canada et en Asie.
- **Santé et protection collective** : augmentation de 350 M\$ en raison de la croissance des primes tirées des affaires sur l'ensemble des activités aux États-Unis et au Canada, de l'amélioration des résultats enregistrés au chapitre de l'invalidité au Canada, de la hausse de l'apport des placements aux États-Unis et de l'apport de DentaQuest.
- **Protection individuelle** : augmentation de 137 M\$ en raison de la croissance des affaires attribuable à l'essor favorable des souscriptions en Asie, de l'amélioration des résultats enregistrés en protection et de la hausse de l'apport des placements au Canada, partiellement contrebalancées par la baisse du bénéfice attribuable à la vente de la Sun Life UK¹⁾.
- **Charges de l'Organisation internationale et autres** : augmentation de (181) M\$ de la perte nette, y compris la hausse des coûts de financement par emprunt.
- De plus, le bénéfice par type d'activité susmentionné comprend une hausse du bénéfice relatif au surplus attribuable à l'augmentation des profits réalisés et des produits d'intérêts nets liés à la hausse des taux ainsi qu'à la hausse des charges d'exploitation, ce qui reflète la croissance des volumes et les investissements continus dans les activités.

¹⁾ Le 3 avril 2023, nous avons conclu la vente de la SLF of Canada UK Limited à Phoenix Group Holdings plc (la « vente de la Sun Life UK »). Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3 de nos états financiers consolidés annuels de 2023.

Le bénéfice net déclaré s'est chiffré à 3 086 M\$, en hausse de 215 M\$, ou 7 %, en raison de l'augmentation du bénéfice net sous-jacent et des éléments suivants :

- L'incidence des modifications des hypothèses et mesures de la direction.
- Un profit à la vente des activités liées aux marchés spéciaux au Canada¹⁾.
- L'incidence de la modification de l'impôt sur le revenu des sociétés des Bermudes²⁾. Ces éléments ont été partiellement contrebalancés par :
- L'incidence des marchés reflétant les résultats liés aux placements immobiliers³⁾ et les taux d'intérêt, partiellement contrebalancés par les marchés des actions.
- Les variations de la juste valeur de la participation de la direction dans les actions de la MFS.
- L'incidence de la variation du taux d'imposition au Canada⁴⁾ et d'un profit réalisé sur la cession-bail du bureau de Wellesley aux États-Unis à l'exercice précédent a été essentiellement contrebalancée par une charge de 170 M\$ liée à la vente de la Sun Life UK⁵⁾ et une hausse plus marquée des passifs liés aux acquisitions de Gestion SLC⁶⁾ au cours de l'exercice précédent.

L'incidence du change a donné lieu à une augmentation du bénéfice net sous-jacent et du bénéfice net déclaré de 77 M\$ et de 73 M\$, respectivement.

Le rendement des capitaux propres sous-jacent s'est établi à 17,8 %, et le rendement des capitaux propres déclaré s'est établi à 14,7 % (2022 – 17,0 % et 14,5 %, respectivement).

1. Incidence des marchés

L'incidence des marchés représente l'écart entre les fluctuations réelles et prévues du marché⁷⁾. L'incidence des marchés s'est traduite par une diminution de 454 M\$ du bénéfice net déclaré, reflétant principalement les résultats défavorables liés aux placements immobiliers.

2. Modifications des hypothèses et mesures de la direction

L'incidence nette des modifications des hypothèses et mesures de la direction a été une augmentation de 36 M\$ du bénéfice net déclaré, et elle comprend des modifications de méthodes et d'hypothèses à l'égard des contrats d'assurance ainsi que leur incidence connexe. Ces résultats comprennent l'incidence favorable des améliorations apportées à la modélisation en Asie et des hypothèses financières, partiellement contrebalancées par le comportement défavorable des titulaires de contrat en Asie, par des mises à jour au chapitre de la mortalité aux États-Unis et par des améliorations apportées à la Sun Life Santé au Canada. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique « Modifications des hypothèses et mesures de la direction, classées par type » de la section F, « Marge sur services contractuels », du présent document.

3. Autres ajustements

Les autres ajustements se sont traduits par une diminution de 224 M\$ du bénéfice net déclaré, reflétant les coûts d'intégration de DentaQuest et l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises, ainsi que les coûts liés aux acquisitions à Gestion SLC⁸⁾, partiellement contrebalancés par des profits à la vente des activités liées aux marchés spéciaux au Canada¹⁾ et à la vente de la Sun Life UK⁵⁾ ainsi que par l'incidence de la modification de l'impôt sur le revenu des sociétés des Bermudes²⁾.

4. Éléments relatifs aux résultats

Pour l'exercice considéré, les éléments importants relatifs aux résultats comprenaient :

- des résultats favorables enregistrés au chapitre de la morbidité, principalement au Canada, et au chapitre de l'assurance-maladie en excédent de pertes aux États-Unis;
- des résultats défavorables enregistrés au chapitre des charges, principalement au Canada, au chapitre des garanties de frais dentaires aux États-Unis et en Asie;
- des résultats défavorables enregistrés au chapitre du crédit ayant eu une incidence sur les résultats enregistrés au Canada;
- des résultats autres favorables, reflétant divers éléments mineurs.

¹⁾ Le 1^{er} février 2023, nous avons conclu la vente des activités liées aux marchés spéciaux de la Sun Life du Canada, une filiale en propriété exclusive de la FSL inc., à la Compagnie d'assurance-vie Première du Canada (renommée Securian Canada) (la « vente des activités liées aux marchés spéciaux »).

²⁾ Se reporter à la rubrique « Impôts sur le résultat » de la présente section pour plus de détails.

³⁾ Les résultats liés aux placements immobiliers reflètent l'écart entre la valeur réelle des placements immobiliers et les rendements à long terme couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance prévus par la direction (les « résultats liés aux placements immobiliers »).

⁴⁾ Le 15 décembre 2022, une loi imposant une surtaxe additionnelle de 1,5 % sur le bénéfice imposable supérieur à 100 M\$ des banques et des sociétés d'assurance-vie a été adoptée au Canada (la « modification du taux d'imposition au Canada »). Cette loi s'appliquait rétroactivement jusqu'à la date de publication du budget fédéral, le 7 avril 2022. Par conséquent, le bénéfice net déclaré a augmenté de 141 M\$ au quatrième trimestre de 2022, et cette augmentation est reflétée au poste Autres ajustements.

⁵⁾ Le 3 avril 2023, nous avons conclu la vente de la SLF of Canada UK Limited à Phoenix Group Holdings plc (la « vente de la Sun Life UK »). Au troisième trimestre de 2022, nous avons comptabilisé une perte de valeur de 170 M\$ relative au goodwill attribué qui ne devrait pas être recouvré au moyen de la vente.

⁶⁾ Reflète la variation des paiements futurs estimatifs au titre des contreparties éventuelles liées aux acquisitions et des options d'achat des participations restantes des sociétés liées de Gestion SLC.

⁷⁾ Exception faite des taux sans risque, qui sont fondés sur les taux actuels, les fluctuations prévues du marché sont fondées sur nos perspectives à moyen terme, qui sont révisées annuellement.

⁸⁾ Comprend une augmentation des passifs liés aux acquisitions de Gestion SLC au troisième trimestre de 2023, qui reflète la variation des paiements futurs estimatifs au titre des contreparties éventuelles liées à l'acquisition et des options d'achat des participations restantes des sociétés liées de Gestion SLC.

5. Impôt sur le résultat

Le taux d'imposition prévu par la loi est influencé par divers éléments, comme des taux d'imposition moins élevés sur le bénéfice imposable dans des territoires étrangers, des produits tirés des placements exonérés d'impôt et d'autres avantages fiscaux durables.

Le 27 décembre 2023, les Bermudes ont adopté la *Corporate Income Tax Act 2023*, qui viendra appliquer un impôt sur le résultat de 15 % à compter du 1^{er} janvier 2025. L'impôt sur le revenu des sociétés des Bermudes devrait être un impôt couvert, et il viendra réduire l'impôt supplémentaire du Pilier Deux, qui serait autrement payable à d'autres territoires. La loi adoptée prévoit un ajustement de transition économique venant harmoniser plus étroitement le point de départ d'une entité aux fins du régime fiscal avec sa situation économique avant l'application de l'impôt sur le revenu des sociétés de 2023. L'avantage lié à cet ajustement de transition économique a été comptabilisé en 2023 et, par conséquent, le bénéfice net total déclaré pour la Compagnie a augmenté de 51 M\$, et cette augmentation est reflétée au poste Autres ajustements. L'impôt sur le revenu des sociétés des Bermudes ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la Sun Life lorsqu'il entrera en vigueur en 2025. Se reporter à la note 19 des états financiers consolidés annuels de 2023 pour plus de détails.

Le taux d'imposition effectif sur le bénéfice net sous-jacent¹⁾ et le bénéfice net déclaré s'est établi à 17,3 % et à 11,7 %, respectivement.

6. Incidence du change

Nous exerçons nos activités dans de nombreux marchés du monde, notamment au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Irlande, à Hong Kong, aux Philippines, au Japon, en Indonésie, en Inde, en Chine, en Australie, à Singapour, au Vietnam, en Malaisie et aux Bermudes, et nous générons des produits et engageons des charges dans les monnaies de ces territoires qui sont convertis en dollars canadiens.

Les éléments ayant une incidence sur une période de présentation de l'information financière comme les produits, les charges et le bénéfice net déclaré (la perte nette déclarée) présentés dans nos états consolidés du résultat net, ainsi que le bénéfice net sous-jacent (la perte nette sous-jacente) et les souscriptions sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change moyens en vigueur au cours de la journée, du mois ou du trimestre pertinent. Dans le cas des actifs et des passifs présentés dans nos états consolidés de la situation financière, ainsi que l'actif géré et certaines composantes de l'information fournie sur nos composantes du bénéfice, les taux de fin de période sont utilisés pour la conversion des devises.

Le tableau suivant présente les taux de change du dollar américain, qui génèrent l'incidence du change la plus importante, pour les quatre derniers trimestres et les deux derniers exercices.

Taux de change	Trimestres				Exercices	
	T4 23	T3 23	T2 23	T1 23	2023	2022
Dollar américain – valeur moyenne	1,361	1,341	1,343	1,352	1,350	1,301
Dollar américain – valeur à la clôture	1,325	1,358	1,324	1,352	1,325	1,355

L'incidence relative du change pour toute période donnée est fonction des fluctuations des taux de change et de la proportion de notre bénéfice provenant de nos activités à l'étranger. De façon générale, le bénéfice net profite de la dépréciation du dollar canadien et subit l'incidence défavorable de l'appréciation du dollar canadien puisque le bénéfice net découlant des activités de la Compagnie à l'étranger est reconverti en dollars canadiens. À l'inverse, au cours des périodes où nous subissons des pertes, la dépréciation du dollar canadien accentue les pertes enregistrées dans des territoires étrangers. L'incidence du change sur le bénéfice net généralement présentée est l'incidence d'un exercice à l'autre.

L'incidence du change a donné lieu à une augmentation du bénéfice net sous-jacent et du bénéfice net déclaré de 77 M\$ et de 73 M\$, respectivement.

¹⁾ Notre taux d'imposition effectif sur le bénéfice net déclaré est calculé en fonction du total du bénéfice (de la perte) avant impôt, tel qu'il est présenté à la note 19 de nos états financiers consolidés annuels de 2023. Notre taux d'imposition effectif sur le bénéfice net sous-jacent est calculé en fonction du bénéfice net sous-jacent avant impôt, comme l'explique la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS » du présent document, et de la charge d'impôt connexe.

E. Croissance

1. Souscriptions et flux bruts

(en millions de dollars)

	2023	2022
Souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs par secteur d'activité¹⁾		
Flux bruts de gestion d'actifs	151 068	172 881
Souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs au Canada ²⁾	15 039	14 629
Souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs en Asie	7 713	11 140
Total des souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs ¹⁾	173 820	198 650
Souscriptions – santé et protection collective par secteur d'activité¹⁾		
Canada	591	533
États-Unis ³⁾	2 275	1 948
Asie ⁴⁾	76	73
Total des souscriptions de produits collectifs ¹⁾	2 942	2 554
Souscriptions – protection individuelle par secteur d'activité¹⁾		
Canada	609	496
Asie	1 882	1 271
Total des souscriptions de produits individuels ¹⁾	2 491	1 767
MSC – incidence des affaires nouvelles d'assurance (la « MSC liée aux affaires nouvelles ») ¹⁾	1 253	762

¹⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

²⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, les souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs au Canada ont été modifiés afin d'exclure les affaires conservées. Les montants présentés pour les périodes précédentes ont été mis à jour afin de refléter ce changement.

³⁾ Les montants liés aux souscriptions de garanties de frais dentaires enregistrées aux États-Unis à la période précédente ont été retraités pour refléter de nouvelles informations.

⁴⁾ En ce qui a trait au bénéfice net sous-jacent par type d'activité, les activités d'assurance collective en Asie ont été incluses dans la catégorie des produits de protection individuelle. Pour obtenir plus de renseignements sur les types d'activité des secteurs d'activité de la Sun Life, se reporter à la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », du présent document.

Le total des souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs a diminué de 24,8 G\$, ou 12 %, d'un exercice à l'autre (30,2 G\$¹⁾, ou 15 %¹⁾, en excluant l'incidence du change).

- Les flux bruts de gestion d'actifs ont diminué de 27,1 G\$¹⁾, ou 16 %¹⁾, reflétant la baisse des flux bruts de la MFS et de Gestion SLC.
- Les souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs enregistrés au Canada ont augmenté de 0,4 G\$, ou 3 %, reflétant l'augmentation des souscriptions à la Gestion de patrimoine de l'Individuelle, principalement à l'égard des fonds communs de placement, en grande partie contrebalancée par la baisse des souscriptions de régimes à cotisations déterminées enregistrées par les Régimes collectifs de retraite (les « RCR »).
- Les souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs enregistrés en Asie ont diminué de 3,5 G\$¹⁾, ou 31 %¹⁾, principalement en raison de la diminution des souscriptions de fonds des marchés monétaires aux Philippines.

Le total des souscriptions en santé et en protection collective a augmenté de 388 M\$, ou 15 %, par rapport à l'exercice précédent (332 M\$¹⁾, ou 13 %¹⁾, en excluant l'incidence du change).

- Les souscriptions de produits collectifs enregistrées au Canada ont augmenté de 58 M\$, ou 11 %, reflétant la hausse des ventes de contrats importants.
- Les souscriptions de produits collectifs enregistrées aux États-Unis ont augmenté de 270 M\$¹⁾, ou 15 %¹⁾, en raison de la hausse des souscriptions de garanties de frais dentaires²⁾ au sein des régimes Medicare Advantage et Medicare et au sein des régimes commerciaux, ainsi que de la hausse des souscriptions d'assurance-maladie en excédent de pertes, partiellement contrebalancées par la baisse des souscriptions d'assurance collective.

Le total des souscriptions de protection individuelle a diminué de 724 M\$, ou 41 %, par rapport à l'exercice précédent (694 M\$¹⁾, ou 39 %¹⁾, en excluant l'incidence du change).

- Les souscriptions de produits individuels enregistrées au Canada ont augmenté de 113 M\$, ou 23 %, en raison de l'augmentation des souscriptions d'assurance vie entière avec participation.
- Les souscriptions de produits individuels enregistrées en Asie ont augmenté de 581 M\$¹⁾, ou 46 %¹⁾, en raison de la hausse des souscriptions à Hong Kong, à l'International et en Inde, partiellement contrebalancée par la baisse des souscriptions au Vietnam.

La MSC liée aux affaires nouvelles représente la croissance découlant des activités de souscriptions au cours de la période. L'incidence des affaires nouvelles d'assurance a donné lieu à une augmentation de 1 253 M\$ de la MSC, comparativement à une augmentation de 762 M\$ à l'exercice précédent, en raison de la hausse des souscriptions d'assurance individuelle à Hong Kong, en Asie et dans le marché de la clientèle fortunée et au Canada.

¹⁾ Cette variation exclut l'incidence du change. Pour plus de renseignements sur ces mesures financières non conformes aux normes IFRS, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

²⁾ Les ventes de garanties de frais dentaires comprennent les ventes provenant de DentaQuest, acquise le 1^{er} juin 2022.

2. Actif géré

L'actif géré se compose de notre fonds général, des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts (les « fonds distincts ») et d'actifs de tiers gérés par la Compagnie. Les actifs de tiers gérés se composent des fonds institutionnels et des fonds gérés, ainsi que d'autres actifs gérés liés à nos coentreprises.

(en millions de dollars)	2023	2022
Actif géré¹⁾		
Actif du fonds général	204 789	198 316
Actif des fonds distincts	128 452	125 292
Actifs de tiers gérés¹⁾		
Fonds offerts aux particuliers	567 657	527 617
Fonds institutionnels, fonds gérés et autres	537 424	507 673
Total des actifs de tiers gérés ¹⁾	1 105 081	1 035 290
Ajustements de consolidation	(38 717)	(40 337)
Total de l'actif géré ¹⁾	1 399 605	1 318 561

¹⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

L'actif géré a augmenté de 81,0 G\$, ou 6 %, par rapport au 31 décembre 2022, principalement en raison :

- des fluctuations favorables du marché, qui ont eu une incidence de 126,9 G\$ sur la valeur des fonds distincts, des fonds offerts aux particuliers, des fonds institutionnels et des fonds gérés;
- d'une augmentation de 6,5 G\$ de l'actif géré lié aux actifs du fonds général, principalement en raison de la croissance de la juste valeur découlant de la baisse des taux d'intérêt;
- d'une augmentation de 5,2 G\$ de l'actif géré principalement attribuable à l'acquisition d'AAM¹⁾. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :
- des sorties nettes des fonds distincts et des actifs de tiers gérés de 26,9 G\$;
- une diminution de 24,4 G\$ découlant de l'incidence du change (excluant l'incidence de l'actif du fonds général);
- des distributions aux Clients de 6,5 G\$.

Les sorties nettes des fonds distincts et des actifs de tiers gérés totalisant 26,9 G\$ pour l'exercice se composaient des éléments suivants :

(en milliards de dollars)	2023	2022
Flux liés aux fonds distincts et aux actifs de tiers gérés, montant net :		
MFS	(38,9)	(43,4)
Gestion SLC	12,5	21,4
Canada, Asie et autres	(0,5)	0,5
Total des flux liés aux fonds distincts et aux actifs de tiers gérés, montant net	(26,9)	(21,5)

Les actifs de tiers gérés ont augmenté de 69,8 G\$, ou 7 %, par rapport au 31 décembre 2022, principalement en raison :

- des fluctuations favorables du marché de 113,9 G\$;
- d'autres activités de 9,3 G\$;
- d'une augmentation de 5,2 G\$ découlant de l'actif géré, principalement attribuable à l'acquisition d'AAM¹⁾. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :
- les sorties nettes de 27,0 G\$;
- l'incidence du change de 25,1 G\$;
- les distributions aux Clients de 6,5 G\$.

¹⁾ L'acquisition d'une participation majoritaire dans Advisors Asset Management, Inc. (l'« acquisition d'AAM »). Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3 de nos états financiers consolidés annuels de 2023.

F. Marge sur services contractuels

La MSC représente une source de la valeur stockée des bénéfices futurs liés aux activités d'assurance, et elle est admissible à titre de capital disponible aux fins du TSAV. La MSC est une composante des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Le tableau suivant présente les variations de la MSC, y compris sa comptabilisation au sein du bénéfice net au cours de la période, ainsi que la croissance des nouvelles activités de souscription d'assurance.

(en millions de dollars)	Pour l'exercice complet clos le 31 décembre 2023	Pour l'exercice complet clos le 31 décembre 2022
Au début de la période	10 865	9 797
Incidence des affaires nouvelles d'assurance ¹⁾	1 253	762
Fluctuations attendues du rendement des actifs et des taux arrêtés ¹⁾	560	362
Profits (pertes) liés aux résultats découlant des activités d'assurance ¹⁾	67	89
MSC comptabilisée à l'égard des services rendus	(919)	(861)
Variation interne de la MSC¹⁾	961	352
Incidence des marchés et autres ¹⁾	(38)	37
Incidence de la variation des hypothèses ¹⁾	364	431
Incidence du change	(104)	248
Cession ²⁾	(262)	—
Variation totale de la MSC	921	1 068
Marge sur services contractuels à la fin de la période	11 786	10 865

¹⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

²⁾ Liée à la vente de la Sun Life UK. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3 de nos états financiers consolidés annuels de 2023.

Le total de la MSC s'établissait à 11,8 G\$ à la fin du quatrième trimestre de 2023, soit une augmentation de 0,9 G\$, ou 8 %, par rapport au 31 décembre 2022 :

- La variation interne de la MSC était attribuable à l'incidence des affaires nouvelles d'assurance, reflétant les solides souscriptions de produits de protection individuelle en Asie et au Canada.
- Des résultats favorables ont été enregistrés au chapitre de l'assurance au Canada et en Asie.
- L'incidence défavorable des marchés et d'autres facteurs découlant des taux d'intérêt.
- L'incidence des modifications des hypothèses comprend des résultats favorables nets enregistrés au chapitre de la mortalité et des améliorations favorables nettes des modèles.
- La vente de la Sun Life UK s'est traduite par une réduction de 262 M\$ du solde de la MSC.

Modifications des hypothèses et mesures de la direction, classées par type

L'incidence des modifications des hypothèses et mesures de la direction sur la MSC découle des contrats d'assurance évalués en vertu de la méthode d'évaluation générale et de la méthode fondée sur les honoraires variables (la « MHV »), ainsi que de leur incidence connexe. Dans le cas des contrats d'assurance évalués en vertu de la méthode d'évaluation générale, l'incidence est comptabilisée dans la MSC en fonction de taux d'actualisation arrêtés. Dans le cas des contrats d'assurance évalués en vertu de la MHV, l'incidence est comptabilisée dans la MSC en fonction de taux d'actualisation courants.

Le tableau suivant présente l'incidence des modifications des hypothèses et mesures de la direction sur le bénéfice net déclaré et la MSC pour 2023.

Au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date

(en millions de dollars)	Incidence sur le bénéfice net déclaré (après impôt) ^{1), 2), 3)}	Différé dans la MSC (avant impôt) ^{2), 3), 4)}	Commentaires
Mortalité/morbidité	(98)	179	Mises à jour visant à refléter les résultats enregistrés au chapitre de la mortalité et de la morbidité dans tous les territoires. Les éléments les plus importants sont l'incidence favorable des résultats enregistrés au chapitre de la mortalité pour le secteur des rentes au Royaume-Uni pour les États-Unis et pour les RCR au Canada. Ces éléments ont été partiellement contrebalancés par les résultats défavorables enregistrés au chapitre de la mortalité au sein de la Gestion des affaires en vigueur aux États-Unis. Les mises à jour au chapitre de la mortalité ayant une incidence favorable sur la MSC sont financées à des taux fixes moins élevés que les taux actuels, ce qui entraîne une incidence défavorable sur le bénéfice net. En outre, l'incidence favorable des résultats enregistrés au chapitre de la morbidité pour les Garanties collectives aux États-Unis a été contrebalancée en grande partie par les mises à jour défavorables au chapitre de la morbidité pour la Sun Life Santé au Canada.
Comportements des titulaires de contrat	(91)	(274)	Mises à jour visant à refléter les déchéances et les comportements des titulaires de contrat dans tous les territoires. Les éléments les plus importants sont l'incidence défavorable des déchéances sur l'assurance-vie temporaire individuelle et l'assurance-vie universelle au Canada, ainsi que pour la Division International, à Hong Kong, et pour les activités au Vietnam, en Asie.
Charges	7	(171)	Mises à jour visant à refléter une hausse des coûts liée à l'infrastructure relative à IFRS 17 et une hausse des coûts au Canada.
Données financières	116	202	Mises à jour de diverses hypothèses financières, y compris celles relatives au taux sans risque ultime
Amélioration des modèles et autres	102	428	Améliorations diverses et modifications de méthodes. Les éléments les plus importants sont l'incidence favorable des améliorations apportées à la modélisation des garanties pour les produits individuels d'assurance-vie avec participation au Canada et les produits d'assurance-vie universelle pour la Division International en Asie, ainsi que les améliorations apportées à la modélisation au Vietnam, en Asie, partiellement contrebalancées par des améliorations apportées à la Sun Life Santé au Canada et aux provisions au titre de la réassurance ainsi qu'aux autres provisions à Hong Kong, en Asie
Incidence totale des modifications des hypothèses	36	364	

¹⁾ Dans le présent document, l'incidence des modifications des hypothèses et mesures de la direction sur le bénéfice net déclaré est présentée intégralement pour le résultat net des activités d'assurance et le résultat net des activités de placement, et elle exclut les montants attribuables aux titulaires de contrat avec participation.

²⁾ La MSC est présentée avant impôt étant donné que cette présentation reflète les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance, tandis que le bénéfice net déclaré est présenté après impôt afin de refléter l'incidence sur le capital.

³⁾ Les montants de 90 M\$ et de 318 M\$, respectivement, présentés à la note 10.B des états financiers consolidés annuels de 2023 à l'égard de l'incidence des modifications des hypothèses et mesures de la direction et du bénéfice avant impôt et de la MSC avant impôt diffèrent des montants de 36 M\$ et de 364 M\$, respectivement, présentés ci-dessus à l'égard des modifications des hypothèses et mesures de la direction, soit une variation de 54 M\$ et de (46) M\$, respectivement. Cette différence est composée d'un montant de 16 M\$ à l'égard de l'impôt sur le bénéfice net et de montants de 38 M\$ et de (46) M\$, respectivement, à l'égard du bénéfice net et de la MSC au titre des incidences autres que sur le passif des modifications des hypothèses et mesures de la direction incluses ci-dessus mais exclues de la note 10.B des états financiers consolidés annuels de 2023.

⁴⁾ L'incidence totale des modifications des hypothèses constitue une mesure financière non conforme aux normes IFRS à l'égard des montants différés dans la MSC. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

G. Solidité financière

	IFRS 17 et IFRS 9	IFRS 4 et IAS 39 ¹⁾	
(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2023	Au 1 ^{er} janvier 2023 ²⁾	2022
Ratio du TSAV			
Financière Sun Life inc. ^{1), 2)}	149 %	142 %	130 %
Sun Life du Canada ^{1), 2)}	141 %	139 %	127 %
Capital			
Titres de créance subordonnés	6 178	6 676	6 676
Instruments de capital novateurs ³⁾	200	200	200
Capitaux propres du compte des contrats avec participation	457	268	1 837
Participations ne donnant pas le contrôle	161	90	90
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	2 239	2 239	2 239
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ⁴⁾	21 343	20 290	25 211
Marge sur services contractuels ^{2), 5)}	11 786	10 865	
Total du capital ^{1), 2)}	42 364	40 628	36 253
Ratio de levier financier^{1), 5), 6)}	21,5 %	23,7 %	25,1 %
Dividendes			
Ratio de distribution sous-jacent ^{1), 6)}	47 %	47 %	44 %
Dividendes par action ordinaire (en dollars)	3,000	0,720	2,760
Valeur comptable par action ordinaire (en dollars) ¹⁾	36,51	34,60	42,99

- ¹⁾ Cette mesure n'a pas été retraitée pour les périodes de 2022 et les périodes précédentes, car IFRS 17 et IFRS 9 n'étaient pas les normes comptables alors en vigueur et, par conséquent, ne s'appliquaient pas à nos pratiques de gestion du capital à l'époque.
- ²⁾ La ligne directrice TSAV du BSIF pour 2023, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023, précise que le capital disponible aux fins du TSAV comprend la MSC et, par conséquent, le total du capital a également été mis à jour afin d'inclure le solde de la MSC. Les retraitements et les représentations des résultats des périodes antérieures ne sont pas obligatoires. Les ratios pro forma du TSAV au 1^{er} janvier 2023 sont présentés afin d'illustrer l'incidence de la transition. Ces calculs pro forma ne seront pas présentés officiellement au BSIF.
- ³⁾ Les instruments de capital novateurs désignent les titres échangeables de la Fiducie de capital Sun Life (les « SLEECs »); se reporter à la rubrique I, « Gestion du capital et des liquidités », du présent document.
- ⁴⁾ Les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires correspondent au total des capitaux propres attribuables aux actionnaires, déduction faite des actions privilégiées et des autres instruments de capitaux propres.
- ⁵⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, le calcul du ratio de levier financier a été mis à jour afin d'inclure le solde de la MSC (déduction faite de l'impôt) dans le dénominateur. La MSC (déduction faite de l'impôt) se chiffrait à 9,6 G\$ au 31 décembre 2023 (1^{er} janvier 2023 – 8,7 G\$).
- ⁶⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

1. Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie

Le Bureau du surintendant des institutions financières a établi pour le Canada le cadre de capital réglementaire appelé le « Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie ». Le TSAV mesure la suffisance du capital des assureurs en ayant recours à une approche fondée sur le risque, et il comprend des éléments qui contribuent à la solidité financière de l'assureur en période de crise, de même que des éléments qui contribuent à la protection des titulaires de contrat et des créanciers en cas de liquidation.

La FSL inc. est une société d'assurance inactive et elle est assujettie à la ligne directrice TSAV. La Sun Life du Canada, principale filiale d'assurance-vie active de la FSL inc., est également assujettie au TSAV.

Le ratio du TSAV de la FSL inc. s'est établi à 142 % et le ratio du TSAV de la Sun Life du Canada, à 139 %, au 1^{er} janvier 2023, en hausse de 12 points de pourcentage par rapport au 31 décembre 2022, en raison de l'adoption d'IFRS 17. Le principal facteur de changement a été la réduction du facteur scalaire du coussin de solvabilité de base du TSAV, qui est passé de 1,05 à 1,0, ce qui représente un apport de 7 points de pourcentage.

Le ratio du TSAV de la FSL inc. s'est établi à 149 % au 31 décembre 2023, en hausse de sept points de pourcentage par rapport au 1^{er} janvier 2023, en raison du bénéfice net déclaré, de l'optimisation du capital et des fluctuations du marché, partiellement contrebalancés par les paiements de dividendes aux actionnaires, le remboursement de titres de créance subordonnés, les activités de fusions et d'acquisitions, ainsi que les rachats d'actions.

Le ratio du TSAV de la Sun Life du Canada s'établissait à 141 % au 31 décembre 2023, en hausse de deux points de pourcentage par rapport au 1^{er} janvier 2023, en raison du bénéfice net déclaré, de l'optimisation du capital et des fluctuations du marché, en grande partie contrebalancés par les versements de dividendes à la FSL inc. et les activités de fusions et d'acquisitions.

Pour les deux périodes, le ratio du TSAV de la Sun Life du Canada était largement supérieur au ratio de surveillance de 100 % et au ratio réglementaire minimal de 90 % prévus par le BSIF.

2. Capital

Au moment de la transition aux nouvelles normes, le capital total s'établissait à 40,6 G\$ au 1^{er} janvier 2023, en hausse de 4,4 G\$ par rapport au 31 décembre 2022 en raison de l'établissement de la MSC, qui comprend des transferts des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires et des capitaux propres du compte des contrats avec participation vers la MSC.

Notre capital total se compose des titres de créance subordonnés et des autres instruments de capital, de la MSC, des capitaux propres du compte des contrats avec participation et du total des capitaux propres attribuables aux actionnaires, lequel comprend les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, les actions privilégiées et les autres instruments de capitaux propres, ainsi que les participations ne donnant pas le contrôle. Au 31 décembre 2023, notre capital total s'établissait à 42,4 G\$, en hausse de 1,7 G\$ par rapport au 1^{er} janvier 2023. L'augmentation du capital total comprend le bénéfice net déclaré de 3 086 M\$, une augmentation de 921 M\$ de la MSC, l'émission de débentures non garanties subordonnées de série 2023-1 à taux variable différé de 5,50 % d'un montant en capital de 500 M\$, comme il est décrit ci-après, et des profits nets latents sur les actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global de 485 M\$. Ces éléments ont été partiellement contrebalancés par le versement de dividendes de 1 762 M\$ sur les actions ordinaires de la FSL inc. (les « actions ordinaires »), le remboursement de débentures non garanties subordonnées de série 2016-2 à taux variable différé de 3,05 % d'un montant en capital de 1 G\$, comme il est expliqué ci-dessous, l'incidence défavorable du change de 344 M\$ incluse dans les autres éléments du résultat global, une diminution de 186 M\$ découlant du rachat et de l'annulation d'actions ordinaires, et l'incidence de 156 M\$ liée à l'acquisition d'AAM¹⁾.

Notre situation de capital et notre liquidité demeurent excellentes, soutenues par un ratio du TSAV de 149 % pour la FSL inc., un ratio de levier financier de 21,5 %²⁾, ainsi qu'un montant de 1,6 G\$ en trésorerie et en autres actifs liquides²⁾ au 31 décembre 2023 pour la FSL inc.³⁾ (31 décembre 2022 – 1,1 G\$).

Opérations sur les capitaux propres

Le 4 juillet 2023, la FSL inc. a émis des débentures non garanties subordonnées à taux variable différé de 5,50 % de série 2023-1 arrivant à échéance en 2035 d'un capital de 500 M\$. La Sun Life a l'intention d'utiliser un montant égal au produit net du placement pour financer ou refinancer, en totalité ou en partie, des actifs admissibles, selon leur définition au sein de notre cadre d'obligations durables.

Le 19 septembre 2023, la FSL inc. a remboursé la totalité du montant en capital de 1 G\$ en débentures non garanties subordonnées de série 2016-2 à taux variable différé de 3,05 % en circulation en vertu des modalités de remboursement prévues par ces débentures. Les remboursements ont été financés au moyen de la trésorerie et d'actifs liquides existants de la FSL inc.

Offres publiques de rachat dans le cours normal des activités

Le 24 août 2023, la FSL inc. a annoncé que le BSIF et la Bourse de Toronto (la « TSX ») avaient approuvé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités précédemment annoncée visant le rachat d'un nombre maximal de 17 millions de ses actions ordinaires (l'« offre publique de rachat dans le cours normal des activités »). L'offre publique de rachat dans le cours normal des activités a débuté le 29 août 2023 et se poursuivra jusqu'au 28 août 2024, ou jusqu'à une date antérieure que la FSL inc. pourrait déterminer, ou encore jusqu'à la date à laquelle la FSL inc. achèvera ses rachats d'actions ordinaires en vertu de l'offre. Les rachats en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités peuvent être effectués par l'intermédiaire de la TSX, d'autres bourses canadiennes ou d'autres plateformes de négociation canadiennes, selon les taux en vigueur sur le marché. Sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, les rachats en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités peuvent également être effectués par l'entremise d'ententes de gré à gré ou de programmes de rachat d'actions en vertu de dispenses accordées par les autorités de réglementation des valeurs mobilières. Tout rachat effectué en vertu d'une dispense accordée par une autorité de réglementation des valeurs mobilières sera généralement effectué à escompte par rapport au cours en vigueur sur le marché. Le nombre réel d'actions ordinaires rachetées en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités et le moment auquel ces rachats seront effectués (le cas échéant) seront déterminés par la FSL inc. Toute action ordinaire rachetée par la FSL inc. en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités sera annulée ou utilisée dans le cadre de certains régimes incitatifs réglés en instruments de capitaux propres. L'offre publique de rachat dans le cours normal des activités donnera à la Compagnie la souplesse nécessaire pour acquérir des actions ordinaires afin de rembourser du capital aux actionnaires dans le cadre de sa stratégie globale de gestion du capital.

En 2023, la FSL inc. a racheté environ 2,8 millions d'actions ordinaires pour un coût total de 186 M\$ en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Toutes les actions ordinaires rachetées en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la FSL inc. ont par la suite été annulées.

¹⁾ Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3 de nos états financiers consolidés annuels de 2023.

²⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

³⁾ La FSL inc. (la société mère ultime) et ses sociétés de portefeuille en propriété exclusive.

Notations de solidité financière

Les agences de notation indépendantes attribuent des notations aux titres émis par les sociétés et des cotes de solidité financière aux institutions financières comme la Sun Life du Canada.

Les notations de solidité financière attribuées par les agences de notation ont pour but de fournir un avis indépendant sur la qualité du crédit et la solidité financière d'une institution financière. Chaque agence de notation a élaboré sa propre méthode d'évaluation et de notation subséquente des compagnies d'assurance-vie.

Les agences de notation n'attribuent pas de notation de solidité financière à la FSL inc. Toutefois, des notations sont attribuées aux titres émis par la FSL inc. et ses filiales et sont expliquées à la rubrique « Notations » de la notice annuelle de la FSL inc.

Le tableau suivant présente un sommaire des notations de solidité financière de la Sun Life du Canada au 31 janvier 2024 et au 31 janvier 2023.

	A.M. Best	DBRS	Moody's	Standard & Poor's
31 janvier 2024	A+	AA	Aa3	AA
31 janvier 2023	A+	AA	Aa3	AA

Mesures les plus récemment adoptées par les agences de notation suivantes à l'égard des notations de solidité financière de la Sun Life du Canada :

- Le 28 mars 2023 – Standard and Poor's (« S&P ») a confirmé la notation de solidité financière avec une perspective stable.
- Le 1^{er} avril 2021 – Moody's a confirmé la notation de solidité financière avec une perspective stable.
- Le 24 octobre 2023 – DBRS a confirmé la notation de solidité financière avec une perspective stable.
- Le 17 février 2023 – A.M. Best a confirmé la notation de solidité financière avec une perspective stable.

H. Rendement des différents secteurs d'activité

Les activités de la Sun Life sont bien diversifiées dans plusieurs territoires et types d'activité, et elles sont soutenues par notre stratégie axée sur quatre piliers ainsi que par notre offre diversifiée de produits de gestion de patrimoine et d'assurance.

(en millions de dollars)	2023	2022 ¹⁾
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)²⁾		
Gestion d'actifs	1 239	1 238
Canada	1 376	1 063
États-Unis	890	698
Asie	600	539
Organisation internationale	(377)	(169)
Bénéfice net sous-jacent total (perte nette sous-jacente totale)²⁾	3 728	3 369
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – actionnaires ordinaires		
Gestion d'actifs	1 067	1 148
Canada	1 252	1 241
États-Unis	576	532
Asie	511	210
Organisation internationale	(320)	(260)
Bénéfice net déclaré total (perte nette déclarée totale) – actionnaires ordinaires	3 086	2 871

¹⁾ Les résultats retraités de 2022 pourraient ne pas être entièrement représentatifs de notre bénéfice futur, car nous ne gérons pas nos portefeuilles d'actifs et de passifs en vertu des nouvelles normes. Se reporter à la rubrique « Note aux lecteurs : Résultats retraités de 2022 par suite de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9 » de la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », du présent document.

²⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

Tous les facteurs dont il est question dans le présent document et qui ont une incidence sur notre bénéfice net sous-jacent s'appliquent également au bénéfice net déclaré.

1. Gestion d'actifs

Notre secteur d'activité Gestion d'actifs comprend la MFS et Gestion SLC. La MFS est un gestionnaire d'actifs de premier ordre d'envergure mondiale qui propose une gamme complète de produits et de services financiers offrant une valeur supérieure. De plus, elle gère activement des actifs pour des particuliers et des investisseurs institutionnels partout dans le monde. Gestion SLC est un gestionnaire d'actifs à l'échelle mondiale ayant des capacités dans les catégories d'actifs à revenu fixe et d'actifs alternatifs, y compris les titres à revenu fixe sur les marchés publics et privés, les titres de participation et de créance immobiliers et les titres de participation liés aux infrastructures, et qui gère des actifs pour le compte d'investisseurs institutionnels et de Clients fortunés partout dans le monde.

Faits saillants de 2023

- Nous avons clôturé 2023 avec un actif géré de 1 015,9 G\$, qui se composait d'un actif de 792,8 G\$ (598,6 G\$ US) provenant de la MFS et d'un actif de 223,1 G\$ provenant de Gestion SLC.
- Les sorties nettes totales de 26,4 G\$ relatives à la gestion d'actifs reflètent les sorties nettes de 38,9 G\$ (28,8 G\$ US) de la MFS, partiellement contrebalancées par les entrées nettes de 12,5 G\$ de Gestion SLC.

MFS

- La MFS a généré un bénéfice net solide, en plus de maintenir une solide marge d'exploitation nette avant impôt¹⁾ malgré les conditions de marché difficiles.
- Les placements ont affiché un rendement à long terme solide, tandis que 97 %, 95 % et 30 % de l'actif des fonds communs de placement de la MFS destinés aux particuliers aux États-Unis se sont classés dans la moitié supérieure de leurs catégories Morningstar pour ce qui est du rendement sur dix, cinq et trois ans, respectivement, au 31 décembre 2023.
- Au cours de l'exercice, la MFS est devenue le neuvième groupe de fonds en importance²⁾ pour le secteur des fonds communs de placement offerts aux particuliers aux États-Unis en fonction de l'actif géré.
- La MFS se prépare à commercialiser des fonds négociés en bourse (des « FNB ») actifs au cours du prochain exercice, ce qui lui permettra de continuer à élargir la gamme diversifiée de produits de placement qu'elle offre aux Clients.

Gestion SLC

- Le 1^{er} février, nous avons conclu l'acquisition d'une participation de 51 %³⁾ dans Advisors Asset Management, Inc. (« AAM »), une société de distribution aux particuliers indépendante de premier plan aux États-Unis, avec l'option d'acquérir la participation restante dès 2028. Nous avons également conclu un partenariat stratégique avec la Banque Scotia au troisième trimestre de 2023 afin d'introduire des capacités en placements alternatifs à l'intention des particuliers au Canada. Les solides capacités de distribution aux particuliers d'AAM aux États-Unis, jumelées au partenariat stratégique avec la Banque Scotia, procurent à Gestion SLC une occasion attrayante de répondre à la demande croissante des investisseurs fortunés pour les actifs alternatifs.
- AAM a annoncé qu'elle distribuera l'IREIT de BGO⁴⁾, une fiducie de placement immobilier non cotée en bourse lancée par BentallGreenOak (« BGO »), ainsi que Crescent Private BDC, un fonds à capital fixe non coté en bourse lancé par Crescent Capital Group LP (« Crescent »), au début de 2023, ce qui vient souligner l'avantage stratégique de l'ajout de ce canal de distribution.
- BGO a conclu avec succès la clôture finale de son troisième fonds de prêts garantis au Royaume-Uni, avec un total de 1,4 G£ en engagements de plus de 25 investisseurs institutionnels mondiaux. Le fonds a dépassé son objectif initial et a constitué l'une des plus importantes levées de fonds européennes pour une stratégie de titres d'emprunt entièrement axée sur le Royaume-Uni.
- Crescent a conclu avec succès la clôture finale de son huitième fonds de solutions de crédit privé⁵⁾, mobilisant 8 G\$ US de capitaux investissables. Le fonds a dépassé sa cible initiale et a constitué la plus importante mobilisation de capitaux de l'histoire de Crescent.
- Gestion SLC a continué de démontrer son engagement envers les placements durables, BGO s'étant vu décerner, pour la treizième année consécutive, le prix ENERGY STAR® Partner of the Year 2023 – Sustained Excellence par la Environmental Protection Agency (« EPA ») et le Department of Energy des États-Unis, tandis qu'Infrared Capital Partners (« InfraRed ») continue d'investir du capital dans des entreprises qui aident à créer un avenir durable.

¹⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

²⁾ Selon un rapport de la plateforme Simfund d'ISS Market Intelligence.

³⁾ Après dilution.

⁴⁾ Industrial Real Estate Income Trust de BGO (l'« IREIT de BGO »).

⁵⁾ Crescent Capital Solutions VIII.

Stratégie et perspectives

Notre stratégie vise à offrir des produits de placement par l'entremise de la MFS et de Gestion SLC, nous permettant de générer de la valeur à long terme pour nos Clients dans nos activités de gestion active des actifs ainsi que pour les catégories d'actifs à revenu fixe et d'actifs alternatifs. La MFS exerce ses activités principalement sur le marché institutionnel mondial, le marché des particuliers aux États-Unis et certains marchés des particuliers hors des États-Unis. Gestion SLC exerce ses activités principalement sur le marché institutionnel mondial, en offrant une plateforme vaste et étendue d'actifs à revenu fixe et d'actifs réels par l'intermédiaire de gestionnaires affiliés. Gestion SLC tire profit de l'expertise de longue date en matière d'investissements dans des catégories d'actifs privés de la Sun Life, à laquelle s'ajoute les capacités spécialisées en placements alternatifs des gestionnaires affiliés de Gestion SLC, pour offrir des solutions de placements personnalisées aux investisseurs. De plus, grâce à l'acquisition d'une participation majoritaire dans AAM et au partenariat avec Gestion de patrimoine mondiale de la Banque Scotia, Gestion SLC offrira également des solutions de produits de détail destinés au marché des Clients fortunés en Amérique du Nord.

MFS : Continuer à offrir un rendement des placements exceptionnel tout en répartissant le capital de façon responsable pour nos Clients

La stratégie de gestion active de la MFS est axée sur l'offre de valeur à long terme à nos Clients. Notre rendement relatif nous confère une position concurrentielle solide :

- La MFS se trouve dans une situation avantageuse pour attirer des investissements de tous les secteurs Clients qui cherchent l'appréciation de leur capital à long terme fondée sur notre approche rigoureuse à long terme. Nous communiquons avec nos Clients afin de les inciter à se concentrer sur les horizons de placement à plus long terme de la MFS, afin de tirer profit de notre capacité éprouvée à offrir un rendement supérieur à celui des indices de référence lors d'un cycle du marché.
- Notre leadership solide en matière de facteurs ESG est intégré dans notre approche globale de placement, qui consiste à répartir le capital de façon responsable au nom de nos Clients.
- Notre orientation stratégique continue visant à développer des capacités en matière de produits à revenu fixe institutionnels et de ventes et à élargir nos initiatives destinées aux particuliers hors des États-Unis nous permet de répondre aux besoins uniques et locaux des Clients.
- La MFS vise à maintenir ses marges dans le quartile supérieur des marges de gestionnaires actifs tout en respectant notre engagement d'offrir une valeur à long terme aux Clients.
- Nous continuons de mettre l'accent sur la diversité à tous les niveaux et de promouvoir une culture inclusive.

Gestion SLC : Aider les investisseurs à atteindre leurs objectifs de placement en offrant une vaste gamme de catégories d'actifs alternatifs et de stratégies de placements à revenu fixe.

Nous sommes dans une situation enviable pour tirer profit des tendances importantes dans nos marchés cibles grâce :

- Au fait que les investisseurs institutionnels continuent d'accroître les placements alternatifs et les placements à revenu fixe.
- À la demande croissante pour des placements alternatifs, y compris la demande parmi les investisseurs particuliers fortunés en Amérique du Nord.
- À la consolidation des relations de gestionnaire de placement par des investisseurs institutionnels.
- À la réalisation de synergies entre la gestion d'actifs alternatifs et les capacités d'assurance.
- À une attention accrue de certains investisseurs sur les questions liées aux facteurs ESG et les investissements durables.

Notre stratégie est de continuer à assurer un rendement des placements exceptionnel, à élargir et approfondir nos relations de distribution et à étendre notre gamme de produits, tout en conservant nos meilleurs talents. Gestion SLC est positionnée pour afficher une croissance à moyen terme, et nos objectifs¹⁾ consistent à atteindre un actif géré de 225 G\$, une marge d'exploitation de 30 % à 35 % et un bénéfice net sous-jacent de 235 M\$ d'ici 2025. Nous offrons à nos Clients une gamme attrayante de capacités de placement pour répondre à leurs besoins, notamment :

- Des capacités de premier plan en titres à revenu fixe, tant sur les marchés publics que privés, qui couvrent le crédit de première qualité et le crédit alternatif.
- Une expertise mondiale en biens immobiliers, autant pour les titres de capitaux propres que pour les titres de créance.
- Des capacités d'infrastructures mondiales.

¹⁾ Bien que Gestion SLC estime que nos objectifs financiers à moyen terme sont raisonnables, nous pourrions ne pas être en mesure de les atteindre dans l'éventualité où nos hypothèses seraient inexactes. Par conséquent, nos résultats réels pourraient différer de façon significative de nos objectifs financiers à moyen terme décrits ci-dessus. Nos objectifs financiers à moyen terme ne constituent pas des lignes directrices. Ils consistent en des mesures financières prospectives non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique P, « Énoncés prospectifs – Objectifs financiers à moyen terme », du présent document.

MFS

Une récession mondiale demeure possible. Nous évoluons dans un contexte de ralentissement de la croissance, où les coûts du capital et de la main-d'œuvre demeurent élevés, ce qui nécessite qu'un plus grand nombre de sociétés se recapitalisent à des taux plus élevés, compte tenu de la faible croissance des produits. Ces facteurs continueront de créer un contexte plus difficile pour générer de la valeur à court et à moyen terme. Les sociétés pouvant exercer leurs activités avec succès dans ce contexte plus difficile et coûteux seront récompensées par les investisseurs, ce qui pourrait donner plus d'occasions pour les gestionnaires actifs de surclasser les indices de référence n'ayant pas été présents sur le marché. La philosophie de placement de la MFS repose sur une approche à long terme et qui tient compte de l'ensemble du cycle économique. Notre envergure, notre historique à long terme éprouvé et nos vastes portefeuilles de produits, conjugués à notre philosophie de placement, nous placent en position avantageuse afin d'obtenir de solides résultats sur un cycle de marché. Notre structure des charges tire profit des coûts variables importants en fonction des actifs, des souscriptions ou de la rentabilité et, par conséquent, la majorité de nos charges s'ajuste en fonction de la dynamique du marché. En outre, nous continuerons de faire preuve de diligence à l'égard des dépenses discrétionnaires tout en investissant dans des initiatives stratégiques qui contribuent à la croissance de nos affaires à long terme.

Gestion SLC

Compte tenu de l'incertitude économique et géopolitique actuelle, nous prévoyons une volatilité accrue des marchés des actions en raison de la hausse des taux d'intérêt à plus long terme et de l'incertitude persistante à l'égard d'une stabilisation des taux. Ces obstacles macroéconomiques devraient réduire notre capacité à mobiliser des capitaux à mesure que les investisseurs rééquilibreront leurs portefeuilles ou qu'ils reporteront l'engagement de capitaux supplémentaires, et à investir des capitaux compte tenu du contexte difficile entourant les transactions. Cependant, nous prévoyons que la demande pour les catégories d'actifs à revenu fixe et d'actifs alternatifs axés sur le rendement se poursuivra, car ces types d'actifs continuent de fournir une occasion de diversification des portefeuilles, une couverture potentielle contre l'inflation et une réduction de l'exposition globale aux risques pour l'ensemble des placements. Nous croyons être en bonne position pour répondre à cette demande grâce à notre plateforme de capacités de placement de classe mondiale, à nos activités complémentaires qui favorisent les occasions liées aux produits et à la distribution, ainsi qu'à notre capacité d'avoir accès à des ressources mondiales. L'acquisition d'une participation majoritaire dans AAM et le partenariat avec Gestion de patrimoine mondiale de la Banque Scotia donnent un nouvel élan à Gestion SLC afin de faire croître et d'élargir nos activités liées aux particuliers fortunés en Amérique du Nord. Les capacités de placement que nous utilisons pour nos Clients sont les mêmes que celles que nous utilisons pour gérer le fonds général de la Sun Life, ce qui facilite les occasions de coinvestissement venant harmoniser nos intérêts à ceux de nos Clients et permet à Gestion SLC d'effectuer une mise en marché rapide des produits.

Types d'activité et divisions

Type d'activité	Division	Description	Position au sein du marché
Gestion d'actifs	MFS	<ul style="list-style-type: none"> Gère activement des actifs pour des particuliers et des Clients institutionnels, notamment des régimes de retraite, des fonds souverains, des organismes de réglementation monétaires, des fonds de dotation et des fondations. Les produits destinés aux particuliers sont distribués par des conseillers, des courtiers et d'autres professionnels. Les produits institutionnels sont distribués par notre réseau de distribution interne, soutenu par un réseau de conseillers indépendants. 	<ul style="list-style-type: none"> Un actif géré de 599 G\$ US Le 9^e gestionnaire de fonds de placement destinés aux particuliers en importance aux États-Unis¹⁾
	Gestion SLC	<ul style="list-style-type: none"> Gestion SLC offre des solutions de crédit public et privé, de placements à revenu fixe et de placements dans les secteurs de l'immobilier et des infrastructures à ses Clients par l'entremise d'un groupe de gestionnaires affiliés, y compris : <ul style="list-style-type: none"> BentallGreenOak, un gestionnaire de placements immobiliers à l'échelle mondiale; InfraRed Capital Partners, un gestionnaire de placements mondiaux des secteurs des infrastructures et de l'immobilier dont le siège social se trouve à Londres au Royaume-Uni; Crescent Capital Group, un gestionnaire d'instruments de crédit alternatifs d'envergure mondiale situé aux États-Unis; Gestion SLC, un gestionnaire d'actifs institutionnels nord-américain spécialisé dans les portefeuilles de placements à revenu fixe publics et privés de première qualité; Les produits institutionnels sont distribués par notre réseau de distribution interne, soutenu par un réseau de conseillers indépendants. L'acquisition d'une participation majoritaire dans AAM fournit un accès à la distribution aux particuliers aux États-Unis, ce qui permet à Gestion SLC de répondre à la demande croissante des investisseurs fortunés des États-Unis pour des actifs alternatifs. Gestion SLC a également conclu un partenariat stratégique avec la Banque Scotia afin d'introduire des capacités en placements alternatifs à l'intention des particuliers au Canada par l'intermédiaire de Gestion de patrimoine mondiale de la Banque Scotia. 	<ul style="list-style-type: none"> Un actif géré de 223 G\$

¹⁾ Selon un rapport de la plateforme Simfund d'ISS Market Intelligence en fonction de l'actif géré au 31 décembre 2023.

Résultats financiers

Gestion d'actifs (en millions de dollars canadiens)	2023	2022
Bénéfice net sous-jacent ¹⁾	1 239	1 238
À ajouter : Incidence des marchés	(47)	(22)
Participation de la direction dans les actions de la MFS	12	115
Acquisitions, intégrations et restructurations ^{2), 3)}	(114)	(176)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(23)	(14)
Autres	—	7
Bénéfice net déclaré – actionnaires ordinaires	1 067	1 148
Actif géré (en milliards de dollars canadiens) ¹⁾	1 015,9	952,0
Flux bruts (en milliards de dollars canadiens) ¹⁾	151,1	172,9
Flux nets (en milliards de dollars canadiens) ¹⁾	(26,4)	(22,0)
MFS (en millions de dollars canadiens)		
Bénéfice net sous-jacent ¹⁾	1 044	1 080
À ajouter : Participation de la direction dans les actions de la MFS	12	115
Bénéfice net déclaré – actionnaires ordinaires	1 056	1 195
Actif géré (en milliards de dollars canadiens) ¹⁾	792,8	742,3
Flux bruts (en milliards de dollars canadiens) ¹⁾	126,4	140,6
Flux nets (en milliards de dollars canadiens) ¹⁾	(38,9)	(43,4)
MFS (en millions de dollars américains)		
Bénéfice net sous-jacent ¹⁾	773	832
À ajouter : Participation de la direction dans les actions de la MFS	9	87
Bénéfice net déclaré – actionnaires ordinaires	782	919
Marge d'exploitation nette avant impôt de la MFS ¹⁾	38 %	39 %
Actif net moyen (en milliards de dollars américains) ¹⁾	572,9	584,8
Actif géré (en milliards de dollars américains) ^{1), 4)}	598,6	547,9
Flux bruts (en milliards de dollars américains) ¹⁾	93,7	108,4
Flux nets (en milliards de dollars américains) ¹⁾	(28,8)	(33,1)
Augmentation (perte) de valeur de l'actif (en milliards de dollars américains)	79,5	(111,8)
Gestion SLC (en millions de dollars canadiens)		
Bénéfice net sous-jacent ¹⁾	195	158
À ajouter : Incidence des marchés	(47)	(22)
Acquisitions, intégrations et restructurations ^{2), 3)}	(114)	(176)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(23)	(14)
Autres	—	7
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – actionnaires ordinaires	11	(47)
Bénéfice tiré des honoraires ¹⁾	290	237
Marge avant impôt sur le bénéfice tiré des honoraires ^{1), 5)}	24 %	24 %
Marge d'exploitation nette avant impôt ^{1), 5)}	22 %	23 %
Actif géré (en milliards de dollars canadiens) ¹⁾	223,1	209,6
Flux bruts provenant de l'actif géré (en milliards de dollars canadiens) ¹⁾	24,6	32,3
Flux nets provenant de l'actif géré (en milliards de dollars canadiens) ¹⁾	12,5	21,5
Actif géré lié au bénéfice tiré des honoraires (en milliards de dollars canadiens) ¹⁾	176,9	164,4
Flux bruts provenant de l'actif géré lié au bénéfice tiré des honoraires (en milliards de dollars canadiens) ¹⁾	24,6	33,0
Flux nets provenant de l'actif géré lié au bénéfice tiré des honoraires (en milliards de dollars canadiens) ¹⁾	14,2	25,2
Actif administré (en milliards de dollars canadiens) ¹⁾	49,8	—
Mobilisation de capitaux (en milliards de dollars canadiens) ¹⁾	13,1	18,2
Déploiement de capital (en milliards de dollars canadiens) ¹⁾	22,7	30,2

¹⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

²⁾ Les montants ont trait aux coûts d'acquisition relatifs aux sociétés liées de Gestion SLC, soit BentallGreenOak, InfraRed Capital Partners, Crescent Capital Group LP et Advisors Asset Management, Inc., y compris la désactualisation au titre des autres passifs financiers de 86 M\$ en 2023 (2022 – 64 M\$).

³⁾ Les données reflètent la variation des paiements futurs estimatifs au titre des contreparties éventuelles liées aux acquisitions et des options d'achat des participations restantes des sociétés liées de Gestion SLC, dont le montant s'élevait à 42 M\$ (2022 – 80 M\$).

⁴⁾ La MFS présente des renseignements mensuels sur son actif géré à la rubrique « Corporate Fact Sheet » de son site Web, qu'on peut consulter à l'adresse www.mfs.com/CorpFact. La rubrique « Corporate Fact Sheet » présente également l'actif et le passif de la MFS en fonction des PCGR des États-Unis au 31 décembre 2023.

⁵⁾ En fonction des 12 derniers mois. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

Rentabilité

Comparaison entre 2023 et 2022

Le bénéfice net sous-jacent de Gestion d'actifs s'est établi à 1 239 M\$, en hausse de 1 M\$, en raison des facteurs suivants :

- **MFS** : diminution de 36 M\$ (59 M\$ US) attribuable à la baisse des produits tirés des honoraires relatifs à l'actif net moyen et à la hausse des charges, partiellement contrebalancées par la hausse des produits nets tirés des placements et par l'incidence favorable du change.
- **Gestion SLC** : augmentation de 37 M\$ attribuable au fait que l'augmentation du bénéfice net sous-jacent est attribuable à la hausse du bénéfice tiré des honoraires et à une hausse des charges liées à la rétention au cours de l'exercice précédent, laquelle ne s'est pas reproduite. Le bénéfice tiré des honoraires¹⁾ a augmenté de 22 % en raison de la hausse de l'actif géré, reflétant une mobilisation et un déploiement de capitaux solides sur l'ensemble de la plateforme ainsi que l'acquisition d'AAM²⁾. La marge sur le bénéfice tiré des honoraires¹⁾ et la marge d'exploitation nette avant impôt¹⁾ pour 2023 se sont établies à 24 % et à 22 %, respectivement (2022 – 24 % et 23 %, respectivement).

Le bénéfice net déclaré s'est chiffré à 1 067 M\$, en baisse de 81 M\$, ou 7 %, reflétant des variations de la juste valeur de la participation de la direction dans les actions de la MFS et une baisse de la valeur des placements immobiliers détenus dans le compte excédentaire de Gestion SLC, partiellement contrebalancées par une hausse plus modeste des passifs liés aux acquisitions³⁾ de Gestion SLC par rapport à l'exercice précédent.

L'incidence du change a donné lieu à une augmentation du bénéfice net sous-jacent et du bénéfice net déclaré de 37 M\$ et de 35 M\$, respectivement.

Croissance

Comparaison entre 2023 et 2022

L'actif géré du secteur Gestion d'actifs s'est établi à 1 015,9 G\$, en hausse de 63,9 G\$, ou 7 %, en raison des facteurs suivants :

- Les variations de la valeur de l'actif net de 91,6 G\$;
- L'actif géré découlant de l'acquisition d'AAM de 5,2 G\$. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :
- Les sorties nettes de 26,4 G\$;
- Les distributions aux Clients de 6,5 G\$.

L'actif géré de la MFS a augmenté de 50,7 G\$ US, ou 9 %, en raison des facteurs suivants :

- Une augmentation de la valeur de l'actif de 79,5 G\$ US découlant de la hausse des marchés des actions, partiellement contrebalancée par des sorties nettes de 28,8 G\$ US.

Au quatrième trimestre de 2023, 97 %, 95 % et 30 % de l'actif des fonds communs de placement de la MFS offerts aux particuliers aux États-Unis se sont classés dans la moitié supérieure de leurs catégories Morningstar pour ce qui est du rendement sur dix, cinq et trois ans, respectivement.

L'actif géré de Gestion SLC a augmenté de 13,5 G\$, ou 6 %, en raison des facteurs suivants :

- Les entrées nettes de 12,5 G\$, l'acquisition d'AAM de 5,2 G\$ et les variations de la valeur de l'actif de 2,3 G\$, partiellement contrebalancées par les distributions aux Clients de 6,5 G\$.
- Les entrées nettes se composaient de la mobilisation de capitaux et des versements des Clients, qui ont totalisé 24,6 G\$, partiellement contrebalancées par des sorties de trésorerie de 12,2 G\$.

L'actif géré lié au bénéfice tiré des honoraires de Gestion SLC a augmenté de 12,4 G\$, ou 8 %, en raison des facteurs suivants :

- Les entrées nettes de 14,2 G\$, l'acquisition d'AAM de 5,2 G\$ et les variations de la valeur de l'actif de 0,2 G\$, partiellement contrebalancées par les distributions aux Clients de 7,2 G\$.
- Les entrées nettes se composaient du déploiement du capital et des versements des Clients, qui ont totalisé 24,6 G\$, partiellement contrebalancés par des sorties de trésorerie de 10,4 G\$.

Acquisition d'Advisors Asset Management, Inc.

Le 1^{er} février 2023, nous avons conclu l'acquisition d'une participation de 51 %⁴⁾ dans Advisors Asset Management, Inc. (« AAM »), une société de distribution aux particuliers indépendante de premier plan aux États-Unis. Les solides capacités de distribution aux particuliers d'AAM aux États-Unis procurent à Gestion SLC une occasion attrayante de répondre à la demande croissante des investisseurs fortunés américains pour les actifs alternatifs. AAM fournit une gamme de solutions et de produits aux conseillers financiers des maisons de courtage, aux conseillers en placement inscrits et aux courtiers indépendants, et supervisait des actifs de 41,4 G\$ US (environ 54,9 G\$ CA) au 31 décembre 2023, à partir de dix bureaux situés dans neuf États américains. La Sun Life a l'option d'acquiescer la participation restante dans AAM à compter de 2028. À la suite de la transaction, le total des capitaux propres attribuables aux actionnaires a été réduit de 156 M\$, principalement en raison de l'établissement de passifs financiers liés à l'augmentation prévue de notre participation future dans AAM. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3 de nos états financiers consolidés annuels de 2023.

¹⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

²⁾ Le 1^{er} février 2023, nous avons conclu l'acquisition d'une participation majoritaire dans Advisors Asset Management, Inc. (« l'acquisition d'AAM »), une société de distribution aux particuliers indépendante de premier plan aux États-Unis, avec l'option d'acquiescer la participation restante à compter de 2028.

³⁾ Les données reflètent la variation des paiements futurs estimatifs au titre des contreparties éventuelles liées aux acquisitions et des options d'achat des participations restantes des sociétés liées de Gestion SLC.

⁴⁾ Après dilution.

2. Canada

Au Canada, nous sommes un chef de file des solutions en matière de protection, de santé, de gestion d'actifs et de gestion de patrimoine. Nous offrons des produits et des services procurant de la valeur à environ 5,5 millions de Clients. Nous sommes le plus important fournisseur de garanties collectives et de régimes collectifs de retraite au travail, et nous offrons une vaste gamme de produits distribués dans des réseaux à l'intention des particuliers. Notre objectif consiste à aider les Canadiens à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain.

Faits saillants de 2023

Faire progresser notre stratégie Une Sun Life

- Nous avons amélioré l'outil numérique Un Plan, simplement Sun Life afin de permettre aux Clients de modifier directement leur parcours financier autant de fois qu'ils le veulent, tout en collaborant avec leur conseiller à l'atteinte de leurs objectifs personnalisés. À ce jour, environ 140 000 parcours financiers alimentés par Un Plan, simplement Sun Life ont été achevés, et nous avons également lancé les capacités libre-service de l'outil Un Plan pour les participants des régimes des RCR en 2023.
- Nous avons continué de simplifier les interactions des Clients avec nous en élargissant nos capacités numériques, notamment en leur donnant davantage de rétroaction afin de les aider à suivre les progrès accomplis dans la réalisation de leurs objectifs de retraite, et en intégrant la recherche de fournisseurs de Lumino Santé^{MC} au processus de demande de règlement des Clients, permettant ainsi d'éliminer la saisie manuelle des renseignements sur les fournisseurs, de gagner du temps et d'améliorer l'efficacité opérationnelle.
- Les notifications de notre coach numérique, Ella, ont donné lieu à des versements de 2,4 G\$ dans des produits d'assurance et de 706 M\$ dans des produits de gestion de patrimoine au Canada, ce qui représente une hausse de 72 % et de 1 %, respectivement, par rapport à 2022. Ella offre des conseils pertinents et personnalisés pour aider les Clients à atteindre leurs objectifs en matière de santé et de finances.

Accélérer notre stratégie en matière de gestion de patrimoine

- Gestion d'actifs PMSL inc. s'est vu décerner le prix Mutual Fund Provider of the Year remis dans le cadre des Wealth Professional Awards, ce qui témoigne de son engagement à offrir constamment à ses Clients des services-conseils de qualité supérieure et des solutions de placement novatrices.
- Nous avons lancé le centre sur la retraite virtuel Xspace de PMSL, la première plateforme virtuelle 3D du genre, qui offre aux conseillers une expérience immersive leur permettant de gérer efficacement des volumes élevés d'information complexe et d'améliorer ainsi leur connaissance des produits et des solutions disponibles pour répondre aux besoins globaux en constante évolution des Clients.
- Nous continuons d'accroître nos capacités de distribution grâce à la création d'un courtier en valeurs mobilières, Valeurs mobilières Sun Life inc. (« VMML »). Nous avons reçu l'approbation de l'Organisme canadien de réglementation des investissements au cours du quatrième trimestre, et nous prévoyons procéder à un lancement opérationnel en 2024. L'élargissement de notre gamme de services dans VMML facilitera l'accès à des solutions de gestion de patrimoine, ce qui aidera les Clients à atteindre une sécurité financière durable.
- Nous avons élargi notre gamme de produits de gestion de patrimoine et d'actifs axés sur la durabilité grâce au lancement de trois fonds axés sur la durabilité.

Renforcer et élargir nos activités en santé

- Nous avons conclu l'acquisition de la société Dialogue Technologies de la santé inc. (« Dialogue »), principale plateforme de soins de santé virtuels et de mieux-être au Canada, offrant un accès abordable et sur demande à des soins de qualité. Cette acquisition nous aidera à donner aux Canadiens l'accès aux soins dont ils ont besoin, dans le confort de leur maison.
- Nous avons lancé la Pharmacie Lumino Santé^{MC}, une nouvelle appli en ligne qui permet aux participants des régimes de garanties collectives de consulter un pharmacien compétent par clavardage ou appel téléphonique, et d'obtenir la livraison de leurs médicaments à domicile sans frais supplémentaires. Ce service aide les Clients à faire le suivi de leur consommation de médicaments et de leurs renouvellements, et leur envoie des messages importants concernant leurs médicaments sur ordonnance. En plus de ce lancement, nous avons également annoncé un investissement minoritaire dans Simpill Health Group Inc., qui exerce ses activités sous le nom de Pillway et est le fournisseur des services de pharmacie virtuels pour la Pharmacie Lumino Santé^{MC}.
- Nous avons finalisé un contrat avec le Gouvernement du Canada afin d'agir comme administrateur du Régime canadien de soins dentaires (« RCSD »), qui procurera un accès à des soins dentaires pour les Canadiens dans le besoin. Grâce au RCSD, jusqu'à neuf millions de Canadiens de plus auront accès à des soins dentaires.
- À la suite d'un projet pilote couronné de succès, nous avons lancé notre coach virtuel en santé mentale, un outil numérique qui offre une approche personnalisée et proactive pour aider les participants des régimes collectifs à prendre des mesures afin d'améliorer leur bien-être mental. Environ 90 % des participants au projet pilote ont obtenu un résultat positif en matière de santé mentale après avoir utilisé le coach en santé mentale.
- Afin d'appuyer nos efforts en ce qui touche les garanties inclusives au travail, nous faisons en sorte qu'il soit plus facile pour les participants de comprendre les soins de santé adaptés à la culture qui sont couverts au titre du compte de dépenses personnel (« CDP ») standard. Par exemple, nous avons créé la catégorie Santé des Autochtones, qui met de l'avant la couverture des dépenses liées à la médecine traditionnelle et aux articles de cérémonies autochtones offerte par la Sun Life au titre du CDP.
- Nous avons mené un projet pilote sur les produits liés à notre programme Solutions distinctives pour le diabète et avons élargi le programme au-delà du diabète de type 2 afin d'y inclure également le diabète de type 1, le diabète gestationnel et le prédiabète. Le lancement complet des produits est prévu en 2024, et il viendra offrir aux Canadiens diabétiques la souplesse nécessaire pour obtenir la couverture dont ils ont besoin et mener une vie plus saine.
- Nous continuons d'être un chef de file en matière de couverture liée à l'affirmation de genre, en ajoutant plus d'options de maximums annuels et en créant un processus d'autorisation préalable propre à la Sun Life afin de rendre la couverture plus accessible.

Transformer la distribution aux particuliers

- Nous avons accru notre présence par l'intermédiaire de *Prospr par Sun Life* en établissant des partenariats avec des courtiers hypothécaires nationaux afin d'offrir aux Canadiens un accès à des conseils et à des solutions en matière de protection pour leur procurer, à eux-mêmes et à leurs bénéficiaires, une sécurité financière à vie.

Maintenir une discipline financière

- Nous avons contribué à la solide situation du capital de la Sun Life en prenant des mesures de gestion proactive, y compris une optimisation du capital de notre portefeuille de placements et la vente des activités liées aux marchés spéciaux¹⁾.
- Nous avons simplifié nos interactions avec les Clients et avons réalisé des gains d'efficacité opérationnelle grâce au traitement numérique direct de 84 % des demandes de règlement de frais médicaux et dentaires collectifs et de 57 % des demandes provenant de robots conversationnels tout au long de l'exercice.

Stratégie et perspectives

Notre marché canadien continue de faire face à des incertitudes liées au marché, à une population vieillissante et à un contexte difficile en matière de soins de santé. En outre, nous constatons une évolution dans le domaine de la technologie, de la gestion du patrimoine et de la distribution. Notre stratégie axée sur les Clients, nos activités diversifiées et notre réseau de distribution multicanaux nous permet de nous pencher sur ces tendances et de concrétiser notre raison d'être. Nous continuons à intégrer la durabilité à notre culture et à notre processus décisionnel afin de susciter des changements sociaux positifs, ainsi que d'accroître l'engagement des Clients et des employés. Nos priorités au Canada consistent à :

Faire progresser notre stratégie Une Sun Life

- Soutenir les Clients dans les domaines de la santé, de la gestion de patrimoine et de la protection grâce à des solutions et des conseils globaux pour créer des Clients de la Sun Life pour la vie.
- Élargir et approfondir les relations avec nos Clients au moyen d'expériences personnalisées et harmonieuses dans tous les canaux de la Sun Life, par exemple au moyen de l'outil Un Plan, simplement Sun Life et d'offres intégrées à l'écosystème de santé, comme la Pharmacie Lumino Santé^{MC}.

Accélérer notre stratégie en matière de gestion de patrimoine

- Positionner Gestion d'actifs PMSL inc. en tant que moteur de croissance au Canada, permettant ainsi aux réseaux de distribution aux intermédiaires et aux réseaux internes d'accéder plus facilement à des solutions de placements et à une gamme de produits répondant à leurs besoins en gestion d'actifs.
- Accélérer les progrès quant à l'objectif de devenir le fournisseur de solutions de revenu de retraite et de succession de choix, en mettant l'accent sur les conseils, l'expérience et des produits distinctifs.
- Mettre l'accent sur l'expérience Client au moyen d'outils de planification améliorés et de la simplification des processus afin de favoriser le regroupement et la conservation des actifs.
- Demeurer un chef de file sur le marché en croissance du transfert des risques liés aux régimes de retraite au Canada en offrant des solutions personnalisées répondant aux besoins des employeurs en matière de gestion des régimes de retraite à prestations déterminées et de réduction des risques liés à ces régimes.

Renforcer et élargir nos activités en santé

- Donner aux Canadiens les moyens d'agir plus tôt pour prévenir et réduire les risques pour la santé en élargissant nos solutions en matière de santé, y compris en tirant profit des capacités provenant de l'acquisition de Dialogue.
- Élaborer des solutions ciblées pour les Canadiens atteints de maladies chroniques comme le diabète afin d'accroître leur assurabilité et d'améliorer leur santé.
- Veiller à ce que les régimes de garanties collectives soient inclusifs et conformes aux priorités de leurs promoteurs en matière de diversité, d'équité et d'inclusion, et mettent l'accent sur la santé des femmes.
- Continuer d'améliorer nos modèles prédictifs de tarification afin de réduire les risques au minimum, au moyen de méthodes avancées d'analyse des données et de modélisation prédictive.

Transformer la distribution aux particuliers

- Continuer de bâtir un continuum de distribution omnicanal pour les particuliers adapté aux préférences et aux besoins des segments de Clients visés, y compris des réseaux de conseillers en assurance numériques, hybrides, en personne et indépendants.
- Moderniser notre réseau de services-conseils en personne au moyen de capacités numériques, de données et d'analyse qui permettent une expérience Client complète et personnalisée et améliorent la productivité des conseillers.
- Accroître et augmenter la portée de *Prospr par Sun Life*, en favorisant les relations avec les nouveaux Clients de la Sun Life et en ciblant les Canadiens qui préfèrent communiquer au moyen d'une expérience hybride, à la fois humaine et numérique.
- Tirer parti de l'essor du marché des conseillers en assurance indépendants en plus d'accroître et d'élargir les relations avec les promoteurs de régimes collectifs afin de stimuler la croissance.

¹⁾ Le 1^{er} février 2023, nous avons conclu la vente des activités liées aux marchés spéciaux de la Sun Life du Canada, une filiale en propriété exclusive de la FSL inc., à la Compagnie d'assurance-vie Première du Canada (renommée Securian Canada) (la « vente des activités liées aux marchés spéciaux »).

Maintenir une discipline financière

- Améliorer l'expérience des conseillers et des Clients et favoriser l'efficacité opérationnelle au moyen d'initiatives numériques comme le traitement direct et le regroupement de données.
- Chercher des occasions novatrices à faible coût axées sur l'optimisation du capital et du risque.

Perspectives

Nos activités diversifiées, qui répondent aux besoins des Clients en gestion d'actifs et de patrimoine, l'assurance-vie et l'assurance-santé ainsi que la distribution multicanaux, nous placent en bonne position pour approfondir nos relations avec les Clients et saisir les nouvelles occasions lorsqu'elles se présentent. Nous continuons d'améliorer nos offres pour l'ensemble des parcours en matière de santé, de gestion de patrimoine et de protection de nos Clients, grâce à des investissements dans les systèmes, la distribution et les capacités numériques. Nous sommes convaincus que notre position de chef de file et notre envergure au Canada nous aideront à générer des résultats positifs pour nos Clients.

Notre discipline en matière de fixation des prix, nos activités diversifiées axées sur les Clients et notre gestion prudente des risques nous placent en bonne position pour faire face aux tendances actuelles en matière de démographie, de soins de santé, de technologie et de macroéconomiques.

Types d'activité et divisions

Type d'activité	Division	Description	Position au sein du marché
Gestion de patrimoine et d'actifs	Gestion de patrimoine de l'Individuelle	<ul style="list-style-type: none"> Offre des conseils aux particuliers afin de leur permettre, ainsi qu'aux membres de leur famille, d'atteindre une sécurité financière durable grâce à une vaste gamme de solutions de gestion de patrimoine, dont certaines sont fondées sur l'assurance. Les produits sont offerts par l'intermédiaire d'un modèle de distribution multicanaux comprenant le réseau de conseillers DFSL¹⁾, un réseau de distribution aux intermédiaires (notamment des courtiers indépendants et des maisons de courtage) et un réseau de distribution directe. PMSL élabore des solutions de gestion de patrimoine pour les particuliers et les Clients institutionnels. 	<ul style="list-style-type: none"> 2^e rang au chapitre des souscriptions de produits à capital fixe²⁾, et 4^e rang au chapitre des primes et des versements en gestion de patrimoine²⁾
	Régimes collectifs de retraite	<ul style="list-style-type: none"> Propose des régimes de retraite à cotisations déterminées et des solutions pour les régimes à prestations déterminées au Canada pour les employeurs de toutes tailles. Tire profit de notre présence dans les milieux de travail pour offrir des régimes d'épargne facultatifs, notamment des régimes postérieurs à l'emploi destinés aux participants qui quittent un régime d'employeur. Les Solutions prestations déterminées offrent une gamme croissante de solutions de réduction des risques novatrices pour les régimes de retraite à prestations déterminées. Les produits sont distribués par l'intermédiaire de représentants, en collaboration avec des conseillers de divers réseaux de distribution et des conseillers en régimes collectifs. Capacités en matière de planification et de regroupement d'actifs permettant aux participants actuels et aux anciens participants des régimes de bénéficiaire d'une expérience simplifiée et harmonieuse auprès d'un seul fournisseur. 	<ul style="list-style-type: none"> 1^{er} rang dans le marché des régimes à cotisations déterminées d'après le total de l'actif des régimes de capitalisation pour une 21^e année consécutive³⁾ 3^e rang sur le marché des souscriptions de rentes pour les Solutions prestations déterminées²⁾
Santé et protection collective	Sun Life Santé	<ul style="list-style-type: none"> Offre aux Clients des expériences numériques personnalisées et sur demande en matière de santé, en tirant parti de notre acquisition de Dialogue, afin de leur permettre de prendre leur santé en main plus rapidement et d'obtenir de meilleurs résultats. Propose aux employeurs de toutes tailles au Canada des produits collectifs : assurance-vie, assurance dentaire, assurance-maladie complémentaire, assurance-invalidité et assurance maladies graves. Tire profit de notre présence dans les milieux de travail pour offrir aux participants des régimes, sur une base individuelle, des solutions d'assurance facultative comme des régimes d'assurance-vie et d'assurance-santé postérieurs à l'emploi. Les produits sont distribués par l'intermédiaire de représentants, avec la collaboration de conseillers indépendants, de conseillers en garanties 	<ul style="list-style-type: none"> Chef de file des garanties collectives au Canada pour une 11^e année consécutive⁴⁾
Protection individuelle	Assurance individuelle	<ul style="list-style-type: none"> Offre des produits d'assurance-vie et d'assurance-santé complets aux particuliers afin de les aider, ainsi que les membres de leur famille, à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain. Les produits sont offerts par l'intermédiaire d'un modèle de distribution multicanaux comprenant le réseau de conseillers DFSL, un réseau de distribution aux intermédiaires (notamment des courtiers indépendants et des maisons de courtage) et un réseau de distribution directe, y compris <i>Prospr par Sun Life</i>. 	<ul style="list-style-type: none"> Chef de file du marché de l'assurance-vie et de l'assurance-santé individuelles, en fonction des primes, pour une 3^e année consécutive²⁾

¹⁾ Distribution Financière Sun Life (« DFSL ») est notre réseau de conseillers exclusif.

²⁾ Part de marché, selon une évaluation de la Life Insurance Marketing and Research Association (la « LIMRA »), pour le cumul annuel au troisième trimestre de 2023.

³⁾ Pension Universe Report de Fraser (en fonction de l'exercice clos en décembre 2022).

⁴⁾ En fonction des produits pour l'exercice clos en décembre 2022, selon le Group Benefits Providers Report de 2023.

Résultats financiers

(en millions de dollars)	2023	2022 ¹⁾
Gestion de patrimoine et d'actifs ²⁾	432	364
Santé et protection collective ²⁾	550	375
Protection individuelle ²⁾	394	324
Bénéfice net sous-jacent²⁾	1 376	1 063
À ajouter : Incidence des marchés ¹⁾	(243)	330
Modifications des hypothèses et mesures de la direction	59	(228)
Acquisitions, intégrations et restructurations	76	(2)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(16)	(12)
Autres	—	90
Bénéfice net déclaré – actionnaires ordinaires¹⁾	1 252	1 241
Rendement des capitaux propres sous-jacent (en %) ²⁾	21,4 %	16,3 %
Rendement des capitaux propres déclaré (en %) ²⁾	19,4 %	19,1 %
Souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs ^{2), 3)}	15 039	14 629
Souscriptions – santé et protection collective ²⁾	591	533
Souscriptions – protection individuelle ²⁾	609	496

¹⁾ Les résultats retraités de 2022 pourraient ne pas être entièrement représentatifs de notre bénéfice futur, car nous ne gérons pas nos portefeuilles d'actifs et de passifs en vertu des nouvelles normes. Se reporter à la rubrique « Note aux lecteurs : Résultats retraités de 2022 par suite de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9 » de la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », du présent document.

²⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document. Pour obtenir plus de renseignements sur les types d'activité des secteurs d'activité de la Sun Life, se reporter à la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », dans le présent document.

³⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, les données sur les souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs au Canada ont été mises à jour afin d'exclure les affaires conservées. Les montants présentés pour les périodes précédentes ont été mis à jour afin de refléter ce changement.

Rentabilité

Comparaison entre 2023 et 2022

Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 1 376 M\$, en hausse de 313 M\$, ou 29 %, en raison des facteurs suivants :

- **Gestion de patrimoine et d'actifs** : augmentation de 68 M\$ en raison de l'augmentation des produits tirés des placements découlant de la hausse des volumes et des rendements, partiellement contrebalancée par la baisse du bénéfice tiré des honoraires.
- **Santé et protection collective** : augmentation de 175 M\$ en raison de la croissance des primes tirées des affaires et de l'amélioration des résultats enregistrés au chapitre de l'invalidité, reflétant l'augmentation des marges, la baisse du volume de règlements et la réduction de la durée des règlements.
- **Protection individuelle** : augmentation de 70 M\$ en raison de la croissance des affaires en vigueur, de la hausse de l'apport des placements et de l'amélioration des résultats enregistrés au chapitre de la protection.
- De plus, le bénéfice de l'ensemble des types d'activité susmentionnés comprend une hausse du bénéfice relatif au surplus attribuable à l'augmentation des profits réalisés et des produits d'intérêts nets liée à la hausse des taux, ainsi qu'une hausse des charges d'exploitation reflétant la croissance des volumes et les investissements continus dans les activités.

Le bénéfice net déclaré s'est établi à 1 252 M\$, soit un niveau stable par rapport à l'exercice précédent, tandis que l'augmentation du bénéfice net sous-jacent, l'incidence des modifications des hypothèses et mesures de la direction et le profit à la vente des activités liées aux marchés spéciaux ont été en grande partie contrebalancés par l'incidence des marchés et l'incidence de la modification du taux d'imposition au Canada¹⁾ au cours de l'exercice précédent. L'incidence des marchés est principalement attribuable aux taux d'intérêt et aux résultats liés aux placements immobiliers, partiellement contrebalancés par la hausse des marchés des actions.

Croissance

Comparaison entre 2023 et 2022

Les souscriptions au Canada comprenaient :

- Les souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs se sont établies à 15,0 G\$, en hausse de 3 %, reflétant l'augmentation des souscriptions à la Gestion de patrimoine et l'individuelle, principalement à l'égard des fonds communs de placement, en grande partie contrebalancée par la baisse des souscriptions de régimes à cotisations déterminées enregistrées par les RCR.
- Les souscriptions en santé et protection collective se sont établies à 591 M\$, en hausse de 11 %, reflétant la hausse des ventes de contrats importants.
- Les souscriptions en protection individuelle se sont établies à 609 M\$, en hausse de 23 %, en raison de l'augmentation des souscriptions d'assurance vie entière avec participation.

L'actif géré de nos activités de gestion de patrimoine, incluant les RCR, s'est chiffré à 166,7 G\$ au 31 décembre 2023, en hausse de 14,4 G\$, ou 9,5 %, reflétant les fluctuations des marchés et les entrées nettes.

¹⁾ Le 15 décembre 2022, une loi imposant une surtaxe additionnelle de 1,5 % sur le bénéfice imposable supérieur à 100 M\$ des banques et des sociétés d'assurance-vie a été adoptée au Canada (la « modification du taux d'imposition au Canada »). Cette loi s'appliquait rétroactivement jusqu'à la date de publication du budget fédéral, le 7 avril 2022. Par conséquent, le bénéfice net déclaré pour le secteur Canada a augmenté de 90 M\$ au quatrième trimestre de 2022, et cette augmentation est reflétée au poste Autres ajustements.

Vente des activités liées aux marchés spéciaux

Le 1^{er} février 2023, nous avons conclu la vente des activités liées aux marchés spéciaux¹⁾ de la Sun Life du Canada à la Compagnie d'assurance-vie Première du Canada (renommée Securian Canada). Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3 de nos états financiers consolidés annuels de 2023.

Acquisition de Dialogue Technologies de la santé inc.

Le 3 octobre 2023, nous avons acquis Dialogue Technologies de la santé inc. (« Dialogue »). Par suite de cette acquisition, notre participation a augmenté, passant de 23 % à 95 %, pour un produit en trésorerie de 272 M\$ (pour la participation qui n'était pas auparavant détenue par la Sun Life ni conservée par certains membres de la haute direction de Dialogue). Dialogue est une plateforme canadienne de soins de santé et de mieux-être virtuels. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3 de nos états financiers consolidés annuels de 2023.

3. États-Unis

La Sun Life États-Unis est l'un des plus importants fournisseurs de garanties collectives aux États-Unis, et offre à plus de 50 millions d'Américains des solutions d'assurance invalidité, d'assurance-vie, d'assurance-maladie complémentaire et d'assurance-maladie en excédent de pertes, ainsi que des garanties de frais dentaires et de frais d'optique par l'entremise d'employeurs, de partenaires du secteur et de programmes gouvernementaux comme les régimes Medicaid, Medicare Advantage, et le Children's Health Insurance Program (« CHIP »). Les services comprennent la gestion des absences, les soins dentaires et l'orientation dans le système de santé. Par ailleurs, le secteur États-Unis assure aussi la gestion d'environ 225 000 contrats d'assurance-vie et de rente individuels en vigueur ainsi que d'un portefeuille d'activités de réassurance fermées.

Faits saillants de 2023

Croissance des affaires

- La Sun Life États-Unis a une fois de plus enregistré une solide croissance de plus de 10 % au chapitre de son bénéfice sous-jacent, des souscriptions et des produits en 2023 en raison de la mise en œuvre fructueuse de sa stratégie visant à aider ses Clients à obtenir les soins de santé et la couverture dont ils ont besoin, ainsi que de l'apport de l'acquisition de DentaQuest.
- Nous avons comptabilisé un total des nouvelles souscriptions de garanties de frais dentaires de plus de 650 M\$ US depuis l'acquisition de DentaQuest le 1^{er} juin 2022, y compris la plus importante souscription avec le régime Medicare Advantage dans l'histoire de DentaQuest en 2023. Les souscriptions de garanties de frais dentaires sur les régimes commerciaux ont également augmenté de 55 % en 2023, alors que nous avons tiré parti de nos forces jumelées découlant de l'acquisition de DentaQuest.
- Les produits tirés de l'assurance collective ont augmenté de 14 % par rapport à 2022, reflétant les souscriptions et les résultats liés au maintien en vigueur solides, soutenus par des investissements dans les produits et les technologies, la hausse des primes moyennes par contrat et une fixation des prix disciplinée.
- Nous avons enregistré une augmentation de 34 % des primes tirées de l'assurance-maladie complémentaire d'un exercice à l'autre et nous avons été reconnus en 2023 comme le chef de file de la croissance des souscriptions facultatives dans la catégorie des grandes entreprises par Eastbridge Consulting²⁾. L'assurance facultative comprend les produits d'assurance-maladie complémentaires qui aident les participants à payer les coûts qui pourraient ne pas être couverts par leurs régimes médicaux.

¹⁾ Les marchés spéciaux comprennent une variété de Clients dans les secteurs des régimes d'associations et de groupes d'affinités et de l'assurance-crédit collective. Ce secteur d'activité faisait auparavant partie de la division de la Sun Life Santé.

²⁾ En fonction des souscriptions de 2022. Eastbridge Consulting est la source de recherche, d'expertise et de services-conseils pour les entreprises exerçant leurs activités au sein du secteur de l'assurance facultative au travail et pour celles qui souhaitent y entrer. Depuis plus de 25 ans, Eastbridge a constitué la plus importante bibliothèque de données du secteur, ainsi qu'une pratique de consultation propre au secteur.

Aider nos Clients à obtenir les soins de santé et la couverture dont ils ont besoin

- Les solutions de recherche de soins de santé personnalisés de PinnacleCare ont aidé des participants à accéder à des soins de qualité en temps opportun, et leur ont fourni les connaissances nécessaires pour prendre des décisions éclairées à l'égard de leur santé. En 2023, l'outil Health Navigator a permis d'avancer plus de la moitié des rendez-vous des participants ayant un diagnostic de cancer récent ou en progression, par rapport à ce que ces patients auraient pu obtenir en utilisant les réseaux d'accès habituels aux hôpitaux.
- Nous avons ouvert cinq nouveaux cabinets Advantage Dental+ au Texas. Ces cabinets sont axés sur la prestation de soins bucco-dentaires de grande qualité et préventifs pour les enfants couverts par le régime Medicaid.
- Nous avons aussi annoncé un partenariat avec l'Independence Health Group basé à Philadelphie pour offrir des produits exclusifs d'assurance-maladie en excédent de pertes à ses Clients ayant des régimes d'assurance-maladie autofinancés pour y ajouter une protection en cas de hausse importante et imprévue des charges relatives aux soins de santé.
- Nous avons noué un nouveau partenariat privilégié avec OptiMed Health Partners¹⁾ afin d'améliorer l'accessibilité et l'abordabilité des médicaments de spécialité pour nos participants des régimes d'assurance en excédent de pertes. Le nouveau programme améliorera la façon dont ces médicaments sont administrés aux participants qui en ont besoin, souvent à la maison, tout en gérant les coûts croissants des soins de santé.
- Nous avons lancé en assurance collective une gamme bonifiée de produits d'assurance-invalidité spécifiquement conçue pour les professionnels de la santé, leur procurant une couverture de remplacement du revenu qui répond à leurs besoins particuliers.
- Nous avons lancé deux nouvelles options de régimes de garanties de frais dentaires commerciaux qui aident les participants à réduire les coûts à leur charge, à encourager les soins préventifs et à maximiser leurs garanties de frais dentaires.
- En tant que plus important fournisseur de garanties de frais dentaires au titre du régime Medicaid, DentaQuest a obtenu quatre nouveaux contrats auprès de Medicaid, venant soutenir notre mission consistant à donner l'accès aux soins dentaires aux familles et aux enfants provenant de collectivités mal desservies.
- Nous avons annoncé un partenariat avec Somatus, un fournisseur de soins médicaux virtuels à domicile soutenus par la technologie, afin de fournir un soutien individuel à nos participants atteints de maladie rénale chronique et d'insuffisance cardiaque congestive, deux maladies courantes associées à des coûts élevés.
- Nous avons établi un partenariat avec VirtualMe^{MC2)} afin de fournir notre produit Health Navigator par l'intermédiaire des services de télésanté de celle-ci, qui répondent aux besoins des entreprises clientes ainsi que des particuliers sous-assurés ou non assurés.

Faciliter l'accès aux soins et aux prestations grâce aux solutions numériques

- Nous avons élargi notre partenariat avec AbleTo, un important fournisseur de solutions virtuelles d'encadrement et de psychothérapie de première qualité fondées sur des données probantes, afin d'ajouter un programme de mieux-être numérique sur demande pour les participants de nos régimes d'assurance-vie collective dans le but de soutenir la santé émotionnelle et mentale.
- Nous avons conclu un partenariat avec Goodpath, une clinique virtuelle intégrative, afin d'offrir aux participants de nos régimes d'assurance-invalidité un accès à des services de soins globaux et d'améliorer le traitement des troubles du dos et de l'appareil musculosquelettique et de la COVID-19 longue.
- Nous avons élargi notre partenariat avec Teledentistry.com afin d'inclure les participants de DentaQuest, offrant ainsi aux participants un service virtuel leur permettant de consulter des fournisseurs de soins dentaires en tout temps dans certains États, ce qui facilite l'accès à des soins dentaires et à des conseils numériques.
- Nous avons amélioré le processus de tarification de l'assurance en excédent de pertes en introduisant un outil de tarification numérique avancé aux États-Unis. Grâce à cet outil, qui utilise l'apprentissage automatique, nous avons été en mesure de fournir un outil d'assurance-maladie en excédent de pertes à un plus grand nombre de Clients.
- Nous avons amélioré Sun Life Onboard, notre outil de mise en place des garanties entièrement numérique pour les employeurs et les courtiers, grâce au lancement de notre formulaire numérique intelligent. Ce nouveau formulaire numérisé permet de saisir l'information nécessaire pour remplir la configuration des produits d'assurance de l'employeur, ce qui a permis de réduire de six à trois jours le temps nécessaire aux Clients pour remplir les documents d'intégration.

Stratégie et perspectives

Notre stratégie consiste à être un chef de file en matière de santé et d'avantages sociaux aux États-Unis, qui aide ses membres à avoir accès aux soins et à la couverture dont ils ont besoin. Le secteur de la santé et des avantages sociaux, qui représente 4,5 T\$ US et continue de croître, est complexe et en évolution rapide. La pénurie de personnel dans le secteur des soins de santé et la demande croissante réduisent la capacité du système de santé américain et rend l'accès aux soins plus difficile. Plus de 85 %, ou 7,2 G\$, de nos produits proviennent maintenant des produits et services de soins de santé, et nous jouons un rôle clé en tant que lien avec le système de soins de santé en aidant nos membres à obtenir les bons diagnostics, traitements et avantages sociaux. Nous avons considérablement amélioré nos capacités grâce aux acquisitions de DentaQuest et de PinnacleCare, ainsi qu'à l'ajout d'initiatives de soutien clinique à nos activités liées à l'assurance-invalidité. Nous nous distinguons ainsi en offrant des produits complémentaires aux produits d'assurance-maladie de base offerts par les principales compagnies d'assurance aux États-Unis. Nos activités d'assurance-maladie en excédent de pertes et de garanties de frais dentaires sont parmi les plus importantes dans leur secteur, tandis que nos activités d'assurance-vie et d'assurance-invalidité collectives figurent parmi les 10 premiers fournisseurs de produits. Par l'intermédiaire de notre division des garanties de frais dentaires, nous sommes également présents sur le marché vaste et en croissance des programmes d'État, qui touche plus de 160 millions d'Américains.

Nos outils numériques et nos services de soutien facilitent également les interactions avec nous et permettent de combler les lacunes dans la couverture des participants. Nous continuons également à tirer parti de nos capacités uniques à établir des partenariats pour favoriser notre croissance en offrant des solutions à plus de 100 régimes partenaires des secteurs de la santé et de l'assurance afin qu'ils puissent soutenir leurs participants.

¹⁾ OptiMed Health Partners est un fournisseur à licence nationale et multi-accrédité de services spécialisés d'injection et de perfusion.

²⁾ VirtualMe^{MC} fournit une gamme de services de télésanté et offre des soins de santé de qualité directement aux patients dans le besoin.

Aider nos Clients à obtenir les soins de santé et la couverture dont ils ont besoin

- Renforcer notre position de chef de file dans le secteur de l'assurance-maladie en excédent de pertes et des solutions novatrices de gestion des risques pour les promoteurs de régimes autofinancés en continuant d'offrir des produits complémentaires, y compris l'outil Health Navigator, une innovation de PinnacleCare, afin d'aider les participants ayant de graves problèmes de santé à obtenir les soins dont ils ont besoin et de meilleurs résultats pour leur santé, ainsi qu'à réduire les coûts.
- Tirer parti de l'envergure et de l'expertise de DentaQuest afin d'offrir à tous des soins buccodentaires de qualité, d'aider les Américains à adopter un mode de vie sain, de poursuivre notre croissance sur le marché des programmes d'État et de devenir un chef de file des régimes de frais dentaires commerciaux grâce à nos capacités de premier plan.
- Axer les garanties collectives sur la santé et la productivité au moyen d'offres élargies et améliorées en assurance-invalidité, en gestion des absences, en assurance-vie et en assurance-maladie complémentaire pour offrir une protection du revenu, combler les écarts de couverture d'assurance et aider les Clients à obtenir les soins dont ils ont besoin pour se rétablir et reprendre le travail et leur vie normale.
- Aider les employeurs à se conformer à la réglementation complexe et permettre à un plus grand nombre d'Américains d'obtenir des congés familiaux et des congés de maladie payés.
- Favoriser la croissance de FullscopeRMS en tirant parti de notre expertise, de notre envergure et de notre gamme de solutions clés en main pour nos partenaires en matière de régimes d'assurance et de soins de santé afin d'améliorer la couverture des participants.

Faciliter l'accès aux soins et aux prestations grâce aux solutions numériques

- Accroître notre capacité à intégrer d'autres grandes plateformes dans l'écosystème de la santé et des garanties, en offrant une meilleure expérience Client.
- Faciliter l'expansion du numérique au moyen de nouvelles capacités et de nouveaux partenariats en tirant parti des actifs existants afin d'offrir des analyses prédictives et personnalisées qui aideront les Clients à prendre les décisions éclairées.
- Tirer parti des outils numériques pour accroître les interactions avec les Clients et l'engagement virtuel, aider à mieux servir un plus grand nombre de participants et fournir des perspectives plus approfondies aux courtiers et aux employeurs.

Aider les titulaires de contrat de la Gestion des affaires en vigueur à atteindre une sécurité financière durable, tout en gérant efficacement nos activités

- Continuer à offrir un excellent service à nos titulaires de contrat d'assurance individuelle et de rente individuelle.
- Optimiser la valeur des activités en créant des occasions pour améliorer la rentabilité, notamment en gérant les charges plus efficacement et en adoptant des stratégies de placements alternatifs.
- Gérer le risque et le capital de manière efficace par la réassurance et grâce à des gammes de produits conçus pour les contrats pouvant être transformés ou arrivant à échéance.

Perspectives

Le secteur de l'assurance-maladie et de l'assurance collective aux États-Unis est vaste et en pleine croissance, les Clients étant de plus en plus conscients de la valeur de nos produits d'assurance et de nos services. Ces marchés demeurent concurrentiels, et nous avons l'intention d'y accroître notre rentabilité en tirant parti de notre position de chef de file, de notre expertise approfondie et de nos nouvelles capacités pour accentuer notre présence dans les secteurs des garanties et des services de santé, afin d'aider les Américains à adopter un mode de vie sain.

La vigueur de nos activités aux États-Unis se reflète dans la croissance de nos souscriptions, de nos produits et de notre bénéfice net en 2023. Les améliorations importantes apportées à nos produits, à nos systèmes et à nos capacités numériques au cours des derniers exercices jumelées à nos récentes acquisitions ont contribué à notre croissance.

Nous exerçons des activités diversifiées qui nous ont bien servis pendant la pandémie et qui sont en bonne position pour afficher une croissance. Malgré des difficultés à court terme dans la division des garanties de frais dentaires en raison du processus de révision effectué au sein du régime Medicaid après la fin de l'urgence en santé publique déclarée par le gouvernement fédéral, nous enregistrons une croissance des activités, nous disposons d'un nouveau bassin d'occasions d'affaires solides, et les facteurs fondamentaux demeurent solides. L'intégration de DentaQuest demeure conforme à l'échéancier prévu, et nous sommes en voie d'atteindre nos objectifs en matière de synergies. Les résultats des solutions en santé et en gestion des risques ont commencé à ralentir par rapport à leur rendement durant la pandémie, mais ils demeurent solides alors que nous fixons nos prix de façon responsable, investissons dans nos capacités en matière de santé et tirons parti de l'analyse des données pour différencier nos produits et services, ce qui nous permettra de continuer à faire croître nos activités en générant de solides marges bénéficiaires. Nous constatons des améliorations importantes au chapitre de l'assurance collective à mesure que l'incidence de la COVID-19 s'estompe et que nous tirons parti de notre rigueur continue en matière de fixation des prix, de la priorité que nous accordons à la gestion des demandes de règlements d'invalidité et de nos investissements dans les technologies qui ont amélioré l'expérience Client et stimulé les souscriptions et une forte persistance.

Nous continuons de collaborer avec les représentants des gouvernements des États et du gouvernement fédéral afin d'améliorer l'accès de nos Clients aux garanties. En plus de mettre l'accent sur les congés familiaux et les congés de maladie payés, nous avons défendu encore plus vigoureusement l'élargissement de l'accès aux garanties de frais dentaires pour les prestataires du régime Medicaid et d'autres programmes d'État, ainsi que le maintien de l'abordabilité des garanties de frais dentaires d'employeurs. Nous appuyons également la recommandation du Conseil consultatif de l'ERISA selon laquelle le Congrès devrait adopter une loi visant à assurer la parité en matière de santé mentale dans le secteur de l'assurance-invalidité de longue durée, celle-ci étant déjà requise dans le secteur de l'assurance-maladie. Nous continuons de surveiller les modifications législatives et réglementaires possibles dans des domaines importants susceptibles d'influer sur nos activités, la sécurité des données et la protection des renseignements personnels, les ratios de perte minimale pour les régimes d'assurance frais dentaires parrainés par des employeurs, ainsi que les exigences à l'égard des sous-traitants des gouvernements des États.

Types d'activité et divisions

Type d'activité	Division	Description	Position au sein du marché
Santé et protection collective	Garanties collectives	<ul style="list-style-type: none"> Offre de produits et services d'assurance collective, y compris des solutions d'assurance-vie, d'assurance invalidité de courte et de longue durée, de gestion des absences, ainsi que des produits d'assurance facultative et complémentaire prévoyant le versement de prestations en cas d'hospitalisation, d'accidents et de maladies graves. Comprend notre entreprise FullscopeRMS, qui fournit des solutions de gestion des risques clé en main pour les assureurs et les régimes d'assurance-maladie. Les solutions en santé et en gestion des risques fournissent une protection contre les règlements de frais médicaux importants pour les promoteurs de régimes autofinancés au moyen de l'assurance-maladie en excédent de pertes et de services d'orientation dans le système de santé afin d'aider les participants à obtenir des soins et à améliorer leur santé. Nos produits sont distribués par l'intermédiaire de plus de 32 000 courtiers et conseillers indépendants, soutenus par plus de 165 représentants à l'interne. Sert plus de 60 000 employeurs dans le marché des petites, moyennes et grandes entreprises des États-Unis, et environ 19 millions de participants¹⁾. 	<ul style="list-style-type: none"> Le plus important fournisseur indépendant de produits d'assurance-maladie en excédent de pertes²⁾ Classée parmi les 10 premiers fournisseurs de produits collectifs d'assurance-vie et produits clé en main d'assurance-invalidité³⁾
	Garanties de frais dentaires	<ul style="list-style-type: none"> Offre aux employeurs de toutes tailles des produits et des services au titre des régimes Medicaid et Medicare Advantage, ainsi que des régimes commerciaux de garanties frais dentaires et frais d'optique. Sert environ 36 millions de participants⁴⁾. Fait la promotion de soins dentaires préventifs par l'entremise de son modèle novateur Preventistry®, qui met l'accent sur les soins précoces et de qualité, l'accès aux soins et des résultats mesurables. Environ 80 cabinets Advantage Dental+ situés dans des collectivités mal desservies afin d'aider à élargir l'accès aux soins dentaires. 	<ul style="list-style-type: none"> 2^e plus important fournisseur de garanties de frais dentaires aux États-Unis⁵⁾ Plus important fournisseur de garanties de frais dentaires au titre du régime Medicaid⁶⁾ Le réseau commercial Sun Life Dental Network® compte plus de 130 000 fournisseurs et offre un accès facile à des soins grâce aux garanties de frais dentaires offertes dans le réseau⁷⁾
Protection individuelle	Gestion des affaires en vigueur	<ul style="list-style-type: none"> Assure la gestion d'environ 80 000 contrats d'assurance-vie individuelle, principalement des polices d'assurance-vie universelle et d'assurance-vie entière avec participation, et d'environ 105 000 contrats de rente individuels qui ont été vendus initialement au Royaume-Uni. Comprend également un portefeuille d'environ 40 000 contrats lié aux activités de réassurance fermées, qui incluent les garanties de revenu minimal, les garanties de capital-décès et l'assurance soins de longue durée individuelle, ainsi que l'assurance accident personnelle et l'assurance-médicale. Gestion des affaires en vigueur est un portefeuille fermé n'acceptant plus de nouvelles souscriptions. 	

¹⁾ Inclut les participants ayant également une couverture d'assurance frais dentaires et/ou frais d'optique commerciale de la Sun Life.

²⁾ Classement établi par la Sun Life en fonction des données du rapport Accident and Health Policy Experience de 2022 publié par la National Association of Insurance Commissioners (« NAIC »). Un fournisseur indépendant de produits d'assurance en excédent de pertes est défini comme un fournisseur de produits d'assurance en excédent de pertes qui n'offre pas aussi de services de gestion de règlements de coûts médicaux.

³⁾ Selon les rapports annuels Sales & In-Force de 2022 de la LIMRA pour l'assurance-vie et l'assurance-invalidité collectives. Les résultats au chapitre de l'invalidité de longue durée excluent les rachats effectués dans les réserves. Les résultats au chapitre de l'assurance-vie temporaire et de l'assurance invalidité de longue durée et de courte durée collectives excluent les ventes faites par l'entremise d'associations; comprend les affaires en vigueur gérées par la Sun Life pour le compte de partenaires du secteur de l'assurance.

⁴⁾ Inclut les participants ayant également une couverture d'assurance collective de la Sun Life.

⁵⁾ D'après le nombre de participants au 31 décembre 2022. Classement établi par la Sun Life à l'aide des informations publiées par des concurrents.

⁶⁾ D'après le nombre de participants en date de septembre 2023. Classement établi par la Sun Life à l'aide de données publiques provenant des faits saillants de l'adhésion à Medicaid et à CHIP en date de septembre 2023, de données provenant d'organismes offrant le régime Medicaid et d'autres sources, ainsi que d'informations publiées par des concurrents.

⁷⁾ Le réseau commercial Sun Life Dental Network inclut sa société liée Dental Health Alliance®, L.L.C. (« DHA® ») et des dentistes ayant conclu des ententes d'accès avec d'autres réseaux de soins dentaires.

Résultats financiers

(en millions de dollars américains)

	2023	2022 ¹⁾
Santé et protection collective ²⁾	568	450
Protection individuelle ^{2), 3)}	95	81
Bénéfice net sous-jacent²⁾	663	531
À ajouter : Incidence des marchés ¹⁾	(25)	(30)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction	(48)	40
Acquisitions, intégrations et restructurations ⁴⁾	(87)	(103)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(63)	(47)
Autres	—	13
Bénéfice net déclaré – actionnaires ordinaires¹⁾	440	404
Rendement des capitaux propres sous-jacent (en %) ²⁾	14,2 %	13,6 %
Rendement des capitaux propres déclaré (en %) ²⁾	9,4 %	10,3 %
Marge après impôt des Garanties collectives (en %) ^{2), 5)}	10,0 %	8,1 %
Souscriptions – santé et protection collective ^{2), 6)}	1 680	1 464

¹⁾ Les résultats retraités de 2022 pourraient ne pas être entièrement représentatifs de notre bénéfice futur, car nous ne gérons pas nos portefeuilles d'actifs et de passifs en vertu des nouvelles normes. Se reporter à la rubrique « Note aux lecteurs : Résultats retraités de 2022 par suite de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9 » de la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », du présent document.

²⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document. Pour obtenir plus de renseignements sur les types d'activité exercées dans les divisions de la Sun Life, se reporter à la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », dans le présent document.

³⁾ Avec prise d'effet au deuxième trimestre de 2023, les activités de rentes à constitution immédiate fermées au Royaume-Uni ont été transférées du secteur Organisation internationale au secteur États-Unis à la suite de la vente de la Sun Life UK. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3 de nos états financiers consolidés annuels de 2023. De plus, avec prise d'effet au troisième trimestre de 2023, les activités de réassurance fermées ont été transférées du secteur Organisation internationale au secteur États-Unis.

⁴⁾ Comprend les coûts d'acquisition et d'intégration de DentaQuest, acquise le 1er juin 2022.

⁵⁾ En fonction du bénéfice net sous-jacent des quatre derniers trimestres. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

⁶⁾ Les montants des périodes précédentes liés aux souscriptions de garanties de frais dentaires aux États-Unis ont été retraités afin de refléter de nouvelles informations.

Rentabilité

Comparaison entre 2023 et 2022

Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 663 M\$ US, en hausse de 132 M\$ US, ou 25 %, en raison des facteurs suivants :

- **Santé et protection collective** : augmentation de 118 M\$ US en raison de la solide croissance des primes enregistrée pour toutes les activités, de l'apport de l'acquisition de DentaQuest et de la hausse du résultat net des activités de placement, y compris la hausse du bénéfice sur le surplus reflétant une augmentation des produits d'intérêts nets découlant de la hausse des taux. Les résultats de l'exercice comprennent des marges favorables relativement à l'assurance-maladie en excédent de pertes, ainsi que des résultats favorables enregistrés au chapitre de la morbidité pour l'assurance-invalidité collective, partiellement contrebalancés par les résultats défavorables enregistrés au chapitre des garanties de frais dentaires reflétant principalement l'incidence du réexamen de l'admissibilité au régime Medicaid après la fin de l'urgence de santé publique, ainsi que par les résultats enregistrés au chapitre de la mortalité pour l'assurance collective. Les résultats enregistrés au chapitre de la mortalité se sont améliorés de façon significative par rapport aux résultats liés à la pandémie au cours de l'exercice précédent.
- **Protection individuelle** : augmentation de 14 M\$ US. L'inclusion des activités de rentes à constitution immédiate au Royaume-Uni¹⁾ et l'amélioration des résultats enregistrés au chapitre de la mortalité ont été partiellement contrebalancées par la diminution du résultat net des activités de placement.

Le bénéfice net déclaré s'est établi à 440 M\$ US, en hausse de 36 M\$ US, ou 9 %, en raison de l'augmentation du bénéfice net sous-jacent, partiellement contrebalancée par les modifications des hypothèses et mesures de la direction. Les résultats de l'exercice précédent comprennent un profit tiré de la cession-bail du bureau de Wellesley, partiellement contrebalancé par une charge reflétant la résolution d'une question liée à la fixation des prix de la réassurance pour la Gestion des affaires en vigueur.

L'incidence du change a donné lieu à une augmentation du bénéfice net sous-jacent et du bénéfice net déclaré de 31 M\$ et de 26 M\$, respectivement.

Croissance

Comparaison entre 2023 et 2022

Les souscriptions de produits collectifs enregistrées aux États-Unis se sont établies à 1 680 M\$ US, en hausse de 216 M\$ US, ou 15 %, en raison de la hausse des souscriptions de garanties de frais dentaires²⁾ au sein des régimes Medicare Advantage, Medicaid et commerciaux, et de la hausse des souscriptions d'assurance-maladie en excédent de pertes, partiellement contrebalancées par la diminution des souscriptions d'assurance collective.

¹⁾ Le 3 avril 2023, nous avons conclu la vente de la SLF of Canada UK Limited à Phoenix Group Holdings plc (la « vente de la Sun Life UK »). En vertu de l'entente, nous conserverons notre participation économique dans les activités de rentes à constitution immédiate par l'entremise d'un traité de réassurance qui, avec prise d'effet au deuxième trimestre de 2023, est comptabilisé dans la Gestion des affaires en vigueur au sein du secteur États-Unis. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3 de nos états financiers consolidés annuels de 2023.

²⁾ Les ventes de garanties de frais dentaires comprennent les ventes provenant de DentaQuest, acquise le 1^{er} juin 2022.

4. Asie

Nos activités dans l'ensemble de l'Asie nous placent en excellente position pour tirer profit des perspectives de croissance élevée dans la région. Nous exerçons nos activités dans huit marchés asiatiques, offrant de la valeur à plus de 28 millions de Clients. Les marchés de l'ANASE offrent des solutions de gestion d'actifs, de gestion de patrimoine, d'assurance et de santé par l'intermédiaire d'un réseau de distribution multicanaux aux Philippines, en Indonésie et au Vietnam. Le marché de Hong Kong offre des produits d'assurance individuelle et des produits de gestion de patrimoine par l'intermédiaire d'un réseau de distribution d'agences, de courtiers et de la bancassurance. Nos coentreprises en Chine, en Inde et en Malaisie offrent des solutions de gestion d'actifs et de gestion de patrimoine, de protection et de santé. Les marchés de la clientèle fortunée offrent des solutions d'assurance individuelle aux familles et aux particuliers fortunés, et ils exercent leurs activités à Singapour et aux Bermudes. Le bureau régional représente le siège social de nos activités en Asie, situé à Hong Kong.

Faits saillants de 2023

Tirer parti de l'excellence de la distribution pour diversifier notre composition, accroître notre envergure et avoir une incidence sur nos Clients

- Les souscriptions de protection ont connu un essor solide, avec une croissance de 44 %¹⁾ et des produits totaux pondérés tirés des primes de 6,0 G\$, en hausse de 23 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui reflète l'augmentation de la demande découlant de la levée des restrictions relatives aux voyages en raison de la pandémie au début de 2023, l'apport continu du secteur de la clientèle fortunée en raison de notre stratégie d'acquisitions ciblées, et des investissements dans une composition équilibrée des activités de distribution.
- À Hong Kong, nous avons ouvert Sun Gateway, un centre de service à la clientèle de prestige, qui offre aux Clients fortunés des conseils professionnels en assurance et un guichet unique de produits et de services, avec une équipe de conseillers financiers sur place et de représentants du service à la clientèle qui répondent à leurs besoins en matière de gestion de patrimoine et de protection aux différentes étapes de la vie.
- Aux Philippines, nous avons maintenu notre position de chef de file au chapitre des primes liées aux affaires nouvelles et du total des primes en 2022, ce qui reflète notre excellente gamme de produits et notre service exceptionnel aux Clients. Nos efforts pour améliorer la vie de nos Clients ont été récompensés et, pour la 14^e année consécutive, la Sun Life a reçu le prix Platine²⁾ pour avoir été choisie comme la compagnie la plus digne de confiance dans le secteur de l'assurance-vie aux Philippines.
- Nous continuons de réaliser notre stratégie de croissance à l'aide d'investissements stratégiques. À Hong Kong, nous avons augmenté notre investissement stratégique dans la Bowtie Life Insurance Company Limited (« Bowtie »), premier assureur virtuel de Hong Kong et chef de file du marché avec une part d'environ 30 %³⁾ du canal de vente direct.
- La bancassurance est un canal de distribution essentiel en Asie pour concrétiser notre raison d'être. Nous avons conclu une entente de bancassurance exclusive de 15 ans à Hong Kong avec la Dah Sing Bank (« Dah Sing »). Aux termes de cette entente, la Sun Life sera le fournisseur exclusif de solutions d'assurance-vie pour environ 570 000 clients particuliers de services bancaires de la Dah Sing, afin de répondre à leurs besoins en matière d'épargne et de protection à différentes étapes de la vie. Il s'agit de la première entente de bancassurance exclusive de la Sun Life à Hong Kong, et d'un complément utile à notre réseau de plus de 2 500 conseillers en assurance. Les souscriptions ont commencé en juillet 2023, et nous avons constaté un essor des souscriptions découlant de cette entente au second semestre de l'exercice.

Être un leader des services numériques afin d'améliorer l'expérience numérique et de transformer l'expérience de nos Clients et conseillers, tout en favorisant une plus grande efficacité et une plus grande évolutivité

- En raison de notre volonté d'avoir une incidence significative sur nos Clients tout au long de leur vie, nous continuons d'améliorer l'expérience en matière de services numériques afin de simplifier leurs interactions avec nous. Nous avons réalisé des progrès importants en 2023, alors que 87 % des demandes de contrats et 48 % des demandes de règlement ont été soumises numériquement, soit des hausses respectives de 4 et de 10 points de pourcentage par rapport à l'exercice précédent.
- En Malaisie et en Indonésie, les notes de satisfaction des Clients⁴⁾ ont augmenté de façon importante, soit de onze et trois points de pourcentage, respectivement, par rapport à l'exercice précédent. Cette amélioration a été favorisée par l'amélioration de nos capacités numériques, la promotion de la sensibilisation au numérique et la centralisation des Clients par l'amélioration des produits, des processus et des solutions, ainsi que par l'établissement de relations de confiance avec nos Clients et nos conseillers.
- Nous avons créé et lancé le premier canal numérique direct de la Sun Life pour les cotisations volontaires déductibles aux fins de l'impôt pour les Clients des fonds de prévoyance obligatoires à Hong Kong, ce qui a donné lieu à une augmentation globale de 28 % des demandes de cotisations volontaires déductibles par rapport à l'exercice précédent. Ce canal nous donne également l'occasion d'appliquer des capacités de vente directe à d'autres produits pour l'ensemble de nos activités à Hong Kong.
- Au Vietnam, nous avons lancé une nouvelle solution Point of Sale, qui permet de créer une expérience intégrée et transparente pour les Clients et les conseillers, et nous avons mis en œuvre des capacités de configuration des produits afin de réduire les délais de mise en marché.

¹⁾ Cette variation exclut l'incidence du change. Pour plus de renseignements sur ces mesures financières non conformes aux normes IFRS, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

²⁾ Prix Trusted Brands.

³⁾ Selon les statistiques provisoires pour 2021 à 2023 relatives aux activités à long terme de l'Insurance Authority, Bowtie s'est classée au premier rang en fonction du nombre de nouveaux contrats individuels payés souscrits par l'intermédiaire du canal direct à Hong Kong.

⁴⁾ La note relative à la satisfaction globale des Clients envers la Sun Life est tirée d'un sondage semestriel qui évalue la relation d'ensemble que les Clients entretiennent avec la Sun Life. Ce programme d'évaluation est mené en collaboration avec un organisme indépendant de recherche sur le marché.

Intégrer la durabilité à nos activités afin de favoriser la création de valeur, d'avoir une incidence positive et de nous conformer à notre raison d'être

- Afin de permettre à nos Clients d'atteindre une sécurité financière durable, nous avons élargi notre gamme de produits liés aux facteurs ESG. À Hong Kong, nous avons lancé deux produits¹⁾ qui offrent un potentiel de croissance financière à long terme et des options souples de retrait au comptant tout en intégrant activement les facteurs ESG aux stratégies de placement. Nous avons également lancé les premiers régimes d'assurance-vie entière²⁾ axés sur les placements tenant compte des facteurs ESG à Hong Kong, le premier fonds de prévoyance obligatoires axé sur les faibles émissions de carbone³⁾ à Hong Kong et le premier fonds d'assurance-vie universelle à capital variable axé sur la durabilité⁴⁾ pour la Sun Life aux Philippines.
- Nous avons commencé à adopter l'infonuagique au cours de l'exercice et avons réalisé des progrès importants en achevant la migration infonuagique au Vietnam, contribuant ainsi à la réduction de l'empreinte de nos centres de données d'ici 2025.
- Afin de promouvoir une sécurité financière et une vie plus saine en tant qu'entreprise de confiance et responsable, nous déployons des efforts continus pour améliorer la littératie financière aux Philippines, au Vietnam, en Malaisie et en Indonésie, nous organisons diverses campagnes et programmes de santé et de mieux-être dans la région et nous parrainons des initiatives philanthropiques en continu, dont voici quelques exemples :
 - Le programme Brighter Health Blood Glucose Screening, qui propose des dépistages gratuits du glucose dans plus de 200 pharmacies, ainsi que des contrôles gratuits de santé oculaire dans 44 établissements en Malaisie.
 - Le Programme Brighter School, qui vise à revitaliser les installations scolaires de 600 résidents d'écoles, ainsi que le programme Build Our Kids Success, qui aide environ 12 000 enfants à vivre en meilleure santé en Indonésie.
 - Nous avons établi le partenariat Hoops + Health avec Beyond Sport, une fondation mondiale qui préconise les changements sociaux par le sport, afin de remettre à neuf six terrains d'Asie afin de permettre la création d'espaces sûrs favorisant les programmes de sports pour les jeunes.

Capacités de gestion du risque et solidité financière

- Conformément à nos efforts dans l'adoption de pratiques financières prudentes qui protègent nos Clients tout en renforçant nos capacités de gestion du risque, la Sun Life Hong Kong a obtenu l'approbation de l'Insurance Authority de Hong Kong pour l'adoption anticipée du programme de capital pondéré en fonction du risque, à compter de la fin juin 2023. La Sun Life Hong Kong figure parmi les quelques assureurs à Hong Kong ayant fait la transition à ce programme plus tôt que prévu, ce qui reflète nos capacités de gestion du risque et notre solidité financière.

¹⁾ SunJoy et SunGift.

²⁾ SunGuardian et SunProtect. En fonction des conditions du marché le 30 juin 2023 pour SunGuardian et SunProtect et d'une comparaison avec d'autres régimes d'assurance-vie entière pour de nouvelles entreprises mixtes et à long terme, au sens de la Insurance Authority dans le Register of Authorized Insurers.

³⁾ Sun Life MPF Global Low Carbon Index Fund. Au 28 juillet 2023, selon le site Web de MPFA (<https://www.mpfa.org.hk>), le Sun Life MPF Global Low Carbon Index Fund est le seul fonds de prévoyance obligatoire axé sur les faibles émissions de carbone.

⁴⁾ Le Peso Global Sustainability Growth Fund.

Stratégie et perspectives

Nous continuerons de tirer parti des nouvelles occasions afin d'atteindre nos objectifs de croissance ambitieux et de prendre de l'envergure dans tous nos marchés. Nous nous engageons à atteindre l'excellence de la distribution et à offrir une expérience numérique harmonieuse à nos Clients et conseillers afin d'avoir une incidence sur nos Clients. Nous continuerons de promouvoir notre culture solide et distinctive, tout en attirant, en développant et en habilitant des talents de haut niveau. Nous intégrerons la durabilité à nos activités, à mesure que nous interagirons avec nos Clients tout au long de leur cheminement vers une sécurité financière durable et un mode de vie sain. Nos priorités en Asie se présentent comme suit :

Offrir des services de bancassurance et des agences à croissance durable, intégrer la qualité et optimiser la composition de la distribution

- Atteindre une envergure durable grâce à un éventail diversifié de canaux performants et axés sur la qualité qui améliorent notre incidence sur nos Clients en offrant des conseils globaux en matière de souscriptions, dans le cadre de l'élargissement de notre gamme de solutions en matière d'assurance-vie, de gestion de patrimoine et d'assurance-santé.
- Continuer de collaborer efficacement avec les partenaires de bancassurance existants afin de réaliser le potentiel des récentes ententes et de gagner de l'envergure en intégrant nos produits d'assurance aux parcours bancaires des Clients, en intégrant des outils numériques et en collaborant avec nos partenaires.
- Faire croître notre réseau d'agences et devenir le partenaire de choix des conseillers afin de développer des talents actifs et durables au sein des agences.

Renforcer notre marque et nos propositions de valeur différentes pour les Clients afin d'établir et d'approfondir des relations de qualité avec nos Clients, nos conseillers et nos employés

- Offrir une excellence numérique pouvant offrir des propositions et des expériences simples, pertinentes et fiables à nos Clients et partenaires.
- Bâtir une marque distinctive et digne de confiance en investissant davantage dans des publicités à grande visibilité qui font mieux connaître et prendre en considération la Sun Life pour l'ensemble de l'Asie.
- Fournir des conseils de qualité et offrir des solutions financières pertinentes afin de permettre aux Clients de prévoir des événements financiers défavorables, de s'en protéger et d'investir pour leur avenir.
- Devenir un partenaire dans les parcours santé de nos Clients en offrant un plus large éventail de solutions de santé utiles et en renforçant le niveau d'engagement dans l'ensemble des relations avec nos Clients.
- Intégrer les facteurs ESG à nos processus de placement et offrir des occasions de placement liées aux facteurs ESG à nos Clients.

Transformer l'expérience des Clients et des conseillers, réaliser des gains d'efficacité, fidéliser les Clients et en accroître le nombre et élargir nos marchés

- Numériser nos affaires et tirer profit des outils et plateformes technologiques répandus dans la région afin de faciliter les interactions des Clients et des conseillers avec nous.
- Favoriser l'engagement de nos Clients existants et potentiels en étant plus personnels, plus proactifs et plus prédictifs. Créer des expériences personnalisées pour consolider nos relations avec nos Clients et améliorer la fidélisation de ceux-ci.
- Habilitier les conseillers, notamment au sein du réseau de distribution de bancassurance, en mettant en place les meilleures capacités numériques et de données du secteur, permettant ainsi de générer des occasions, de créer des expériences plus stimulantes, d'avoir une incidence sur nos Clients et d'améliorer la conversion des prospects, la productivité des conseillers, le recrutement et la formation. Accélérer la modernisation des bases technologiques et positionner les investissements numériques afin de réduire les coûts unitaires et d'améliorer l'expérience des conseillers et des Clients.
- Offrir des innovations numériques pour nos divisions permettant de générer de la croissance, de réaliser des gains d'efficacité, de prendre de l'envergure et de se distinguer.

Perspectives

Nos activités diversifiées combinées à notre présence dans différents pays ainsi que notre capacité de distribution multicanaux nous mettent en bonne position pour renforcer nos relations avec nos Clients, saisir les occasions à mesure qu'elles se présentent et nous protéger des cycles économiques et des changements réglementaires défavorables dans n'importe quel marché. Malgré les obstacles à court terme liés à la volatilité des marchés, nous nous attendons à ce que la croissance économique de la région se poursuive et à ce que la création rapide de richesses, conjuguées aux faibles taux de pénétration de l'assurance, se traduisent par une croissance soutenue pour l'ensemble de nos marchés à moyen terme. En outre, nous prévoyons continuer de joindre un plus grand nombre de Clients en élargissant et en solidifiant notre réseau d'agences de grande qualité, notre réseau diversifié de partenaires en bancassurance et nos partenariats avec des courtiers. Nous sommes convaincus que notre position parmi les chefs de file mondiaux de l'assurance à l'intention des Clients fortunés à l'échelle internationale continuera de générer de la valeur et des résultats positifs pour nos Clients.

L'incertitude économique et géopolitique ainsi que la concurrence féroce, le ralentissement des marchés des actions, la hausse des taux d'intérêt et l'inflation continuent de nous poser des défis. Cependant, notre engagement ferme envers notre raison d'être et nos Clients, l'amélioration de notre situation actuelle au sein des marchés, nos importantes relations stratégiques, nos investissements dans le numérique et l'analytique et notre capacité à tirer profit de l'expertise mondiale de la Sun Life nous placent dans une position avantageuse pour l'avenir. En raison du fait que les gouvernements locaux continuent à déléguer les responsabilités vers leurs citoyens dans les domaines de la retraite et de la santé, nous sommes en position avantageuse pour offrir une gamme diversifiée de produits et solutions à nos Clients actuels et potentiels.

Types d'activités et divisions

Type d'activité	Division	Description	Position au sein du marché
Gestion de patrimoine et d'actifs	ANASE <i>Philippines</i> ¹⁾	• Nous proposons des services de gestion d'actifs à des particuliers et à des Clients institutionnels par l'entremise d'un réseau d'agences, de courtiers, de bancassurance et de partenaires numériques.	• 2 ^e plus importante société de fonds communs de placement au pays ²⁾
	Hong Kong	• Nous proposons aux particuliers et aux entreprises des fonds de prévoyance obligatoires et des services d'administration de régimes de retraite par l'entremise d'un réseau d'agences et de courtiers.	• 3 ^e plus important fournisseur de fonds de prévoyance obligatoires en fonction de l'actif géré, au 3 ^e rang en fonction des entrées de trésorerie nettes ³⁾
	Coentreprises <i>Chine</i> ⁴⁾	• Nous offrons des services de gestion d'actifs institutionnels, de gestion passive d'actifs pour le compte de tiers et de financement par emprunt par l'entremise de la distribution directe.	• 12 ^e plus important fournisseur de fonds communs de placement ⁵⁾
	<i>Inde</i> ⁶⁾	• Nous proposons des services de gestion d'actifs à des particuliers et à des investisseurs institutionnels par l'entremise de conseillers indépendants, de banques et de réseaux de distribution directe.	• 6 ^e plus importante entreprise de fonds communs de placement au pays ⁷⁾

¹⁾ Philippines : comprend une coentreprise avec le groupe Yuchengco, la Sun Life Grepa Financial, Inc. (participation de 49 %).

²⁾ Philippines Investment Funds Association, en fonction de l'actif géré à la fin de novembre 2023.

³⁾ Mercer, MPF Market Shares Report, septembre 2023.

⁴⁾ Chine : comprend des coentreprises avec le China Everbright Group, la Sun Life Everbright Life Insurance Company Limited (participation de 24,99 %) et la Sun Life Everbright Asset Management Co., Ltd (participation de 24,74 %).

⁵⁾ 2022, en fonction du total des produits des entreprises de gestion d'actifs d'assurance.

⁶⁾ Inde : comprend des coentreprises avec le Aditya Birla Group, la Aditya Birla Sun Life Insurance Company Limited (participation de 49 %) et la Aditya Birla Sun Life Asset Management Company Limited (participation indirecte de 36,5 %).

⁷⁾ Association of Mutual Funds in India, en fonction de l'actif moyen géré pour le trimestre clos le 30 novembre 2023.

Type d'activité	Division	Description	Position au sein du marché
Protection individuelle	ANASE <i>Philippines</i>	• Nous proposons des produits d'assurance-vie et d'assurance-santé individuelles et collectives à des particuliers et à des entreprises par l'entremise d'un réseau de distribution à canaux multiples.	• La plus importante compagnie d'assurance en fonction du total des primes ¹⁾
	<i>Indonésie</i>	• Nous proposons des produits d'assurance-vie et d'assurance-santé individuelles par l'entremise d'un réseau d'agences, d'ententes de télécommunications et de banques, qui comprend un partenariat de bancassurance exclusif avec CIMB Niaga, la deuxième banque privée en importance en Indonésie.	• 11 ^e plus importante compagnie d'assurance ²⁾
	<i>Vietnam</i>	• Nous proposons des produits d'assurance-vie et de retraite par l'entremise de notre réseau d'agences, de ventes par la Compagnie, de canaux de distribution numérique et de partenariats, notamment des ententes exclusives en bancassurance avec la TPBank ³⁾ et ACB ³⁾ .	• 5 ^e rang au chapitre des souscriptions réalisées par le canal de la bancassurance, cinquième plus importante compagnie d'assurance ⁴⁾
	Hong Kong	• Nous offrons des produits d'assurance-vie et d'assurance-santé individuelles et collectives par l'entremise d'un réseau d'agences, d'une entente de bancassurance avec Dah Sing ⁵⁾ et d'un réseau de courtiers, notamment des solutions d'assurance-vie pour les Clients fortunés.	• Classée parmi les 10 plus importantes agences d'assurance-vie ⁶⁾
	Coentreprises <i>Chine⁷⁾</i>	• Nous proposons des produits d'assurance-vie et d'assurance-santé individuelles et collectives et des produits d'épargne par l'entremise d'un réseau d'agences, de bancassurance et de distribution numérique.	• 10 ^e plus importante compagnie d'assurance-vie en Chine (multinationales) ⁸⁾
	<i>Inde⁹⁾</i>	• Nous proposons des produits d'assurance individuelle et collective et des produits d'épargne et de retraite par l'entremise d'un réseau d'agences, de courtiers et de bancassurance.	• 7 ^e plus importante compagnie d'assurance-vie en Inde ¹⁰⁾
	<i>Malaisie¹¹⁾</i>	• Nous proposons des produits d'assurance individuelle et collective par l'entremise d'ententes bancaires et de télécommunications, y compris une entente de bancassurance exclusive avec la CIMB Bank, la deuxième banque en importance en Malaisie, et d'une agence en expansion.	• 1 ^{er} au chapitre des souscriptions takaful réalisées par le canal de la bancassurance et 3 ^e rang au chapitre des souscriptions réalisées par le canal de la bancassurance, septième rang globalement ¹²⁾
	Clientèle fortunée <i>Division Internationale</i>	• Nous proposons des solutions d'assurance-vie destinées à des Clients fortunés résidant à l'extérieur des États-Unis et du Canada. • Nous gérons un bloc de produits internationaux de gestion de patrimoine qui sont fermés aux nouvelles souscriptions.	• Leader dans le marché international de l'assurance-vie pour la clientèle fortunée
<i>Singapour</i>	• Nous proposons des solutions d'assurance-vie destinées à des Clients fortunés de l'Asie.	• Nouveau joueur sur le marché en 2021	
Bureau régional et autres	Bureau régional	• Siège social de nos activités en Asie, situé à Hong Kong.	

¹⁾ Commission des assurances des Philippines, en fonction des produits totaux tirés des primes par la Sun Life of Canada (Philippines) enregistrés depuis le début de l'exercice au troisième trimestre de 2023.

²⁾ Rapport sur le secteur de la Indonesia Life Insurance Association, en fonction des primes de première année enregistrées depuis le début de l'exercice au troisième trimestre de 2023.

³⁾ Tien Phong Commercial Bank (« TPBank ») et Asia Commercial Joint Stock Bank (« ACB »).

⁴⁾ Primes de première année annualisées enregistrées depuis le début de l'exercice en décembre 2023 en fonction des données partagées entre les intervenants du secteur.

⁵⁾ Dah Sing Bank (« Dah Sing »).

⁶⁾ Insurance Authority of Hong Kong, rapport Provisional Statistics on Hong Kong Long Term Insurance Business, en fonction des primes de première année annualisées enregistrées depuis le début de l'exercice au troisième trimestre de 2023.

⁷⁾ Chine : comprend des coentreprises avec le China Everbright Group, la Sun Life Everbright Life Insurance Company Limited (participation de 24,99 %) et la Sun Life Everbright Asset Management Co., Ltd (participation de 24,74 %).

⁸⁾ Chine : en fonction des primes brutes enregistrées au deuxième trimestre de 2023 (excluant les versements sur les produits d'assurance-vie universelle et les sociétés de régimes de retraite) parmi les multinationales étrangères.

⁹⁾ Inde : comprend des coentreprises avec le Aditya Birla Group, la Aditya Birla Sun Life Insurance Company Limited (participation de 49 %) et la Aditya Birla Sun Life Asset Management Company Limited (participation indirecte de 36,5 %).

¹⁰⁾ Insurance Regulatory Authority of India, en fonction des primes de première année enregistrées depuis le début de l'exercice au quatrième trimestre de 2023 parmi les intervenants privés.

¹¹⁾ Malaisie : comprend des coentreprises avec Khazanah Nasional Berhad et CIMB Group Holdings Berhad, la Sun Life Malaysia Assurance Berhad (participation de 49 %) et la Sun Life Malaysia Takaful Berhad (participation de 49 %).

¹²⁾ Life Insurance Association of Malaysia et Insurance Services Malaysia Berhad, en fonction des primes de première année annualisées pour les produits conventionnels et takaful depuis le début de l'exercice au troisième trimestre de 2023.

Résultats financiers

(en millions de dollars)	2023	2022 ¹⁾
Gestion de patrimoine et d'actifs ²⁾	55	71
Protection individuelle ^{2), 3)}	587	479
Charges du bureau régional et autres ²⁾	(42)	(11)
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)²⁾	600	539
À ajouter : Incidence des marchés ¹⁾	(153)	(332)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction	39	1
Acquisitions, intégrations et restructurations	(18)	(7)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(8)	(8)
Autres	51	17
Bénéfice net déclaré – actionnaires ordinaires¹⁾	511	210
Rendement des capitaux propres sous-jacent (en %) ²⁾	11,0 %	11,1 %
Rendement des capitaux propres déclaré (en %) ²⁾	9,4 %	4,3 %
Souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs ²⁾	7 713	11 140
Souscriptions – protection individuelle ²⁾	1 882	1 271
Souscriptions – santé et protection collective ^{2), 3)}	76	73
MSC liée aux affaires nouvelles ²⁾	681	322

¹⁾ Les résultats retraités de 2022 pourraient ne pas être entièrement représentatifs de notre bénéfice futur, car nous ne gérons pas nos portefeuilles d'actifs et de passifs en vertu des nouvelles normes. Se reporter à la rubrique « Note aux lecteurs : Résultats retraités de 2022 par suite de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9 » de la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », du présent document.

²⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document. Pour obtenir plus de renseignements sur les types d'activité des secteurs d'activité de la Sun Life, se reporter à la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », dans le présent document.

³⁾ En ce qui a trait au bénéfice net sous-jacent par type d'activité, les activités d'assurance collective en Asie ont été incluses dans la catégorie Protection individuelle.

Rentabilité

Comparaison entre 2023 et 2022

Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 600 M\$, en hausse de 61 M\$, ou 11 %, en raison des facteurs suivants :

- **Gestion de patrimoine et d'actifs** : baisse de 16 M\$ en raison de la diminution du bénéfice, en grande partie aux Philippines et à Hong Kong.
- **Protection individuelle** : hausse de 108 M\$ en raison de la croissance des affaires attribuable à l'essor favorable des souscriptions, à l'amélioration des résultats enregistrés au chapitre de la mortalité et de l'apport des coentreprises, principalement attribuable aux résultats favorables enregistrés au chapitre des comportements des titulaires de contrat et des charges, partiellement contrebalancées par la baisse du bénéfice sur le surplus.
- **Charges du bureau régional et autres** : augmentation de (31) M\$ de la perte nette, reflétant principalement les investissements continus dans les affaires sur l'ensemble de l'Asie.

Le bénéfice net déclaré s'est établi à 511 M\$, en hausse de 301 M\$, en raison de l'incidence des marchés, de l'augmentation du bénéfice net sous-jacent, de l'incidence de la modification de l'impôt sur le revenu des sociétés des Bermudes¹⁾ et de l'incidence des modifications des hypothèses et mesures de la direction. L'incidence des marchés est principalement attribuable à l'accentuation de la courbe de taux d'intérêt, partiellement contrebalancée par les résultats liés aux placements immobiliers.

L'incidence du change a donné lieu à une augmentation du bénéfice net sous-jacent et du bénéfice net déclaré de 9 M\$ et de 17 M\$, respectivement.

Croissance

Comparaison entre 2023 et 2022

Les souscriptions en Asie comprenaient :

- des souscriptions de produits individuels de 1,9 G\$, en hausse de 46 %²⁾, en raison de la hausse des souscriptions à Hong Kong, au sein de la Division International et en Inde, partiellement contrebalancée par la baisse des souscriptions enregistrées au Vietnam;
- des souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs de 7,7 G\$, en baisse de 31 %²⁾, principalement en raison de la diminution des souscriptions de fonds du marché monétaire aux Philippines.

La MSC liée aux affaires nouvelles s'est établie à 681 M\$, en hausse comparativement à 322 M\$ pour l'exercice précédent, principalement en raison des souscriptions enregistrées à Hong Kong et dans le marché de la clientèle fortunée.

¹⁾ Le 27 décembre 2023, les Bermudes ont adopté la *Corporate Income Tax Act 2023*, qui prévoit l'application d'un impôt sur le revenu de 15 % à compter du 1^{er} janvier 2025 (la « modification de l'impôt sur le revenu des sociétés des Bermudes »). La loi adoptée prévoit un ajustement de transition économique permettant d'aligner l'assiette fiscale d'une entité plus étroitement avec sa situation économique antérieure à l'application de la *Corporate Income Tax Act 2023*. L'avantage lié à cet ajustement de transition économique a été comptabilisé en 2023. Par conséquent, le bénéfice net déclaré a augmenté de 51 M\$ pour le quatrième trimestre, et cette augmentation est reflétée au poste Autres ajustements.

²⁾ Cette variation exclut l'incidence du change. Pour plus de renseignements sur ces mesures financières non conformes aux normes IFRS, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

Entente de bancassurance avec la Dah Sing Bank

Avec prise d'effet le 1^{er} juillet 2023, nous avons entamé notre partenariat de bancassurance exclusif de 15 ans avec la Dah Sing Bank (« Dah Sing »). Aux termes de ce partenariat, la Sun Life sera le fournisseur exclusif de solutions d'assurance-vie pour environ 570 000 clients particuliers de services bancaires de la Dah Sing, afin de répondre à leurs besoins en matière d'épargne et de protection à différentes étapes de la vie. Il s'agit de la première entente de bancassurance exclusive de la Sun Life à Hong Kong, et d'un complément utile à notre réseau de plus de 2 500 conseillers en assurance.

Croissance par marché – 2023 par rapport à 2022

Nous avons continué de conserver une approche axée sur les Clients, d'étendre notre réseau d'agences et de renforcer notre canal de bancassurance, de tirer parti d'un portefeuille de produits plus équilibré et d'améliorer la productivité.

Marchés de l'ANASE

- **Philippines** – Exprimé en monnaie locale, l'actif géré des fonds communs de placement et des fonds gérés s'est établi à 1,5 G\$ au 31 décembre 2023, en baisse de 35 %, reflétant la diminution des souscriptions enregistrées sur les fonds des marchés monétaires. Exprimées en monnaie locale, les souscriptions de protection individuelle ont augmenté de 2 %.

L'effectif de nos agences a atteint environ 22 500 à la fin de 2023, en baisse de 4 % par rapport à 2022.

- **Indonésie** – Exprimées en monnaie locale, les souscriptions de protection individuelle ont diminué de 17 % en raison de la baisse des souscriptions enregistrées, principalement par le canal des agences.

L'effectif de nos agences s'est établi à environ 5 400 à la fin de 2023, en baisse de 11 %¹⁾ par rapport à 2022.

- **Vietnam** – Exprimées en monnaie locale, les souscriptions de protection individuelle ont diminué de 36 % en raison de la baisse des souscriptions enregistrées par les canaux de la bancassurance et des agences, qui ont subi l'incidence des conditions du marché.

L'effectif de nos agences a atteint environ 3 800 à la fin de 2023, en baisse de 53 % par rapport à 2022.

Hong Kong

- Exprimé en monnaie locale, l'actif géré des régimes de retraite s'est élevé à 21,9 G\$ au 31 décembre 2023, en hausse de 5 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui reflète les rentrées liées aux régimes de retraite, partiellement contrebalancées par les reculs des marchés des actions.
- Exprimées en monnaie locale, les souscriptions de produits de protection individuelle ont été plus de trois fois plus élevées qu'à l'exercice précédent en raison de la demande accrue découlant de la levée, au début de 2023, des restrictions relatives aux voyages imposées pendant la pandémie, ainsi que du nouveau canal de bancassurance avec la Dah Sing Bank.
- L'effectif de nos agences a atteint environ 2 600 à la fin de 2023, en hausse de 4 % par rapport à 2022.

Coentreprises

- **Chine** – Exprimées en monnaie locale, les souscriptions de protection individuelle ont augmenté de 2 %, ce qui reflète la hausse des souscriptions enregistrées par les réseaux des agences et des courtiers, partiellement contrebalancée par les souscriptions enregistrées au sein du canal de la bancassurance.

L'effectif de nos agences s'établissait à environ 1 700 à la fin de 2023, en baisse de 35 % par rapport à 2022, en raison du fait que nous avons mis l'accent sur la qualité.

- **Inde** – Exprimées en monnaie locale, les souscriptions brutes liées aux fonds d'actions et aux fonds de titres à revenu fixe enregistrées ont augmenté de 3 %. Exprimées en monnaie locale, les souscriptions de protection individuelle ont augmenté de 25 % en raison de la croissance enregistrée sur l'ensemble des canaux.

L'effectif de nos agences en Inde s'établissait à environ 51 500 à la fin de 2023, en baisse de 3 % par rapport à 2022.

Au 31 décembre 2023, le total de l'actif géré s'est chiffré à 51,7 G\$, dont une tranche de 18,9 G\$ est présentée dans notre actif géré en fonction de la participation de 36,49 % de la Sun Life, soit une augmentation de 14 % par rapport à 2022, exprimée en monnaie locale.

- **Malaisie** – Exprimées en monnaie locale, les souscriptions de protection individuelle ont augmenté de 3 %, la hausse des souscriptions enregistrées par les canaux d'agences ayant été contrebalancée en grande partie par la baisse des souscriptions enregistrées par les canaux de la bancassurance et du télémarketing.

L'effectif de nos agences s'établissait à environ 1 500 à la fin de 2023, en hausse de 25 % par rapport à 2022.

Clientèle fortunée

- **Division International** – Exprimées en monnaie locale, les souscriptions de produits d'assurance individuelle ont augmenté de 86 % en raison de la demande soutenue à l'égard de nos produits destinés à la clientèle fortunée ainsi que de la vente d'un contrat important.
- **Singapour** – Exprimées en monnaie locale, les souscriptions de protection individuelle ont diminué de 21 %, reflétant l'augmentation des ventes de contrats importants en 2022.

¹⁾ Les montants présentés pour la période précédente ont été ajustés pour refléter un changement de définition.

5. Organisation internationale

Les Services de soutien généraux comprennent certaines charges, les produits tirés des placements, le capital et d'autres éléments. Les Services de soutien généraux ont trait aux principales activités de direction de l'entreprise, comme les activités liées aux finances, aux risques et à la conformité, ainsi qu'aux capacités de mise en œuvre de l'entreprise, comme les activités liées aux stratégies, à la commercialisation, à la durabilité et à la philanthropie. Les Services de soutien généraux sont inclus dans le type d'activité Charges de l'Organisation internationale et autres.

Résultats financiers

(en millions de dollars)	2023	2022 ¹⁾
Protection individuelle ^{2), 3)}	29	87
Charges de l'Organisation internationale et autres ²⁾	(406)	(256)
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)²⁾	(377)	(169)
À ajouter : Incidence des marchés ¹⁾	33	38
Modifications des hypothèses et mesures de la direction	3	6
Acquisitions, intégrations et restructurations	21	(170)
Autres	—	35
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – actionnaires ordinaires¹⁾	(320)	(260)

¹⁾ Les résultats retraités de 2022 pourraient ne pas être entièrement représentatifs de notre bénéfice futur, car nous ne gérons pas nos portefeuilles d'actifs et de passifs en vertu des nouvelles normes. Se reporter à la rubrique « Note aux lecteurs : Résultats retraités de 2022 par suite de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9 » de la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », du présent document.

²⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document. Pour obtenir plus de renseignements sur les types d'activité des secteurs d'activité de la Sun Life, se reporter à la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », du présent document.

³⁾ Les activités de rentes fermées au Royaume-Uni au sein de l'Organisation internationale ont été incluses dans la catégorie Protection individuelle. Avec prise d'effet au deuxième trimestre de 2023, les activités de rentes fermées au Royaume-Uni ont été transférées du secteur Organisation internationale au secteur États-Unis à la suite de la vente de la Sun Life UK. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3 de nos états financiers consolidés annuels de 2023. De plus, avec prise d'effet au troisième trimestre de 2023, les activités de réassurance fermées ont été transférées du secteur Organisation internationale au secteur États-Unis.

Rentabilité

Comparaison entre 2023 et 2022

La perte nette sous-jacente s'est établie à 377 M\$, comparativement à une perte nette sous-jacente de 169 M\$ à l'exercice précédent, reflétant la vente de la Sun Life UK, la hausse des charges d'exploitation et la hausse des coûts du financement par emprunt, partiellement contrebalancées par la hausse des produits tirés des placements liés aux actifs excédentaires.

La perte nette déclarée s'est établie à 320 M\$, comparativement à une perte nette déclarée de 260 M\$ pour l'exercice précédent, reflétant la variation de la perte nette sous-jacente et l'incidence de litiges d'ordre fiscal¹⁾ au cours de l'exercice précédent, partiellement contrebalancées par l'incidence de la vente de la Sun Life UK.

Vente de la Sun Life UK

Le 3 avril 2023, nous avons conclu la vente de la SLF of Canada UK Limited (la « Sun Life UK ») à Phoenix Group Holdings plc (« Phoenix Group ») pour un montant d'environ 418 M\$. La Sun Life UK, qui gérait des contrats d'assurance-vie et des régimes de retraite ainsi que des rentes à constitution immédiate pour ses Clients du Royaume-Uni, n'accepte plus de nouvelles souscriptions et gère un portefeuille d'activités fermées seulement depuis 2001. En vertu de l'entente, nous conserverons notre participation économique dans les activités de rentes à constitution immédiate par l'entremise d'un traité de réassurance qui, avec prise d'effet au deuxième trimestre de 2023, est comptabilisé dans la Gestion des affaires en vigueur au sein du secteur États-Unis. Phoenix Group est la plus importante société de solutions d'épargne à long terme et de retraite du Royaume-Uni, ayant un actif administré de 269 G£²⁾ et environ 12 millions de Clients²⁾. Dans le cadre de la vente, nous établissons un partenariat à long terme pour devenir un partenaire stratégique de gestion d'actifs de Phoenix Group. Nos sociétés de gestion d'actifs, la MFS et Gestion SLC, continueront de gérer un montant d'environ 8 G\$ du fonds général de la Sun Life UK. De plus, Phoenix Group s'est fixée comme objectif d'acheter pour environ 25 G\$ US de titres à revenu fixe d'émissions publiques et privées et de placements alternatifs nord-américains sur les cinq prochaines années. La MFS et Gestion SLC seront des partenaires importants de Phoenix Group pour l'aider à atteindre cet objectif. Au troisième trimestre de 2022, nous avons comptabilisé une perte de valeur relative au goodwill attribué qui ne devait pas être recouvré au moyen de la vente. Au deuxième trimestre de 2023, nous avons comptabilisé un profit de 19 M\$ au sein du bénéfice net déclaré. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3 de nos états financiers consolidés annuels de 2023.

¹⁾ Les litiges d'ordre fiscal comprennent les produits tirés des placements exonérés d'impôt comptabilisés dans le bénéfice net déclaré pour les deux exercices, ainsi que l'incidence de la modification du taux d'imposition au Canada. Le 15 décembre 2022, une loi imposant une surtaxe additionnelle de 1,5 % sur le bénéfice imposable supérieur à 100 M\$ des banques et des sociétés d'assurance-vie a été adoptée au Canada (la « modification du taux d'imposition au Canada »). Cette loi s'appliquait rétroactivement jusqu'à la date de publication du budget fédéral, le 7 avril 2022. Par conséquent, le bénéfice net déclaré de l'Organisation internationale a augmenté de 51 M\$ au quatrième trimestre de 2022, et cette hausse est reflétée au poste Autres ajustements.

²⁾ Au 30 juin 2023.

I. Placements

La Compagnie cherche à s'assurer que les placements de son fonds général sont alignés sur les objectifs d'affaires, y compris que les obligations à l'égard des titulaires de contrat sont respectées et que le niveau de liquidités demeure suffisant en tout temps. Notre processus de placement tient compte d'un grand nombre de facteurs : notamment le fait de s'assurer de l'obtention d'un ratio risque/rendement attrayant et d'une diversification appropriée par type d'actifs, par exposition au risque de crédit et par secteur, la situation financière et le profil de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance des émetteurs et des emprunteurs, ainsi que de la qualité et de la valeur des titres sous-jacents et des événements et des tendances macroéconomiques et microéconomiques, y compris les perspectives de secteurs donnés. Le comité d'examen des risques du conseil d'administration (le « comité d'examen des risques ») approuve les principes directeurs présentant les normes de prudence à respecter et les méthodes à appliquer dans le placement de l'actif du fonds général. Ces principes directeurs définissent les exigences et les restrictions qui s'appliquent aux risques liés aux taux d'intérêt, au crédit, aux marchés des actions, au marché de l'immobilier, à la liquidité, à la concentration des placements, aux taux de change et aux instruments dérivés. La conformité à ces principes directeurs fait l'objet d'une surveillance régulière et de communications annuelles au comité d'examen des risques. Le comité de la gouvernance, des placements et de la révision du conseil d'administration assure le suivi du plan de placement et du rendement des placements de la Compagnie, s'occupe de la surveillance des pratiques, des procédures et du contrôle relatif à la gestion du portefeuille de placement du fonds général, et examine les lignes directrices et les processus en matière de gouvernance d'entreprise.

1. Aperçu des placements

Le total des placements liés au fonds général se chiffrait à 174,3 G\$ au 31 décembre 2023, en hausse de 5,5 G\$ par rapport au 31 décembre 2022. La hausse s'explique principalement par la croissance de la juste valeur nette par suite de la baisse des taux d'intérêt. Nos placements liés au fonds général sont bien diversifiés en ce qui touche les types de placements et les secteurs, ainsi que sur le plan géographique, et notre portefeuille est en majeure partie investi dans des actifs à revenu fixe de grande qualité.

Le tableau suivant présente la composition de nos placements liés au fonds général¹⁾.

(en millions de dollars)	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
	Valeur comptable	Pourcentage de la valeur comptable totale	Valeur comptable	Pourcentage de la valeur comptable totale
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	13 173	8 %	11 219	7 %
Titres de créance	75 493	43 %	75 902	45 %
Titres de capitaux propres	7 138	4 %	7 148	4 %
Prêts hypothécaires et autres prêts	54 600	31 %	51 253	30 %
Actifs dérivés	2 183	1 %	2 095	1 %
Autres placements	12 018	7 %	11 070	7 %
Immeubles de placement	9 723	6 %	10 102	6 %
Total des placements	174 328	100 %	168 789	100 %

¹⁾ Les valeurs et les ratios présentés sont fondés sur la juste valeur des catégories d'actifs respectives. Généralement, les valeurs comptables des placements sont égales à leur juste valeur. En ce qui a trait aux placements soutenant les contrats d'assurance, dans l'éventualité d'un défaut de paiement, si les montants recouverts sont insuffisants pour couvrir les flux de trésorerie liés aux passifs relatifs aux contrats d'assurance connexes que les actifs doivent soutenir, l'exposition au risque de crédit pourrait être supérieure à la valeur comptable des actifs.

2. Titres de créance

Le portefeuille de titres de créance fait l'objet d'une gestion active reposant sur notre programme courant d'achats et de ventes, qui vise à optimiser le rendement ainsi que la qualité et la liquidité des placements, tout en faisant en sorte que le portefeuille demeure bien diversifié et harmonisé avec les passifs relatifs aux contrats d'assurance au chapitre de la durée. Au 31 décembre 2023, notre exposition aux titres de créance d'un seul pays ne dépassait pas 1 % du total des placements, excepté en ce qui a trait à certains pays où nous exerçons des activités, notamment le Canada, les États-Unis et les Philippines.

Titres de créance par émetteur et par secteur

(en millions de dollars)	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
	Total	Pourcentage du total	Total	Pourcentage du total
Titres de créance émis ou garantis par :				
Gouvernement du Canada	6 010	8 %	5 611	8 %
Gouvernements provinciaux et municipalités du Canada	14 251	20 %	13 665	18 %
Gouvernements et organismes américains	1 370	2 %	1 537	2 %
Autres gouvernements étrangers	3 802	5 %	4 624	6 %
Total des titres de créance émis ou garantis par des gouvernements	25 433	35 %	25 437	34 %
Titres de créance de sociétés par secteur d'activité ¹⁾ :				
Secteur financier	11 060	16 %	11 355	15 %
Services publics	7 059	9 %	6 676	9 %
Produits industriels	5 489	7 %	5 575	7 %
Énergie	3 272	4 %	3 342	4 %
Services de communication	3 149	4 %	3 329	4 %
Immobilier	2 525	3 %	2 506	3 %
Soins de santé	2 038	3 %	2 034	3 %
Produits de consommation courante	1 805	2 %	1 978	3 %
Produits de consommation discrétionnaire	1 726	2 %	1 836	2 %
Technologies de l'information	904	1 %	1 384	2 %
Matières	1 102	1 %	1 295	2 %
Total des titres de créance de sociétés	40 129	52 %	41 310	54 %
Titres adossés à des créances	9 931	13 %	9 155	12 %
Total des titres de créance	75 493	100 %	75 902	100 %

¹⁾ Notre classement des titres de créance par secteur est fondé sur la classification industrielle mondiale standard et sur les indications de S&P Dow Jones Indices.

Titres de créance par emplacement géographique

Le tableau suivant présente la valeur comptable de nos titres de créance, classés selon leur emplacement géographique.

(en millions de dollars)	31 décembre 2023				31 décembre 2022			
	Titres de créance – à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de créance – à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total	Pourcentage du total	Titres de créance – à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de créance – à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total	Pourcentage du total
Titres de créance par emplacement géographique :								
Canada	30 180	4 339	34 519	46 %	26 613	6 064	32 677	43 %
États-Unis	20 111	6 266	26 377	35 %	20 274	6 196	26 470	35 %
Europe	3 892	1 470	5 362	7 %	5 814	1 789	7 603	10 %
Asie	5 440	900	6 340	8 %	4 549	964	5 513	7 %
Autres	1 557	1 338	2 895	4 %	2 107	1 532	3 639	5 %
Total des titres de créance	61 180	14 313	75 493	100 %	59 357	16 545	75 902	100 %

Nos pertes brutes latentes sur les titres de créance à la juste valeur par le biais du résultat net et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global se chiffraient à 6 119 M\$ et à 615 M\$, respectivement, au 31 décembre 2023 (31 décembre 2022 – 9 384 M\$ et 1 521 M\$, respectivement). La diminution des pertes brutes latentes est en grande partie attribuable à l'incidence de la baisse des taux d'intérêt.

Titres de créance par notation

La proportion de nos titres de créance dotés de la notation A ou d'une notation supérieure s'établissait à 72 % du total des titres de créance au 31 décembre 2023 (31 décembre 2022 – 72 %). La proportion des titres de créance dotés de la notation BBB ou d'une notation supérieure était de 99 % du total des titres de créance au 31 décembre 2023 (31 décembre 2022 – 99 %).

Les notations figurant dans le tableau suivant ont été établies conformément au processus de notation interne décrit à la rubrique K, « Gestion du risque – 9 – Catégories de risque – Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de crédit », du présent rapport de gestion.

(en millions de dollars)	31 décembre 2023				31 décembre 2022			
	Titres de créance – à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de créance – à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total	Pourcentage du total	Titres de créance – à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de créance – à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total	Pourcentage du total
Titres de créance par notation :								
AAA	10 654	4 572	15 226	20 %	9 440	5 822	15 262	20 %
AA	9 632	1 453	11 085	15 %	9 267	2 043	11 310	15 %
A	23 523	4 653	28 176	37 %	23 050	4 646	27 696	37 %
BBB	16 872	3 210	20 082	27 %	17 007	3 661	20 668	27 %
BB et moins	499	425	924	1 %	593	373	966	1 %
Total des titres de créance	61 180	14 313	75 493	100 %	59 357	16 545	75 902	100 %

3. Titres de capitaux propres

Le portefeuille de titres de capitaux propres est bien diversifié, et une tranche d'environ 62 % de ce portefeuille était investie dans des fonds négociés en bourse au 31 décembre 2023 (31 décembre 2022 – 59 %). Les principaux titres détenus dans des fonds négociés en bourse sont ceux figurant dans le fonds SPDR S&P 500 ETF Trust et le Tracker Fund of Hong Kong Ltd. La valeur comptable des titres de capitaux propres par emplacement géographique de l'émetteur au 31 décembre 2023 est présentée dans le tableau ci-dessous.

Titres de capitaux propres par emplacement géographique de l'émetteur

(en millions de dollars)	31 décembre 2023				31 décembre 2022			
	Titres de capitaux propres – à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de capitaux propres – à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total	Pourcentage du total	Titres de capitaux propres – à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de capitaux propres – à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total	Pourcentage du total
Titres de capitaux propres :								
Canada	3 081	—	3 081	43 %	3 038	—	3 038	42 %
États-Unis	2 185	68	2 253	32 %	1 924	—	1 924	27 %
Europe	153	—	153	2 %	365	—	365	5 %
Asie	1 645	—	1 645	23 %	1 788	—	1 788	25 %
Autres	6	—	6	— %	33	—	33	1 %
Total des titres de capitaux propres	7 070	68	7 138	100 %	7 148	—	7 148	100 %

À l'exception des fonds négociés en bourse et des fonds communs de placement, aucune compagnie émettrice ne figurait dans le portefeuille de titres de capitaux propres dans une proportion supérieure à 1 % au 31 décembre 2023.

4. Prêts hypothécaires et autres prêts

Notre portefeuille de prêts hypothécaires était constitué presque entièrement de prêts de premier rang, et notre portefeuille de prêts était constitué de prêts liés à des placements privés. Les modifications apportées aux estimations de la juste valeur des prêts ont été mises en œuvre le 1^{er} janvier 2023. Pour plus de détails, se reporter à la note 2 des états financiers annuels consolidés de 2023.

Prêts hypothécaires et autres prêts par emplacement géographique

Le tableau suivant présente la valeur comptable des prêts hypothécaires et des autres prêts, classés selon leur emplacement géographique¹⁾.

(en millions de dollars)	31 décembre 2023			31 décembre 2022		
	Prêts hypothécaires	Autres prêts	Total	Prêts hypothécaires	Autres prêts	Total
Canada	9 377	12 924	22 301	9 363	12 433	21 796
États-Unis	4 609	17 086	21 695	5 029	15 468	20 497
Europe	159	7 420	7 579	29	6 479	6 508
Asie	—	550	550	—	494	494
Autres	—	2 475	2 475	—	1 958	1 958
Total des prêts hypothécaires et autres prêts	14 145	40 455	54 600	14 421	36 832	51 253
Pourcentage du total des placements	8 %	23 %	31 %	8 %	22 %	30 %

¹⁾ L'emplacement géographique correspond à l'emplacement de l'immeuble pour les prêts hypothécaires, et au pays de la société mère du créancier pour les autres prêts.

Le montant de nos prêts hypothécaires et autres prêts dépréciés, déduction faite des provisions pour pertes, s'élevait à 7 M\$ au 31 décembre 2023 (31 décembre 2022 – 47 M\$).

Portefeuille de prêts hypothécaires

Au 31 décembre 2023, notre portefeuille de prêts hypothécaires s'établissait à 14,1 G\$ (31 décembre 2022 – 14,4 G\$). Notre portefeuille de prêts hypothécaires se compose entièrement de prêts hypothécaires commerciaux, qui sont présentés au tableau suivant.

(en millions de dollars)	31 décembre 2023			31 décembre 2022		
	Assurés	Non assurés	Total	Assurés	Non assurés	Total
Prêts hypothécaires :						
Immeubles de détail	—	2 558	2 558	—	2 819	2 819
Immeubles de bureaux	—	2 754	2 754	—	3 014	3 014
Immeubles d'habitation collective	3 583	1 256	4 839	3 592	1 422	5 014
Biens immobiliers industriels	—	2 954	2 954	—	2 665	2 665
Autres	440	600	1 040	443	466	909
Total des prêts hypothécaires	4 023	10 122	14 145	4 035	10 386	14 421
Pourcentage du total des prêts hypothécaires	28 %	72 %	100 %	28 %	72 %	100 %

Notre portefeuille de prêts hypothécaires se compose entièrement de prêts hypothécaires commerciaux, consentis sur des immeubles de détail, des immeubles de bureaux, des immeubles d'habitation collective et des biens immobiliers industriels. Au 31 décembre 2023, une tranche de 34 % de notre portefeuille de prêts hypothécaires commerciaux se composait de prêts hypothécaires sur des immeubles d'habitation collective. Le portefeuille ne compte aucun prêt hypothécaire sur des maisons individuelles. Au 31 décembre 2023, la quotité de financement moyenne pondérée de notre portefeuille de prêts hypothécaires commerciaux non assurés était d'environ 52 % (31 décembre 2022 – 53 %). Bien que nous limitons généralement la quotité de financement à 75 % à l'émission, nous pouvons, au Canada, investir dans des prêts hypothécaires à quotité de financement plus élevée, à condition que ces prêts soient assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (la « SCHL »). Le ratio de couverture de la dette moyen pondéré estimatif pour notre portefeuille de prêts hypothécaires commerciaux non assurés est de 1,75 fois. Des 3,8 G\$ de prêts hypothécaires sur des immeubles d'habitation collective que comporte notre portefeuille canadien de prêts hypothécaires commerciaux, 93 % sont assurés par la SCHL.

Le tableau suivant présente un sommaire de nos prêts hypothécaires par indicateur de la qualité du crédit.

(en millions de dollars)	31 décembre 2023	Pourcentage du total des prêts hypothécaires	31 décembre 2022	Pourcentage du total des prêts hypothécaires
Prêts hypothécaires par notation :				
Assurés	4 023	28 %	4 035	28 %
AAA	7	— %	—	— %
AA	1 990	14 %	1 665	12 %
A	5 158	37 %	5 483	37 %
BBB	2 425	17 %	2 686	19 %
BB et moins	530	4 %	538	4 %
Dépréciés	12	— %	14	— %
Total des prêts hypothécaires	14 145	100 %	14 421	100 %

Portefeuille de prêts

Au 31 décembre 2023, nous détenons d'autres prêts totalisant 40,5 G\$ (31 décembre 2022 – 36,8 G\$). Les prêts liés à des placements privés assurent la diversification selon le type de prêts, le secteur de marché et la qualité du crédit de l'emprunteur. Le portefeuille de prêts liés à des placements privés se compose de prêts garantis et non garantis de premier rang accordés à de moyennes et grandes entreprises, d'obligations titrisées au titre de contrats de location et de prêts garantis au moyen de divers actifs, ainsi que de prêts destinés au financement de projets dans des secteurs comme l'énergie et les infrastructures.

Les notations figurant dans le tableau suivant ont été établies conformément au processus de notation interne décrit à la rubrique K, « Gestion du risque – 9 – Catégories de risque – Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de crédit », du présent rapport de gestion. Au 31 décembre 2023, une proportion de 95 % du total de notre portefeuille de prêts était constituée de titres de qualité supérieure (31 décembre 2022 – 95 %).

(en millions de dollars)	31 décembre 2023	Pourcentage du total des prêts	31 décembre 2022	Pourcentage du total des prêts
Autres prêts par notation :				
AAA	180	— %	285	1 %
AA	5 815	14 %	5 101	14 %
A	16 507	42 %	15 257	41 %
BBB	15 896	39 %	14 284	39 %
BB et moins	1 950	5 %	1 872	5 %
Dépréciés	107	— %	33	— %
Total des autres prêts	40 455	100 %	36 832	100 %

Le tableau suivant présente un sommaire de nos prêts par secteur.

(en millions de dollars)	31 décembre 2023	Pourcentage du total des prêts	31 décembre 2022	Pourcentage du total des prêts
Prêts par secteur ¹⁾				
Prêts aux entreprises	33 189	83 %	29 849	81 %
Gouvernements provinciaux et municipalités du Canada	4 179	10 %	3 941	11 %
Gouvernements et organismes américains	2 173	5 %	2 099	6 %
Autres gouvernements étrangers	855	2 %	880	2 %
Gouvernement fédéral du Canada	59	— %	63	— %
Total des prêts	40 455	100 %	36 832	100 %

¹⁾ Les soldes de la période précédente ont été mis à jour afin de refléter des modifications apportées aux classements par secteur au cours de l'exercice considéré.

5. Dérivés

La juste valeur des actifs dérivés détenus par la Compagnie se chiffrait à 2 183 M\$, tandis que la juste valeur des passifs dérivés se chiffrait à 1 311 M\$ au 31 décembre 2023 (31 décembre 2022 – 2 095 M\$ et 2 351 M\$, respectivement).

Nous avons recours à des instruments dérivés dans le but de gérer les risques liés aux fluctuations des taux d'intérêt, des marchés des actions et des taux de change et dans le cadre de stratégies de réplcation pour les placements admissibles. Le recours à des dérivés dans le cadre de ces stratégies d'atténuation des risques ne permet pas d'atténuer la totalité de l'exposition aux risques, et ceux-ci servent plutôt à maintenir cette exposition selon nos seuils de tolérance au risque.

Nous avons recours à divers outils de gestion du risque lié aux contreparties, en plus de nos politiques générales et de notre surveillance. Les opérations sur instruments dérivés sont négociées de gré à gré conformément aux conventions-cadres de l'International Swaps and Derivatives Association (l'« ISDA »). La plupart des conventions de ce genre sont assorties d'annexes sur le soutien du crédit, qui établissent des exigences relativement aux garanties.

Instruments financiers dérivés

Les valeurs relatives à nos instruments dérivés sont présentées dans le tableau suivant. Les montants notionnels servent au calcul des paiements aux termes des contrats dérivés et ne sont généralement pas échangés.

(en millions de dollars)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif (passif) à la juste valeur nette	872	(256)
Montant notionnel total	70 421	69 768
Montant en équivalent-crédit ¹⁾	1 594	1 173
Montant en équivalent-crédit pondéré en fonction des risques ¹⁾	34	26

¹⁾ Les montants présentés n'incluent pas les garanties reçues.

La juste valeur nette des dérivés constituait un passif de 872 M\$ au 31 décembre 2023 (31 décembre 2022 – passif de 256 M\$). L'augmentation de la juste valeur nette est attribuable à une augmentation des contrats de taux d'intérêt en raison des fluctuations à la baisse des courbes de rendement et à une augmentation des contrats de change découlant du raffermissement du dollar canadien par rapport au dollar américain.

Le montant notionnel total des dérivés de notre portefeuille a augmenté pour s'établir à 70,4 G\$ au 31 décembre 2023 (31 décembre 2022 – 69,8 G\$). La variation du montant notionnel est en grande partie attribuable à la hausse des contrats de change couvrant des actifs en monnaie étrangère.

Certains de nos dérivés sont désignés comme éléments constitutifs de relations de couverture admissibles aux fins comptables et représentaient 1,0 G\$, ou 1,5 % du montant notionnel total. Les dérivés sont désignés comme éléments constitutifs de relations de couverture aux fins comptables afin de réduire au minimum les non-concordances comptables. Ces relations de couverture sont documentées au moment du commencement, et l'efficacité de la couverture est évaluée tous les trimestres.

Les dérivés désignés comme éléments constitutifs de relations de couverture comprennent les contrats de change et les contrats à terme de gré à gré sur actions. Nous désignons certains contrats de change comme éléments constitutifs de relations de couverture des flux de trésorerie afin de gérer les fluctuations du change à l'égard des actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. En outre, nous désignons certains contrats à terme de gré à gré sur actions comme éléments constitutifs de relations de couverture de flux de trésorerie à l'égard des paiements prévus au titre des attributions en vertu de certains régimes de rémunération à base d'actions.

Montant en équivalent-crédit

En tant qu'autorité de réglementation de l'industrie canadienne des assurances, le BSIF publie des lignes directrices pour quantifier l'utilisation d'instruments dérivés. Le montant en équivalent-crédit, une mesure utilisée pour estimer l'exposition potentielle à un risque de crédit, représente le coût de remplacement des contrats dérivés ayant une juste valeur positive, majoré d'une somme représentant le risque de crédit potentiel ultérieur.

Le montant en équivalent-crédit pondéré en fonction des risques est une mesure utilisée pour déterminer le capital nécessaire pour soutenir les opérations sur instruments dérivés conformément à la réglementation canadienne. Ce montant est pondéré en fonction de la nature de l'instrument dérivé et de la solvabilité des contreparties.

(en millions de dollars)	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
	Montant en équivalent-crédit ¹⁾	Montant en équivalent-crédit pondéré en fonction des risques ¹⁾	Montant en équivalent-crédit ¹⁾	Montant en équivalent-crédit pondéré en fonction des risques ¹⁾
Contrats de change	1 488	32	1 049	24
Contrats de taux d'intérêt	58	1	73	1
Contrats sur actions et autres	48	1	51	1
Total	1 594	34	1 173	26

¹⁾ Les montants présentés n'incluent pas les garanties reçues.

Swaps sur défaillance selon la notation attribuée à l'instrument financier sous-jacent

Les swaps sur défaillance sont des contrats dérivés qui transfèrent d'une contrepartie à l'autre le risque de crédit de l'instrument de référence sous-jacent. L'acheteur bénéficie d'une protection contre la baisse de la valeur de l'instrument financier de référence si certains événements de crédit comme une défaillance ou une faillite devaient survenir. La Compagnie vend une protection de crédit par l'entremise de swaps sur défaillance afin de reproduire l'exposition au risque de crédit d'un titre de référence sous-jacent et d'améliorer le rendement des placements. Les notations de crédit des titres de référence sous-jacents pour les swaps sur défaillance référencés à une seule entité ont été établies conformément au processus de notation interne décrit à la rubrique K, « Gestion du risque – 9 – Catégories de risque – Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de crédit ».

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des protections par swaps sur défaillance vendues selon la notation attribuée au titre de référence sous-jacent.

(en millions de dollars)	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
	Montant notionnel	Juste valeur	Montant notionnel	Juste valeur
Swaps sur défaillance référencés à une seule entité :				
AA	—	—	20	—
A	491	5	587	4
BBB	540	15	706	5
BB	—	—	47	7
Total des swaps sur défaillance référencés à une seule entité	1 031	20	1 360	16
Swaps sur défaillance indicels	—	—	—	—
Total des swaps sur défaillance vendus	1 031	20	1 360	16

Pour plus de renseignements sur notre portefeuille d'instruments dérivés, par type d'instrument dérivé, se reporter à la note 6.A.v de nos états financiers consolidés annuels de 2023.

6. Immeubles de placement

Au 31 décembre 2023, nous détenions des immeubles de placement totalisant 9,7 G\$ (31 décembre 2022 – 10,1 G\$). La diminution de notre portefeuille immobilier s'explique principalement par le recul des valeurs de marché, principalement dans le secteur des immeubles de bureaux, ainsi que par les ventes de biens immobiliers dans le secteur de l'industrie.

Immeubles de placement par type et par emplacement géographique

(en millions de dollars)	31 décembre 2023						Pourcentage du total par emplacement géographique
	Immeubles de bureaux	Biens immobiliers industriels	Immeubles de détail	Immeubles d'habitation collective	Autres	Total	
Canada	1 558	3 318	921	1 468	668	7 933	82 %
États-Unis	476	1 046	232	34	2	1 790	18 %
Total	2 034	4 364	1 153	1 502	670	9 723	100 %
Pourcentage du total par type	21 %	45 %	12 %	15 %	7 %	100 %	

(en millions de dollars)	31 décembre 2022						Pourcentage du total par emplacement géographique
	Immeubles de bureaux	Biens immobiliers industriels	Immeubles de détail	Immeubles d'habitation collective	Autres	Total	
Canada	1 747	3 434	926	1 322	612	8 041	79 %
États-Unis	647	1 105	263	—	1	2 016	20 %
Europe	12	16	17	—	—	45	1 %
Total	2 406	4 555	1 206	1 322	613	10 102	100 %
Pourcentage du total par type	24 %	45 %	12 %	13 %	6 %	100 %	

7. Correction de valeur pour pertes et charge pour pertes de crédit

Au 31 décembre 2023, le total de la correction de valeur pour pertes s'établissait à 89 M\$ (1^{er} janvier 2023¹⁾ – 75 M\$), et la charge pour pertes de crédit s'établissait à 14 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

¹⁾ Pour les actifs financiers auxquels s'appliquent les dispositions d'IFRS 9 en matière de dépréciation, nous avons choisi de continuer à présenter la correction de valeur pour pertes qui a été déterminée conformément à IAS 39 pour les soldes au 31 décembre 2022. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 2 de nos états financiers consolidés annuels de 2023.

J. Gestion du capital et des liquidités

La gestion du capital et des liquidités est primordiale pour nos activités à titre de compagnie d'assurance. Nous assurons la suffisance du capital en vue de protéger nos titulaires de contrat, nos Clients et nos créanciers, tout en gérant l'adéquation et la répartition du capital sur l'ensemble de nos activités pour nos actionnaires. En outre, nous maintenons une flexibilité financière solide en nous assurant de disposer de liquidités suffisantes pour couvrir nos engagements en matière de paiements et nos besoins de financement prévus. Nous investissons dans divers types d'actifs en vue de les harmoniser avec nos passifs assortis de diverses durées.

L'environnement de réglementation dans lequel nous exerçons nos activités devrait évoluer, alors que les gouvernements et les organismes de réglementation travaillent à l'établissement d'un niveau approprié de réglementation du secteur financier afin d'assurer que les pratiques de gestion du capital, des liquidités et des risques sont adéquates pour surmonter de graves ralentissements de l'économie.

1. Capital

Nous nous sommes dotés de principes directeurs relatifs au risque de capital conçus afin de maintenir une situation du capital solide et d'avoir la souplesse nécessaire pour tirer parti des occasions de croissance, gérer le risque lié à nos activités et optimiser le rendement pour les actionnaires. Nos principes directeurs sont aussi conçus de façon à offrir un niveau approprié de gestion du risque à l'égard de la suffisance du capital, lequel est défini comme le risque que le capital ne soit pas suffisant pour faire face à une conjoncture économique défavorable, maintenir la solidité financière ou permettre à la Compagnie et à ses filiales de tirer parti des occasions de croissance. Notre capital est structuré de manière à dépasser les cibles réglementaires et internes minimales en matière de capital et à nous permettre de conserver d'excellentes notations de crédit et de solidité financière, tout en maintenant une structure de capital efficace. Le capital est géré sur une base consolidée, en vertu de principes qui tiennent compte de tous les risques liés à un secteur d'activité donné, ainsi qu'au niveau de chaque division, en vertu de principes appropriés dans les territoires où nous exerçons nos activités. Le capital de nos filiales à l'étranger est géré en fonction des lois de leur pays respectif en tenant compte du profil de risque propre à chacune d'entre elles.

La Sun Life, y compris tous ses secteurs d'activité, prépare chaque année un plan en matière de capital qui prévoit des options de déploiement du capital et des recommandations en matière de financement et de dividendes qui sont présentées au conseil d'administration (le « conseil »). Le capital fait régulièrement l'objet d'examen pour évaluer l'incidence potentielle de divers scénarios qui touchent les activités, les taux d'intérêt et les marchés des actions. Les éléments pertinents de ces examens du capital, y compris les recommandations en matière de dividendes, sont présentés chaque trimestre au comité d'examen des risques. Le conseil a également la responsabilité d'approuver notre plan annuel de gestion du capital et les dividendes trimestriels aux actionnaires.

Les principes directeurs de la Compagnie relatifs au risque de capital établissent les politiques, lignes directrices opérationnelles et procédures régissant la gestion du capital. Ils sont révisés annuellement par le comité d'examen des risques, et les changements éventuels sont approuvés par le conseil. Nos fonctions de capital et de gestion des risques de l'Organisation internationale sont responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre des principes directeurs relatifs au risque de capital.

Le capital de la Compagnie se compose principalement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires. Les actions privilégiées et les autres instruments de capitaux propres, les participations ne donnant pas le contrôle, les capitaux propres du compte des contrats avec participation, la MSC, les titres de créance subordonnés émis par la FSL inc. et la Sun Life du Canada et certains autres titres de capital admissibles en tant que capital réglementaire constituent d'autres sources de capital. Aux fins de la réglementation canadienne, les instruments de capital novateurs émis par la Fiducie de capital Sun Life font également partie de notre capital.

Le tableau ci-après présente les sources de notre capital et notre situation du capital au cours des deux derniers exercices. Les notes 12, 13, 14 et 20 de nos états financiers consolidés annuels de 2023 présentent plus de renseignements sur notre capital.

(en millions de dollars)	IFRS 17 et IFRS 9		IFRS 4 et IAS 39 ¹⁾
	2023	Au 1 ^{er} janvier 2023 ²⁾	2022
Titres de créance subordonnés	6 178	6 676	6 676
Instruments de capital novateurs ³⁾	200	200	200
Capitaux propres			
Capitaux propres du compte des contrats avec participation	2 239	2 239	2 239
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ⁴⁾	21 343	20 290	25 211
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	457	268	1 837
Participations ne donnant pas le contrôle	161	90	90
Total des capitaux propres	24 200	22 887	29 377
Marge sur services contractuels	11 786	10 865	
Total du capital ¹⁾	42 364	40 628	36 253
Ratio de levier financier ^{1), 5), 6)}	21,5 %	23,7 %	25,1 %

¹⁾ Cette mesure n'a pas été retraitée pour les périodes de 2022 et les périodes précédentes, car IFRS 17 et IFRS 9 n'étaient pas les normes comptables alors en vigueur et, par conséquent, ne s'appliquaient pas à nos pratiques de gestion du capital à l'époque.

²⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, le total du capital a été mis à jour afin d'inclure le solde de la MSC.

³⁾ Les instruments de capital novateurs sont présentés déduction faite des coûts d'opération connexes et sont constitués des SLEECs, qui ont été émis par la Fiducie de capital Sun Life. Les SLEECs sont considérés comme des capitaux aux termes de la réglementation canadienne. Ils sont cependant présentés à titre de débiteurs de premier rang dans nos états financiers consolidés en vertu des normes IFRS.

⁴⁾ Les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires correspondent au total des capitaux propres attribuables aux actionnaires, déduction faite des actions privilégiées et des autres instruments de capitaux propres.

⁵⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, le calcul du ratio de levier financier a été mis à jour afin d'inclure le solde de la MSC (déduction faite de l'impôt) dans le dénominateur. La MSC (déduction faite de l'impôt) se chiffrait à 9,6 G\$ au 31 décembre 2023 (1^{er} janvier 2023 – 8,7 G\$).

⁶⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

Notre capital total se compose des titres de créance subordonnés et des autres instruments de capital, des capitaux propres attribuables aux titulaires de contrat avec participation, des participations ne donnant pas le contrôle et du total des capitaux propres attribuables aux actionnaires, lequel comprend les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, les actions privilégiées et les autres instruments de capitaux propres.

Au moment de la transition aux nouvelles normes, les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires s'établissaient à 20,3 G\$ au 1^{er} janvier 2023, en baisse de 4,9 G\$ par rapport au 31 décembre 2022, principalement en raison de l'établissement de la MSC, qui comprend des transferts des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires et des capitaux propres du compte des contrats avec participation vers la MSC.

Les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires s'établissaient à 21,3 G\$ au 31 décembre 2023 (1^{er} janvier 2023 – 20,3 G\$), en hausse de 1,1 G\$ pour 2023, principalement en raison du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires, partiellement contrebalancé par les dividendes, par une diminution de 186 M\$ découlant du rachat et de l'annulation d'actions ordinaires et par l'incidence de 156 M\$ de l'acquisition d'AAM¹⁾. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la variation des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires découlant de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9, se reporter à la note 2.A de nos états financiers consolidés annuels de 2023.

¹⁾ Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3 de nos états financiers consolidés annuels de 2023 pour la période close le 31 décembre 2023.

Le tableau suivant présente la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée et l'échéance de nos titres de créance subordonnés, de nos instruments de capital novateurs, de nos actions privilégiées et de nos autres instruments de capitaux propres en circulation au 31 décembre 2023.

Description	Taux d'intérêt	Date de rachat à la valeur nominale ou de rachat la plus rapprochée ¹⁾	Échéance	Montant en capital/ valeur nominale (en millions de dollars)
Titres de créance subordonnés émis par la Sun Life du Canada				
Débitures à 6,30 %, série 2	6,30 %	s.o.	2028	150
Titres de créance subordonnés émis par la FSL inc.				
Série 2007-1	5,40 %	29 mai 2037	2042	400
Série 2019-1	2,38 %	13 août 2024	2029	750
Série 2020-1	2,58 %	10 mai 2027	2032	1 000
Série 2020-2	2,06 %	1 ^{er} octobre 2030	2035	750
Série 2021-1	2,46 %	18 novembre 2026	2031	500
Série 2021-2	2,80 %	21 novembre 2028	2033	1 000
Série 2021-3	3,15 %	18 novembre 2031	2036	500
Série 2022-1	4,78 %	10 août 2029	2034	650
Série 2023-1	5,50 %	4 juillet 2030	2035	500
Parts de fiducie émises par la Fiducie de capital Sun Life				
SLEECs – Série B	7,093 %	30 juin 2032	Perpétuelle	200
Actions privilégiées de catégorie A et autres instruments de capitaux propres émis par la FSL inc.				
Série 3	4,45 %	À tout moment	Perpétuelle	250
Série 4	4,45 %	À tout moment	Perpétuelle	300
Série 5	4,50 %	À tout moment	Perpétuelle	250
Série 8R ²⁾	1,825 %	30 juin 2025	Perpétuelle	155
Série 9QR ³⁾	Variable	30 juin 2025 ⁵⁾	Perpétuelle	125
Série 10R ²⁾	2,967 %	30 septembre 2026	Perpétuelle	171
Série 11QR ⁴⁾	Variable	30 septembre 30 2026 ⁵⁾	Perpétuelle	29
Série 2021-1 – billets RCRL ⁶⁾	3,60 %	30 juin 2026	2081	1 000

¹⁾ Date la plus rapprochée à laquelle la Compagnie peut, sans en avoir l'obligation, racheter les titres à leur valeur nominale. Le rachat de ces titres est assujéti à l'approbation des autorités de réglementation.

²⁾ À la date de rachat la plus rapprochée, et tous les cinq ans par la suite, le taux des dividendes sera rajusté à un taux annuel égal au rendement des obligations du gouvernement du Canada sur cinq ans majoré d'une marge propre à chaque série. La marge des actions de catégorie A s'établit comme suit : 1,41 % pour la série 8R et 2,17 % pour la série 10R. Les porteurs pourront, à leur gré, choisir de convertir leurs actions en actions de la série immédiatement supérieure (supérieure de un chiffre) à celle à laquelle appartiennent les actions qu'ils détiennent à la date de rachat la plus rapprochée et tous les cinq ans par la suite.

³⁾ Les porteurs des actions de série 9QR seront en droit de recevoir un dividende trimestriel non cumulatif à taux variable, à un taux annuel égal au taux des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada en vigueur au moment où le taux est établi, majoré de 1,41 %. Le 30 juin 2025 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite, les porteurs des actions de série 9QR pourront, à leur gré, choisir de convertir leurs actions de série 9QR en actions de série 8R.

⁴⁾ Les porteurs des actions de série 11QR seront en droit de recevoir un dividende trimestriel non cumulatif à taux variable, à un taux annuel égal au taux des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada en vigueur au moment où le taux est établi, majoré de 2,17 %. Le 30 septembre 2026 et le 30 septembre tous les cinq ans par la suite, les porteurs des actions de série 11QR pourront, à leur gré, choisir de convertir leurs actions de série 11QR en actions de série 10R.

⁵⁾ Rachetables à la date de rachat et tous les cinq ans par la suite, en totalité ou en partie, à la valeur nominale, et à toute autre date, au prix de 25,50 \$ l'action.

⁶⁾ Les billets de série 2021-1 portent intérêt à un taux fixe de 3,60 %, payable semestriellement, jusqu'au 30 juin 2026. Le 30 juin 2026 et tous les cinq ans par la suite, jusqu'au 30 juin 2076, le taux d'intérêt sur les billets de série 2021-1 sera rajusté à un taux d'intérêt correspondant au rendement sur cinq ans des obligations du gouvernement du Canada, tel qu'il est défini dans le prospectus, majoré de 2,604 %. En cas de non-paiement des intérêts sur les billets de série 2021-1 ou du capital de ceux-ci à l'échéance, le recours de chaque porteur de billets se limitera à sa quote-part des actifs de la fiducie à recours limité. Pour plus de renseignements sur la fiducie à recours limité, se reporter à la note 14.B des états financiers consolidés annuels de 2023.

Le tableau suivant présente le nombre d'actions ordinaires en circulation et d'options sur actions en cours de la FSL inc. pour les deux derniers exercices.

Nombre d'actions ordinaires en circulation

(en millions)	2023	2022
Solde, au début	586,4	586,0
Options sur actions exercées	1,0	0,4
Actions ordinaires rachetées et annulées	(2,8)	—
Solde, à la fin	584,6	586,4

Nombre d'options sur actions en cours

(en millions)	2023	2022
Solde, au début	3,6	3,0
Options émises	0,8	0,7
Options exercées, frappées de déchéance ou échues	(1,0)	(0,1)
Solde, à la fin	3,4	3,6

En vertu de notre Régime canadien de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions (le « régime »), les porteurs d'actions ordinaires ou privilégiées résidant au Canada peuvent opter pour le réinvestissement automatique de leurs dividendes en actions ordinaires de la FSL inc. ou l'achat en trésorerie d'actions ordinaires aux termes du régime. Pour le réinvestissement des dividendes, nous pouvons, à notre gré, émettre des actions ordinaires de la FSL inc. sur le capital autorisé à la moyenne du cours du marché pondéré en fonction du volume, moins un escompte pouvant atteindre 5 %, ou prescrire que les actions ordinaires soient achetées au nom des intervenants du marché libre par l'intermédiaire de la TSX ou d'autres plateformes de négociation canadiennes (ensemble, les « bourses ») au cours du marché. Les actions ordinaires de la FSL inc. acquises par les participants du régime au moyen des achats facultatifs en trésorerie pourraient également être émises sur le capital autorisé ou achetées sur les bourses au gré de la FSL inc., sans escompte dans les deux cas. Depuis le versement de dividendes attendus du 31 mars 2016 et jusqu'à nouvel ordre, les actions ordinaires acquises dans le cadre du régime sont achetées sur le marché libre. Aucun escompte ne s'applique, puisque les actions ordinaires sont achetées sur le marché libre et qu'elles ne sont pas émises sur le capital autorisé.

La FSL inc. attribue des options sur actions à certains membres du personnel. Ces options sont attribuées au cours de clôture de l'action ordinaire de la FSL inc. à la TSX à la date d'attribution.

Au 26 janvier 2024, la FSL inc. avait 584 631 371 actions ordinaires, 3 428 382 visant l'acquisition d'actions ordinaires de la FSL inc. et 52 200 000 actions de catégorie A en circulation.

2. Suffisance du capital

Le BSIF a indiqué qu'il allait évaluer l'efficacité de la ligne directrice TSAV et qu'il la mettrait à jour pour tenir compte des faits nouveaux dans l'industrie de l'assurance-vie ainsi que de l'évolution des pratiques de mesure et de gestion des risques.

FSL inc.

La FSL inc. est une compagnie d'assurance inactive qui était assujettie à la ligne directrice TSAV du BSIF au 31 décembre 2023. Conformément à cette ligne directrice, la FSL inc. gère son capital en tenant compte de son profil de risque et des environnements de contrôle, et ses filiales réglementées se conforment aux exigences en matière de suffisance du capital imposées dans les territoires où elles exercent leurs activités. La situation du capital consolidé de la FSL inc. est supérieure à son niveau cible interne. Au 31 décembre 2023, le ratio du TSAV de la FSL inc. était de 149 %. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique G, « Solidité financière », du présent document.

Sun Life du Canada

La Sun Life du Canada, la principale filiale d'assurance-vie active de la FSL inc. au Canada, était également assujettie à la ligne directrice TSAV du BSIF au 31 décembre 2023. Avec un ratio du TSAV de 141 % au 31 décembre 2023, le ratio de capital de la Sun Life du Canada se situe bien au-dessus du ratio cible de surveillance du BSIF, qui est de 100 %, et du ratio réglementaire minimal, qui est de 90 %. La ligne directrice TSAV établit des normes, selon une méthode fondée sur le risque, qui servent à mesurer les risques propres à un assureur-vie et à agréger les résultats de la mesure des risques en vue de calculer le montant de capital réglementaire requis pour couvrir ces risques. Certains de ces éléments de risque et le capital disponible sont sensibles aux fluctuations des marchés des actions et des taux d'intérêt, comme il est expliqué à la rubrique K, « Gestion des risques », du présent rapport de gestion. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique G, « Solidité financière », du présent document.

Le tableau suivant présente les composantes du ratio du TSAV de la FSL inc. pour 2023.

Ratio du TSAV de la FSL inc.

	IFRS 17 et IFRS 9
(en millions de dollars)	2023
Ressources en capital	
Bénéfices non distribués ajustés et surplus d'apport (incluant la marge sur services contractuels) ¹⁾	24 076
Cumul des autres éléments du résultat global ajusté	771
Actions ordinaires et privilégiées	10 566
Instruments de capital novateurs et titres de créance subordonnés	6 348
À déduire :	
Goodwill	4 620
Placements non liés à des activités d'assurance-vie et d'autres éléments	10 668
Capital disponible	26 473
Provision d'excédents et dépôts admissibles	6 165
Total des ressources en capital	32 638
Exigences en matière de capital	
Risque de marché, risque de crédit et risque d'assurance	24 068
À déduire : diversification et autres crédits	4 984
Risque de garanties de fonds distincts	719
Risque opérationnel	2 139
Coussin de solvabilité de base	21 942
Ratio du TSAV	149 %

¹⁾ La ligne directrice TSAV du BSIF pour 2023, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023, précise que le capital disponible aux fins du TSAV comprend la marge sur services contractuels. Les retraitements et les représentations des résultats des périodes antérieures ne sont pas obligatoires.

Compagnies d'assurance-vie étrangères

Les filiales et les établissements à l'étranger de la FSL inc. doivent se conformer aux exigences en matière de capital et de solvabilité des territoires où ils exercent leurs activités. En 2023 et en 2022, nos établissements maintenaient un niveau de capital supérieur aux exigences minimales réglementaires locales. Pour de plus amples renseignements sur les exigences en matière de capital et de réglementation applicables à nos filiales et à nos établissements à l'étranger, se reporter à la notice annuelle de la FSL inc., sous la rubrique « Questions d'ordre réglementaire ».

Au 31 décembre 2023, nous avons deux ententes de réassurance internes avec des sociétés de réassurance liées établies au Delaware et au Michigan, relativement à notre portefeuille fermé de produits individuels d'assurance-vie universelle avec garantie de non-déchéance souscrits aux États-Unis. La structure de réassurance du Delaware a été constituée en 2013, et elle finance les réserves obligatoires excédentaires aux États-Unis pour certains contrats d'assurance-vie universelle établis entre janvier 2000 et février 2006. Le provisionnement pour répondre aux exigences en matière de réserves obligatoires dépassant celles en vertu des normes IFRS pour la société de réassurance au Delaware est soutenu par une garantie de la FSL inc. La structure de réassurance du Michigan a été mise sur pied en 2007 pour certains contrats établis entre mars 2006 et décembre 2008. L'entité a été relocalisée du Vermont au Michigan en 2020. Dans le cadre de la structure de réassurance du Michigan, le provisionnement pour répondre aux exigences en matière de réserves obligatoires excédentaires aux États-Unis est, de façon similaire, soutenu par une garantie de la FSL inc.

3. Dividendes aux actionnaires

La déclaration, le montant et le versement des dividendes par la FSL inc. sont soumis à l'approbation de notre conseil d'administration et sont fonction de nos résultats d'exploitation, de notre bénéfice net déclaré, de notre situation financière, de nos besoins de trésorerie et de nos restrictions contractuelles. Les activités de gestion du capital, ainsi que des considérations d'ordre réglementaire, des facteurs macroéconomiques, y compris les perspectives économiques des territoires où nous exerçons nos activités, et d'autres facteurs sont également pris en compte. Le conseil examine le montant des dividendes chaque trimestre.

Une croissance et un ratio de distribution réguliers et adéquats des dividendes offrent un rendement stable aux actionnaires ordinaires.

Nous visons un ratio de distribution sous-jacent se situant entre 40 % et 50 % en fonction du bénéfice par action sous-jacent.

En 2023, notre ratio de distribution aux actionnaires ordinaires s'est établi à 47 % en fonction du bénéfice par action déclaré et à 57 % en fonction du bénéfice par action sous-jacent.

Le total des dividendes aux actionnaires ordinaires déclarés en 2023 s'est chiffré à 3,00 \$ par action, comparativement à 2,76 \$ en 2022.

Dividendes déclarés

Montant par action	2023	2022	2021
Actions ordinaires	3,00	2,76	2,31
Actions privilégiées de catégorie A			
Série 1 ¹⁾	—	—	0,890625
Série 2 ¹⁾	—	—	0,900000
Série 3	1,112500	1,112500	1,112500
Série 4	1,112500	1,112500	1,112500
Série 5	1,125000	1,125000	1,125000
Série 8R ^{2), 3)}	0,456250	0,456250	0,456250
Série 9QR ⁴⁾	1,504240	0,701122	0,382421
Série 10R ^{2), 5)}	0,741750	0,741750	0,718313
Série 11QR ⁶⁾	1,694240	0,891122	0,572421
Série 12R ¹⁾	—	—	0,951500

- ¹⁾ Les actions de séries 1 et 2 ont été rachetées le 30 septembre 2021. Les actions de série 12R ont été rachetées le 31 décembre 2021.
- ²⁾ À la date de rachat la plus rapprochée, et tous les cinq ans par la suite, le taux des dividendes sera rajusté à un taux annuel égal au rendement des obligations du gouvernement du Canada sur cinq ans majoré d'un taux de rendement propre à chaque série. Les taux de rendement des actions de catégorie A s'établissent comme suit : 1,41 % pour la série 8R et 2,17 % pour la série 10R. Les porteurs pourront, à leur gré, choisir de convertir leurs actions en actions de la série immédiatement supérieure (supérieure de un chiffre) à celle à laquelle appartiennent les actions qu'ils détiennent à la date de rachat la plus rapprochée et tous les cinq ans par la suite.
- ³⁾ Le 30 juin 2020, le taux de dividende a été rajusté à un taux annuel fixe de 1,825 % jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée du 30 juin 2025.
- ⁴⁾ Les porteurs des actions de série 9QR sont en droit de recevoir un dividende trimestriel non cumulatif à taux variable, soit un taux annuel égal au taux alors en vigueur des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada majoré de 1,41 %. Le 30 juin 2025 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite, les porteurs des actions de série 9QR pourront, à leur gré, choisir de convertir leurs actions de série 9QR en actions de série 8R.
- ⁵⁾ Le 30 septembre 2021, le taux de dividende a été rajusté à un taux annuel fixe de 2,967 % jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée du 30 septembre 2026.
- ⁶⁾ Les porteurs des actions de série 11QR sont en droit de recevoir un dividende trimestriel non cumulatif à taux variable, soit un taux annuel égal au taux alors en vigueur des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada majoré de 2,17 %. Le 30 septembre 2026 et les 30 septembre tous les cinq ans par la suite, les porteurs des actions de série 11QR pourront, à leur gré, choisir de convertir leurs actions de série 11QR en actions de série 10R.

4. Principales sources et principaux emplois de capitaux

Les entrées de fonds liées aux activités d'exploitation, notamment les primes, les frais de gestion de placements et les produits nets tirés des placements, constituent notre principale source de capitaux. Ces capitaux servent principalement à payer les prestations prévues par les contrats, les participations attribuées aux titulaires de contrat, les règlements, les commissions, les charges d'exploitation, les charges d'intérêts et les dividendes aux actionnaires. Les flux de trésorerie excédentaires provenant des activités d'exploitation sont généralement affectés aux paiements qui doivent être effectués ultérieurement. De plus, nous avons recours, à l'occasion, à l'emprunt ou à l'émission de titres afin de nous procurer les capitaux dont nous avons besoin pour assurer notre croissance, faire des acquisitions ou répondre à d'autres besoins.

Au 31 décembre 2023, nous disposons de trésorerie et d'équivalents de trésorerie nets et de titres à court terme totalisant 13,2 G\$. Non seulement la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les titres à court terme couvrent les engagements à court terme liés à la capitalisation, mais ils comprennent également des sommes qui servent à répondre aux obligations de paiements à court terme.

Le montant net de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des titres à court terme a augmenté de 2,0 G\$. Le tableau suivant présente les principales sources et les principaux emplois de la trésorerie.

(en millions de dollars)	2023	2022
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets au début	9 372	7 693
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation	5 612	4 311
Activités d'investissement	(559)	(2 863)
Activités de financement	(3 086)	(71)
Variations attribuables aux fluctuations des taux de change	(169)	302
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 798	1 679
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets, à la fin	11 170	9 372
Titres à court terme, à la fin	2 003	1 841
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets et titres à court terme, à la fin	13 173	11 213

5. Liquidités

Nous maintenons généralement un profil de liquidités global à un niveau qui dépasse les exigences applicables en matière de financement des passifs relatifs aux contrats d'assurance selon divers scénarios défavorables concernant les obligations à vue. Pour renforcer davantage notre position sur le plan des liquidités, nous gérons activement et surveillons de près :

- le niveau de capital;
- le niveau des actifs;
- la concordance de nos positions;
- la diversification et la qualité du crédit à l'égard des placements;
- les montants prévus et réels de nos liquidités par rapport aux objectifs établis.

Nous sommes soumis aux divers règlements en vigueur dans les territoires où nous exerçons des activités. Dans certains territoires, la capacité des filiales de la FSL inc. à verser des dividendes ou à transférer des fonds est réglementée et peut nécessiter l'obtention d'approbations des autorités de réglementation locales et le respect de conditions précises dans certaines circonstances. Grâce à une gestion de trésorerie efficace et à une planification judicieuse de son capital, la FSL inc. fait en sorte que ses filiales, dans leur ensemble et individuellement, soient adéquatement financées et disposent des liquidités appropriées pour pouvoir respecter leurs engagements.

La FSL inc. (la société mère ultime) et ses sociétés de portefeuille entièrement détenues disposaient de trésorerie et d'autres actifs liquides¹⁾ chiffrés à 1,6 G\$ au 31 décembre 2023. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique G, « Solidité financière », et à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

Nous disposons de diverses facilités de crédit utilisées pour les besoins généraux de l'entreprise, tel qu'il est présenté dans le tableau ci-dessous. À moins d'indication contraire, tous les montants sont en dollars canadiens.

(en millions de dollars)

Facilités de crédit	Montant	Montant utilisé	Échéance	Montant	Montant utilisé	Échéance
Avec engagement	400 \$ US	11 \$ US	2025	400 \$ US	11 \$ US	2025
Avec engagement	1710 \$ US	1384 \$ US	2024	1950 \$ US	1358 \$ US	2024
Avec engagement	500 \$	500 \$	2025	500 \$	500 \$	2025
Sans engagement	100 \$ US	— \$ US	s.o.	100 \$ US	— \$ US	s.o.
Sans engagement	229 \$	95 \$	s.o.	227 \$	89 \$	s.o.
Sans engagement	25 \$ US	3 \$ US	s.o.	25 \$ US	5 \$ US	s.o.

Les conventions relatives à nos facilités de crédit engagées contiennent des clauses restrictives habituelles à l'intention des sociétés de première qualité à l'égard de la solvabilité, des notations de crédit et de la solidité financière. Au 31 décembre 2023, nous respectons toutes ces clauses restrictives. Ces clauses restrictives comprennent notamment le maintien d'un total des capitaux propres minimal par la FSL inc. de 12 G\$, lequel est vérifié au dernier jour de chaque trimestre. Le total des capitaux propres de la FSL inc. se chiffrait à 24,2 G\$ au 31 décembre 2023.

Notre incapacité à respecter les clauses restrictives en vertu de la facilité de crédit engagée pourrait, sous réserve du délai de grâce accordé relativement à certaines clauses restrictives, se traduire par une insuffisance de l'actif. Un tel événement pourrait nous obliger à rembourser tous nos emprunts en cours ou à encaisser les lettres de crédit garanties en vertu de cette facilité. L'incapacité de la FSL inc. (ou de toute autre de ses filiales) à s'acquitter d'une obligation échue d'un montant dépassant 250 M\$ se traduirait également par une insuffisance de l'actif en vertu de la facilité de crédit engagée susmentionnée.

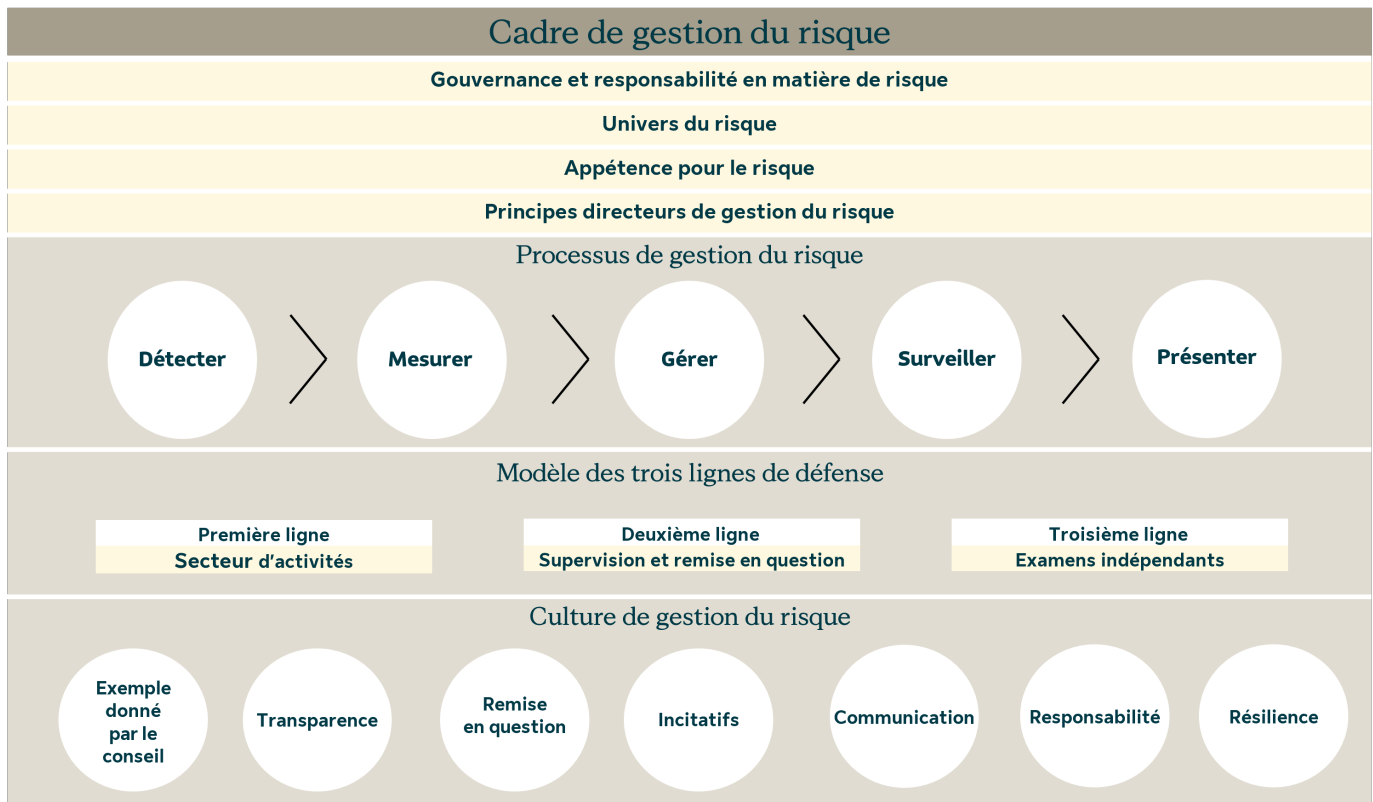
En nous fondant sur nos flux de trésorerie antérieurs et sur nos processus de gestion des liquidités, nous estimons que les flux de trésorerie provenant de nos activités d'exploitation continueront de nous procurer les liquidités dont nous aurons besoin pour nous acquitter de nos obligations liées au service de la dette et pour payer les autres charges à mesure qu'elles doivent être réglées.

¹⁾ Cet élément constitue une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

K. Gestion du risque

1. Cadre de gestion du risque

La Compagnie a établi un cadre de gestion du risque approuvé par le conseil, qui prescrit un ensemble de protocoles et de programmes devant être respectés dans l'exercice de ses activités. Les risques qui sont encourus lorsque nous fournissons des produits et services à des Clients, conformément à notre raison d'être qui est de les aider à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain, sont gérés conformément à ces protocoles et programmes. Une gestion du risque efficace joue un rôle crucial dans la rentabilité globale, la position concurrentielle sur le marché et la viabilité financière à long terme de la Compagnie. Bien que les risques ne puissent pas tous être éliminés ou déterminés avec certitude, le cadre de gestion du risque permet de s'assurer que les risques liés à l'exercice des activités sont gérés de façon appropriée afin de réaliser les objectifs d'affaires de la Compagnie au fil du temps et de veiller à ce qu'ils n'excèdent pas les limites préétablies relatives à la prise de risques. Le cadre de gestion du risque, la stratégie d'entreprise et les objectifs d'affaires s'harmonisent, et les protocoles et programmes de gestion du risque sont ancrés au sein de chacun des secteurs d'activité.



2. Gouvernance et responsabilité en matière de risque

Notre cadre de gestion du risque détermine de façon bien délimitée les responsabilités et les pouvoirs en matière de prise de risque, de gouvernance et de contrôle. Ces exigences en matière de gouvernance sont résumées ci-dessous.

Structure de gouvernance de la gestion du risque

Le conseil et les comités de la haute direction ainsi que les risques dont ils assurent la surveillance sont présentés ci-après.

Gouvernance et surveillance par le conseil d'administration					
Risque d'ordre commercial et stratégique	Risque de crédit	Risque de marché	Risque d'assurance	Risque de liquidité	Risque opérationnel
Conseil d'administration					
Comité d'examen des risques	Comité d'examen des risques Comité de la gouvernance, des placements et de la durabilité	Comité d'examen des risques	Comité d'examen des risques	Comité d'examen des risques	Comité d'examen des risques Comité d'audit Comité de planification de la direction Comité de la gouvernance, des placements et de la durabilité
Gouvernance et surveillance par les comités de la haute direction					
Risque d'ordre commercial et stratégique	Risque de crédit	Risque de marché	Risque d'assurance	Risque de liquidité	Risque opérationnel
Comité de direction sur l'examen des risques					
Comité de direction sur l'examen des risques	Comité des placement et du risque de crédit	Comité de gestion actif-passif de l'Organisation internationale	Comité de gestion du risque d'assurance	Comité de gestion actif-passif de l'Organisation internationale	Comité de contrôle de la conformité et de gestion du risque opérationnel
Risque et surveillance dans les secteurs d'activité					

Conseil d'administration

C'est au conseil qu'il incombe d'assurer la gouvernance de tous les risques encourus à l'échelle de l'entreprise et de prendre des mesures pour veiller à ce que des principes directeurs, des programmes et des pratiques de gestion du risque soient en place. En approuvant notre cadre de gestion du risque et les principes directeurs en matière d'appétence pour le risque et en maintenant une surveillance continue des programmes de gestion du risque, le conseil fait en sorte que les risques importants sont bien cernés et gérés de façon appropriée. Le conseil surveille les risques stratégiques et les risques d'entreprise en examinant et en approuvant les plans d'affaires et stratégiques et en discutant régulièrement des thèmes, questions et risques clés qui sont liés à la conception et à la mise en œuvre de ces plans.

Le comité d'examen des risques est un comité permanent du conseil d'administration dont le rôle principal est d'aider le conseil d'administration à superviser la gestion des risques actuels et émergents à l'échelle de l'entreprise ainsi que la fonction de gestion des risques afin de s'assurer que la direction a mis en place des programmes, des principes directeurs, des procédures et des contrôles pour déterminer et gérer efficacement les risques importants auxquels la Compagnie est exposée et qu'elle dispose de suffisamment de capital pour couvrir ces risques. Il examine et approuve tous les principes directeurs en matière de gestion du risque et assure la conformité avec ces principes directeurs. En outre, lorsque le conseil d'administration a délégué les tâches de surveillance du risque à d'autres comités du conseil, le comité d'examen des risques fournit au conseil un portrait complet de la surveillance de la gestion du risque effectuée par l'ensemble des comités du conseil. Le comité assure un suivi régulier du profil de risque de la Compagnie pour s'assurer qu'il demeure dans les limites d'appétence établies et que la situation du capital de la Compagnie dépasse les exigences réglementaires en matière de capital. Il recommande également des limites de risque précises propres aux activités et le plan annuel de gestion du capital au conseil en plus d'en assurer le suivi. De plus, le comité d'examen des risques supervise les activités de gestion des risques de nos filiales et de nos coentreprises sous le contrôle de la direction de la Compagnie ainsi que les risques auxquels la Compagnie est exposée par l'entremise de ses autres coentreprises.

Le comité de la gouvernance, des placements et de la durabilité est chargé d'aider le conseil à superviser i) l'élaboration de lignes directrices et de processus efficaces en matière de gouvernance d'entreprise, y compris ceux permettant d'évaluer l'efficacité du conseil et de ses comités, ainsi que la planification de la relève et l'embauche au niveau des administrateurs; ii) le plan de placement et du rendement des placements de la Compagnie, y compris les pratiques, les procédures et le contrôle relatifs à la gestion du portefeuille de placement du fonds général; iii) le programme de durabilité de la Compagnie, y compris ses principes directeurs en matière de durabilité, son rapport sur la durabilité et son

plan de durabilité; et iv) le contrôle de la conformité et les programmes de contrôle de la conformité, y compris l'observation des exigences légales et réglementaires, la reconnaissance et la gestion du risque de non-conformité et l'élaboration de principes directeurs et de processus visant la promotion d'un comportement éthique durable. Le comité de la gouvernance, des placements et de la durabilité agit également à titre de comité de révision de la Compagnie conformément aux dispositions applicables de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada).

Le comité d'audit du conseil est chargé d'aider le conseil à voir à l'intégrité des états financiers et des informations financières connexes fournis aux actionnaires et à d'autres parties prenantes et la conformité avec les exigences réglementaires financières, à évaluer le caractère adéquat et l'efficacité des contrôles internes mis en œuvre et maintenus par la direction et les qualifications, l'indépendance et le rendement de l'auditeur externe.

Le comité de planification de la direction du conseil est chargé d'aider le conseil à superviser la planification d'une relève pour pourvoir les postes de la haute direction, ainsi que de programmes pour attirer, conserver, former et récompenser les employés. Il fournit des conseils à la direction sur l'avancement du programme de gestion des talents afin d'atteindre les objectifs stratégiques et de promouvoir la culture de la Compagnie. Le comité examine la conception et la gouvernance des programmes incitatifs importants afin de s'assurer qu'ils cadrent avec les objectifs d'affaires et ne favorisent pas la prise de risques excessifs, ainsi que les implications des principaux risques d'entreprise, notamment les risques liés aux personnes et à la culture relatifs à la conception des programmes de rémunération et les pratiques en matière de ressources humaines. En outre, le comité passe en revue les éléments relatifs à la rémunération, y compris la rémunération des dirigeants ayant une incidence importante sur l'exposition aux risques de la Compagnie.

Comités de la haute direction

Le comité de direction sur l'examen des risques est chargé de la supervision des activités de gestion des risques d'entreprise de la Compagnie. Ce mandat englobe l'examen et l'élaboration des principes directeurs de la Compagnie en matière d'appétence pour le risque, ainsi que la vérification du profil de risque pour s'assurer qu'il demeure dans les limites d'appétence pour le risque établies et que des principes directeurs, des processus et des contrôles pour déterminer et gérer efficacement les risques importants ont été mis en place, conformément à l'appétence pour le risque et à l'objectif global de promotion d'un modèle d'affaires et de produits équilibrés permettant à la Compagnie d'obtenir le rendement ajusté au risque établi, et de répartir le capital en conséquence.

Le comité des placements et du risque de crédit est chargé d'examiner les questions critiques liées à la gestion continue du fonds général de la Compagnie. Par conséquent, le comité est chargé de vérifier, de surveiller et d'examiner l'exposition aux risques de crédit et de placement actuels et potentiels, d'autres questions liées à la gestion du risque de crédit et du risque de placement ainsi que les stratégies futures de gestion du risque de crédit et du risque de placement.

Le comité de gestion actif-passif est responsable de la supervision et des directives relatives au cadre de gestion des actifs et des passifs, aux principes directeurs, aux lignes directrices, aux limites, à la mesure et à l'évaluation du rendement applicables à la gestion des risques de marché et de liquidité, ainsi que de la supervision de la gestion des actifs et des changements de stratégie de couverture.

Le comité de contrôle de la conformité et de gestion du risque opérationnel est responsable de la supervision des pratiques de gestion du risque opérationnel et du risque lié à la conformité, de l'exposition aux risques opérationnels actuels et émergents, et des processus de la Compagnie afin d'assurer l'identification en continu des risques opérationnels et risques liés à la conformité importants auxquels la Compagnie est exposée.

Le comité de gestion du risque d'assurance est responsable de la surveillance et des directives relatives au risque d'assurance auquel la Compagnie est exposée afin de s'assurer que des pratiques et des contrôles de gestion du risque d'assurance efficaces sont en place. Ses responsabilités incluent notamment une vérification du profil de risque d'assurance actuel et émergent, un examen des risques pertinents en matière d'assurance, de réassurance et de souscriptions, ainsi qu'une revue de la méthode d'évaluation du risque d'assurance et des recommandations de modifications à celle-ci.

Responsabilités

La principale responsabilité en matière de gestion du risque est déléguée par le conseil au chef de la direction, qui délègue à son tour ces responsabilités dans l'ensemble de la Compagnie en répartissant les pouvoirs et les responsabilités en matière de gestion. Le chef de la direction délègue la responsabilité de la gestion des différentes catégories de risque à nos dirigeants, qui sont responsables d'assurer la gestion du risque dans leur propre champ de responsabilités conformément au cadre de gestion des risques, aux principes directeurs en matière d'appétence pour le risque et aux principes directeurs en matière de gestion des risques approuvés par le conseil.

3. Univers du risque

En tant qu'organisation de services financiers d'envergure exerçant des activités dans un secteur complexe, la Compagnie fait face à différents risques et incertitudes. Nous sommes assujettis aux risques liés à l'établissement de notre stratégie commerciale et de nos objectifs d'affaires, à l'exercice de nos activités commerciales dans la poursuite de notre stratégie et de la réalisation de nos objectifs, et à des facteurs externes tels que des changements sur le plan de la conjoncture économique, du contexte géopolitique, de l'environnement, du contexte social et du cadre réglementaire. Nous sommes assujettis aux risques financiers et aux risques d'assurance qui sont liés à nos passifs et à la gestion et au rendement de nos actifs, y compris la façon dont nous faisons correspondre les rendements de nos actifs avec le paiement des obligations envers nos Clients. Chacun de ces risques est également pris en considération du point de vue de différents types d'incertitudes dans lesquels les résultats ou les probabilités d'occurrence sont inconnus. Le cadre de gestion du risque porte sur tous les risques, regroupés dans six principales catégories : les risques stratégique et d'entreprise, le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité, le risque d'assurance et le risque opérationnel. Le cadre de gestion du risque présente les processus clés de gestion des risques relativement à l'appétence pour le risque, à la détermination des risques, à la mesure des risques, à la gestion des risques, à la surveillance ainsi qu'à la présentation des risques. Le cadre de gestion du risque établit des mesures et des processus tant qualitatifs que quantitatifs visant à maîtriser le risque auquel la Compagnie sera exposée à l'égard de chacune de ces catégories de risque ainsi que globalement.

4. Appétence pour le risque

Les principes directeurs en matière d'appétence pour le risque déterminent le type et l'importance des risques que nous sommes prêts à assumer pour atteindre nos objectifs d'affaires, et ils sont examinés et approuvés par le conseil. Ces principes directeurs sont axés sur l'avenir, et notre plan stratégique, notre plan d'investissement et nos plans et objectifs d'affaires sont établis en fonction des limites qu'ils imposent.

L'appétence pour le risque de la Compagnie cherche à établir un équilibre entre les divers besoins, attentes et perspectives en matière de ratio risque/rendement et l'horizon de placement de l'ensemble des parties prenantes. En particulier, notre appétence pour le risque soutient la création de valeur pour les actionnaires, tout en garantissant que la capacité de la Compagnie à payer les règlements et à respecter son engagement envers les titulaires de contrat n'est pas compromise.

L'appétence pour le risque de la Compagnie est le principal mécanisme de mise en œuvre de l'approche en matière de gestion du risque et des limites liées à la prise de risques admissibles dans l'ensemble de l'entreprise. Elle permet de s'assurer que les activités sont évaluées en fonction de critères de performance qui sont adéquatement ajustés en fonction du risque. Notre appétence pour le risque soutient l'objectif qui consiste à maintenir un niveau suffisant de capital et à gérer la volatilité des bénéfices, le risque opérationnel et la liquidité. Pour réaliser cet objectif, notre appétence pour le risque incorpore un large éventail de normes qualitatives et quantitatives qui reflètent les principes et les valeurs de la Compagnie à l'égard de la gestion du risque.

En général, nous sommes prêts à tolérer des risques diversifiables quand nous pouvons avoir recours à la mise en commun de risques pour créer des portefeuilles de passifs comportant une volatilité relativement peu élevée. Nous prenons des risques dans des domaines pour lesquels nous possédons une expertise interne, comme l'actuariat, la tarification, la gestion des règlements, les placements, la gestion des risques et la distribution, ou pour lesquels des partenaires de réassurance peuvent compléter notre expertise interne. Nous préférons les risques qui sont répartis entre plusieurs éléments, comme des produits, des régions (nationales et internationales), des réseaux de distribution et des catégories d'actifs, afin de maximiser les occasions de diversification.

Nos principes directeurs en matière d'appétence pour le risque établissent des restrictions précises qui définissent le niveau de risque total que la Compagnie est prête à assumer. Nous transformons ces restrictions d'appétence pour le risque en limites de risque précises selon les catégories de risque et les secteurs d'activité. Notre profil de risque est évalué, géré et surveillé sur une base régulière afin de nous assurer que nous exerçons nos activités en fonction de notre appétence pour le risque. Nos limites en matière d'appétence pour le risque sont examinées régulièrement pour refléter les risques et les occasions inhérents à l'évolution de nos stratégies d'affaires et de notre environnement opérationnel.

5. Principes directeurs en matière de gestion des risques

Afin de permettre la communication, la mise en œuvre et la gouvernance efficaces de notre cadre de gestion des risques, nous avons codifié les processus et les exigences liés à l'exploitation dans une série exhaustive de cadres de gestion des risques, de principes directeurs et de lignes directrices en matière d'exploitation. Ces cadres, principes directeurs et lignes directrices favorisent l'application d'une méthode cohérente de gestion des risques pour l'ensemble de notre plateforme d'affaires. Le conseil et ses comités examinent et approuvent régulièrement les changements importants apportés aux cadres de gestion du risque et aux principes directeurs; ils examinent régulièrement les rapports et l'attestation de la direction à l'égard de la conformité avec ces principes directeurs.

6. Processus de gestion du risque

Le processus de gestion du risque énoncé dans notre cadre de gestion du risque est décrit ci-dessous.

Détection et mesure des risques

Les secteurs d'activité utilisent tous la même approche pour déterminer et mesurer les risques. Chaque secteur d'activité est responsable de la détermination et de la gestion des risques liés à ses activités. Nous employons un processus pour déterminer et surveiller les risques clés et les risques émergents qui pourraient avoir une incidence significative sur nos finances, nos activités et notre réputation. Nous évaluons les corrélations et les liens potentiels entre divers risques et catégories de risques et nous surveillons les risques clés et les risques émergents, les exigences réglementaires émergentes et les exigences des agences de notation, l'évolution de l'industrie, ainsi que divers rapports de recherche.

Le processus de mesure des risques prévoit l'établissement et l'évaluation des expositions potentielles aux risques et a recours à plusieurs techniques, comme la surveillance des indicateurs de risque clés, l'évaluation de la probabilité et de la gravité, les tests de tension (y compris l'analyse de sensibilité et de scénarios), les tests de tension inversés et la modélisation stochastique. Les mesures de risque sont exprimées en termes quantitatifs et qualitatifs.

Un programme rigoureux de tests de tension est une composante essentielle du cadre de gestion du risque que la Compagnie utilise pour mesurer, surveiller, comprendre et atténuer son exposition aux risques et assurer un niveau de capital suffisant advenant une crise plausible. Des tests de tension sont effectués à l'égard de certaines mesures clés, comme le bénéfice, les ratios de capital réglementaire et la liquidité, afin de détecter et de surveiller des vulnérabilités potentielles aux principaux facteurs de risque et de veiller à ce que la Compagnie exerce ses activités dans la limite de son appétence pour le risque.

Nous élaborons et testons divers scénarios en fonction de notre évaluation interne et des directives de réglementation. Les risques émergents sont l'une des données utilisées pour déterminer les scénarios de tests de tension. Des tests de la sensibilité sont effectués sur une base régulière afin d'évaluer l'incidence des variations des facteurs de risque sous-jacents sur le bénéfice, le capital réglementaire et les liquidités, en supposant qu'aucun changement ne soit apporté aux autres facteurs de risque. Des tests de la sensibilité sont également effectués relativement aux risques individuels et aux expositions consolidées aux risques pour divers niveaux de crise et divers regroupements. Les scénarios mettent en scène des variations de certains facteurs de risque afin d'évaluer l'incidence de ces facteurs de risque ainsi que l'interaction entre ceux-ci. Ces scénarios comprennent des scénarios intégrés, des scénarios inversés et des tests de la sensibilité des hypothèses clés. Nous utilisons également l'examen de la situation financière, tel qu'il est prescrit par l'Institut canadien des actuaires, pour satisfaire aux exigences de la *Loi sur les sociétés d'assurances* du Canada et des règlements du BSIF en matière de test de tension annuel.

Gestion, surveillance et présentation des risques

Les décisions portant sur la gestion des risques sont prises en évaluant dans quelle mesure les résultats de l'évaluation des risques d'un secteur d'activité cadrent avec notre appétence pour le risque et sont conformes à notre objectif en matière de rendements ajustés en fonction du risque.

Les processus de surveillance comprennent la supervision par le conseil, qui est exercée par l'entremise des comités de ce dernier et des comités de la haute direction décrits à la rubrique « Gouvernance et responsabilité en matière de risque », du présent document.

Tous les trimestres, au minimum, les comités de la haute direction, les comités du conseil et le conseil examinent les rapports qui résument notre profil de risque face à l'appétence pour le risque approuvée par le conseil, y compris les expositions à nos principaux risques, tout changement des tendances en matière de risque, un aperçu prospectif des risques et les risques émergents. Ces comités examinent également l'efficacité des stratégies de gestion des risques présentées dans les rapports. Régulièrement, le conseil et ses comités examinent et approuvent tout changement important apporté aux cadres et aux principes directeurs de gestion des risques et évaluent la conformité avec ces cadres et principes directeurs.

7. Les trois lignes de défense

La Compagnie a adopté un modèle comportant trois lignes de défense afin de disposer d'un cadre d'attribution des responsabilités et de séparation des responsabilités fonctionnelles à la fois uniforme, transparent et documenté de façon claire. Cette séparation des responsabilités contribue à établir une solide structure de contrôle, laquelle permet une évaluation transparente et indépendante des défis que posent toutes les activités comportant des risques et fait en sorte que toutes les activités fassent l'objet d'un autoexamen critique afin de favoriser l'amélioration continue de la gestion des risques liés à nos activités.

La **première ligne de défense** est constituée de la direction du secteur d'activité, laquelle est responsable des risques inhérents à celui-ci et a pour tâche principale d'identifier, d'évaluer, de gérer et de surveiller ces risques et d'en rendre compte. Parmi les responsabilités liées au risque de la première ligne de défense, on retrouve :

- l'identification des principaux risques et des risques émergents;
- la gestion, l'évaluation et la surveillance des risques ainsi que l'établissement de rapports sur ceux-ci dans le cadre des activités commerciales;
- la responsabilité à l'égard des résultats d'affaires et des risques pris afin d'atteindre ces résultats d'affaires, ainsi que l'incidence découlant de ces risques;
- l'exercice des activités en fonction de l'appétence pour le risque et des principes directeurs en matière de gestion des risques.

La **deuxième ligne de défense** comprend le premier directeur de la gestion des risques et les chefs des fonctions de supervision, qui sont responsables de la supervision indépendante de nos programmes de gestion des risques à l'échelle de la Compagnie. Il incombe au premier directeur de la gestion des risques d'élaborer notre cadre de gestion du risque et nos principes directeurs en matière d'appétence pour le risque, ainsi que de superviser l'élaboration et l'application de stratégies de gestion des risques visant à optimiser le ratio risque/rendement de la Compagnie. Le premier directeur de la gestion des risques est soutenu par un réseau composé des directeurs de la gestion des risques des différents secteurs d'activité. Les chefs de fonction aident le premier directeur de la gestion des risques à mettre en œuvre et à communiquer notre cadre de gestion du risque et nos principes directeurs en matière d'appétence pour le risque. Parmi les responsabilités liées au risque de la deuxième ligne de défense, on retrouve :

- l'élaboration des lignes directrices et des principes directeurs en matière de gestion des risques;
- la supervision et la remise en question indépendante et efficace de la première ligne de défense;
- la production de rapports indépendants aux comités de la haute direction et au conseil d'administration comparant le niveau de risque à l'appétence pour le risque.

Les responsabilités de la **troisième ligne de défense** diffèrent de celles des deux premières lignes de défense. La fonction d'audit interne constitue pour sa part la troisième ligne de défense et est chargée de fournir de façon indépendante à la haute direction, au conseil d'administration et aux comités du conseil des assurances quant à la conception et à l'efficacité opérationnelle des pratiques de gestion des risques et des contrôles internes mis en œuvre par les deux premières lignes de défense. La fonction d'audit interne émet une opinion trimestrielle sur l'efficacité des contrôles internes, de la gestion des risques et des processus de gouvernance à l'intention du comité d'audit du conseil d'administration. En outre, le comité d'examen des risques peut demander à un tiers des examens indépendants qui compléteront l'examen par la troisième ligne de défense de l'efficacité des programmes de gestion du risque de la Compagnie.

8. Culture et approche en matière de gestion du risque

Nous avons établi une solide culture d'entreprise fondée sur le comportement éthique, l'observance de normes commerciales strictes, l'intégrité et le respect. Le conseil donne l'exemple en ce qui a trait au respect de la déontologie et doit s'assurer que le chef de la direction et les membres de la haute direction établissent et soutiennent des valeurs préconisant l'intégrité au sein de l'organisation. Nous partageons tous la même volonté de valoriser la diversité, l'équité, l'inclusion et la durabilité afin de concrétiser notre raison d'être qui est d'aider nos Clients à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain.

La culture en matière de gestion du risque a trait à nos comportements et à nos réactions, ainsi qu'aux exigences que nous établissons. Elle permet et récompense la prise des bons risques de manière avisée, en plus de favoriser les critiques d'analyse efficaces et la transparence en ce qui a trait aux risques et aux résultats, sans crainte de représailles. Cette culture nous permet de comprendre les besoins et les préférences des Clients afin de pouvoir agir dans leur intérêt supérieur. Afin d'aider les employés à remplir ce rôle, nous avons pris des mesures pour veiller à ce que les protocoles et procédures soient bien définis et ancrés dans nos activités quotidiennes, veillons à ce que la formation et les ressources appropriées soient fournies, avons établi et communiqué une approche en matière de gestion du risque commune ainsi que des normes élevées en matière d'intégrité et de conduite et encourageons chaque employé à repérer ouvertement les risques et à communiquer à ses supérieurs ses inquiétudes relatives aux risques. Notre culture en matière de gestion du risque repose sur les sept éléments suivants :

- La direction doit donner l'exemple.
- Encourager la transparence dans la prise de risques.
- Effectuer des remises en question efficaces dans le cadre de la prise de décisions d'affaires.
- Harmoniser les incitatifs et les pratiques en matière de gestion des risques.

- Communiquer efficacement les attentes en ce qui a trait à la culture de gestion des risques.
- Établir des responsabilités claires.
- Promouvoir la résilience continue.

Notre culture repose essentiellement sur le principe clé suivant : tous les employés ont un rôle important à jouer dans la gestion des risques de la Compagnie. La gestion des risques fait partie intégrante de notre culture d'entreprise, qui encourage la prise en charge et la responsabilité en matière de gestion des risques à tous les échelons. Nos programmes de rémunération sont harmonisés avec les pratiques de la Compagnie en ce qui a trait à la gestion des risques, grâce à notre structure de gouvernance pour la conception et l'approbation de régimes et de processus de rémunération incitative destinés à appuyer l'harmonisation de la gestion de la rémunération et des risques. Nous renforçons et intégrons cette culture de façon continue, au moyen de la communication et de la formation à l'égard de certains éléments de la culture en matière de gestion du risque, dans divers cadres et à divers échelons, au moyen de la formation annuelle sur le code de conduite, de la promotion de la responsabilisation par l'entremise d'évaluations du rendement et de la rémunération, de la surveillance continue des processus et des résultats qui déterminent les comportements attendus, et au moyen de la définition des rôles, des responsabilités et des attentes dans les principes directeurs en matière de gestion des risques.

L'approche de la Compagnie en matière de gestion du risque comprend les principes clés qui suivent :

Harmonisation stratégique

Nos objectifs d'affaires et nos objectifs en matière de stratégie d'entreprise doivent être établis en fonction des limites et prescriptions énoncées dans le cadre de gestion du risque et de la politique en matière d'appétence pour le risque. Ainsi, nous devons déterminer si une activité précise visant à atteindre des objectifs commerciaux et financiers entraînera un profil de risque que nous sommes disposés à accepter et que nous sommes prêts à gérer. Nous avons établi des contraintes précises en termes d'appétence pour le risque liées au risque de crédit, au risque de marché, au risque d'assurance, au risque opérationnel et au risque de liquidité. Le risque stratégique et d'entreprise est géré au moyen de notre processus de planification stratégique et de planification des affaires, ainsi qu'au moyen de nos contrôles à l'égard de la mise en œuvre de cette planification stratégique et des affaires. Nous évitons les risques liés aux activités qui excèdent notre seuil d'appétence pour le risque ou qui ne correspondent pas aux risques définis acceptables.

Intérêts des Clients et autres parties prenantes

Nos principes directeurs en matière d'appétence pour le risque tiennent compte des intérêts d'un grand nombre de parties prenantes, dont les Clients, les actionnaires, les créanciers, le personnel, les organismes de réglementation, les distributeurs, les agences de notation et d'autres intervenants des marchés financiers. Ces principes directeurs prescrivent la manière d'arriver à un équilibre adéquat entre les besoins, les attentes, les perspectives en matière de ratio risque/rendement et l'horizon de placement des différentes parties prenantes.

La gestion efficace des risques passe par l'harmonisation des objectifs et des incitatifs pour s'assurer que les décisions de la direction sont conformes à l'approche de la Compagnie en matière de gestion des risques et à son appétence pour le risque. Pour ce faire, les plans et les stratégies d'affaires sont soumis à des tests de façon indépendante afin qu'ils soient exécutés en fonction des limites et des exigences énoncées dans le cadre de gestion du risque et les principes directeurs en matière d'appétence pour le risque. Les résultats de ces tests sont transmis au conseil. Les programmes de rémunération des employés sont approuvés par le conseil et ses comités et sont harmonisés avec l'approche en matière de gestion du risque, les valeurs, et les stratégies d'affaires et de gestion du risque de la Compagnie, ainsi qu'avec les intérêts à long terme des parties prenantes. Lorsque nous établissons les objectifs de rendement annuels, nous tenons compte des objectifs de gestion des risques de façon à ce que les décisions d'affaires soient conformes au ratio risque/rendement de la Compagnie.

Harmonisation des capacités

Nous recherchons des occasions rentables comportant des risques pour lesquels nous possédons les aptitudes et les capacités de gestion requises. À l'inverse, nous cherchons à éviter ou à transférer les occasions présentant des risques qui sont au-delà de nos capacités à prendre des risques. Notre capacité d'évaluation et de mesure des risques, la qualité des processus de gouvernance et de contrôle de la gestion des risques ainsi que l'ampleur, la qualité des mesures correctrices et l'efficacité des stratégies de fixation des prix sont des capacités particulièrement importantes à cet égard.

Gestion en fonction du portefeuille

L'évaluation d'un risque particulier tient compte des risques et des rendements liés à l'ensemble du portefeuille, y compris la reconnaissance explicite des incidences de la diversification et de la concentration et la façon dont les divers risques interagissent entre eux. Cette approche est appliquée à la conception de mesures d'atténuation du risque et de stratégies de fixation des prix, compte tenu du fait que la gestion du risque la plus efficace consiste souvent à avoir recours aux relations disponibles qui sont déjà inhérentes à nos activités.

Rendements ajustés en fonction du risque

Les mesures du rendement financier utilisées pour évaluer les activités commerciales sont élaborées en fonction des restrictions énoncées dans la politique en matière d'appétence pour le risque et reflètent les coûts d'atténuation prévus et le coût du capital-risque nécessaire au soutien de l'activité comportant des risques.

Culture

La culture englobe les principes, les valeurs et les croyances que nous partageons, soit ce qui façonne le caractère unique d'une entreprise. Notre culture favorise les comportements conformes à nos objectifs de création de valeur à long terme. Elle définit le comportement adéquat à adopter pour toute situation, gouverne nos interactions avec nos Clients et influence la façon dont les employés s'identifient au sein de la Compagnie. La culture de notre Compagnie peut avoir une incidence importante sur notre profil de risque. Notre culture a une incidence sur sa capacité à créer de la valeur et à protéger celle-ci. Le fait de maintenir un équilibre parfait entre la prise de risque et les activités de contrôle des risques constitue une capacité organisationnelle importante, et il s'agit d'un élément crucial de notre succès durable à long terme.

Durabilité

La durabilité tient compte des incidences économiques, environnementales et sociales significatives de la Compagnie, ainsi que des occasions et des risques qu'elles présentent pour offrir de la valeur à long terme à toutes les parties prenantes clés de la Compagnie. Notre ambition en matière de durabilité consiste à aider nos Clients à atteindre une sécurité financière durable, à favoriser un mode de vie sain et à faire progresser les placements durables. Des principes directeurs, des processus et des contrôles ont été mis en place afin de repérer et de gérer efficacement les risques importants, y compris les risques liés à la durabilité, auxquels nous sommes exposés dans le cadre de nos activités conformément aux principes directeurs en matière d'appétence pour le risque. La durabilité est considérée comme essentielle à la réussite à long terme des activités et, par conséquent, elle constitue une priorité pour la Sun Life afin d'optimiser l'incidence sur la société et de créer un avantage concurrentiel et un facteur de différenciation pour ses activités.

9. Catégories de risques

Le texte et les tableaux de la section suivante du présent rapport de gestion comprennent l'information que nous présentons à l'égard du risque de crédit, du risque de marché et du risque de liquidité conformément à IFRS 7, *Instruments financiers – Informations à fournir* (« IFRS 7 »), et à IFRS 17, *Contrats d'assurance*. Ils comprennent aussi une analyse portant sur l'évaluation des risques ainsi que sur nos objectifs, principes directeurs et méthodes de gestion de ces risques. Les informations à fournir conformément à IFRS 7 et à IFRS 17 sont identifiées par une ligne verticale dans la marge gauche de la page. Le texte et les tableaux identifiés constituent une partie intégrante de nos états financiers consolidés annuels audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Le fait que certains textes et tableaux soient identifiés par une ligne verticale n'indique en aucun cas que ces informations sont plus importantes que l'information présentée dans les autres tableaux ou dans le reste du texte. Les informations présentées à l'égard de la gestion du risque doivent être lues dans leur intégralité.

Les informations contenues dans la rubrique « Gestion du risque » du présent document devraient être examinées attentivement, de même que les autres renseignements contenus dans le présent rapport de gestion et notre notice annuelle de 2023, nos états financiers consolidés et d'autres rapports et documents que nous déposons auprès d'autorités en valeurs mobilières.

Dans la présente section, les fonds distincts incluent les garanties liées aux fonds distincts, les rentes à capital variable et les produits de placement, ainsi que le portefeuille fermé de réassurance du secteur Gestion des affaires en vigueur aux États-Unis.

Notre cadre de gestion des risques regroupe les risques dans six principales catégories : le risque de marché, le risque d'assurance, le risque de crédit, le risque d'entreprise et stratégique, le risque opérationnel et le risque de liquidité.

i. Risque de marché

Description du risque

Nous sommes exposés au risque de marché, lequel est défini comme le risque que la valeur ou les flux de trésorerie futurs des passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de placement ou des actifs financiers fluctuent en raison de la variation ou de la volatilité des cours du marché. Le risque de marché comprend le risque actions, le risque de taux d'intérêt et d'écart de crédit, le risque immobilier, le risque de change et le risque lié à l'inflation.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de marché

Nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque de marché, qui sont résumés ci-après :

- Des pratiques de gouvernance du risque de marché, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et au comité d'examen des risques.
- La surveillance, la gestion et la communication des sensibilités du bénéficiaire et du capital réglementaire par rapport aux limites d'appétence préétablies pour le risque actions et les risques liés aux taux d'intérêt, aux écarts de crédit, aux biens immobiliers et au change.
- Des principes directeurs, des programmes et des pratiques détaillés en matière de gestion actif-passif et de couverture.
- Des exigences réglementaires en matière de solvabilité, notamment en ce qui touche le capital pondéré en fonction du risque, qui font l'objet d'une surveillance régulière.
- Des principes directeurs sur la conception des produits et la fixation des prix qui exigent une évaluation détaillée du risque et la prise en compte des risques importants dans la fixation des prix.
- Le recours à des tests de tension, comme l'examen de la santé financière, pour évaluer l'effet de fluctuations défavorables marquées et persistantes du marché.
- L'établissement de passifs relatifs aux contrats d'assurance conformément aux normes de pratique actuarielle canadiennes et aux Normes internationales d'information financière.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.

Les risques propres au marché et nos stratégies de gestion des risques sont présentés plus en détail ci-après.

Risque actions

Le risque actions constitue le risque de subir des pertes financières en raison des baisses ou de la volatilité des cours des marchés boursiers. Le risque actions auquel nous sommes exposés provient de plusieurs sources.

Nos produits des activités ordinaires proviennent de nos activités de gestion d'actifs et de certains contrats d'assurance et de rente aux termes desquels des honoraires sont perçus sur des soldes de comptes qui dépendent directement des niveaux des marchés boursiers. Par conséquent, nous sommes davantage exposés au risque actions, car les fluctuations défavorables de la valeur de marché de ces actifs entraînent une incidence défavorable correspondante sur les produits, le bénéfice et la MSC. En outre, le recul et la volatilité des marchés des

actions peuvent avoir une incidence négative sur les souscriptions et les rachats de ces produits, ce qui peut aussi se traduire par une incidence défavorable sur le bénéfice net, la MSC et le capital.

Une partie de notre exposition au risque actions découle des garanties visant les produits de fonds distincts, certains contrats d'assurance avec participation, certains contrats d'assurance ajustables et certains contrats d'assurance-vie universelle. Ces garanties peuvent être déclenchées au décès, à l'échéance, au retrait ou à la conversion en rente. Le coût de ces garanties est incertain et dépend de nombreux facteurs, y compris les conditions générales des marchés financiers, nos stratégies de couverture, les comportements des titulaires de contrat et les résultats au chapitre de la mortalité, et chacun de ces facteurs pourrait avoir des incidences négatives sur le bénéfice net, la MSC et le capital.

Nous sommes également directement exposés aux marchés boursiers en raison des placements appuyant d'autres passifs du fonds général, l'excédent et les régimes d'avantages sociaux des employés. Ces risques ne font généralement pas l'objet d'une couverture, puisqu'ils correspondent à notre approche en matière de prise de risques et à notre appétence pour le risque.

Risque de taux d'intérêt et d'écart de crédit

Le risque de taux d'intérêt et d'écart de crédit comprend le risque de perte financière découlant des variations de la valeur des passifs relatifs aux contrats d'assurance et de placement et des actifs financiers issues des variations ou de la volatilité des taux d'intérêt ou des écarts de crédit. Dans la pratique, lorsqu'il existe une discordance entre les flux de trésorerie liés aux actifs et les engagements contractuels qu'ils couvrent, il peut se révéler nécessaire de céder des actifs pour couvrir les prestations et frais liés aux contrats ou de réinvestir des entrées de fonds excédentaires lorsque les taux d'intérêt ou les écarts de crédit sont défavorables. Ce risque est géré par l'entremise de notre programme de gestion actif-passif. Les détails du programme de gestion actif-passif sont présentés sous « Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de marché », à la rubrique K, « Gestion du risque », du présent document.

Notre principale exposition au risque de taux d'intérêt et d'écart de crédit découle de contrats d'assurance et de placement assortis de garanties sous forme de taux d'intérêt minimaux, de taux de prime maximaux, d'options de règlement, d'options garanties de conversion en rente et de prestations minimales. Si le rendement des placements s'avérait inférieur aux taux garantis, nous pourrions être tenus d'augmenter nos passifs ou notre capital à l'égard de ces contrats. Les garanties liées à ces produits pourraient être applicables aux primes passées déjà reçues et aux primes futures à recevoir. Les contrats liés à des fonds distincts fournissent des garanties liées au rendement des fonds sous-jacents qui peuvent s'appliquer au décès, à l'échéance, au retrait ou à la conversion en rente. L'exposition aux garanties est gérée dans les limites de notre appétence pour le risque par l'intermédiaire de notre programme de gestion actif-passif, ce qui peut comprendre le recours à des stratégies de couverture utilisant des dérivés de taux d'intérêt, comme des garanties de taux plancher, des swaps, des contrats à terme normalisés et des swaptions. L'incidence de ces garanties sur le bénéfice net, la marge sur services contractuels et le capital est prise en compte dans les sensibilités au risque de marché présentées.

La volatilité ou les changements importants des taux d'intérêt ou des écarts de taux pourraient avoir une incidence négative sur les ventes de certains produits d'assurance et de rente, et pourraient avoir une incidence défavorable sur les prévisions en matière de rachats de contrats existants. Des hausses des taux d'intérêt et l'accroissement des écarts de crédit pourraient faire augmenter le risque de voir les titulaires de contrat demander le rachat de leur contrat, ce qui pourrait nous forcer à liquider des actifs à perte. Bien que nous ayons mis en œuvre des programmes de couverture et que nos produits d'assurance et de rente prévoient généralement des clauses visant à limiter les rachats, ces éléments pourraient ne pas suffire à contrebalancer entièrement l'incidence défavorable des variations des taux d'intérêt ou des écarts. Les baisses des taux d'intérêt ou le resserrement des écarts de taux peuvent entraîner la réduction de l'écart net entre les intérêts obtenus sur les placements et les intérêts portés au crédit des titulaires de contrat. Les baisses des taux d'intérêt ou le resserrement des écarts peuvent également donner lieu à une augmentation des rachats d'actifs, à des remboursements anticipés de créances hypothécaires et au réinvestissement net des flux de trésorerie positifs à des taux de rendement inférieurs et, par conséquent, avoir une incidence défavorable sur notre rentabilité et notre situation financière. Des taux d'intérêt défavorables peuvent aussi entraîner des pertes au titre des dépôts en trésorerie et à court terme et des rendements faibles ou négatifs de nos actifs à revenu fixe, ce qui aurait une incidence sur notre rentabilité.

Nous sommes également exposés directement aux taux d'intérêt et aux écarts de taux en raison de nos placements appuyant d'autres passifs du fonds général, l'excédent et les régimes d'avantages sociaux des employés. La hausse des taux d'intérêt ou l'augmentation des écarts réduira la valeur de nos actifs actuels. À l'inverse, la baisse des taux d'intérêt ou le resserrement des écarts de taux occasionneront une réduction des produits tirés des placements sur les nouveaux achats d'actifs à revenu fixe. Ces risques ne font pas l'objet d'une couverture, puisqu'ils s'inscrivent dans notre approche en matière de prise de risques et d'appétence pour le risque.

Une période prolongée de taux d'intérêt faibles pourrait avoir une incidence défavorable additionnelle sur notre bénéfice net, notre MSC, notre capital et notre capacité à mettre en œuvre notre stratégie et nos plans d'affaires. Cette incidence pourrait entre autres correspondre à une baisse des souscriptions, à des affaires nouvelles moins rentables ou à des changements dans le modèle de rachat des contrats existants.

Risque immobilier

Le risque immobilier est la possibilité que nous subissions des pertes financières en raison des fluctuations de la valeur de nos placements immobiliers ou des flux de trésorerie futurs qui y sont associés. Nous sommes exposés au risque immobilier et nous pourrions subir des pertes financières en raison de la propriété directe de placements immobiliers, ou de telles pertes pourraient découler indirectement de placements dans des titres à revenu fixe garantis par des biens immobiliers, de droits de tenure à bail, de loyers fonciers et d'opérations d'achat et de cession-bail. Le risque de prix lié aux biens immobiliers peut découler de conditions des marchés externes, d'une analyse inadéquate d'un immeuble, d'une couverture d'assurance insuffisante, de l'évaluation inappropriée des biens immobiliers ou de l'exposition au risque environnemental. Nous détenons des placements immobiliers qui soutiennent le passif du fonds général et l'excédent, et les fluctuations de valeur influenceront sur notre bénéfice net, notre MSC et notre capital. Une hausse importante et soutenue des taux d'intérêt pourrait entraîner une détérioration de la valeur des biens immobiliers.

Risque de change

Le risque de change provient de la non-concordance entre la monnaie dans laquelle sont libellés nos actifs et nos passifs (y compris le capital) et les flux de trésorerie. Ce risque peut provenir de diverses sources, telles que les opérations et les services libellés en monnaies étrangères, les couvertures de change, les placements libellés en monnaies étrangères, les placements dans des filiales étrangères et le bénéfice net tiré des établissements à l'étranger. Les changements ou la volatilité des taux de change, y compris les variations des monnaies dont la valeur est fixée à celle d'une autre monnaie, pourraient avoir une incidence défavorable sur notre bénéfice net, notre marge sur services contractuels et notre capital.

En tant que fournisseur de services financiers à l'échelle internationale, nous sommes actifs dans plusieurs pays; nos produits et nos charges sont donc libellés dans plusieurs monnaies étrangères. Dans chaque territoire où nous sommes présents, nous faisons généralement en sorte que la monnaie étrangère de nos actifs corresponde à celle de nos passifs et du capital requis dans ce territoire. Nous pouvons ainsi nous protéger contre les perturbations de nos activités locales liées aux fluctuations de change. Les dérivés de change, comme les swaps de devises et les contrats de change à terme, sont utilisés à titre d'outil de gestion des risques afin de gérer le risque de change conformément à notre politique de gestion actif-passif. Au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, la Compagnie n'était pas exposée à un risque important lié au change.

Les variations de taux d'intérêt peuvent avoir une incidence sur notre bénéfice net et sur notre excédent au moment de la conversion en dollars canadiens des résultats financiers libellés en monnaie fonctionnelle. Le bénéfice net réalisé à l'extérieur du Canada ne fait généralement pas l'objet d'une couverture de change, et un recul de la monnaie locale de nos établissements étrangers par rapport au dollar canadien peut avoir une incidence défavorable sur notre bénéfice net exprimé en dollars canadiens. Un renforcement de la monnaie locale de nos établissements à l'étranger par rapport au dollar canadien pourrait avoir l'effet contraire. Les fluctuations des taux de change pourraient également avoir une incidence sur les ratios de capital réglementaire.

Risque lié à l'inflation

Le risque lié à l'inflation correspond à la possibilité de subir une perte financière en raison de la variation des taux d'inflation. Ce risque découle des passifs relatifs aux contrats d'assurance qui sont liés à des mesures de l'inflation, comme l'indice des prix à la consommation. L'exposition au risque découle en grande partie de certains contrats de rentes collectifs et individuels et contrats d'assurance invalidité de longue durée collectifs. Dans le cas de ces contrats, le paiement de rentes et de règlements d'invalidité peut être lié à une formule d'indexation incluant un indice d'inflation des prix. Les paiements de prestations liés aux indices d'inflation peuvent également inclure divers plafonds, planchers et moyennes qui varient selon les produits.

L'exposition au risque lié à l'inflation est gérée dans le cadre de notre programme de gestion actif-passif, principalement en investissant dans des actifs liés à l'inflation afin de contrebalancer le risque lié au passif.

Sensibilités au risque de marché

Nous avons recours à une variété de méthodes et de mesures pour gérer et quantifier notre exposition au risque de marché. Celles-ci comprennent les durées et la gestion de la durée des taux clés, les mesures de convexité, les analyses d'écart de flux de trésorerie, les tests effectués au moyen de scénarios et les tests de la sensibilité du bénéfice et des ratios de capital réglementaires.

L'évaluation des passifs et des actifs est touchée par le niveau du rendement des marchés des actions, les taux d'intérêt, les écarts de crédit et les écarts de swap ainsi que par d'autres variables liées au risque de marché. Les rubriques suivantes présentent l'incidence immédiate estimative de certaines fluctuations instantanées des variables du marché sur le bénéfice net¹⁾, la MSC, les autres éléments du résultat global ainsi que le ratio du TSAV de la FSL inc., au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022²⁾, ou la sensibilité de ces éléments à de telles fluctuations.

Les sensibilités estimatives présentées dans les tableaux ci-dessous reflètent l'incidence des fluctuations du marché sur les contrats d'assurance et les contrats de placement, sur l'actif couvrant les contrats d'assurance, sur l'actif couvrant les contrats de placement, sur l'actif couvrant l'excédent et sur les placements en capitaux de lancement dans nos filiales de gestion de l'actif.

Les sensibilités du bénéfice net aux fluctuations des marchés des actions et de l'immobilier sont principalement attribuables aux variations de la valeur des placements garantissant les passifs du fonds général et l'excédent. Les sensibilités du bénéfice net aux taux d'intérêt et aux écarts de crédit découlent de l'incidence nette sur les passifs et les actifs qui les couvrent. La baisse des taux d'intérêt ou le resserrement des écarts de crédit se traduiront par une augmentation des passifs relatifs aux contrats d'assurance, contrebalancée par l'augmentation de la valeur de l'actif couvrant les passifs du fonds général. La hausse des taux d'intérêt ou l'augmentation des écarts de crédit se traduira par une diminution des passifs relatifs aux contrats d'assurance, contrebalancée par la diminution de la valeur de l'actif couvrant les passifs du fonds général. Les rubriques « Risque actions », « Risque de taux d'intérêt et d'écart de crédit » et « Risque immobilier » qui précèdent présentent de plus amples renseignements au sujet de l'incidence des variations ou de la volatilité des cours du marché sur les actifs et les passifs.

Les sensibilités des autres éléments du résultat global subissent l'incidence des variations de la valeur de marché des actifs classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. La valeur de marché des actifs à revenu fixe à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, qui sont détenus principalement dans notre excédent et nos contrats de placement, augmente en cas de baisse des taux d'intérêt ou de resserrement des écarts, et diminue en cas de hausse des taux d'intérêt ou d'augmentation des écarts.

Ces sensibilités au risque de marché reflètent une incidence immédiate sur le bénéfice net, la MSC, les autres éléments du résultat global et le ratio du TSAV de la FSL inc.; elles ne tiennent pas compte de l'incidence à plus long terme, telle que l'effet sur les produits tirés des honoraires provenant de nos activités de gestion d'actifs.

Se reporter à la rubrique « Mises en garde additionnelles et hypothèses clés relatives aux sensibilités » de la présente section pour obtenir des renseignements additionnels importants concernant ces estimations.

¹⁾ Le bénéfice net présenté dans la rubrique K, « Gestion du risque », du présent document s'entend du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires.

²⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, nous avons adopté IFRS 17 et IFRS 9, et certains actifs financiers ont été reclassés entre les catégories d'évaluation, comme le permettent ces normes. Les montants présentés au 31 décembre 2022 dans les sensibilités à la rubrique K, « Gestion du risque » du présent document ont été ajustés pour refléter ces reclassements au 1^{er} janvier 2023. Pour plus de renseignements au sujet des reclassements, se reporter à la note 2 de nos états financiers consolidés annuels de 2023.

Sensibilités aux marchés des actions

Le tableau suivant présente l'incidence immédiate estimative de certaines fluctuations instantanées des cours des marchés des actions sur le bénéfice net, la MSC, les autres éléments du résultat global ainsi que sur le ratio du TSAV de la FSL inc., au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022¹⁾, ou la sensibilité de ces éléments à de telles fluctuations.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)		Au 31 décembre 2023			
Variation des marchés des actions ^{2), 3), 4)}	Diminution de 25 %	Diminution de 10 %	Augmentation de 10 %	Augmentation de 25 %	
Incidence possible sur le bénéfice net (après impôt)	(400)	(175)	175	425	
Incidence possible sur la MSC (avant impôt)	(625)	(250)	250	600	
Incidence possible sur le ratio du TSAV ⁵⁾	Diminution de 3,0 %	Diminution de 1,0 %	Augmentation de 1,0 %	Augmentation de 2,5 %	

(en millions de dollars, sauf indication contraire)		Au 31 décembre 2022 ¹⁾			
Variation des marchés des actions ^{2), 3), 4)}	Diminution de 25 %	Diminution de 10 %	Augmentation de 10 %	Augmentation de 25 %	
Incidence possible sur le bénéfice net (après impôt)	(300)	(125)	125	325	
Incidence possible sur la MSC (avant impôt)	(650)	(250)	250	625	
Incidence possible sur le ratio du TSAV ⁵⁾	Diminution de 3,5 %	Diminution de 1,0 %	Augmentation de 0,5 %	Augmentation de 2,0 %	

¹⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, nous avons adopté IFRS 17 et IFRS 9, et certains actifs financiers ont été reclassés entre les catégories d'évaluation, comme le permettent ces normes. Les montants présentés au 31 décembre 2022 dans les sensibilités à la rubrique K, « Gestion du risque » du présent document ont été ajustés pour refléter ces reclassements au 1^{er} janvier 2023. Pour plus de renseignements au sujet des reclassements, se reporter à la note 2 de nos états financiers consolidés annuels de 2023.

²⁾ Variation respective sur tous les marchés des actions au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022. En présumant que les placements réels en actions suivent de façon constante et précise l'ensemble des marchés des actions. Étant donné que, en pratique, les placements réellement effectués sur les marchés des actions diffèrent des indices boursiers généraux (en raison de l'incidence de la gestion active, du risque de corrélation, des placements dans des actions de sociétés fermées et d'autres facteurs), les sensibilités réelles pourraient différer considérablement de celles présentées ci-dessus. Les sensibilités comprennent l'incidence du rééquilibrage des couvertures des actions pour les programmes de couverture à des intervalles de 2 % (pour les fluctuations de 10 % des marchés des actions) et à des intervalles de 5 % (pour les fluctuations de 25 % des marchés des actions).

³⁾ Les sensibilités au risque de marché tiennent compte de l'effet estimatif de nos programmes de couverture en vigueur au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022. Elles tiennent également compte des affaires nouvelles réalisées et des modifications apportées aux produits avant ces dates.

⁴⁾ Les sensibilités du bénéfice net, de la MSC et des autres éléments du résultat global ont été arrondies au multiple de 25 M\$. Les sensibilités ne tiennent pas compte de l'incidence des marchés sur le bénéfice tiré des coentreprises et des entreprises associées, qui est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

⁵⁾ Les sensibilités du TSAV illustrent l'incidence sur la FSL inc. au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022. Les ratios du TSAV sont arrondis au multiple de 0,5 %.

¹⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, nous avons adopté IFRS 17 et IFRS 9, et certains actifs financiers ont été reclassés entre les catégories d'évaluation, comme le permettent ces normes. Les montants présentés au 31 décembre 2022 dans les sensibilités à la rubrique K, « Gestion du risque » du présent document ont été ajustés pour refléter ces reclassements au 1^{er} janvier 2023. Pour plus de renseignements au sujet des reclassements, se reporter à la note 2 de nos états financiers consolidés annuels de 2023.

Sensibilités aux taux d'intérêt

Le tableau suivant présente l'incidence immédiate estimative de certaines fluctuations instantanées des taux d'intérêt sur le bénéfice net, la MSC, les autres éléments du résultat global ainsi que sur le ratio du TSAV de la FSL inc., au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022¹⁾, ou la sensibilité de ces éléments à de telles fluctuations.

Variation des taux d'intérêt ^{2), 3), 4)}	Au 31 décembre 2023		Au 31 décembre 2022 ¹⁾	
	Diminution de 50 points de base	Augmentation de 50 points de base	Diminution de 50 points de base	Augmentation de 50 points de base
Incidence possible sur le bénéfice net (après impôt)	(25)	50	(100)	75
Incidence possible sur la MSC (avant impôt)	75	(75)	125	(150)
Incidence possible sur les autres éléments du résultat global	200	(200)	225	(225)
Incidence possible sur le ratio du TSAV ⁵⁾	Augmentation de 1,5 %	Diminution de 1,5 %	Augmentation de 1,5 %	Diminution de 2,5 %

¹⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, nous avons adopté IFRS 17 et IFRS 9, et certains actifs financiers ont été reclassés entre les catégories d'évaluation, comme le permettent ces normes. Les montants présentés au 31 décembre 2022 dans les sensibilités à la rubrique K, « Gestion du risque » du présent document ont été ajustés pour refléter ces reclassements au 1^{er} janvier 2023. Pour plus de renseignements au sujet des reclassements, se reporter à la note 2 de nos états financiers consolidés annuels de 2023.

²⁾ Les sensibilités aux taux d'intérêt supposent une variation uniforme des taux d'intérêt présumés sur l'ensemble de la courbe de rendement au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022 et aucune variation du taux sans risque ultime. Les variations des rendements réalisés découlant de facteurs comme les différences au chapitre de la durée à courir jusqu'à l'échéance et des emplacements géographiques pourraient donner lieu à des sensibilités réelles qui diffèrent de façon importante des sensibilités présentées ci-dessus. Les sensibilités comprennent l'incidence du rééquilibrage des couvertures de taux d'intérêt pour les programmes de couverture à des intervalles de 10 points de base (pour les variations de 50 points de base des taux d'intérêt).

³⁾ Les sensibilités au risque de marché tiennent compte de l'effet estimatif de nos programmes de couverture en vigueur au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022. Elles tiennent également compte des affaires nouvelles réalisées et des modifications apportées aux produits avant ces dates.

⁴⁾ Les sensibilités du bénéfice net, de la MSC et des autres éléments du résultat global ont été arrondies au multiple de 25 M\$. Les sensibilités ne tiennent pas compte de l'incidence des marchés sur le bénéfice tiré des coentreprises et des entreprises associées, qui est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

⁵⁾ Les sensibilités du TSAV illustrent l'incidence sur la FSL inc. au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022. Les sensibilités reflètent le pire scénario au 31 décembre 2023, et elles supposent qu'une modification du scénario ne se produit pas au cours du trimestre. Les ratios du TSAV sont arrondis au multiple de 0,5 %.

Nous avons utilisé une variation de 50 points de base des taux d'intérêt et des variations de 10 % et de 25 % des marchés des actions pour déterminer les sensibilités présentées dans le tableau ci-dessus, parce que nous sommes d'avis que ces perturbations des marchés étaient raisonnables au 31 décembre 2023. Des variations importantes des variables du marché pourraient avoir une incidence autre que la variation proportionnelle sur nos sensibilités.

Incidence potentielle de la variation du taux sans risque ultime

Les sensibilités aux taux d'intérêt n'incluent pas l'incidence des variations du taux sans risque ultime. Notre sensibilité estimative à une diminution de 10 points de base du taux sans risque ultime présumé à l'égard de nos passifs relatifs aux contrats d'assurance correspond à une diminution du bénéfice net déclaré d'environ 50 M\$ après impôt, ainsi qu'à une diminution d'environ 25 M\$ de la MSC.

¹⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, nous avons adopté IFRS 17 et IFRS 9, et certains actifs financiers ont été reclassés entre les catégories d'évaluation, comme le permettent ces normes. Les montants présentés au 31 décembre 2022 dans les sensibilités à la rubrique K, « Gestion du risque » du présent document ont été ajustés pour refléter ces reclassements au 1^{er} janvier 2023. Pour plus de renseignements au sujet des reclassements, se reporter à la note 2 de nos états financiers consolidés annuels de 2023.

Sensibilités aux écarts de crédit et aux écarts de swap

Les sensibilités aux écarts de crédit représentent l'incidence des variations des écarts de crédit sur les valeurs de nos actifs et de nos passifs (y compris les obligations des provinces, les obligations de sociétés et les autres placements à revenu fixe). Les sensibilités aux écarts de swap représentent l'incidence des variations des écarts de swap sur les positions en dérivés fondés sur des swaps et sur les valeurs des passifs.

Les tableaux suivants présentent l'incidence immédiate estimative de certaines fluctuations instantanées des écarts de crédit sur le bénéfice net, la MSC et les autres éléments du résultat global ainsi que le ratio du TSAV de la FSL inc., et de certaines fluctuations instantanées des écarts de swap sur le bénéfice net, la MSC et les autres éléments du résultat global au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022¹⁾, ou la sensibilité de ces éléments à de telles fluctuations.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Au 31 décembre 2023		Au 31 décembre 2022 ¹⁾	
Variation des écarts de crédit ^{2), 3)}	Diminution de 50 points de base	Augmentation 50 points de base	Diminution de 50 points de base	Augmentation 50 points de base
Incidence possible sur le bénéfice net (après impôt)	50	(50)	50	(50)
Incidence possible sur la MSC (avant impôt)	75	(25)	75	(100)
Incidence possible sur les autres éléments du résultat global	200	(175)	200	(200)
Incidence possible sur le ratio du TSAV ⁴⁾	Augmentation de 1,0 %	Diminution de 1,0 %	Augmentation de 1,0 %	Diminution de 2,0 %

- ¹⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, nous avons adopté IFRS 17 et IFRS 9, et certains actifs financiers ont été reclassés entre les catégories d'évaluation, comme le permettent ces normes. Les montants présentés au 31 décembre 2022 dans les sensibilités à la rubrique K, « Gestion du risque » du présent document ont été ajustés pour refléter ces reclassements au 1^{er} janvier 2023. Pour plus de renseignements au sujet des reclassements, se reporter à la note 2 de nos états financiers consolidés annuels de 2023.
- ²⁾ Les sensibilités aux écarts de crédit présument une variation uniforme des écarts indiqués sur l'ensemble de la structure par terme, sans variation de la prime de liquidité ultime. Les sensibilités reflètent un plancher de zéro pour les écarts de crédit lorsque ceux-ci ne sont pas négatifs. Les variations des écarts réalisés découlant de différences au chapitre de la durée à courir jusqu'à l'échéance, des emplacements géographiques, des catégories d'actifs et des types de dérivés, des fluctuations des taux d'intérêt sous-jacents et des notations de crédit pourraient donner lieu à des sensibilités réelles qui diffèrent de façon importante des sensibilités présentées ci-dessus.
- ³⁾ Les sensibilités du bénéfice net, de la MSC et des autres éléments du résultat global ont été arrondies au multiple de 25 M\$.
- ⁴⁾ Les sensibilités du TSAV illustrent l'incidence sur la FSL inc. au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022. Les sensibilités reflètent le pire scénario au 31 décembre 2023, et elles supposent qu'une modification du scénario ne se produit pas au cours du trimestre. Les ratios du TSAV sont arrondis au multiple de 0,5 %.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Au 31 décembre 2023		Au 31 décembre 2022 ¹⁾	
Variation des écarts de swap ^{2), 3)}	Diminution de 20 points de base	Augmentation 20 points de base	Diminution de 20 points de base	Augmentation 20 points de base
Incidence possible sur le bénéfice net (après impôt)	(25)	25	(25)	25

- ¹⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, nous avons adopté IFRS 17 et IFRS 9, et certains actifs financiers ont été reclassés entre les catégories d'évaluation, comme le permettent ces normes. Les montants présentés au 31 décembre 2022 dans les sensibilités à la rubrique K, « Gestion du risque » du présent document ont été ajustés pour refléter ces reclassements au 1^{er} janvier 2023. Pour plus de renseignements au sujet des reclassements, se reporter à la note 2 de nos états financiers consolidés annuels de 2023.
- ²⁾ Les sensibilités aux écarts de swap présument une variation uniforme des écarts indiqués sur l'ensemble de la structure par terme. Les variations des écarts réalisés découlant de différences au chapitre de la durée à courir jusqu'à l'échéance, des emplacements géographiques, des catégories d'actifs et des types de dérivés, des fluctuations des taux d'intérêt sous-jacents et des notations de crédit pourraient donner lieu à des sensibilités réelles qui diffèrent de façon importante des sensibilités présentées ci-dessus.
- ³⁾ Les sensibilités du bénéfice net, de la MSC et des autres éléments du résultat global ont été arrondies au multiple de 25 M\$.

¹⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, nous avons adopté IFRS 17 et IFRS 9, et certains actifs financiers ont été reclassés entre les catégories d'évaluation, comme le permettent ces normes. Les montants présentés au 31 décembre 2022 dans les sensibilités à la rubrique K, « Gestion du risque » du présent document ont été ajustés pour refléter ces reclassements au 1^{er} janvier 2023. Pour plus de renseignements au sujet des reclassements, se reporter à la note 2 de nos états financiers consolidés annuels de 2023.

Sensibilités liées aux biens immobiliers

Le tableau suivant présente l'incidence immédiate estimative de certaines fluctuations instantanées de la valeur de nos placements immobiliers sur le bénéfice net, les autres éléments du résultat global et la MSC, au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022¹⁾, ou la sensibilité de ces éléments à de telles fluctuations.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Au 31 décembre 2023		Au 31 décembre 2022 ¹⁾	
Variation de la valeur des biens immobiliers ²⁾	Diminution de 10 %	Augmentation de 10 %	Diminution de 10 %	Augmentation de 10 %
Incidence possible sur le bénéfice net (après impôt)	(475)	475	(500)	500
Incidence possible sur la MSC (avant impôt)	(100)	100	(100)	100

¹⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, nous avons adopté IFRS 17 et IFRS 9, et certains actifs financiers ont été reclassés entre les catégories d'évaluation, comme le permettent ces normes. Les montants présentés au 31 décembre 2022 dans les sensibilités à la rubrique K, « Gestion du risque » du présent document ont été ajustés pour refléter ces reclassements au 1^{er} janvier 2023. Pour plus de renseignements au sujet des reclassements, se reporter à la note 2 de nos états financiers consolidés annuels de 2023.

²⁾ Les sensibilités du bénéfice net, de la MSC et des autres éléments du résultat global ont été arrondies au multiple de 25 M\$.

Modification du scénario de taux d'intérêt du TSAV

Le risque de taux d'intérêt du TSAV est évalué en fonction de quatre scénarios de taux d'intérêt différents, et le scénario se traduisant par les exigences en matière de capital les plus rigoureuses est choisi à titre de pire scénario pour chaque région géographique, tel que défini par la ligne directrice TSAV. Des variations de l'interaction entre le niveau et les mouvements à terme des taux d'intérêt et des écarts de crédit pourraient venir modifier le scénario de taux d'intérêt appliqué à la formule du TSAV et entraîner une discontinuité se traduisant par des changements importants des exigences en matière de capital. En 2020, le BSIF a mis à jour la ligne directrice TSAV en matière de risque de taux d'intérêt pour les secteurs d'activité avec participation en vue d'un lissage sur une période de six trimestres. Par conséquent, l'incidence réelle sur le ratio du TSAV pour les secteurs d'activité avec participation de chaque trimestre reflétera les scénarios du trimestre considéré ainsi que des cinq trimestres précédents, et une modification de scénario viendrait contrebalancer l'incidence antérieure au fil du temps. Il convient de noter qu'une modification du scénario peut également venir modifier l'orientation de nos sensibilités.

Au quatrième trimestre de 2023, la FSL inc. a été touchée par une modification du scénario, qui ne s'est traduite par aucun changement du ratio du TSAV. Pour la FSL inc., en supposant qu'il n'y aura pas de modification de scénario additionnelle, l'incidence restante d'un point de pourcentage devrait venir diminuer le ratio du TSAV au cours des cinq prochains trimestres.

Au quatrième trimestre de 2023, la Sun Life du Canada a été touchée par une modification du scénario qui s'est traduite par un changement d'un point de pourcentage et demi du ratio du TSAV. Pour la Sun Life du Canada, en supposant qu'il n'y aura pas de modification de scénario additionnelle, l'incidence restante de quatre points de pourcentage et demi devrait venir diminuer le ratio du TSAV au cours des cinq prochains trimestres.

Stratégies de gestion du risque de marché

Nous gérons le risque de marché à toutes les étapes du cycle de vie du produit, y compris ce qui a trait à la conception et au développement du produit, aux examens continus et au positionnement de notre gamme de produits, à la gestion continue de l'actif et du passif et au rééquilibrage des couvertures. Nos stratégies de gestion du risque de marché sont élaborées en fonction de principes directeurs et de lignes directrices opérationnelles au niveau de l'entreprise, du secteur d'activité et du produit. Nous regroupons les passifs qui présentent un risque de profil similaire, et nous élaborons sur mesure une stratégie de placement et de couverture que nous mettons en oeuvre afin d'optimiser le rendement dans les limites de notre appétence pour le risque.

Nous avons mis en oeuvre des programmes de gestion actif-passif et de couverture qui prévoient la surveillance régulière des risques de marché et l'ajustement de ceux-ci au moyen d'actifs, d'instruments dérivés et de pensions sur titres visant à maintenir notre exposition au risque de marché à un niveau conforme à notre appétence pour le risque. La disponibilité générale et le coût de ces instruments de couverture peuvent également subir l'incidence défavorable de certains autres facteurs, notamment la fluctuation des taux d'intérêt et la volatilité accrue des marchés financiers, ainsi que tout changement des conditions générales des marchés et de l'environnement de réglementation au sein desquels sont utilisés ces programmes de couverture. Plus précisément, les règlements visant les produits dérivés pourraient accroître les coûts et avoir des répercussions sur notre stratégie de couverture. En outre, ces programmes pourraient eux-mêmes nous exposer à d'autres risques.

En général, les actifs soutenant nos produits, qui sont constitués de positions dans des actifs à revenu fixe, comme des obligations et des prêts hypothécaires, nous permettent d'atténuer le risque de marché. Des instruments dérivés peuvent s'ajouter à ces actifs pour réduire le risque découlant de l'asymétrie des flux de trésorerie et atténuer le risque de marché lié aux caractéristiques des passifs et à la présence d'options.

¹⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, nous avons adopté IFRS 17 et IFRS 9, et certains actifs financiers ont été reclassés entre les catégories d'évaluation, comme le permettent ces normes. Les montants présentés au 31 décembre 2022 dans les sensibilités à la rubrique K, « Gestion du risque » du présent document ont été ajustés pour refléter ces reclassements au 1^{er} janvier 2023. Pour plus de renseignements au sujet des reclassements, se reporter à la note 2 de nos états financiers consolidés annuels de 2023.

Produits d'assurance et de rente liés au fonds général

La majeure partie de la sensibilité attendue de notre bénéfice net aux fluctuations des taux d'intérêt et des marchés des actions a trait à nos produits d'assurance et de rente liés au fonds général. Nous avons adopté des stratégies de gestion du risque de marché afin d'atténuer une partie du risque de marché lié à nos produits d'assurance et de rente liés au fonds général.

Les produits d'assurance individuelle comprennent l'assurance-vie universelle et d'autres produits d'assurance-vie et d'assurance-santé à long terme. L'exposition des produits d'assurance individuelle au risque de marché découle en grande partie du risque de réinvestissement lié aux primes futures des contrats à primes périodiques, du risque de réinvestissement des actifs pour les contrats à primes périodiques et à prime unique ainsi que du coût garanti de l'assurance. Le risque de taux d'intérêt visant les produits d'assurance individuelle est habituellement géré en fonction de la durée et de fourchettes de tolérance énoncées dans la politique ou les lignes directrices applicables en matière de placement. Les cibles et les limites sont établies de façon à ce que le niveau d'exposition résiduelle tienne compte de notre appétence pour le risque. Les expositions au risque font l'objet d'un suivi régulier, et, au besoin, les actifs sont rééquilibrés au moyen d'une combinaison d'actifs et d'instruments dérivés afin de demeurer conformes aux seuils de tolérance prescrits. Une partie des flux de trésorerie à long terme est adossée à des titres de capitaux propres et à des immeubles.

Dans le cas des produits d'assurance avec participation et d'autres produits d'assurance assortis de caractéristiques ajustables, la stratégie de placement a pour objectif de procurer un taux de rendement global en fonction d'un profil de risque constant à long terme.

Les produits de rente à capital fixe offrent généralement au titulaire de contrat un taux de rendement garanti. Le risque de taux d'intérêt associé à ces produits est habituellement géré en fonction de la durée et de fourchettes de tolérance énoncées dans les lignes directrices applicables en matière de placement. Les cibles et les limites sont établies de façon à ce que le niveau d'exposition résiduelle tienne compte de notre appétence pour le risque. Les expositions font l'objet d'un suivi régulier et les actifs sont rééquilibrés, au besoin, au moyen d'une combinaison d'actifs à revenu fixe et d'instruments dérivés afin de demeurer conformes aux seuils de tolérance prescrits.

Certains produits d'assurance et de rente sont assortis de garanties de taux d'intérêt minimaux. Des stratégies de gestion du risque de marché sont mises en œuvre afin de restreindre les pertes financières pouvant découler de baisses des taux de rendement des actifs associés aux garanties contractuelles. Ces stratégies prévoient généralement l'application de stratégies de couverture reposant sur des dérivés de taux d'intérêt, comme des garanties de taux plancher, des swaps et des swaptions.

Certains produits d'assurance et de rente sont assortis de caractéristiques permettant aux titulaires de contrat de résilier leur contrat à sa valeur comptable. Des stratégies de gestion du risque de marché sont mises en œuvre afin de restreindre les pertes financières pouvant découler des fluctuations des taux d'intérêt et des changements de comportements des titulaires de contrat. Ces stratégies prévoient généralement l'application de stratégies de couverture dynamiques et l'achat de swaptions de taux d'intérêt.

Certains produits offrent des taux de conversion en rente minimaux garantis. Des stratégies de gestion du risque de marché sont mises en œuvre afin de restreindre les pertes financières éventuelles, et elles prévoient généralement le recours à des actifs à revenu fixe, à des swaps de taux d'intérêt et à des swaptions.

Produits de fonds distincts

Certains produits de fonds distincts fournissent des garanties liées au rendement des fonds sous-jacents qui peuvent s'appliquer au décès, à l'échéance, au retrait ou à la conversion en rente. Le coût que nous assumons pour offrir ces garanties est incertain et dépend d'un certain nombre de facteurs, notamment les conditions générales des marchés financiers, nos activités de couverture, le comportement des titulaires de contrat et les résultats au chapitre de la mortalité, et chacun de ces facteurs pourrait avoir une incidence négative sur le bénéfice net, la marge sur services contractuels et le capital.

Nos programmes de couverture font appel à des instruments dérivés et à des actifs à revenu fixe afin d'atténuer l'exposition de nos contrats de fonds distincts aux risques liés aux taux d'intérêt, aux marchés des actions et au change. Au 31 décembre 2023, plus de 90 % de nos contrats de fonds distincts, évalués selon les valeurs des fonds, étaient couverts par un programme de couverture. Une part importante des contrats est couverte par le programme de couverture, mais notre exposition au risque de marché sur ces contrats n'est pas entièrement couverte. Pour les contrats de fonds distincts faisant partie du programme de couverture, nous couvrons généralement la valeur des coûts nets futurs prévus des règlements et les ajustements connexes au titre du risque non financier.

Notre stratégie de couverture est appliquée tant aux secteurs d'activité ou aux produits qu'à l'ensemble de la Compagnie au moyen d'une combinaison de techniques de couverture, comme le rééquilibrage des contrats dérivés sur taux d'intérêt et sur actions à courte échéance et l'achat d'options de vente à échéance plus éloignée. Nous surveillons activement notre risque global lié aux marchés des actions et pourrions mettre en œuvre des stratégies de couverture tactique afin d'aligner les sensibilités sur les objectifs de gestion des risques.

L'incidence des garanties liées aux fonds distincts et des programmes de couverture connexes sur le bénéfice net, la marge sur services contractuels et le capital est prise en compte dans les sensibilités au risque de marché présentées.

Applications de la gestion actif-passif pour l'utilisation d'instruments dérivés

L'utilisation principale des instruments dérivés au 31 décembre 2023 est résumée dans le tableau ci-après.

Produits/application	Utilisation d'instruments dérivés	Instruments dérivés utilisés
Gestion générale actif-passif – risque de taux d'intérêt pour la plupart des produits d'assurance et de rente	Gérer la sensibilité aux variations de taux d'intérêt qu'affichent les actifs et les passifs sur le plan de l'écart de durée	Swaps de taux d'intérêt, swaptions, garanties de taux plancher et contrats à terme normalisés sur obligations
Garanties liées aux contrats d'assurance et de rente – garanties de taux d'intérêt minimaux, valeurs de rachat garanties, options de rentes garanties	Restreindre les pertes financières pouvant découler de baisses importantes des taux de rendement des actifs associés aux garanties contractuelles	Swaps de taux d'intérêt, swaptions, garanties de taux plancher et contrats à terme normalisés sur obligations
Garanties liées aux fonds distincts	Gérer le risque lié aux garanties sensibles aux fluctuations des marchés des actions, des taux d'intérêt et des taux de change	Options de vente, options d'achat, contrats à terme normalisés et swaps sur indices boursiers, swaps de taux d'intérêt, contrats à terme normalisés sur obligations et contrats de change à terme de gré à gré
Risque de change lié à la gestion actif-passif	Réduire la sensibilité aux fluctuations des taux de change en faisant correspondre la valeur et les flux de trésorerie d'actifs précis libellés en une monnaie étrangère à la valeur et aux flux de trésorerie des passifs correspondants libellés en une autre monnaie étrangère	Swaps de devises et contrats de change à terme de gré à gré
Exposition au risque de crédit	Reproduire l'exposition au risque de crédit et améliorer le rendement des placements	Swaps sur défaillance

Mises en garde additionnelles et hypothèses clés relatives aux sensibilités

Nos sensibilités au risque de marché constituent des mesures de la variation estimative de notre bénéfice net, des autres éléments du résultat global, de la MSC et du ratio du TSAV qui tiennent compte des variations des variables de risque sur le marché présentées ci-dessus, en fonction des variables de risque sur le marché et des affaires en vigueur à la date de clôture. Ces sensibilités sont évaluées séparément pour chaque facteur de risque, en présumant généralement que toutes les autres variables liées aux risques demeurent constantes. Les sensibilités ne tiennent pas compte des incidences indirectes, comme les incidences potentielles sur la dépréciation du goodwill ou les réductions de valeur applicables aux actifs d'impôt différé.

Nous avons fourni des mesures de la sensibilité de notre bénéfice net aux variations instantanées des marchés des actions, des taux d'intérêt, des écarts de crédit, des écarts de swap et des prix des biens immobiliers, ainsi que des sensibilités du capital aux variations des cours des marchés des actions, des taux d'intérêt et des écarts de crédit. Le ratio du TSAV et les sensibilités de la MSC sont des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus d'information, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document. Les mises en garde de la présente rubrique s'appliquent à toutes les sensibilités relatives au bénéfice net, à la MSC, aux autres éléments du résultat global et au ratio du TSAV.

Les résultats réels peuvent différer de façon significative de ces estimations pour plusieurs raisons, notamment les différences dans la structure et la distribution des perturbations du marché, l'interaction entre ces facteurs de risque, les erreurs de modélisation ou les modifications des autres hypothèses, comme la répartition des activités, les taux d'imposition effectifs, le comportement des titulaires de contrat, les taux de change et les autres variables du marché liées à ces hypothèses sous-jacentes au calcul de ces sensibilités. L'écart entre les résultats réels et les fourchettes indicatives présentées est généralement accentué par des fluctuations plus importantes des variables de risque. Nos sensibilités au 31 décembre 2021) ont été incluses à des fins comparatives seulement.

Les sensibilités aux taux d'intérêt et aux écarts de crédit supposent une variation uniforme des taux d'intérêt présumés sur l'ensemble de la courbe de rendement, ou une variation uniforme des écarts indiqués sur l'ensemble de la structure par terme, sans variation du taux sans risque ultime ni de la prime de liquidité ultime. Les sensibilités réalisées peuvent être sensiblement différentes de celles présentées en fonction de facteurs tels que des différences au niveau des échéances, des emplacements géographiques, des catégories d'actifs, des types de dérivés et des notations.

Les sensibilités reflètent la composition de nos actifs et de nos passifs au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2021), respectivement. Des changements de ces positions par suite de nouvelles souscriptions ou d'échéances, de l'achat ou de la vente d'actifs ou d'autres mesures de la direction pourraient donner lieu à des écarts significatifs par rapport aux sensibilités présentées. Plus particulièrement, ces sensibilités reflètent l'incidence prévue des activités de couverture en fonction des programmes de couverture en place aux dates de calcul respectives. L'incidence réelle des activités de couverture peut différer considérablement de l'incidence prévue dans les sensibilités estimatives en raison des activités continues de rééquilibrage des couvertures, des modifications de l'envergure et de la portée des activités de couverture, des variations du coût ou de la disponibilité générale des instruments de couverture, du risque de corrélation (le risque que les couvertures ne reproduisent pas de façon exacte les résultats des portefeuilles sous-jacents), du risque de modèle et des autres risques opérationnels associés à la gestion continue des programmes de couverture ou encore de l'incapacité potentielle des contreparties d'obtenir les résultats prévus.

¹⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, nous avons adopté IFRS 17 et IFRS 9, et certains actifs financiers ont été reclassés entre les catégories d'évaluation, comme le permettent ces normes. Les montants présentés au 31 décembre 2022 dans les sensibilités à la rubrique K, « Gestion du risque » du présent document ont été ajustés pour refléter ces reclassements au 1^{er} janvier 2023. Pour plus de renseignements au sujet des reclassements, se reporter à la note 2 de nos états financiers consolidés annuels de 2023.

Nos programmes de couverture peuvent eux-mêmes nous exposer à d'autres risques, incluant le risque de corrélation, le risque de volatilité, et à une augmentation des risques de contrepartie liés aux dérivés, de liquidité, de modèle et des autres risques opérationnels. Ces facteurs peuvent avoir une incidence défavorable sur l'efficacité nette, les coûts et la viabilité financière du maintien de ces programmes de couverture et, par conséquent, une incidence défavorable sur notre rentabilité et notre situation financière. Bien que nos programmes de couverture visent à atténuer ces effets (par exemple, le risque de contrepartie sur les couvertures est géré en assurant une grande diversification, en faisant affaire principalement avec des contreparties très bien cotées et en négociant des contrats de gré à gré compensés par l'intermédiaire de chambres de compensation centrales, des contrats négociés en bourse ou des contrats de gré à gré bilatéraux conclus directement entre les contreparties, assortis d'annexes sur le soutien au crédit), un risque résiduel ainsi que la volatilité du résultat déclaré et du capital sont toujours possibles.

Les sensibilités sont évaluées en fonction de méthodes et d'hypothèses en vigueur en date du 31 décembre 2023 et du 31 décembre 2022¹⁾, selon le cas. Des modifications apportées à l'environnement de réglementation, aux hypothèses ou aux méthodes utilisées pour évaluer les actifs et les passifs après ces dates pourraient donner lieu à des variations significatives des sensibilités estimatives. Des fluctuations des variables de risque sur le marché au-delà des variations présentées pourraient donner lieu à une variation de l'incidence autre qu'une variation proportionnelle.

Les sensibilités reflètent la marge sur services contractuels au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022¹⁾. Dans le cas des contrats d'assurance évalués au moyen de la MHV, lorsque la variation de l'incidence de la valeur temps de l'argent et des risques financiers qui ne découlent pas des éléments sous-jacents entraîne un ajustement de la MSC, les variations du solde de la MSC auront une incidence sur la sensibilité du bénéfice aux variations des variables de risque sur le marché.

Nos sensibilités relatives au TSAV pourraient être non linéaires, et elles pourraient varier en raison de l'interdépendance entre les cours et les écarts du marché, les hypothèses actuarielles et les calculs du TSAV.

Pour les raisons susmentionnées, nos sensibilités devraient être perçues uniquement comme des estimations indicatives quant à la sensibilité sous-jacente de chacun des facteurs de ces hypothèses spécialisées et ne devraient pas être interprétées comme des prévisions de notre bénéfice, des autres éléments du résultat global, de la MSC et de notre capital futurs. Étant donné la nature de ces calculs, nous ne pouvons donner aucune garantie que l'incidence réelle correspondra aux estimations présentées.

L'information concernant la sensibilité au risque de marché doit être lue en parallèle avec l'information figurant à la rubrique N, « Questions liées à la comptabilité et au contrôle – 1 – Méthodes et estimations comptables critiques », du présent document. Des renseignements supplémentaires sur le risque de marché sont présentés aux notes 2 et 6 des états financiers consolidés annuels de 2023 et à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle de 2023.

ii. Risque d'assurance

Description du risque

Le risque d'assurance est l'incertitude relative au rendement des produits en raison des différences entre les résultats réels et les résultats prévus à l'égard de la mortalité, de la morbidité et de la longévité. En outre, les risques liés au comportement des titulaires de contrat, à la conception et à la fixation des prix des produits, aux charges et à la réassurance ont une incidence sur plusieurs catégories de risque, y compris le risque d'assurance.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque d'assurance

Nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque d'assurance, qui sont résumés ci-après :

- Des pratiques de gouvernance du risque d'assurance, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et au comité d'examen des risques.
- La surveillance, la gestion et la communication des sensibilités du bénéfice et du capital réglementaire par rapport aux limites d'appétence préétablies pour les risques liés au comportement des titulaires de contrat, à la mortalité et à la morbidité et à la longévité.
- Des principes directeurs en matière de risque d'assurance ainsi que des directives et des pratiques détaillés.
- Un manuel mondial de tarification harmonisant les pratiques en matière de tarification avec les normes de gestion des risques de l'entreprise et assurant l'application d'une approche cohérente en matière de tarification d'assurance.
- L'application de limites de conservation maximales approuvées par le conseil d'administration. Les montants excédant ces limites sont réassurés.
- L'établissement de procédures détaillées pour chaque secteur d'activité, ce qui comprend des critères d'approbation des risques et d'évaluation des sinistres, et l'exercice d'une surveillance à cet égard.
- L'établissement de normes et des procédures de tarification et de sélection des risques et la surveillance de leur application par les responsables de la gestion des risques liés à la tarification et aux règlements.
- La gestion de la diversification et de la mise en commun des risques au moyen du regroupement des risques selon les produits, l'emplacement géographique et les canaux de distribution.
- Nous avons recours à la réassurance pour limiter les pertes, réduire au minimum notre exposition aux risques importants et accroître notre capacité de croissance.
- Les principes directeurs en matière de gestion du risque d'assurance et les principes directeurs en matière de gestion des risques de placement et de crédit, qui établissent les critères et les protocoles d'acceptation afin de surveiller le volume de cessions de réassurance effectuées auprès du même réassureur ou groupe de réassureurs.

¹⁾ Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, nous avons adopté IFRS 17 et IFRS 9, et certains actifs financiers ont été reclassés entre les catégories d'évaluation, comme le permettent ces normes. Les montants présentés au 31 décembre 2022 dans les sensibilités à la rubrique K, « Gestion du risque » du présent document ont été ajustés pour refléter ces reclassements au 1^{er} janvier 2023. Pour plus de renseignements au sujet des reclassements, se reporter à la note 2 de nos états financiers consolidés annuels de 2023.

- La surveillance du risque lié aux contreparties de réassurance, notamment au moyen de la communication annuelle d'information sur l'exposition au risque de réassurance au comité d'examen des risques.
- L'intégration de diverses limites, restrictions et structures de frais à la conception des contrats afin d'établir un profil de risque plus uniforme et de limiter les possibilités d'antisélection.
- Des exigences réglementaires en matière de solvabilité, notamment en ce qui touche le capital pondéré en fonction du risque, qui font l'objet d'une surveillance régulière.
- Des principes directeurs sur la conception des produits et la fixation des prix qui exigent une évaluation détaillée du risque et la prise en compte des risques importants dans la fixation des prix.
- Le suivi des études sur les résultats et de l'analyse des composantes du bénéfice à l'échelle de la Compagnie et de l'industrie, et leur intégration aux processus d'évaluation, de renouvellement et de fixation des prix des nouveaux contrats.
- Le recours à des tests de tension, comme l'examen de la santé financière, pour évaluer l'effet de fluctuations défavorables marquées et persistantes des facteurs du risque d'assurance.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques.

La concentration des risques d'assurance fait l'objet d'un suivi géographique, et son incidence défavorable est atténuée au moyen d'un portefeuille de produits diversifié, de la conception de produits, de normes et de pratiques de souscription, en ayant recours à la réassurance ainsi qu'aux activités mondiales de la Compagnie. En ce qui a trait au risque de réassurance, la concentration est évaluée en regroupant l'exposition à chaque contrepartie de réassurance pour l'ensemble des secteurs d'activité afin de s'assurer qu'elle n'excède pas un niveau de risque prédéfini.

Les risques propres à l'assurance et nos stratégies de gestion des risques sont présentés plus en détail ci-après.

Risque lié au comportement des titulaires de contrat

Nous pourrions subir des pertes en raison du comportement défavorable des titulaires de contrat par rapport aux hypothèses utilisées dans l'établissement des prix et l'évaluation de nos produits en ce qui a trait à la déchéance des contrats ou à l'exercice d'autres options intégrées aux contrats.

L'incertitude quant au comportement des titulaires de contrat peut découler de plusieurs sources, notamment la survenance d'événements imprévus dans la vie des titulaires de contrat, la conjoncture économique générale (qu'elle soit meilleure ou pire que celle prévue), des changements dans les marchés des capitaux et les marchés financiers, des changements dans l'établissement des prix ou la disponibilité de produits existants, le lancement de nouveaux produits, des changements dans les technologies et les normes de souscription ainsi que toute modification de notre stabilité financière ou de notre réputation. L'incertitude quant aux flux de trésorerie futurs causée par le comportement des titulaires de contrat peut être accentuée davantage par des comportements inattendus souvent associés aux périodes de turbulence économique ou aux moments clés d'exercice d'options pendant la durée d'un contrat d'assurance.

Bon nombre de nos produits sont assortis de divers types de modalités visant à atténuer l'incidence des comportements incertains des titulaires de contrat. Ces modalités comprennent ce qui suit :

- L'imposition de frais de rachat en vue d'ajuster la somme versée au titulaire de contrat en fonction des conditions de marché alors en vigueur.
- L'imposition de limites relativement au montant des rachats et emprunts des titulaires de contrat.
- L'imposition de restrictions relativement au moment où les titulaires de contrat peuvent exercer certaines options.
- L'imposition de restrictions sur les types de fonds que les titulaires de contrat peuvent choisir ainsi que sur la fréquence à laquelle ils peuvent changer de fonds.
- Le risque lié au comportement des titulaires de contrat est également atténué par la réassurance de certains contrats d'assurance.

Les études sur les résultats internes servent à vérifier, évaluer et mettre à jour au besoin les hypothèses relatives au comportement des titulaires de contrat, ce qui pourrait entraîner des mises à jour des passifs relatifs aux contrats.

Risque lié à la mortalité et à la morbidité

Le risque lié à la mortalité et à la morbidité désigne le risque que les résultats techniques soient défavorables par rapport à ceux qui sont prévus en fonction des hypothèses utilisées dans l'établissement des prix et l'évaluation de produits. Le risque lié à la mortalité et à la morbidité peut survenir dans le cours normal des activités à cause de fluctuations aléatoires des résultats techniques réalisés, en raison de catastrophes, du fait d'une pandémie, ou conjointement avec d'autres facteurs de risque, tels que le risque lié à la conception des produits et à l'établissement des prix. Des résultats techniques défavorables en matière de mortalité ou de morbidité peuvent également survenir par une antisélection systémique qui pourrait découler d'une mauvaise conception des contrats ou d'une défaillance du processus de souscription, ou de la mise en place de marchés pour les contrats d'assurance-vie détenus par des investisseurs ou de marchés secondaires pour les contrats d'assurance-vie.

Des facteurs externes pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités liées aux produits d'assurances-vie, d'assurance-santé, d'assurance maladies graves, d'assurance-invalidité, d'assurance de soins de longue durée et de rente. Les résultats enregistrés au chapitre de la morbidité pourraient subir l'incidence défavorable d'événements externes, notamment une pandémie, une hausse des règlements d'invalidité durant les périodes de ralentissement économique, ainsi qu'une hausse des coûts des traitements médicaux et une augmentation de l'utilisation des médicaments de spécialité. Il s'ensuit une possibilité de résultats financiers défavorables.

Des procédures de tarification détaillées et uniformes ont été établies afin de pouvoir déterminer l'assurabilité des proposants et de gérer notre exposition aux règlements importants. Ces exigences de tarification font régulièrement l'objet d'une comparaison rigoureuse avec les lignes directrices de l'industrie, et la supervision est assurée par les responsables de la tarification et de la gestion des règlements.

Les principes directeurs en matière de gestion du risque d'assurance, qui sont approuvés par le comité d'examen des risques, établissent le montant maximal du risque d'assurance par tête pouvant être conservé. Les montants en excédent du plein de conservation approuvé par le conseil d'administration sont réassurés. Notre plein de conservation à l'égard de l'assurance sur une seule tête et sur deux têtes payable au premier décès se chiffre à 40 \$ au Canada et à 40 \$ US à l'extérieur du Canada. Dans le cas de l'assurance-vie de survie, notre plein de

conservation global est de 50 \$ au Canada et de 50 \$ US à l'extérieur du Canada. Nous appliquons dans certains marchés et territoires des niveaux de conservation inférieurs au plein de conservation. Nous avons recours à la réassurance pour de nombreux produits dans la plupart de nos secteurs d'activité, et le placement est automatique pour certains portefeuilles d'assurance déterminés, et facultatif pour les risques individuels assortis de certaines caractéristiques.

La surveillance de l'exposition au risque de concentration des contrats collectifs s'effectue en un seul endroit. Nous n'avons pas un niveau élevé de risque de concentration lié à des particuliers ou à des groupes, étant donné la bonne diversification au chapitre de la répartition géographique et de nos activités. La majeure partie du risque lié à la mortalité auquel est exposée la Compagnie se rapporte à l'Amérique du Nord. Les contrats d'assurance individuelle et collective font l'objet d'une tarification avant leur établissement initial et leur renouvellement, en fonction de la sélection des risques, de la conception du contrat et des techniques de tarification.

Les pleins de conservation par tête varient par région géographique, et les montants qui viennent en excédent de ces derniers sont réassurés pour éviter une concentration excessive du risque.

Risque lié à la longévité

Le risque lié à la longévité est la possibilité de subir des pertes en raison de changements défavorables dans les taux d'amélioration de la mortalité par rapport aux hypothèses utilisées dans l'établissement des prix et l'évaluation de produits. Ce risque peut se manifester peu à peu au fil du temps, à mesure que les conditions socio-économiques s'améliorent et que la médecine progresse. Toutefois, il pourrait se manifester plus rapidement, par exemple, en raison de percées médicales permettant de prolonger la vie humaine de façon considérable. Le risque lié à la longévité a une incidence sur des contrats lorsque leurs avantages ou leurs coûts sont fondés sur une probabilité de survie et le fait que les améliorations attendues dans l'espérance de vie des assurés sont supérieures aux prévisions pourrait donc faire augmenter le coût final de ces avantages (par exemple, les rentes, les régimes de retraite, le capital différé, certains fonds distincts et des types précis de contrats d'assurance-santé).

Afin d'améliorer la gestion du risque de longévité, nous surveillons les recherches dans des domaines qui pourraient entraîner un changement des prévisions quant à l'amélioration de la mortalité. Des tests de tension sont effectués pour évaluer et surveiller l'incidence d'une amélioration extrême de la mortalité sur le portefeuille global de produits d'assurance et de rente.

Risque lié à la conception des produits et à la fixation des prix

Le risque lié à la conception des produits et à la fixation des prix s'entend du risque qu'un produit n'offre pas le rendement prévu, entraînant ainsi des conséquences financières défavorables. Ce risque peut découler d'écart entre les résultats réels et les hypothèses utilisées lors de la fixation des prix des produits. Les facteurs de risque incluent l'incertitude relative à la situation future concernant le rendement des placements, les comportements des titulaires de contrat, les résultats enregistrés au chapitre de la mortalité et de la morbidité, les niveaux de vente, la répartition des affaires, les charges et l'impôt. Bien que certains de nos produits nous permettent d'augmenter les primes ou d'ajuster les charges et les crédits sur la durée des contrats, il est possible que les modalités de ces contrats ne nous permettent pas de procéder à des ajustements suffisants pour maintenir le niveau de rentabilité attendu, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur notre rentabilité et notre situation sur le plan du capital.

Nos principes directeurs sur la conception des produits et la fixation des prix, approuvés par le comité d'examen des risques, établissent le cadre régissant nos pratiques de conception des produits et de fixation des prix. Ils ont pour but d'harmoniser nos produits avec nos objectifs stratégiques et notre approche en matière de prise de risques. Conformément à ces principes directeurs, des processus de conception des produits et de fixation des prix ont été mis en œuvre à l'échelle de la Compagnie. Les nouveaux produits suivent un processus par étapes dans le cadre duquel ils doivent recevoir certaines approbations de la direction selon l'importance de l'initiative. Chacune de ces initiatives est soumise à un processus d'évaluation des risques afin de dégager les principaux risques et les besoins en matière d'atténuation de ces risques et est examinée par diverses parties prenantes. Des procédures de gouvernance et de contrôle additionnelles sont décrites ci-après :

- Les modèles de fixation des prix ainsi que les méthodes et les hypothèses utilisées sont soumis à des contrôles internes périodiques effectués par des pairs.
- Des études sur les résultats, des analyses des composantes du bénéfice et des tableaux de bord de produits servent à comparer les résultats réels à ceux estimés lors de la phase de fixation des prix et d'évaluation.
- En ce qui a trait aux produits tarifés en fonction des résultats, des produits avec participation et des produits ajustables, les résultats techniques récents sont reflétés par des modifications des barèmes de participation ainsi que par d'autres mécanismes d'ajustement des contrats, notamment à l'égard des niveaux de primes et de prestations.
- Des limites et des restrictions peuvent être introduites dans la conception des produits afin d'atténuer les comportements défavorables des titulaires de contrat ou d'augmenter le seuil de versement de certaines prestations.

Risque lié aux charges

Le risque lié aux charges est le risque que les charges à venir soient plus importantes que celles prises en compte dans les hypothèses utilisées pour la fixation des prix et l'évaluation des produits. Ce risque peut découler de la conjoncture économique générale, d'augmentations imprévues de l'inflation, d'une croissance plus lente que prévu ou d'une diminution de la productivité conduisant à une hausse des frais unitaires. Le risque lié aux charges se présente dans le cas des produits pour lesquels nous ne pouvons ou ne voulons pas transférer les augmentations de coûts aux titulaires de contrat et peut prendre la forme d'une augmentation des passifs ou d'une réduction des bénéfices futurs attendus.

Nous surveillons attentivement les charges au moyen d'un processus d'établissement de budget annuel et de l'examen continu de tout écart entre les frais unitaires présumés lors de la fixation des prix et les charges réelles.

Risque de réassurance

Nous achetons de la réassurance pour certains risques souscrits par nos diverses entreprises d'assurance. Le risque de réassurance s'entend du risque de perte financière causée par l'évolution défavorable des conditions des marchés de la réassurance (par exemple, l'abandon ou la diminution de la capacité de réassurance, ou l'augmentation des frais liés à la réassurance), l'insolvabilité d'un réassureur ou une réassurance

inadéquate. Bien que les contrats de réassurance prévoient le recouvrement des sommes réglées par suite de la réalisation du risque cédé, la Compagnie demeure le principal responsable envers les titulaires de contrat.

Les taux des traités de réassurance en vigueur peuvent être soit garantis, soit ajustables sur la durée du contrat cédé. Les changements des conditions des marchés de la réassurance, notamment les mesures prises par les réassureurs pour augmenter les tarifs des garanties, nouvelles ou existantes, et notre capacité à obtenir la réassurance appropriée, peuvent avoir des répercussions négatives sur le coût associé au maintien d'une capacité de réassurance existante ou sur la disponibilité d'une nouvelle capacité de réassurance ou le coût associé à l'obtention de celle-ci, ce qui peut avoir une incidence défavorable sur nos stratégies commerciales, notre rentabilité et notre situation financière. À mesure que le secteur mondial de la réassurance continue de passer en revue et d'optimiser ses modèles d'affaires, une hausse des taux ou la renégociation de certains anciens contrats de réassurance par nos réassureurs est possible. En outre, les modifications apportées à la réglementation visant les accords de réassurance pourraient avoir une incidence défavorable sur notre situation de capital.

Nous avons des principes directeurs en matière de gestion du risque d'assurance qui sont approuvés par le comité d'examen des risques et des principes directeurs en matière de gestion des risques de placement et de crédit qui sont approuvés par le comité de gouvernance, des placements et de la durabilité, et qui servent à définir les critères d'acceptation et les processus visant à surveiller le volume des cessions de réassurance effectuées auprès du même réassureur. Ces principes directeurs sont régulièrement examinés et approuvés par le comité de conseil d'administration pertinent afin de s'assurer qu'ils sont conformes à nos niveaux d'appétence pour le risque et à nos lignes directrices en matière de risque de réassurance.

Ces principes directeurs définissent les critères d'acceptation qui permettent de vérifier si un réassureur est admissible à titre de contrepartie de réassurance possédant la capacité, l'expertise, les pratiques en matière de gouvernance et la capacité financière nécessaires pour prendre en charge les risques considérés. Nous effectuons en outre des contrôles diligents périodiques des contreparties de réassurance existantes, y compris des évaluations internes du crédit des contreparties de réassurance auxquelles nous sommes exposés de façon significative.

L'exposition à chaque contrepartie de réassurance fait l'objet d'une surveillance étroite afin de s'assurer qu'aucune contrepartie de réassurance ne représente un risque de crédit indu et qu'elle n'excède pas les limites prédéfinies. Généralement, afin de diversifier notre risque de réassurance, plusieurs contreparties de réassurance soutiennent un portefeuille de réassurance. Un sommaire de l'exposition au risque de crédit des contreparties de réassurance est communiqué annuellement au comité de gestion des risques.

Afin d'accroître davantage le contrôle du risque de réassurance, nos ententes de réassurance contiennent des modalités permettant d'adopter les mesures nécessaires, notamment la reprise du risque cédé (ce qui pourrait entraîner des coûts pour la Compagnie), dans l'éventualité où une contrepartie de réassurance perdrait sa capacité juridique d'exercer ses activités en raison de son insolvabilité ou de mesures réglementaires.

En cas d'évolution défavorable des marchés de la réassurance, nous avons également l'option d'interrompre ou de modifier les nouvelles souscriptions de nos produits afin de mieux gérer les risques connexes.

De plus amples renseignements au sujet du risque d'assurance sont présentés à la note 7 de nos états financiers consolidés annuels de 2023 et à la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle.

iii. Risque de crédit

Description du risque

Le risque de crédit représente la possibilité de perte liée à des montants que nous doivent nos emprunteurs ou nos contreparties financières. Nous sommes exposés au risque de crédit lié aux émetteurs des titres de notre portefeuille de placements, aux débiteurs, aux titres structurés, aux réassureurs, aux contreparties (y compris les contreparties aux dérivés, aux mises en pension de titres et aux prêts de titres), à d'autres institutions financières et à d'autres entités. Des pertes peuvent survenir si une contrepartie omet de faire en temps opportun des paiements conformément à l'accord contractuel sous-jacent ou en cas de détérioration de la qualité du crédit ou du profil de risque de la contrepartie. Le risque de crédit peut également découler de la détérioration de la valeur, ou de l'incapacité de réaliser la valeur, d'un titre sous-jacent donné en garantie d'une dette. Le risque de crédit peut survenir en raison de la conjoncture économique générale, des conditions difficiles observables dans des secteurs particuliers ou des difficultés éprouvées par une seule entreprise. Les événements donnant lieu à des défauts, à des baisses de valeur ou à des révisions à la baisse de la notation des titres qui composent notre portefeuille de placements pourraient faire en sorte que la Compagnie enregistre des pertes réalisées ou latentes et que nous augmentions nos provisions pour insuffisance de l'actif, ce qui aurait une incidence défavorable sur nos bénéfices.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de crédit

Nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque de crédit, qui sont résumés ci-après :

- Des pratiques de gouvernance du risque de crédit, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et au comité d'examen des risques.
- L'établissement de limites d'appétence pour le risque de crédit.
- La surveillance, la gestion et la communication des sensibilités du bénéfice et du capital réglementaire par rapport aux limites de risque préétablies.
- Des principes directeurs en matière de gestion des risques de placement et de crédit ainsi que des directives et des pratiques détaillés.
- Des exigences précises en matière de diversification des placements, comme des limites de placement définies par catégorie d'actifs, emplacement géographique et industrie.
- L'établissement de limites relatives au risque applicables au portefeuille de crédit pondéré en fonction du risque, aux contreparties et aux secteurs.
- L'utilisation obligatoire pour les placements en portefeuille de notations de qualité du crédit qui fait régulièrement l'objet d'examen. Ces décisions de notations internes relatives aux nouveaux placements à revenu fixe et ces examens en continu des décisions de notation en vigueur font l'objet d'évaluations indépendantes par les responsables de la gestion des risques de l'entreprise.
- Des contrôles diligents complets et des analyses de crédit continues.
- Des exigences réglementaires en matière de solvabilité, notamment en ce qui touche le capital pondéré en fonction du risque, qui font l'objet d'une surveillance régulière.

- Des pratiques et des procédures complètes de surveillance de la conformité et la comparaison avec des limites de placement préétablies.
- Les expositions au risque de réassurance sont surveillées dans le but de s'assurer qu'aucun réassureur ne représente un risque de crédit déraisonnable.
- Le recours à des tests de tension, comme l'examen de la santé financière, pour évaluer l'effet de dégradations marquées et persistantes des conditions du crédit.
- L'établissement de passifs relatifs aux contrats d'assurance conformément aux normes de pratique actuarielle canadiennes.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.

Nos principes de base de gestion du risque de crédit comprennent la diversification de l'actif, la recherche et l'analyse fondamentales des flux de trésorerie, une surveillance proactive et constante des risques, une gestion active et une évaluation de la valeur relative, et ce, dans l'objectif d'optimiser le rendement ajusté en fonction du risque, tout en accordant l'importance voulue à l'incidence du capital et des impôts.

Nous notons les placements en titres à revenu fixe au moyen de tableaux de bord conçus à l'interne qui tiennent compte à la fois de la probabilité estimative d'un cas de défaut et des pertes en cas de défaut afin de déterminer une perte attendue et d'obtenir une notation du risque de crédit. Cette notation est exprimée selon une échelle comportant 22 échelons qui correspond généralement aux échelles utilisées par les agences de notation externes, et se fonde sur l'examen détaillé de la qualité de crédit de l'emprunteur ou de l'émetteur et sur les caractéristiques propres à cet instrument. La probabilité d'une évaluation de défaut est fondée sur l'analyse à l'échelon de l'emprunteur ou de l'émetteur, laquelle comprend une évaluation du risque sectoriel, de la stratégie d'affaires, de la compétitivité, de la rigueur de la gestion et d'autres informations financières. La perte en cas d'évaluation de défaut est déterminée au moyen d'une analyse de l'instrument et tient compte de l'incidence des garanties, des clauses restrictives, des liquidités et d'autres caractéristiques structurelles. Ces tableaux de bord fournissent des données à des modèles de valeur à risque stochastique et servent à soumettre le portefeuille à des tests de tension permettant de fournir des détails sur la distribution et les caractéristiques du risque de crédit au sein de nos portefeuilles. Conformément à nos principes directeurs et dans des circonstances normales, notre notation ne peut être supérieure à la notation la plus élevée accordée par certains organismes d'évaluation statistique reconnus à l'échelle nationale. La notation de certains actifs, y compris ceux qui font partie de nos portefeuilles de dettes souveraines et de titres adossés à des créances, est établie en fonction des notations accordées par les organismes d'évaluation statistique reconnus à l'échelle nationale, selon l'ordre de priorité suivant : Standard & Poor's, Moody's, Fitch et DBRS Limited.

De plus amples renseignements au sujet du risque de crédit sont présentés à la note 6 de nos états financiers consolidés annuels de 2023 et à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle.

iv. Risque d'ordre commercial et stratégique

Description du risque

Le risque d'ordre commercial et stratégique est le risque que survienne une perte liée à l'incapacité d'établir, de planifier ou de mettre en œuvre de façon adéquate une stratégie appropriée en vue d'atteindre les objectifs stratégiques et commerciaux, ou de s'adapter à l'évolution des comportements des Clients ou au contexte commercial, économique, géopolitique, réglementaire ou environnemental et social externe, ou encore le risque que des hypothèses formulées dans des stratégies ne soient pas réalisées comme prévu.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque stratégique et d'entreprise

Nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque stratégique et d'entreprise, qui sont résumés ci-après :

- Des pratiques de gouvernance du risque stratégique et d'entreprise sont en place, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction, au conseil et aux comités de ce dernier.
- Le risque stratégique et d'entreprise est géré au moyen de notre processus de planification stratégique et de planification des affaires, ainsi que de nos contrôles à l'égard de la mise en œuvre de cette planification stratégique et des affaires. Ces plans sont examinés par la haute direction, et les principaux thèmes, enjeux et risques qui ressortent de cet examen font l'objet de discussions au sein du conseil et de ses comités.
- Nos plans d'affaires et nos plans stratégiques doivent être approuvés par le conseil, qui reçoit régulièrement de l'information sur la mise en œuvre de ceux-ci et sur le progrès réalisé relativement à leurs objectifs clés.
- Des principes directeurs exhaustifs, y compris le cadre de gestion du risque, les principes directeurs en matière d'appétence pour le risque, les principes directeurs en matière de conception des produits et de fixation des prix, les principes directeurs en matière de fusion et d'acquisition, le cadre de gestion du capital et des liquidités et les principes directeurs en matière de risque de capital, sont en place.
- Notre stratégie d'entreprise et nos objectifs d'affaires sont établis en fonction des limites de la politique en matière d'appétence pour le risque. Nos stratégies et nos plans d'affaires sont conçus pour s'harmoniser avec notre goût du risque, notre position en matière de capital et nos objectifs en matière de performance financière.
- Nous évaluons périodiquement notre appétence pour le risque en tenant compte des contextes économique et réglementaire dans lesquels nous exerçons nos activités.
- Les transactions de fusion, d'acquisition, d'investissements stratégiques et de cession sont dirigées selon une politique de gestion du risque lié aux fusions et acquisitions approuvée par le conseil, et celui-ci doit donner son aval à toute opération importante.
- Nous avons recours à des tests de tension, comme l'examen de la santé financière, lesquels sont utilisés pour évaluer l'effet de scénarios défavorables marqués et persistants.
- Les risques clés et émergents, y compris les risques liés aux nouvelles modifications de la réglementation qui peuvent avoir une incidence significative sur nos finances, nos activités ou notre réputation, sont identifiés, surveillés et signalés.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.

Nous revoyons et adaptons régulièrement nos stratégies et nos plans d'affaires pour tenir compte des changements qui surviennent dans les contextes commercial, économique, géopolitique et réglementaire dans lesquels nous exerçons nos activités. Nos stratégies et nos plans

d'affaires sont conçus pour s'harmoniser avec notre goût du risque, notre position en matière de capital et nos objectifs en matière de performance financière. Nous réévaluons périodiquement notre goût du risque en tenant compte des contextes économique, réglementaire et concurrentiel dans lesquels nous exerçons nos activités.

Les risques stratégiques et d'entreprise précis sont décrits en détail ci-dessous.

Risque géopolitique

Le risque géopolitique couvre un large éventail de risques liés aux conflits ou aux tensions entre divers états ainsi qu'aux événements ou aux tendances ayant une portée mondiale ou internationale et venant augmenter les risques liés à l'exploitation des sociétés. Nous exerçons nos activités dans plusieurs régions du monde, et tout changement d'ordre économique, géopolitique ou réglementaire à l'échelle régionale et mondiale est susceptible d'influer sur nos activités commerciales et financières. Le risque géopolitique peut entraîner une hausse de la volatilité au sein du marché mondial des actions et du marché de l'énergie, des difficultés à mener des affaires dans certains emplacements géographiques et une augmentation de la menace de cyberattaques ciblées, en plus de nous exposer potentiellement à un risque de perte de réputation.

Risque économique

Nous pourrions être touchés par la conjoncture économique, les conditions sur les marchés financiers et les chocs économiques à l'échelle mondiale en raison du fait que les marchés mondiaux sont de plus en plus liés. Des facteurs comme la variation des taux d'intérêt, des taux de change, de la volatilité du marché, des prix des habitations, des dépenses, des économies et de la dette des consommateurs, des investissements d'affaires et de l'inflation à l'échelle mondiale peuvent avoir une incidence sur les contextes commercial et économique au sein desquels nous exerçons nos activités. En outre, des conditions économiques défavorables vont souvent de pair avec volatilité et détérioration des conditions sur les marchés financiers, qui peuvent avoir une incidence défavorable sur le comportement des Clients, sur nos ventes et notre rentabilité, sur nos notations de solidité financière et nos cotes de crédit et sur notre situation de capital et notre liquidité.

Risque lié à l'exécution

Nos stratégies et plans d'affaires dépendent de la réussite des initiatives organisationnelles et stratégiques conçues pour appuyer la croissance de nos activités. Notre capacité à gérer efficacement la mise en œuvre de ces initiatives et à prioriser les initiatives a une incidence directe sur notre capacité à mettre en œuvre nos stratégies. Il est primordial de repérer et d'appliquer les bonnes combinaisons d'initiatives pour atteindre les cibles de notre plan d'affaires. L'incapacité à repérer et à appliquer les bonnes initiatives pourrait également nuire à la structure de coûts et nous empêcher d'atteindre nos objectifs de croissance.

Risque lié à la distribution

Notre incapacité à atteindre l'échelle de distribution prévue pourrait avoir une incidence importante sur nos objectifs stratégiques et financiers. Il s'agit notamment de notre incapacité à recruter et à fidéliser des intermédiaires et des représentants à un prix qui est financièrement possible pour la Compagnie, ou à mettre au point des capacités et des technologies en ligne pour la vente et pour le soutien à la clientèle. Lorsque notre stratégie en ce qui concerne les produits ou que la distribution et les services connexes (y compris les capacités et les technologies en ligne pour la vente et le soutien à la clientèle) ne sont pas élaborés, modifiés ou réalisés en concordance avec nos objectifs stratégiques ou en fonction de l'évolution du comportement des Clients ou de notre cadre réglementaire, le risque lié à la distribution peut aussi s'en ressentir. De plus, l'absence d'un modèle de distribution bien diversifié dans certains des territoires dans lesquels nous faisons affaire pourrait faire en sorte que nous dépendions trop d'un canal des agences donné ou de partenaires clés.

Risques liés aux fusions, aux acquisitions, aux cessions et aux investissements stratégiques

Nous examinons régulièrement les possibilités d'acquérir d'autres entreprises ou de nous départir de la totalité ou d'une partie de certaines entreprises, et ce, afin d'appuyer nos objectifs de croissance et nos stratégies. Toute opération comporte des risques liés notamment à des facteurs économiques, opérationnels, stratégiques, financiers, fiscaux, juridiques, réglementaires, de conformité, environnementaux et sociaux, ainsi qu'à d'autres facteurs.

Il y a un risque que nous ne soyons pas en mesure de réaliser une acquisition appropriée sur un marché ou dans un secteur souhaité ni de retirer les avantages financiers et stratégiques des opérations en raison de facteurs concurrentiels, d'exigences des autorités de réglementation ou d'autres facteurs. Il y a un risque que le déploiement de capital pour financer une opération puisse limiter notre capacité de déployer d'autres capitaux pour concrétiser d'autres occasions et initiatives. Ces risques pourraient avoir une incidence défavorable sur notre capacité à atteindre nos objectifs financiers et stratégiques.

Notre capacité à concrétiser les avantages économiques, financiers et stratégiques d'une opération que nous concluons dépend de divers facteurs, notamment la séparation et/ou l'intégration véritables des entreprises transférées; la restructuration et/ou la réorganisation des entreprises liées; et le fait de pouvoir garder le personnel pour procéder à ces opérations. En outre, l'intégration des activités post-clôture et l'harmonisation des différences de cultures organisationnelles pourraient nécessiter l'allocation de ressources de gestion importantes, ce qui pourrait détourner l'attention de la direction de nos activités quotidiennes. En outre, les synergies et d'autres avantages attendus peuvent ne pas être obtenus en raison de l'incapacité d'intégrer avec succès des entreprises acquises à nos activités existantes. L'un ou l'autre de ces risques, s'il survient, pourrait nous empêcher d'atteindre les résultats attendus d'une opération et pourrait avoir une incidence sur nos objectifs financiers et stratégiques.

Afin d'atténuer ces risques, nous avons établi des procédures pour encadrer l'évaluation et la réalisation des transactions de fusion et d'acquisition et l'intégration des entreprises visées. Des mises à jour régulières sur les risques liés à la réalisation et à l'intégration dans le cadre de ces transactions, ainsi que sur les mesures d'atténuation élaborées pour atténuer ces risques, sont fournies au conseil, aux comités du conseil et aux équipes de la haute direction, selon le cas.

Environnement concurrentiel

La concurrence provenant des sociétés d'assurances, des banques, des gestionnaires d'actif, des sociétés de fonds communs de placement, des planificateurs financiers et d'autres fournisseurs de services, y compris des nouveaux participants et des sociétés de services financiers non traditionnels, est très forte et pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités dans certains pays.

Les secteurs dans lesquels nous exerçons nos activités sont caractérisés par une concurrence très vive, et notre capacité à vendre nos produits est tributaire de nombreux facteurs, notamment l'échelle, les prix et les rendements offerts, les canaux de distribution, les capacités numériques, les notations en matière de solidité financière, les gammes de produits, la qualité des produits et services, la vigueur commerciale de la marque, le rendement des placements, les niveaux historiques des dividendes et la capacité de fournir des services à valeur ajoutée aux distributeurs et aux Clients. Dans certains marchés, certains de nos concurrents pourraient nous être supérieurs à l'égard de l'un ou de plusieurs de ces facteurs. Nos concurrents pourraient perturber nos activités au moyen de stratégies ciblées visant à réduire notre part de marché; ils pourraient notamment cibler nos employés clés ou nos partenaires du secteur de la bancassurance ainsi que d'autres distributeurs, ou mettre en place une tarification ambitieuse pour leurs produits. Notre capacité d'atteindre nos objectifs et nos stratégies d'affaires dépend en grande partie de notre capacité de prévoir ces pressions concurrentielles et de leur répondre rapidement.

Les technologies favorisent des changements rapides au sein du secteur des services financiers, et elles permettent à de nouveaux participants de nous livrer concurrence ou d'offrir des services à nos concurrents afin de permettre à ces derniers d'améliorer leurs capacités à l'égard de certains secteurs des marchés de l'assurance, de la gestion de patrimoine et de la gestion d'actifs. L'émergence de nouvelles technologies telles que l'automatisation robotisée de processus, l'intelligence artificielle, la chaîne de blocs et l'analytique avancée pourrait avoir une incidence sur le secteur des services financiers et sur la manière dont les sociétés interagissent avec leurs parties prenantes. Nos concurrents actuels, ou de nouveaux participants, pourraient utiliser ces technologies ou d'autres nouvelles technologies afin d'offrir des services dans divers secteurs tels que la fixation de prix personnalisé, la communication proactive avec les Clients et le marketing ciblé afin de solidifier leurs relations Clients et d'influencer le comportement de ceux-ci. Les perturbations causées par les changements technologiques et l'innovation de la part de nos concurrents traditionnels et non traditionnels, qui pourraient offrir une meilleure expérience aux utilisateurs, une fonctionnalité supérieure ou des produits à moindre prix, ou qui pourraient avoir des coûts de distribution plus faibles, nous forceront à nous adapter plus rapidement, et elles pourraient exercer de la pression sur nos marges. Le risque de perturbation peut également avoir une incidence sur nos modèles de distribution, au fur et à mesure que de nouveaux modèles commerciaux à faibles coûts axés sur le numérique émergent dans le cadre de la distribution des produits et des services financiers, tels que les technologies d'assurance ou les robots conseillers. Ces risques évoluent rapidement en raison du nombre croissant d'utilisateurs numériques, et il est difficile de les prévoir et d'y répondre de façon proactive, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur notre rentabilité et notre situation financière.

Rendement des placements

Le risque lié au rendement des placements s'entend de la possibilité que nous ne soyons pas en mesure d'atteindre les objectifs en matière de rendement souhaités pour notre portefeuille de placements ou que nous ne parvenions pas, dans le cadre de nos activités de gestion d'actifs, à concevoir ou à mettre en œuvre des stratégies de placement susceptibles de produire des rendements concurrentiels sur les produits et les fonds gérés offerts par ces activités. Le fait de ne pas atteindre les objectifs de placement peut avoir une incidence défavorable sur nos produits des activités ordinaires et notre rentabilité en raison de perspectives de ralentissement de la croissance ou de changements défavorables des comportements des titulaires de contrat ou des Clients.

Modifications du cadre juridique et réglementaire

La plupart de nos activités sont assujetties à une réglementation et à une supervision imposantes. Toute modification des lois, des règlements ou des politiques gouvernementales, ou de leur cadre d'interprétation ou d'application, pourrait nous obliger à apporter des changements importants à notre stratégie et pourrait accroître les coûts de mise en œuvre et provoquer le détournement de ressources pour gérer le changement. De telles modifications pourraient avoir une incidence sur la communication de l'information financière, sur les processus comptables, sur les exigences en matière de capital, sur le cadre réglementaire de nos produits et services, sur la réglementation relative aux méthodes de vente, aux intermédiaires de vente et aux offres de produits, sur les exigences de solvabilité, sur la rémunération des membres de la haute direction et sur les pratiques en matière de gouvernance, et ils pourraient venir imposer des restrictions visant nos activités exercées à l'étranger (comme la modification du plafond relatif à la propriété étrangère de sociétés locales). Chacun de ces changements pourrait avoir une incidence défavorable sur notre entreprise et nos affaires. Le fait de ne pas nous conformer aux exigences actuelles et futures des autorités de réglementation pourrait également entraîner des sanctions réglementaires et pourrait avoir une incidence sur nos relations avec les autorités de réglementation et sur notre capacité à mettre en œuvre nos stratégies et nos plans d'affaires.

Risque environnemental et social

Notre rendement financier, nos activités et notre réputation peuvent être négativement touchés par une préparation inadéquate aux incidences, directes ou indirectes, du risque environnemental et du risque social. Le risque environnemental et social comprend, sans s'y limiter, les dommages environnementaux constatés sur les immeubles dont nous sommes propriétaires ou que nous gérons, les risques physiques liés aux changements climatiques, les risques liés à la transition ainsi que les enjeux en matière de santé publique et les enjeux relatifs à l'inégalité. Ces risques peuvent survenir dans le cadre de nos activités directes, de nos activités d'investissement ou d'autres secteurs de notre chaîne de valeur.

Les secteurs d'activité de notre pilier Gestion d'actifs intègrent les facteurs ESG dans leur prise de décision en matière de placement à l'égard des actifs de la Sun Life et des actifs des Clients, le cas échéant. Les risques liés aux facteurs ESG existants sont pris en considération, sous réserve de la disponibilité et de l'importance relative des données, à des évaluations et à des examens initiaux et continus de placements en actions de sociétés ouvertes, de placements en titres à revenu fixe d'émissions privées et publiques, de placements immobiliers, de placements en infrastructures et de placements en prêts hypothécaires commerciaux, entre autres. En outre, nous surveillons nos gestionnaires tiers pour les affaires de gestion d'actifs, du fonds général et des plateformes de fonds, par l'entremise de notre Centre international de placement. Dans le cadre du contrôle diligent et de la surveillance des gestionnaires tiers, le Centre international de placement, qui agit à titre de groupe de recherche et de consultation en matière de placements, évalue la prise en considération, par chaque gestionnaire, des risques liés aux facteurs ESG au sein de ses processus de placement, ainsi que d'autres facteurs pertinents liés à la durabilité, et assure leur suivi de façon continue. Ces activités peuvent être exercées pour le compte d'entreprises spécifiques de la Sun Life ou en partenariat avec celles-ci. Ces entreprises peuvent également entreprendre leurs propres activités de contrôle diligent.

Nous surveillons les changements sur le plan environnemental et social et l'évolution plus générale en matière de durabilité, notamment par l'entremise de notre participation à titre de signataire des Principes pour l'investissement responsable appuyés par les Nations Unies, de l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement, y compris les Principes d'assurance durable et le CDP.

Conformément à notre stratégie et à notre raison d'être la Sun Life s'efforce de prendre d'autres mesures qui permettront de créer un avenir plus propre, inclusif et durable. Une gouvernance solide nous aidera à respecter nos engagements et à demeurer responsables envers nos parties prenantes :

- Notre première directrice de la durabilité dirige les efforts déployés à l'échelle de l'entreprise pour intégrer des pratiques durables dans l'ensemble de nos activités.
- Notre conseil de direction sur la durabilité et les changements climatiques, présidé par notre première directrice de la durabilité, est composé de hauts dirigeants de l'équipe de direction mondiale de la Sun Life. Le conseil de direction sur la durabilité et les changements climatiques est l'organe de décision chargé de l'approbation des programmes de développement durable d'entreprise et de la gestion des enjeux (p. ex., les droits de la personne), ainsi que des engagements et des objectifs externes, y compris la surveillance des progrès connexes (p. ex., l'objectif zéro émission nette, les investissements durables, les dépenses diverses des fournisseurs). Les membres du Conseil de direction sur la durabilité et les changements climatiques assurent également la surveillance de la mise en œuvre par la Compagnie de la ligne directrice B-15 du BSIF, intitulée Gestion des risques climatiques, et de l'élaboration du plan de transition climatique d'entreprise.
- Notre équipe de direction de la durabilité à l'échelle mondiale est composée de hauts dirigeants de chacune de nos divisions et de fonctions clés. Cette équipe offre des conseils sur notre stratégie en matière de durabilité, en plus de mettre celle-ci en œuvre.

Nous présentons l'information sur le rendement en matière de durabilité, y compris à l'égard des changements climatiques et des autres enjeux environnementaux et sociaux, dans notre rapport annuel sur la durabilité, qui est publié en parallèle à notre rapport annuel et est disponible au sunlife.com/durabilite.

Changements climatiques

Les changements climatiques sont l'un des grands enjeux de notre époque. Les gouvernements, les organismes de réglementation, les investisseurs, les clients et les autres parties prenantes intensifient rapidement leurs efforts pour s'attaquer à ce problème mondial. Nous croyons qu'il est de notre responsabilité de réagir et de prendre des mesures qui soutiennent l'objectif de l'Accord de Paris, afin de limiter l'augmentation de la température mondiale au cours de ce siècle à un niveau bien inférieur à 2 degrés Celsius par rapport aux niveaux préindustriels et de déployer les efforts nécessaires afin de limiter l'augmentation de la température à 1,5 degré Celsius par rapport aux niveaux préindustriels.

Étant donné que les engagements que nous prenons envers nos Clients peuvent s'étendre sur des décennies, nous devons tenir compte des risques liés au climat dans l'ensemble de nos activités et de nos placements. Ces risques sont susceptibles de s'intensifier et de se propager à mesure que l'incidence des changements climatiques s'intensifie en fréquence et en gravité.

Il est essentiel que nous prenions des mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques afin d'être à la hauteur de notre raison d'être, qui consiste à aider nos Clients à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain. Notre raison d'être peut être atteinte en intégrant cet état d'esprit à l'ensemble de nos activités et en travaillant en collaboration avec d'autres parties prenantes afin d'atteindre un objectif commun, à savoir atténuer les conséquences des changements climatiques et nous adapter à celles-ci. La Sun Life fait sa part pour soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et pour s'assurer que notre organisation est résiliente aux changements climatiques. Nous avons établi un objectif d'entreprise visant à atteindre zéro émission nette de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2050, ainsi que de multiples cibles intermédiaires pour l'ensemble de nos activités (se reporter à la rubrique « Mesures et objectifs » ci-après pour plus de détails).

Notre stratégie en matière de changements climatiques comprend les éléments suivants :

- Nous reconnaissons qu'en tant qu'investisseur à long terme, nous avons la possibilité de faire partie de la solution à ce défi mondial et d'investir de façon proactive dans des actifs et des entreprises qui favorisent la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.
- Nous nous engageons à promouvoir les intérêts des gouvernements, des organismes de réglementation, des investisseurs et des dirigeants du secteur et à collaborer avec ceux-ci afin d'élaborer des programmes et des politiques de réduction des émissions nettes à zéro ouvrant la voie à la décarbonisation.
- Nous évaluons l'incidence des changements climatiques sur nos activités et nos placements en vue de gérer les risques connexes de façon prudente, tout en tenant compte des défis liés à l'incertitude et aux données imparfaites pour éclairer nos décisions.
- Nous préconisons de meilleures données et informations à fournir, afin de pouvoir effectuer des évaluations plus éclairées des risques liés au climat. Nous appuyons les mesures prises par les organismes de réglementation, notamment le BSIF, en vue d'harmoniser leurs exigences en matière de présentation de l'information financière à celles des normes IFRS S1 et S2 de l'International Sustainability Standards Board, et nous voyons d'un bon œil les efforts continus visant à améliorer les normes de communication de l'information.
- Nous nous engageons à améliorer continuellement nos mesures, notre surveillance et nos rapports liés au climat.
- Nous nous concentrons sur la mise en œuvre de mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques et sur le renforcement de la résilience de nos propres activités partout dans le monde, ainsi que sur les immeubles que nous détenons dans notre portefeuille de placements.

Dans tous les secteurs, nous nous engageons à travailler avec nos Clients, les entités émettrices et les autres parties prenantes afin de contribuer à la résolution de la crise climatique. Nous nous efforçons de bien saisir les solutions à ce défi mondial complexe. Notre approche à l'égard des changements climatiques évoluera au fil du temps, à mesure que nous continuerons à accroître notre expertise interne, que nous obtiendrons des données de haute qualité et pertinentes pour le secteur et que nous nous alignerons davantage sur les faits nouveaux externes et les exigences réglementaires.

Nous présentons dans les paragraphes qui suivent nos informations à fournir sur le climat conformément aux recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (le « GIFCC »), qui sont structurées autour de quatre thèmes qui

représentent les éléments fondamentaux du fonctionnement des organisations : la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques, ainsi que les mesures et les cibles.

Gouvernance

Le conseil utilise les rapports des présidents des comités du conseil (décrits ci-après) ainsi que d'autres présentations de la direction et d'experts externes afin de décider de la nature et de l'étendue de ses commentaires, et de questionner, conseiller et guider la haute direction relativement à une approche d'entreprise face aux changements climatiques. En 2023, le conseil d'administration ou l'un de ses comités ont étudié des sujets liés au climat lors de chacune des réunions trimestrielles et de la réunion stratégique annuelle du conseil d'administration, soit sous forme de sujets spécifiques à l'ordre du jour pour les plans d'affaires et les plans stratégiques de la Sun Life, y compris la stratégie de durabilité de la Sun Life, soit lors de la présentation de divers rapports de comités, de dirigeants et de groupes d'affaires. Le conseil a reçu une formation et de l'information sur les changements climatiques axées sur les questions liées à la durabilité, y compris la surveillance par le conseil de l'incidence des risques liés au climat sur la gestion des actifs et l'assurance, ainsi que sur l'incidence des facteurs ESG sur la gouvernance et la rémunération du conseil.

Trois comités du conseil assurent la surveillance des aspects relatifs aux changements climatiques.

- Le comité de gouvernance, des placements et de la durabilité du conseil aide celui-ci à superviser les questions de durabilité, y compris celles liées au climat. Le comité de gouvernance, des placements et de la durabilité est responsable de l'examen et de l'approbation de la politique en matière de durabilité de la Sun Life, de la surveillance des progrès réalisés par rapport à la stratégie et aux engagements de la Sun Life en matière de durabilité (y compris les objectifs de décarbonisation), de l'examen du rapport annuel sur la durabilité, et du plan annuel de la première directrice de la durabilité et de la recommandation de leur approbation au conseil d'administration, ainsi que de la supervision de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan de transition climatique de la Sun Life. De plus, le comité de gouvernance, des placements et de la durabilité examine toute question importante relative à la durabilité soulevée par la direction tout au long de l'exercice, y compris les questions liées au climat.
- Le comité d'examen des risques du conseil aide celui-ci à superviser la gestion des risques actuels et émergents à l'échelle de l'entreprise, ce qui peut inclure les risques liés au climat et, de façon plus générale, à l'environnement.
- Le comité d'audit examine les informations à fournir sur les facteurs ESG (y compris les informations à fournir liées au climat) qui doivent être incluses dans les documents d'information financière de la Sun Life, et examine les rapports trimestriels de la direction sur l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Sun Life, y compris toute norme évolutive à l'égard des informations à fournir sur les facteurs ESG.

Au niveau de la direction, la première directrice de la durabilité, le premier directeur de la gestion des risques et le premier directeur des placements jouent des rôles clés dans l'évaluation et la gestion des risques et des occasions liés au climat. Des comités additionnels sont en place à Gestion SLC et à la MFS pour appuyer ces activités.

- Notre première directrice de la durabilité est responsable de la durabilité pour l'ensemble de l'entreprise, y compris à l'égard des changements climatiques. Ses responsabilités comprennent l'établissement d'une stratégie et d'un cadre de gouvernance pour notre organisation. La première directrice de la durabilité préside notre conseil de direction sur la durabilité et les changements climatiques et notre équipe de direction de la durabilité à l'échelle mondiale. La vice-présidente, changements climatiques et impact environnemental de la Sun Life relève directement de la première directrice de la durabilité et supervise l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie à l'échelle de l'entreprise en matière de changements climatiques, de risque climatique et de rendement en matière de décarbonisation, ainsi que des fonctions de présentation de l'information.
- Notre premier directeur de la gestion des risques est chargé de diriger la fonction de gestion des risques (comme il est indiqué ci-dessus dans les rubriques 2 et 7 de Gestion du risque). Les risques clés et émergents sont surveillés et signalés au comité d'examen des risques du conseil.
- Notre premier directeur des placements préside le comité sur la durabilité et le conseil sur les placements durables au sein de Titres à revenu fixe SLC. Le comité sur la durabilité est responsable de la supervision de l'orientation, des priorités et de la mise en œuvre d'initiatives de placement durable pour l'ensemble de Titres à revenu fixe SLC. Le conseil sur les placements durables, composé de dirigeants de nos équipes de placement, est un sous-comité du comité sur la durabilité, et il est l'organisme directeur chargé de l'intégration des facteurs ESG dans les processus de placement de Titres à revenu fixe SLC, qui représente les équipes des catégories d'actifs et travaille de concert avec elles.
- Le comité d'examen des risques de Gestion SLC supervise les conseillers en placement de Gestion SLC (ce qui comprend Titres à revenu fixe SLC, InfraRed, BGO, Crescent et AAM), les risques opérationnels, les risques liés aux placements, les risques d'entreprise et les risques stratégiques, y compris ceux liés aux facteurs ESG.
- La MFS a mis sur pied des comités de surveillance afin d'assurer un leadership stratégique et de soutenir une intégration efficace de la durabilité dans l'ensemble de la MFS. Le groupe de la haute direction en matière de durabilité de la MFS assure un leadership stratégique en ce qui a trait à la stratégie de durabilité de la MFS. Il comprend divers hauts dirigeants directement responsables de l'intégration de la durabilité dans l'ensemble de l'entreprise. La MFS a également mis sur pied des comités qui font partie de sa structure de gouvernance des comités existante. Ces comités se consacrent à la mise en œuvre d'aspects précis de la stratégie de durabilité de la MFS, notamment la stratégie et les principes directeurs d'intégration des facteurs ESG, l'engagement, le vote par procuration et les stratégies et les politiques relatives aux Clients et à l'entreprise en matière de facteurs ESG.

Stratégie

Dans le cadre de la mise à jour de notre stratégie de durabilité d'entreprise, les changements climatiques ont été considérés comme une perspective cruciale en regard de notre raison d'être et de nos principaux piliers, soit la sécurité financière, un mode de vie sain, des investissements durables et une fondation en tant qu'entreprise digne de confiance et responsable. Il est essentiel de prendre des mesures significatives en matière de changements climatiques pour réaliser notre raison d'être, et nous sommes déterminés à faire notre part pour appuyer la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et à nous assurer que nous sommes une organisation résiliente aux changements climatiques. Notre stratégie établit les fondements de la façon dont nous procéderons à cette fin tout en créant un avantage concurrentiel et en différenciant nos activités.

Les changements climatiques ont diverses incidences sur nos activités en tant que société de gestion d'actifs et compagnie d'assurance, particulièrement en ce qui a trait aux incidences des changements climatiques sur la santé humaine. En tant qu'organisation qui offre des produits d'assurance-vie et d'assurance-santé à nos Clients partout dans le monde, nous sommes très conscients des vastes répercussions

des changements climatiques sur le bien-être de nos Clients. La gravité et la fréquence accrues des phénomènes météorologiques extrêmes et les transformations chroniques vers des températures plus élevées ont des répercussions significatives sur la santé. Les décès et les hospitalisations liés à la chaleur ont augmenté au cours de la dernière décennie, et ils continueront d'augmenter à mesure que les températures grimperont. Une baisse de la qualité de l'air due aux polluants, au réchauffement des températures et aux incendies de forêt peut avoir des répercussions à long terme sur la santé respiratoire. La détresse émotionnelle, l'anxiété et les traumatismes causés par ces événements météorologiques extrêmes peuvent également avoir une incidence négative sur la santé mentale.

Les précipitations changeantes et les inondations qui en découlent, les sécheresses et les incendies de forêt ont des répercussions directes sur les cultures alimentaires, et elles peuvent entraîner une insécurité alimentaire et de la malnutrition. Les précipitations changeantes et le réchauffement des températures augmentent également la prolifération d'insectes nuisibles, causant des dommages directs aux cultures alimentaires, tout en augmentant la transmission des maladies à transmission vectorielle comme la dengue et le virus Zika.

Du point de vue des placements, les changements climatiques présentent à la fois des risques et des occasions. La transition vers une économie à faibles émissions de carbone pourrait avoir une incidence sur la valeur des actifs au fil du temps. Parmi d'autres incidences, les investissements de portefeuille dans les producteurs de charbon, de pétrole classique et de sable bitumineux, les services publics et les industries des combustibles fossiles connexes, les chemins de fer et les pipelines ainsi que dans des marchés qui dépendent de telles industries, peuvent créer un risque financier supplémentaire du fait de changements dans la réglementation, le coût du capital, les préférences des consommateurs, de perturbations de notre modèle technologique ou d'affaires, etc. Cet état de choses pourrait donner lieu à des actifs délaissés (soit des actifs dont les coûts d'investissement ne peuvent être récupérés comme prévu) et à une rentabilité globale moindre.

Les incidences climatiques matérielles pourraient avoir une incidence sur les placements dans des actifs immobiliers, tels que les immeubles, les prêts hypothécaires commerciaux et les infrastructures, de même que sur nos propres activités, et sur les activités et les produits de nos clients ainsi que sur les entreprises dans l'ensemble de nos portefeuilles. Les risques peuvent découler d'une sévérité et d'une fréquence accrues d'événements météorologiques extrêmes et de transitions à plus long terme dans les régimes climatiques, entraînant une baisse de la valeur des actifs, une hausse des coûts de l'assurance ou une non-assurabilité.

Pour en savoir plus sur les risques potentiels liés au climat, se reporter à la rubrique « Risques environnementaux et sociaux » de la notice annuelle de 2023 de la Sun Life, sous Facteurs de risque – Risque d'ordre commercial et stratégique.

Les occasions liées aux changements climatiques comprennent celles liées à la durabilité et aux obligations vertes, aux investissements visant à développer des biens immobiliers et des infrastructures résilients et adaptatifs, aux actifs liés à l'énergie renouvelable de même qu'aux actifs et aux activités liés à d'autres secteurs qui soutiennent une transition vers une économie à faibles émissions de carbone, ou profitent de celle-ci. De nombreuses entreprises et secteurs tirent parti des occasions favorables découlant des changements climatiques, notamment les secteurs de la mobilité (électrification des véhicules), des services d'efficacité énergétique, des technologies liées aux batteries et des énergies renouvelables. Grâce aux efforts d'intégration des facteurs ESG de nos gestionnaires d'actifs, nous cherchons à repérer ces occasions de placement sur les marchés publics et privés, autant à l'égard des placements directs (biens immobiliers, infrastructures, agriculture durable) que des placements titrisés.

Les risques et les occasions liés aux changements climatiques sont pris en compte dans les processus de placement de nos entreprises de gestion d'actifs et dans nos activités de financement. En 2019, nous avons été le premier assureur-vie à l'échelle mondiale à avoir émis une obligation durable et, en 2023, nous avons émis notre deuxième obligation durable. L'émission d'obligations durables témoigne de notre engagement à intégrer la durabilité dans nos activités tout en contribuant positivement à la société et en faisant progresser les technologies qui permettent la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Avec notre pilier Gestion d'actifs, nous estimons être en bonne position pour soutenir les Clients qui désirent investir dans une transition vers la réduction des émissions nettes à zéro. La gestion d'actifs est assurée par la MFS ainsi que par les entreprises qui exercent leurs activités sous la marque Gestion SLC, à savoir Titres à revenu fixe SLC, InfraRed, BGO, Crescent et AAM. Les stratégies de placement liées aux changements climatiques de nos gestionnaires d'actifs sont présentées ci-dessous :

- La MFS, à titre d'investisseur à long terme dans des émetteurs publics qui cherchent à bien saisir la durée et la stabilité des rendements financiers, évalue les changements climatiques tant au niveau de l'émetteur que du portefeuille. Comme pour tous les risques et les occasions, l'évaluation des enjeux environnementaux tels que les changements climatiques par la MFS commence par une analyse approfondie des émetteurs fondamentaux et du secteur. Les changements climatiques et les règlements liés à ceux-ci ont une incidence importante sur la croissance des produits, les enjeux et les rendements, les flux de trésorerie, les dépenses d'investissement et l'évaluation de nombreuses entreprises. À titre d'investisseur à long terme qui cherche à répartir le capital de façon responsable, la MFS peut avoir recours à divers outils pour accroître le taux de variation, ce qui permettra selon elle d'améliorer les résultats des activités de placement et de créer de la valeur pour les Clients. La MFS collabore également régulièrement avec des émetteurs afin d'encourager une meilleure communication de l'information et une meilleure gestion des occasions et des risques liés aux changements climatiques. Le Plan stratégique de lutte contre les changements climatiques de la MFS énonce sa philosophie d'investissement en ce qui a trait aux risques et aux occasions liés aux changements climatiques, ainsi que ses attentes à l'égard du fait que les émetteurs aient une stratégie en matière de changements climatiques visant à réduire les émissions nettes à zéro.
- Titres à revenu fixe SLC offre à ses Clients institutionnels des occasions d'investir dans des infrastructures durables par l'intermédiaire de ses placements privés à revenu fixe. Les catégories d'infrastructures durables comprennent les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les transports propres. Titres à revenu fixe SLC communique avec certaines sociétés du portefeuille, le cas échéant, afin de mieux comprendre et gérer les risques et les occasions liés aux changements climatiques. Le Rapport sur le climat de Titres à revenu fixe SLC présente sa philosophie de placement ainsi que les informations connexes à fournir relativement aux risques, aux stratégies et aux cibles liés aux changements climatiques.
- InfraRed investit dans des projets d'infrastructures sociales, de production d'énergie à faibles émissions de carbone, d'énergie renouvelable, d'efficacité énergétique et d'infrastructures habilitantes en énergie en plus de les gérer, ce qui offre plus d'options d'investissement durable pour les Clients institutionnels tout en apportant un complément à son orientation axée sur les investissements durables et les changements climatiques. InfraRed évalue également activement les risques climatiques liés aux facteurs physiques associés à ses investissements existants et nouveaux afin de gérer activement la résilience climatique des projets d'infrastructure essentiels qu'elle gère.

- BGO analyse les risques liés au climat pour les activités qui sont en cours d'exécution à l'aide des outils et programmes suivants. Pour aider à déterminer l'exposition aux risques physiques liés au climat pour certaines nouvelles acquisitions, BGO utilise ESG Solutions de Moody's à titre d'évaluateur des risques climatiques. L'évaluation comprend des projections de l'exposition aux inondations découlant de précipitations extrêmes, de vents violents, d'ouragans, de l'élévation du niveau de la mer, du stress hydrique, du stress thermique, d'incendies de forêt et de tremblements de terre. Les risques identifiés dans cette évaluation sont inclus dans la tarification, avec une description de ce qui pourrait être à l'origine de ce risque et de mesures d'atténuation. En vertu de la matrice de risque lié aux facteurs ESG de BGO pour les nouvelles acquisitions, les actifs sont analysés pour y déceler des indicateurs susceptibles d'avoir une incidence sur le risque de transition, comme le rendement énergétique, les émissions de GES et l'existence de réglementation locale. Les paramètres relatifs aux risques de transition, comme l'incidence des prix des services publics et les réglementations gouvernementales, font l'objet d'un suivi continu à l'égard de certains actifs au niveau des biens par l'intermédiaire des systèmes utilisés par BGO pour la gestion des données sur la durabilité.
- Les décisions de placement de Crescent sont guidées par les intérêts à long terme des Clients, qui sont servis par la prise en compte des facteurs ESG, notamment ceux liés aux changements climatiques. Dans la mesure du possible, Crescent cherche à collaborer avec les sociétés de portefeuille sur des enjeux tels que la compréhension des risques liés aux changements climatiques et l'intensité des émissions.

À titre d'investisseurs à plus long terme, nous sommes d'avis que l'intégration des changements climatiques en tant qu'élément clé de nos objectifs de placement peut constituer une source d'avantage concurrentiel étant donné qu'elle devrait donner lieu à des rendements ajustés en fonction du risque plus élevés au fil du temps. L'intégration des risques et des occasions liés aux changements climatiques pourrait également donner lieu à des notations plus élevées des placements liés aux facteurs ESG de la part de groupes comme PRI, Morningstar, GRESB et d'autres, ce qui pourrait être un facteur décisionnel clé pour les Clients. Nos gestionnaires d'actifs pourraient adopter une approche d'engagement et de formation actifs afin de collaborer avec les entités émettrices dans le cadre de leur transition vers la réduction des émissions nettes à zéro. Titres à revenu fixe SLC participe à Engagement climatique Canada et à Climate Action 100+, deux initiatives menées par des investisseurs. Grâce à ces initiatives et à son statut de gestionnaire principal d'actifs du fonds général de la Sun Life, Titres à revenu fixe SLC communique avec certains des plus importants émetteurs de GES au monde avec lesquels la Sun Life détient des placements afin de soutenir leurs pratiques exemplaires en matière d'informations à fournir sur la durabilité et de mieux comprendre leur gestion des risques et des occasions liés au climat. La MFS et Crescent sont également signataires de Climate Action 100+.

En ce qui concerne les fonds de placement offerts par les entreprises de la Sun Life du Canada, nous reconnaissons que nos Clients recherchent de plus en plus une perspective de placement durable à partir de nos solutions. Notre cadre exclusif d'évaluation de l'intégration des facteurs ESG des RCR aide les promoteurs de régimes collectifs de retraite à prendre des décisions éclairées au sujet des options de placement qu'ils offrent à leurs employés dans leurs régimes en milieu de travail. Le cadre d'évaluation utilise des critères détaillés dans trois domaines clés : principes directeurs de la société, processus de placement et actionnariat actif. PMSL évalue ses gestionnaires de placement en se fondant sur des critères semblables. Cette approche permet de mieux comprendre la direction de ses gestionnaires de placements à l'égard des questions liées aux facteurs ESG et leur capacité d'intégrer ces considérations à tous les aspects du processus décisionnel en matière de placement.

Le fonds général de la Sun Life, dont la Sun Life est le propriétaire des actifs, comprend des actifs tirés du produit des contrats d'assurance. Une série de convictions et de principes en matière de placements liés au climat publiés oriente les décisions de placement des catégories d'actifs du fonds général qui ont des objectifs intermédiaires de réduction des émissions nettes à zéro. Lorsqu'elle évaluera les placements dans le fonds général à l'échelle mondiale dans des secteurs à forte intensité d'émissions de carbone, la Sun Life tiendra compte des plans crédibles de réduction des GES et de l'harmonisation ou de l'engagement envers l'atteinte de l'objectif zéro émission nette. Nos placements à l'égard du fonds général donnent la priorité aux sociétés qui sont classées comme des sociétés arrimées sur la réduction des émissions nettes à zéro, qui sont conformes ou en voie d'être conformes aux critères énoncés dans le document intitulé *Net Zero Investment Framework*. Nous examinons également régulièrement le rendement financier de nos placements et y incorporons des mesures non financières. Le rendement par rapport aux objectifs de réduction des GES, lorsqu'il est significatif, fait partie de cette analyse de placement fondamentale et il orientera les décisions de placement de notre fonds général. Pour de plus amples renseignements, se reporter au rapport Zéro émission nette d'ici 2050 : Le parcours de la Sun Life face aux changements climatiques de la Sun Life.

En plus des activités de gestion d'actifs et de placement susmentionnées, notre expérience en matière d'analyse de scénarios climatiques comprend également des tests à l'échelle de l'entreprise dans le cadre de l'examen de la situation financière¹⁾. Notre examen de la santé financière est notamment axé sur les risques associés aux placements liés au climat, qui constituent à notre avis une préoccupation plus importante et plus immédiate. De façon plus générale, nous continuons de surveiller les recherches émergentes sur l'étendue et l'ampleur des répercussions des changements climatiques sur la vie et la santé liées, car elles demeurent une préoccupation importante à plus long terme pour nos activités. Nous prévoyons continuer de tirer parti de nos tests de scénarios climatiques en 2024. En plus d'avoir recours à des scénarios climatiques pour notre examen de la santé financière, nous continuons de tirer parti des connaissances acquises grâce à notre expérience en matière d'analyse des scénarios climatiques, qui comprend une participation au projet pilote entre la Banque du Canada, le BSIF et un petit groupe d'institutions financières canadiennes en 2021.

Nous nous intéressons aux réglementations et politiques climatiques émergentes qui touchent nos activités, directement et par l'intermédiaire d'associations du secteur, comme l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes, l'American Council of Life Insurers et la Chambre de commerce du Canada. Nous avons plaidé pour une amélioration de l'information financière et des données relatives au climat, l'harmonisation des normes et des règlements émergents, et des investissements dans les données et la recherche scientifique sur le lien entre les changements climatiques et la qualité de la vie et la santé. De meilleures données, plus cohérentes entre les différents secteurs, permettraient une meilleure prise de décision et, ultimement, d'injecter des capitaux dans les entreprises qui travaillent à développer des solutions crédibles pour une transition vers une économie à faibles émissions de carbone. De plus, nous préconisons l'amélioration du marché financier durable du Canada et l'accroissement des occasions d'investissement dans des immeubles verts et des infrastructures durables. Nous présentons nos activités de lobbying conformément aux obligations réglementaires établies par chaque territoire.

¹⁾ L'examen de la santé financière est un test de tension visant à évaluer la santé financière future de la Sun Life selon différents scénarios défavorables.

En plus des engagements susmentionnés, nos équipes d'actuariat et de développement durable, ainsi que nos gestionnaires d'actifs, participent activement aux consultations et aux groupes de travail de secteurs axés sur l'analyse de scénarios et les tests de tension. Nous continuerons de perfectionner nos capacités d'analyse des scénarios climatiques à mesure que les directives, les pratiques exemplaires et les outils des secteurs ainsi que notre expertise interne augmenteront.

Gestion du risque

La gestion du risque climatique est intégrée à notre cadre de gestion du risque, à notre gouvernance et à nos processus de soutien (comme il est mentionné aux sections 1 à 8 et à la rubrique « Gouvernance » ci-dessus). Nous continuons de perfectionner nos pratiques de gestion des risques climatiques afin d'assurer notre résilience aux changements climatiques.

Notre définition du risque climatique comprend les incidences physiques des changements climatiques et les incidences de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Ces répercussions peuvent comprendre, sans s'y limiter, les dommages aux biens immobiliers détenus et exploités, y compris les immeubles et les infrastructures, la réduction de la valeur des placements en actifs à revenu fixe et en actifs à revenu non fixe des marchés publics et privés liés aux combustibles fossiles et aux industries à forte émission de carbone, les risques de poursuites touchant les entreprises ou les secteurs au sein desquels nous effectuons des investissements, les conséquences sur la santé des populations touchées (qui peuvent avoir une incidence sur les hypothèses relatives à la morbidité et la mortalité à long terme) et les changements socioéconomiques, géopolitiques et réglementaires. Nous incluons également une évaluation du risque lié aux changements climatiques dans le cadre de notre évaluation plus large des risques liés aux activités d'exploitation dans divers marchés.

Du point de vue des placements, nos gestionnaires d'actifs intègrent les risques climatiques, lorsqu'ils sont importants pour un émetteur, un secteur ou une catégorie d'actif en particulier, dans le processus de gestion des risques à mesure qu'ils cherchent à effectuer des placements à long terme mieux positionnés pour résister aux enjeux liés aux changements climatiques du point de vue de l'importance financière relative. Ils tiennent compte de plusieurs analyses différentes dans leur évaluation des risques climatiques; ils ont recours à la fois à des analyses individuelles des risques physiques par région géographique et à une évaluation du modèle économique et des risques liés à une transition vers de plus faibles émissions de carbone. Les catégories de risques liés au climat faisant l'objet d'une surveillance peuvent comprendre des risques physiques aigus et chroniques et des risques de transition liés aux lois et à la réglementation actuelle et émergente, aux technologies en évolution, aux risques liés au marché et à la réputation ou aux préférences des consommateurs.

Chacun de nos gestionnaires d'actifs a recours à sa propre approche pour déterminer, évaluer, surveiller et réagir aux risques et aux occasions liés au climat, en fonction des catégories d'actifs dans lesquelles il investit. Ces approches sont mises à jour périodiquement. Parmi ces approches, on retrouve :

- Des enquêtes exclusives sur les risques climatiques visant à déterminer, à évaluer et à réagir aux risques et aux occasions liés au climat;
- Une analyse des risques au niveau du portefeuille et des actifs afin d'éclairer les décisions de placement et les stratégies de résilience;
- Des méthodes d'évaluation qui visent à normaliser l'évaluation des risques liés à la transition;
- Une analyse des données relatives aux émissions;
- Une modélisation des actifs délaissés;
- Une évaluation de l'exposition au risque physique des actifs réels;
- La surveillance et l'analyse comparative de l'intensité du carbone;
- Des engagements individuels et collaboratifs sur des enjeux tels que la décarbonisation.

De plus, un enjeu environnemental, qu'il soit causé par les changements climatiques ou par d'autres facteurs, constaté sur un des immeubles dont nous sommes propriétaires ou que nous exploitons, pourrait avoir une incidence d'ordre financier ou porter atteinte à notre réputation. Notre gestionnaire d'actifs immobiliers maintient un programme de gestion des risques environnementaux visant à gérer et à surveiller les placements immobiliers en les protégeant contre les pertes imputables à des questions environnementales, et à veiller au respect de toutes les lois qui s'appliquent. Dans la mesure du possible, nous souscrivons des contrats d'assurance afin de couvrir certains risques environnementaux pouvant toucher les actifs détenus. Nous avons mis en œuvre un programme de continuité des activités afin de faciliter le recouvrement des activités critiques si un enjeu environnemental touche un endroit où nous exerçons nos activités. Le groupe immobilier d'entreprise de la Compagnie, de concert avec nos propriétaires d'immeubles et nos gestionnaires de biens immobiliers, évalue les effets potentiels des risques liés aux changements climatiques et examine les moyens d'améliorer la capacité de nos immeubles à résister à ces risques. Ces risques comprennent les tornades, les inondations subites, les tempêtes de verglas et les inondations côtières.

Les normes en matière d'information et les exigences réglementaires liées aux changements climatiques continuent d'être publiées et d'évoluer dans les territoires où nous exerçons nos activités. D'éventuelles divergences quant aux attentes des organismes de réglementation ainsi que le rythme des changements d'ordre réglementaire dans le domaine du changement climatique pourraient donner lieu à des risques additionnels. Nous continuons de surveiller nos pratiques et communications en matière de gestion des risques à mesure que de nouveaux règlements et normes sont mis en œuvre et que le contexte externe continue d'évoluer. De plus, nous participons à des consultations avec les décideurs et les autorités de réglementation sur les faits nouveaux en matière de réglementation concernant les informations à fournir sur les changements climatiques.

Mesures et objectifs

La Sun Life a fixé l'objectif d'atteindre zéro émission nette d'ici 2050 tant dans ses placements que ses activités. À titre de propriétaire d'actifs, la Sun Life projette d'atteindre zéro émission nette d'ici 2050 à l'égard des placements dans son fonds général. Notre approche pour atteindre zéro émission nette dans le fonds général est axée sur les catégories d'actifs où nous avons accès à des données de qualité, pour lesquelles des méthodes de réduction des émissions nettes à zéro sont établies et où nous croyons pouvoir avoir la plus grande incidence réelle sur la réduction des émissions. Nous utilisons la méthode de la partie A du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) pour calculer nos émissions financées. En 2023, nous avons établi des objectifs intermédiaires pour 2030¹⁾ pour le fonds général à l'égard des catégories d'actifs pour lesquelles des directives de secteur existent et pour lesquelles nous avons la capacité d'avoir une incidence immédiate, soit nos placements dans des obligations de sociétés cotées (objectifs en matière d'intensité et d'harmonisation), dans des actions cotées directement gérées (objectifs en matière d'intensité) et dans des biens immobiliers commerciaux (objectifs en matière d'intensité), qui représentent collectivement 29 % de l'actif géré²⁾ du fonds général de la Sun Life. Nos gestionnaires d'actifs qui ont adhéré à l'initiative Net Zero Asset Managers (« NZAM ») ont également établi leurs objectifs intermédiaires à l'égard des actifs qu'ils gèrent. L'initiative NZAM est un groupe international de gestionnaires d'actifs engagés à réduire à zéro ses émissions nettes de GES d'ici 2050. Les membres de l'initiative NZAM comprennent la MFS et PMSL, ainsi que les gestionnaires d'actifs de Gestion SLC : Titres à revenu fixe SLC, InfraRed et BGO. Des cibles intermédiaires mises à jour ainsi qu'un résumé de nos engagements et de notre état d'avancement en ce qui concerne l'objectif zéro émission nette se trouvent dans notre rapport Zéro émission nette d'ici 2050 : Le parcours de la Sun Life face aux changements climatiques.

Pour nos activités, l'objectif intermédiaire fixé est de parvenir à une réduction absolue de 50 % des émissions de GES d'ici 2030, par rapport à 2019³⁾. Tout en poursuivant nos efforts en vue de réduire les émissions de GES opérationnelles, nous achetons des crédits d'émission de carbone de haute qualité qui sont vérifiés ainsi que des crédits additionnels (conformément aux normes relatives au carbone) pour compenser les émissions restantes de nos activités qui n'ont pas encore été réduites. Cette approche d'achat de crédits compensatoires ne fait pas partie de notre stratégie de décarbonisation d'entreprise, mais elle constitue une façon d'aider à gérer l'incidence de nos activités sur le climat dès maintenant, tout en travaillant à l'atteinte de notre objectif opérationnel intermédiaire pour 2030, ainsi que notre objectif à l'échelle de l'entreprise, soit des émissions nettes de zéro GES d'ici 2050.

La Sun Life continue de réaliser des progrès en ce qui a trait à son objectif de placements durables additionnels de 20 G\$ de 2021 à 2025 pour l'ensemble de ses placements liés au fonds général et aux Clients, qui sont gérés par Gestion SLC. Les placements comprennent notamment les projets visant l'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique, les bâtiments durables, le transport propre, la gestion de l'eau et les infrastructures sociales.

Nous présentons les progrès accomplis à l'égard de nos objectifs de réduction des émissions opérationnelles et de nos objectifs de placements durables dans notre rapport annuel sur la durabilité, disponible au www.sunlife.com/durabilite.

En 2023, le conseil a approuvé l'ajout d'un modificateur en fonction de la durabilité au Régime d'unités d'actions Sun Life de la haute direction, qui évalue le rendement sur trois ans par rapport à quatre objectifs alignés sur deux de nos piliers de durabilité. Les objectifs liés aux changements climatiques comprennent l'investissement durable et la réduction des émissions de GES dans nos activités.

Dans notre rapport annuel sur la durabilité, la Sun Life et ses sociétés affiliées détenues en majorité présentent les émissions mondiales de niveaux 1 et 2 des biens immobiliers qu'elles occupent, des centres de données et des placements immobiliers sous leur contrôle financier (tel qu'il est défini dans la norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise du Protocole des GES), ainsi que les émissions de niveau 3 (lorsque des données sont disponibles)⁴⁾ liées aux déplacements d'affaires, aux sources liées à l'immobilier et à certaines catégories d'actifs de notre fonds général. Nous continuons d'améliorer la qualité et la disponibilité des données sur les émissions pour l'ensemble de notre inventaire des émissions à l'échelle de l'entreprise. Toutes les émissions qui sont déclarées sont harmonisées avec la norme de déclaration et de comptabilisation pour les entreprises du Protocole des GES en adoptant l'approche de contrôle financier. Des renseignements supplémentaires sur le calcul des émissions de GES sont fournis dans la Méthodologie de déclaration des émissions de GES de la Sun Life.

Veillez vous reporter à la rubrique « Risque environnemental et social » de notre notice annuelle pour plus d'information sur les risques liés au climat.

¹⁾ Par rapport à la base de référence de 2019 pour les objectifs d'intensité et à la base de référence de 2022 pour l'objectif d'harmonisation.

²⁾ Au 31 décembre 2019, l'actif géré des actifs liés aux placements du fonds général de la Sun Life s'établissait à 161,6 G\$.

³⁾ Les émissions provenant des bureaux ainsi que des centres de données à l'échelle mondiale et des déplacements d'affaires, y compris les sociétés affiliées de la Sun Life qui sont détenues majoritairement.

⁴⁾ Les émissions de niveau 3 sont liées aux déplacements d'affaires à l'échelle mondiale (transport aérien et ferroviaire, locations de voitures et kilométrages réclamés par les employés), aux services publics pour les biens immobiliers occupés par des sociétés qui ne sont pas sous notre contrôle financier, ainsi qu'à la consommation d'eau des placements immobiliers et aux déchets générés par ceux-ci et à certaines classes d'actifs de notre fonds général.

v. Risque opérationnel

Description du risque

Le risque opérationnel correspond au risque de perte (qu'elle soit financière ou non) attribuable à des processus internes inappropriés ou inefficaces, à des personnes ou à des systèmes ou encore à des facteurs externes. Le risque opérationnel est présent dans toutes nos activités commerciales et englobe un vaste éventail de risques, tels qu'ils sont décrits ci-après. La gestion du risque opérationnel fait partie intégrante des pratiques mises en œuvre pour gérer d'autres risques. Dès lors, si le risque opérationnel n'est pas géré efficacement, il peut avoir une incidence sur notre capacité à gérer d'autres risques clés.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque opérationnel

Nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque opérationnel, qui sont résumés ci-après :

- Des pratiques de gouvernance en matière de risque opérationnel sont en place, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et aux comités du conseil d'administration.
- L'établissement de limites d'appétence pour le risque opérationnel.
- Un cadre, des principes directeurs, des lignes directrices et des pratiques complètes en matière de gestion du risque opérationnel sont en place.
- Notre capacité à atténuer les risques liés aux activités opérationnelles repose sur nos pratiques de gouvernance, nos valeurs d'entreprise, règles de conduite professionnelle et notre approche de gestion des risques à l'échelle de la Compagnie.
- Notre code de conduite favorise une rigoureuse culture éthique, et nous effectuons régulièrement des examens et des révisions des règles de conduite professionnelle afin de nous assurer qu'il continue de répondre aux attentes des autorités de réglementation et autres parties concernées. Tous nos administrateurs et employés doivent confirmer chaque année leur compréhension des règles de conduite professionnelle et leur engagement à s'y conformer.
- Nous avons établi des contrôles et des systèmes internes appropriés à l'égard de programmes de recrutement, de récompense et de formation des talents permettant d'attirer, de former et de fidéliser les talents les plus prometteurs et de mettre en œuvre de solides plans de relève et programmes de rémunération, et nous offrons en outre une formation continue à nos employés.
- Nous surveillons également sur une base régulière l'engagement de nos employés afin de nous assurer de favoriser et de maintenir un environnement de travail au sein duquel tous nos employés sont les bienvenus et peuvent apporter leur contribution de façon efficace.
- Nous avons recours à des tests de tension, comme l'examen de la santé financière, lesquels sont utilisés pour évaluer l'effet de scénarios défavorables marqués et persistants.
- Nous atténuons une partie de notre risque opérationnel par l'entremise de notre programme d'assurance en souscrivant des contrats d'assurance qui visent à offrir une assurance contre les pertes significatives imprévues découlant d'événements comme les activités criminelles, les pertes matérielles ou les risques de dommages ou de responsabilité, ou qui respectent les exigences de la loi et les obligations contractuelles.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.

On trouvera ci-après, ainsi qu'à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle, une analyse plus détaillée de certains risques opérationnels et de nos stratégies de gestion du risque.

Risques liés à la sécurité de l'information et à l'atteinte à la vie privée

L'information et la technologie sont utilisées dans presque tous les volets de nos activités et de nos affaires. Dans le cadre de notre stratégie client, nous continuons d'améliorer le volet numérique de nos activités afin de soutenir et de favoriser de nouveaux modèles et processus d'affaires qui sont plus personnels, proactifs et intuitifs.

Notre entreprise et la mise en œuvre réussie de notre stratégie numérique dépendent de divers facteurs, notamment du maintien d'un environnement sécurisé pour les renseignements qu'elle obtient de ses clients, de ses employés et d'autres parties. Elle doit donc faire un usage, une gestion et une supervision efficaces et sécurisés de l'information et des actifs physiques. Nous collaborons avec différents intervenants et tirons profit des technologies émergentes, notamment des technologies numériques, des applications mobiles, du nuage informatique, de l'intelligence artificielle et de la robotisation des processus. Ces technologies sont utilisées pour recueillir, traiter et conserver de l'information relative aux opérations commerciales et à la présentation de données financières ainsi que des renseignements personnels concernant nos clients et nos employés. Nous obtenons également des services d'un large éventail de fournisseurs de services tiers et avons externalisé certaines fonctions commerciales et certaines fonctions liées à la technologie de l'information dans différents territoires.

La multiplication des cas de compromission de la sécurité de l'information et d'atteinte à la vie privée se poursuit et concerne tous les secteurs d'activité, de même que les gouvernements et les particuliers. La portée et la complexité de plus en plus importantes des activités malveillantes représentent un risque considérable pour nos systèmes et ces risques pourraient être exacerbés par le volume de nos opérations, notre implantation géographique et la complexité de nos systèmes technologiques. Une faille sérieuse à la protection des renseignements personnels ou à la sécurité d'un système informatique interne ou du système informatique d'un fournisseur de services tiers qui compromet la nature délicate de renseignements liés aux activités, aux clients et/ou aux employés peut entraîner des pertes d'exploitation, le vol ou l'utilisation malveillante de renseignements confidentiels, des sanctions et un contrôle réglementaires, des poursuites et une atteinte à la réputation, en plus d'avoir une incidence défavorable sur les occasions d'affaires en cours et futures avec nos clients, nos employés et nos relations d'affaires. Nous continuons de surveiller activement l'augmentation des activités malveillantes en raison de l'intensification des tensions géopolitiques à l'échelle mondiale.

Nous continuons d'investir dans les gens, les processus et les technologies afin de renforcer nos capacités de répondre au caractère évolutif des menaces. Notre cadre en matière de sécurité de l'information est supervisé par le directeur de la sécurité de l'information, avec le soutien de la haute direction et de notre cadre de gestion du risque opérationnel. Notre cadre de sécurité de l'information et nos contrôles de gouvernance (principes directeurs, procédure et formation) sont harmonisés avec les normes reconnues de l'industrie, et ils sont conformes aux lois et aux règlements applicables. Notre chef de la protection des renseignements personnels supervise le programme de respect de la vie privée à l'échelle mondiale et établit des directives en matière de conformité au respect de la vie privée pour l'ensemble de l'entreprise.

Plus de 30 directeurs responsables de la protection des renseignements personnels de l'ensemble de l'entreprise aident nos divisions à prendre des décisions en matière de protection de la vie privée.

Nos contrôles et processus de sécurité bien établis ont pour objectif de protéger nos systèmes informatiques, ainsi que les données que nous confions nos Clients et nos employés. Notre stratégie de protection tire parti des évaluations du risque lié à la sécurité de l'information et des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée afin d'apprécier les risques potentiels. Le cadre de sécurité comprend également des mesures de protection à l'égard de la technologie et des processus, et il fait régulièrement la promotion de comportements sécuritaires. Dans le cadre de notre stratégie de sécurité à couches multiples, nous offrons chaque année des séances de formation de sensibilisation générale à la sécurité à tous nos employés, ainsi que des activités et des ressources de sensibilisation sur une base régulière.

Bon nombre de territoires dans lesquels nous faisons affaire élaborent et mettent en œuvre des exigences de déclaration pour ce qui est de la cybersécurité, ainsi qu'une législation plus contraignante relativement à protection de la vie privée des consommateurs, et plusieurs d'entre eux ont doté les organismes de réglementation de pouvoirs d'application plus importants et ont augmenté les amendes et les pénalités. Notre programme de respect de la vie privée à l'échelle mondiale vérifie l'engagement à l'égard de nos principes directeurs en matière de respect de la vie privée à l'échelle mondiale, des lois applicables localement et des principes directeurs locaux relatifs à la vie privée. Nous avons également établi dans l'ensemble de la Compagnie un réseau de directeurs responsables de la protection des renseignements personnels qui surveillent les nouvelles lois en matière de respect de la vie privée, assurent un suivi des directives en matière de gestion des renseignements personnels et aident à gérer, à communiquer et à résoudre les incidents pouvant compromettre le respect de la vie privée. En outre, nous offrons de la formation sur la protection de la vie privée, assurons un suivi régulier et avons contracté une assurance contre les cyberrisques afin d'atténuer l'incidence des incidents pouvant compromettre le respect de la vie privée.

Risque lié aux ressources humaines

Notre incapacité à recruter de nouveaux employés ayant les connaissances approfondies et les compétences nécessaires, à les fidéliser ou à les utiliser efficacement, ou encore notre incapacité à concevoir des programmes de rémunération et de gestion des talents qui motivent efficacement les employés et aident à façonner notre culture d'entreprise, peuvent avoir une incidence défavorable sur notre capacité à atteindre nos objectifs d'entreprise. Une incapacité à gérer le risque lié aux ressources humaines peut également mener à des pertes financières et à une perte de réputation directes, y compris des pertes découlant d'activités violant les droits de la personne, des lois relatives à l'emploi ou des règlements de santé et sécurité.

Afin d'atténuer ce risque, nous nous sommes dotés de principes directeurs, de pratiques et de programmes complets de gestion des ressources humaines afin de nous assurer de respecter les lois relatives à l'emploi, de réduire au minimum les risques d'inconduite de nos employés et d'aider ces derniers à perfectionner leurs compétences, leurs capacités et leur comportement afin de pouvoir répondre aux besoins futurs du secteur.

Risque lié à la conformité réglementaire, risque juridique et risque lié à la conduite commerciale

Nous sommes assujettis à un régime réglementaire de surveillance serrée de la part des autorités de réglementation du secteur des services financiers dans les territoires dans lesquels nous exerçons des activités. Notre incapacité à respecter les lois applicables ou à exercer nos activités conformément aux attentes des autorités de réglementation ou du public pourrait exercer une influence défavorable sur notre réputation et donner lieu à des contrôles réglementaires, des examens, des procédures et des règlements, à l'imposition d'amendes, de pénalités ou de restrictions à nos activités, des poursuites ou une incapacité à mettre en œuvre notre stratégie commerciale.

Notre premier directeur de la conformité supervise notre structure de conformité exhaustive à l'échelle de la Compagnie, qui est conforme à la réglementation du BSIF et d'autres autorités de réglementation. Cette structure encourage la gestion proactive du risque lié à la conformité et à la réglementation, et comprend des principes directeurs à l'échelle de la Compagnie et des secteurs d'activité, des lignes directrices en matière d'exploitation, des programmes visant la sensibilisation aux lois et règlements auxquels nous sommes assujettis, le suivi continu des faits récents juridiques et des changements de la réglementation, ainsi que des programmes de formation. Les programmes de formation des employés portent sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le terrorisme, la lutte contre les pots-de-vin et la corruption, les fraudes, la confidentialité des renseignements et la gestion du risque lié à la sécurité de l'information. Une gouvernance, une surveillance et une mise en œuvre efficaces constituent un effort coordonné entre les fonctions de première et de deuxième lignes de défense. La surveillance et la remise en question efficace de la deuxième ligne de défense s'appuie sur un réseau de directeurs de la conformité. Le premier directeur de la conformité présente régulièrement au conseil et aux comités du conseil un rapport traitant de la situation du programme de conformité, des principaux risques en matière de conformité, des tendances nouvelles en matière de réglementation, de la délégation ascendante de questions importantes et des principaux indicateurs de risque.

Risque lié à la technologie de l'information

L'utilisation de technologies et de systèmes informatiques est essentielle pour appuyer et maintenir nos activités commerciales. Nous utilisons les technologies pour appuyer pratiquement tous les aspects de notre entreprise et de nos affaires. Le contexte commercial en évolution rapide augmente le risque que notre stratégie en matière de technologies ne soit pas suffisamment agile pour s'adapter aux nouvelles demandes d'affaires en temps opportun, ce qui pourrait entraîner des pertes financières, une augmentation des coûts et une incapacité à répondre aux besoins de nos Clients.

Les initiatives à l'appui de notre stratégie d'affaires dépendent de la mise au point de solutions de technologie de l'information novatrices et de la mise à niveau de nos systèmes existants en temps opportun afin de répondre aux besoins d'affaires. Bien que nous prenions toutes les précautions raisonnables afin d'assurer que les systèmes de technologie de l'information demeurent disponibles, stables et à jour, il est impossible d'éliminer complètement tous les risques. Certaines modifications et mises à jour sont extrêmement complexes, et le risque existe qu'un problème technique non détecté interrompe ou perturbe, au moment de la mise en œuvre, les principaux systèmes de technologie de l'information ou applications d'entreprise.

Risque lié aux tiers

Nous entretenons diverses relations avec des tiers, y compris avec des distributeurs, des sous-traitants indépendants et des fournisseurs, notamment des fournisseurs de services d'impartition. Si ces tiers n'étaient pas en mesure de respecter leurs engagements en matière de services ou de fournir les services selon les normes établies, notre rentabilité ainsi que notre réputation s'en ressentiraient.

Pour gérer ces risques, nous avons élaboré des principes directeurs et des lignes directrices à l'échelle de la Compagnie, qui cadrent avec les exigences du BSIF et d'autres autorités de réglementation locales et établissent nos exigences à l'égard de l'identification, de l'évaluation, de la gestion et de la surveillance des risques liés aux tiers, ainsi que de la production de rapports sur ces risques. Notre programme prévoit une évaluation des risques liés aux tiers et un contrôle diligent renforcé dans les cas où un fournisseur aurait accès à des données personnelles ou à des données confidentielles, ou encore accès à des systèmes privés de la Sun Life. Les principaux éléments et risques associés aux tiers sont établis sous forme d'ententes écrites, et la Compagnie surveille le rendement des tiers en fonction de l'importance, de l'étendue et de la complexité des relations avec ceux-ci, ainsi que des risques connexes.

Risque lié à l'interruption des activités

Afin de pouvoir exercer leurs activités, nos entreprises sont dépendantes de la disponibilité d'employés formés et d'emplacements physiques ainsi que de l'accès aux technologies. Une perturbation importante de nos activités peut se produire si un ou plusieurs de ces éléments clés sont touchés de façon défavorable. Les perturbations de systèmes ainsi que des événements imprévus, y compris les pandémies, peuvent avoir une incidence négative sur le personnel et l'empêcher de se rendre au travail ou de mettre en œuvre les processus d'affaires opérationnels.

Pour gérer ce risque, nous avons adopté un programme de poursuite des affaires afin de faciliter la reprise des activités critiques. Ce programme comprend la planification de la poursuite des affaires, de la gestion de crise et de la reprise après sinistre. Nos principes directeurs, lignes directrices et procédés en matière d'exploitation assurent la cohérence des processus conçus pour assurer la poursuite des activités clés et la reprise efficace et efficiente des activités d'exploitation normales dans l'éventualité d'une interruption majeure. En plus du fait que nous mettons à jour et vérifions régulièrement le plan de poursuite des affaires de nos activités critiques, tous nos employés doivent suivre une formation annuelle dans le but de se sensibiliser à la poursuite des affaires, et nous disposons d'installations de stockage externes et d'une capacité en cas de défaillance destinées à réduire le temps d'arrêt et à accélérer la reprise des activités en cas d'interruption majeure.

Risque lié aux modèles

Nous utilisons des modèles complexes pour appuyer bon nombre d'activités opérationnelles, y compris le développement de produits et la fixation des prix, la gestion du capital, l'évaluation, la préparation des rapports financiers, la planification, la couverture, la gestion actif-passif, la gestion des risques et l'analytique avancée (notamment l'intelligence artificielle, des modèles prédictifs et des algorithmes aidant à la prise de décision). Le risque lié aux modèles correspond au risque que des pertes, qu'il s'agisse de pertes financières, de décisions d'affaires inappropriées ou mal avisées, d'atteinte à la réputation, ou d'autres incidences défavorables, surviennent en raison de données inexactes fournies par les modèles, ou d'une mauvaise utilisation ou interprétation de ces données.

Dans le but de gérer le risque de modèle, nous avons établi à l'échelle de la Compagnie des procédés rigoureux de gestion du risque liés aux modèles, sur la durée d'utilité de ceux-ci, en ce qui a trait à l'établissement, à l'utilisation, à la modification et au retrait des modèles. Les principes directeurs et les lignes directrices en matière d'exploitation définissent les exigences minimales fondées sur le risque de façon à ce que les modèles soient efficacement contrôlés et maintenus et adéquatement compris par les utilisateurs.

Risque lié à la gestion de l'information

En tant que fournisseur de services financiers à l'échelle internationale, nous traitons une grande quantité de renseignements dans plusieurs pays. Le risque lié à la gestion de l'information correspond a) à l'incapacité de saisir, de gérer et de conserver des registres commerciaux, et de les éliminer de façon appropriée, b) à l'incapacité de fournir des données valides, complètes, exactes, cohérentes, uniques ou en temps opportun pour appuyer les décisions d'affaires et c) à l'incapacité de gérer l'emplacement des données et l'accès aux données transfrontalières. L'entreprise qui ne gère pas ce risque pourrait subir des répercussions d'ordre financier ainsi qu'une atteinte à sa réputation, en plus de faire l'objet de démarches réglementaires, d'amendes ou de poursuites. Pour gérer et surveiller le risque lié à la gestion de l'information, nous avons mis en place un cadre de gouvernance des données, qui comprend un programme de gestion des dossiers, des pratiques exemplaires en matière de qualité des données et des contrôles de la résidence des données.

Nous continuons d'améliorer nos pratiques exemplaires en matière de gestion des risques afin de gérer les risques liés à l'IA générative, à mesure que nous repérons les cas d'utilisation et réalisons des expériences conçues pour repérer des occasions.

vi. Risque de liquidité

Description du risque

Le risque de liquidité est la possibilité que nous ne soyons pas en mesure de financer la totalité des engagements en matière de sorties de trésorerie et des exigences relatives aux garanties à mesure qu'ils arrivent à échéance, ce qui comprend le risque de devoir vendre des actifs à des prix plus bas et de subir ainsi des pertes à la vente. Ce risque comprend également les restrictions quant à notre capacité d'attribuer de façon efficace le capital parmi nos filiales en raison de différentes contraintes imposées par les marchés et par la réglementation sur les mouvements des fonds. Nos obligations de financement découlent du versement des prestations aux titulaires de contrat, des charges, des règlements de réassurance, des acquisitions d'actifs, des engagements en matière de placements, du versement de l'intérêt sur les dettes et de dividendes sur les actions ordinaires et privilégiées. Les sources de flux de trésorerie disponibles comprennent les primes et versements du fonds général, les entrées de fonds relatives aux placements (comme les échéances, les remboursements de capital, les revenus de placements et le produit des ventes d'actifs), les produits dégagés des activités de financement et les versements de dividendes et d'intérêts provenant de filiales. Nous avons entrepris différentes opérations de financement et avons conclu des contrats dérivés aux termes desquels nous pouvons être tenus de fournir une garantie ou de faire des paiements aux contreparties pour pallier la baisse de la valeur de marché d'actifs précis. Le montant des garanties ou des paiements requis peut augmenter dans certaines circonstances (notamment en cas de fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, des marchés des actions ou des taux de change), ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos liquidités.

Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de liquidité

Nous maintenons généralement un niveau prudent de liquidités et nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque de liquidité, qui sont décrits ci-dessous :

- Des pratiques de gouvernance du risque de liquidité, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et au comité d'examen des risques.
- Une gestion des liquidités conforme à nos principes directeurs en matière de gestion actif-passif et à nos directives d'exploitation à ce chapitre.
- Le maintien de plans d'urgence visant la gestion des liquidités lors d'un événement de liquidité.
- Des tests de tension effectués au moyen de la comparaison des paramètres de risque des ratios de liquidité aux seuils prévus par nos principes directeurs, dans le cadre d'un scénario de conditions défavorables sur un mois. Ces paramètres de risque des ratios de liquidité sont mesurés et gérés aux niveaux de l'entreprise et de l'entité juridique.
- Des tests de tension à l'égard de nos garanties, effectués au moyen de la comparaison des ratios de couverture des garanties aux seuils prévus par nos principes directeurs.
- Des programmes de gestion de la trésorerie et des programmes de gestion actif-passif qui soutiennent notre capacité de maintenir notre situation financière en nous assurant que nous disposons de liquidités et de flux de trésorerie suffisants pour couvrir nos besoins de financement éventuels. Nous investissons dans divers types d'actifs en vue de les harmoniser avec nos passifs au chapitre de la durée.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.
- Une gestion active et une surveillance étroite du niveau de notre capital et de nos actifs, ainsi que de la diversification et de la qualité du crédit à l'égard de nos placements.
- Le recours à diverses facilités de crédit pour les besoins généraux de l'entreprise.

Nous sommes assujettis aux diverses lois en vigueur dans les territoires où nous exerçons des activités. Dans certains territoires, la capacité des filiales de la FSL inc. à verser des dividendes ou à transférer des fonds est réglementée et peut nécessiter l'obtention d'approbations des autorités de réglementation locales et le respect de conditions précises dans certaines circonstances. Grâce à une gestion de trésorerie efficace et à une planification judicieuse de son capital, la FSL inc. fait en sorte que ses filiales, dans leur ensemble et individuellement, soient adéquatement financées et disposent des liquidités appropriées pour pouvoir respecter leurs engagements.

En nous fondant sur nos flux de trésorerie antérieurs et sur nos processus de gestion des liquidités, nous estimons que les flux de trésorerie provenant de nos activités d'exploitation continueront de nous procurer les liquidités dont nous aurons besoin pour nous acquitter de nos obligations liées au service de la dette et pour payer les autres charges à mesure qu'elles doivent être réglées.

Analyse des échéances des contrats d'assurance

Les tableaux suivants présentent les flux de trésorerie estimatifs futurs non actualisés liés aux actifs et aux passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de réassurance détenus présentés dans nos états consolidés de la situation financière. Ces flux de trésorerie comprennent des estimations relativement au moment et au paiement de règlements décès et invalidité, aux contrats rachetés, aux contrats arrivant à échéance, au paiement de rentes, aux garanties de taux minimaux sur les produits de fonds distincts, aux participations attribuables aux titulaires de contrat, aux sommes en dépôt, aux commissions et aux taxes sur les primes contrebalancées par les primes contractuelles futures de même qu'aux frais sur les contrats en vigueur. Ces estimations des flux de trésorerie sont fondées sur les hypothèses les plus probables dans la détermination des actifs et des passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de réassurance détenus. En raison de l'utilisation d'hypothèses, les flux de trésorerie réels seront différents de ces estimations. Les montants payables à vue, qui comprennent les sommes en dépôt, les participations capitalisées, les règlements en cours et la valeur des comptes des titulaires, sont inclus dans l'intervalle de un an ou moins. Les montants présentés dans le tableau diffèrent de la valeur comptable du portefeuille en raison de l'actualisation, des ajustements au titre du risque et du passif au titre de la couverture restante des contrats en vertu de la méthode de la répartition des primes.

Les montants présentés dans ce tableau comprennent le passif au titre des sinistres survenus pour les contrats évalués au moyen de la MRP, mais excluent le passif au titre de la couverture restante pour les contrats évalués au moyen de la MRP.

Aux 31 décembre	2023	2022
Passifs relatifs aux contrats d'assurance :		
1 an ou moins ¹⁾	11 428 \$	11 980 \$
De 1 an à 2 ans	3 670	4 111
De 2 à 3 ans	3 887	4 018
De 3 à 4 ans	4 128	4 278
De 4 à 5 ans	4 451	4 511
Plus de 5 ans	556 052	469 366
Total	583 616 \$	498 264 \$
Actifs relatifs aux contrats d'assurance :		
1 an ou moins ¹⁾	(463) \$	(324) \$
De 1 an à 2 ans	(323)	(341)
De 2 à 3 ans	(276)	(287)
De 3 à 4 ans	(248)	(254)
De 4 à 5 ans	(225)	(234)
Plus de 5 ans	(3 305)	(3 753)
Total	(4 840) \$	(5 193) \$
Passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus :		
1 an ou moins ¹⁾	140 \$	132 \$
De 1 an à 2 ans	83	80
De 2 à 3 ans	88	86
De 3 à 4 ans	91	89
De 4 à 5 ans	95	94
Plus de 5 ans	5 036	5 085
Total	5 533 \$	5 566 \$
Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus :		
1 an ou moins ¹⁾	(520) \$	(684) \$
De 1 an à 2 ans	(54)	(20)
De 2 à 3 ans	(69)	(31)
De 3 à 4 ans	(105)	(66)
De 4 à 5 ans	(130)	(104)
Plus de 5 ans	(11 330)	(12 102)
Total	(12 208) \$	(13 007) \$

¹⁾ Comprend des montants payables à vue de 4 800 M\$ (2022 – 4 779 M\$), de néant (2022 – néant), de néant (2022 – néant) et de (33) M\$ [2022 – (88) M\$] au titre des passifs relatifs aux contrats d'assurance, des actifs relatifs aux contrats d'assurance, des passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus et des actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus.

Analyse des échéances des autres passifs financiers

Les échéances contractuelles de nos passifs financiers et de nos engagements contractuels importants autres qu'au titre des contrats d'assurance aux 31 décembre 2023 et 2022 sont présentées dans le tableau ci-après.

Passifs financiers et engagements contractuels

31 décembre 2023 (en millions de dollars)	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Passifs relatifs aux contrats de placement ¹⁾	5 728 \$	2 518 \$	1 442 \$	1 727 \$	11 415 \$
Débitures de premier rang et financement non garanti ²⁾	2 347	28	28	533	2 936
Titres de créance subordonnés ²⁾	204	410	554	7 192	8 360
Ententes de rachats d'obligations	2 705	—	—	—	2 705
Créditeurs et charges à payer	8 665	—	—	—	8 665
Obligations locatives ³⁾	188	319	228	534	1 269
Emprunts garantis liés à la titrisation de prêts hypothécaires	306	885	560	535	2 286
Emprunts ²⁾	86	103	14	162	365
Facilités de crédit ⁴⁾	2 330	—	—	—	2 330
Total du passif	22 559 \$	4 263 \$	2 826 \$	10 683 \$	40 331 \$
Engagements contractuels ⁵⁾					
Emprunts, capitaux propres et emprunts hypothécaires contractuels	39 \$	1 199 \$	915 \$	2 756 \$	4 909 \$
Total des engagements contractuels	39 \$	1 199 \$	915 \$	2 756 \$	4 909 \$
31 décembre 2022 (en millions de dollars)	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Passifs relatifs aux contrats de placement ¹⁾	5 581 \$	2 037 \$	1 421 \$	1 609 \$	10 648 \$
Débitures de premier rang et financement non garanti ²⁾	2 353	28	28	548	2 957
Titres de créance subordonnés ²⁾	208	416	416	7 856	8 896
Ententes de rachats d'obligations	2 725	—	—	—	2 725
Créditeurs et charges à payer	8 080	—	—	—	8 080
Obligations locatives ³⁾	168	297	211	324	1 000
Emprunts garantis liés à la titrisation de prêts hypothécaires	87	767	757	762	2 373
Emprunts ²⁾	210	26	38	170	444
Facilités de crédit ⁴⁾	2 339	—	—	—	2 339
Total du passif	21 751 \$	3 571 \$	2 871 \$	11 269 \$	39 462 \$
Engagements contractuels ⁵⁾					
Emprunts, capitaux propres et emprunts hypothécaires contractuels	1 134 \$	1 202 \$	375 \$	2 359 \$	5 070 \$
Total des engagements contractuels	1 134 \$	1 202 \$	375 \$	2 359 \$	5 070 \$

¹⁾ Ces montants correspondent aux flux de trésorerie estimatifs non actualisés liés aux passifs relatifs aux contrats de placement présentés dans nos états consolidés de la situation financière.

²⁾ Paiements exigibles en fonction des échéances, qui comprennent également les paiements d'intérêts prévus. Le rachat réel de certains titres peut être devancé, puisque certains titres prévoient une option d'achat anticipé à la valeur nominale au gré de l'émetteur.

³⁾ Les obligations locatives sont incluses dans les états consolidés de la situation financière en raison de la mise en œuvre d'IFRS 16, *Contrats de location* (« IFRS 16 »).

⁴⁾ Reflète un changement apporté à la présentation à compter du 31 décembre 2022.

⁵⁾ Les engagements contractuels et les engagements liés aux contrats de location simple ne sont pas inscrits aux états consolidés de la situation financière. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces engagements, se reporter à la note 22 de nos états financiers consolidés annuels de 2023.

Pour de plus amples renseignements sur le risque de liquidité, se reporter à la note 6 de nos états financiers consolidés annuels de 2023, ainsi qu'à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle de 2023.

vii. Autres risques

Risques liés aux pandémies

Des pandémies, des épidémies ou des éclosions de maladies infectieuses pourraient avoir une incidence défavorable sur nos résultats, nos activités, notre situation financière ou nos liquidités, et pourraient entraîner des changements dans la façon dont nous exerçons nos activités. Les pandémies et les mesures imposées par les gouvernements partout dans le monde pourraient perturber l'économie mondiale, les marchés des capitaux, les chaînes d'approvisionnement, les activités commerciales et la productivité. Une détérioration potentielle des conditions de l'économie et des marchés attribuables aux pandémies ainsi que l'incidence de celles-ci sur les Clients, les secteurs et les pays pourraient nuire à nos activités, notamment au chapitre des ventes, des produits tirés des honoraires, du rendement des placements, des charges, des résultats d'exploitation, de la réputation et de la situation financière. Des répercussions défavorables prolongées pourraient avoir une incidence défavorable sur la rentabilité et également entraver notre accès aux marchés financiers, précariser nos liquidités ou notre situation financière ou entraîner l'abaissement de nos notations. De tels facteurs pourraient également accroître de nombreux autres risques décrits à la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle et à la rubrique K, « Gestion du risque » de ce document. Il s'agit notamment des risques suivants :

- les risques de marché, comme le risque actions, le risque de taux d'intérêt et le risque de corrélation, le risque lié aux biens immobiliers et le risque de change, y compris leur incidence sur les produits tirés des honoraires;
- le risque d'assurance, y compris des règlements plus élevés que prévu au chapitre de la mortalité et de la morbidité, ainsi que des comportements défavorables des titulaires de contrat, notamment des déchéances, retraits et rachats plus élevés que prévu au chapitre des contrats;
- le risque de crédit, y compris les risques liés aux défauts, aux baisses de valeur et aux révisions à la baisse;
- le risque commercial et stratégique, y compris le risque économique et géopolitique, le risque lié à la mise en œuvre de notre stratégie d'affaires, le risque lié à la distribution, le risque lié aux charges, l'évolution du comportement des Clients, les souscriptions, le rendement des placements et les modifications du cadre juridique et réglementaire;
- le risque opérationnel, y compris le risque lié à la sécurité de l'information et à l'atteinte à la vie privée, le risque lié aux ressources humaines, le risque lié à la conformité réglementaire, le risque juridique et le risque lié à la conduite commerciale, le risque lié à la technologie de l'information, le risque lié au traitement, le risque lié aux relations avec des tiers, le risque lié à l'interruption des activités et le risque lié à la gestion des changements, lorsqu'il est nécessaire de mettre en œuvre et d'exécuter rapidement de nouveaux programmes et de nouvelles procédures afin de soutenir des Clients, des conseillers, des employés ainsi que des gammes de produits et services;
- le risque de liquidité, y compris les garanties, et l'incidence des reports de paiement accordés notamment pour les placements et les primes d'assurance des titulaires de contrat.

Conformément aux protocoles et programmes établis dans notre cadre de gestion du risque, nous continuons à gérer les risques qui sont encourus lorsque nous fournissons des produits et services à des Clients, conformément à notre objectif de les aider à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain.

L. Information financière supplémentaire

1. Principales informations annuelles

(en millions de dollars, après impôt, sauf indication contraire)	IFRS 17 et IFRS 9		IFRS 4 et IAS 39 ¹⁾
	2023	2022	2021
Total des produits	40 774	5 769	35 688
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires	3 086	2 871	3 934
Bénéfice par action de base déclaré (en dollars)	5,27	4,90	6,72
Bénéfice par action déclaré (dilué) (en dollars)	5,26	4,89	6,69
Total de l'actif	333 241	323 608	345 370

¹⁾ IFRS 17 et IFRS 9 ont été adoptées le 1^{er} janvier 2023 et les résultats de 2022 ont été retraités. Se reporter à la note 2 de nos états financiers consolidés annuels de 2023. Les résultats de 2021 sont calculés selon IFRS 4 et IAS 39.

2. Éléments relatifs à l'état du résultat net

i. États du résultat net résumés par secteur d'activité

(en millions de dollars)	2023					2022	
	Canada	États-Unis	Gestion d'actifs	Asie	Organisation internationale	Total	Total
Produits des activités d'assurance	8 165	11 721	—	1 385	85	21 356	18 902
Produits tirés des placements (pertes de placements)	7 514	1 321	187	2 347	217	11 586	(20 580)
Produits tirés des honoraires	1 483	458	5 953	300	(362)	7 832	7 447
Produits	17 162	13 500	6 140	4 032	(60)	40 774	5 769
Charges afférentes aux activités	6 855	10 522	—	972	101	18 450	16 456
(Bénéfice net) charge nette lié aux contrats de réassurance détenus	164	(100)	—	7	(2)	69	153
(Produits financiers) charges financières d'assurance liés aux contrats d'assurance émis	6 415	1 250	—	1 897	113	9 675	(22 595)
(Produits financiers) charges financières de réassurance	2	(57)	—	(4)	—	(59)	440
(Diminution) augmentation des passifs relatifs aux contrats de placement	326	—	—	5	—	331	152
Autres produits	(102)	—	—	—	(67)	(169)	—
Charges d'intérêts	160	107	158	74	53	552	445
Charges d'exploitation et commissions	1 751	1 031	4 480	489	244	7 995	7 092
Total des charges	15 571	12 753	4 638	3 440	442	36 844	2 143
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	275	148	309	(10)	(261)	461	546
Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur autres instruments de capitaux propres	—	—	—	—	79	79	70
Bénéfice attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle et titulaires de contrat avec participation dans le bénéfice net des filiales	64	23	126	91	—	304	139
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – actionnaires ordinaires	1 252	576	1 067	511	(320)	3 086	2 871

Comparaison entre 2023 et 2022

Canada

Au Canada, les produits ont augmenté de 18,4 G\$ en 2023, principalement en raison de la hausse des produits nets tirés des placements découlant des variations de la juste valeur des placements.

États-Unis

Aux États-Unis, les produits ont augmenté de 8,0 G\$ en 2023, principalement en raison de la hausse des produits nets tirés des placements découlant des variations de la juste valeur des placements et de la hausse des produits des activités d'assurance.

Gestion d'actifs

Les produits de Gestion d'actifs ont augmenté de 0,4 G\$, ou 6 %, en 2023, en raison de la hausse des produits tirés des honoraires de Gestion SLC, partiellement contrebalancée par la baisse des produits tirés des honoraires de la MFS.

Asie

En Asie, les produits ont augmenté de 7,1 G\$ en 2023, principalement en raison de la hausse des produits nets tirés des placements découlant des variations de la juste valeur des placements.

Organisation internationale

La perte de l'Organisation internationale, qui s'est chiffrée à 0,1 G\$ en 2023 comparativement à une perte de 1,2 G\$ en 2022, est principalement attribuable à la vente de la Sun Life UK.

ii. Produits

Les produits sont principalement tirés des affaires liées à l'assurance-vie et de l'assurance-santé, à la gestion de placements et aux rentes et aux fonds communs de placement, ainsi que des placements et du résultat sur le capital de l'Organisation internationale qui ne sont pas attribués à un secteur d'activité stratégique. Le total des produits comprend : i) les produits tirés des activités d'assurance, ii) les produits nets tirés des placements et iii) les produits tirés des honoraires. Le total des produits exclut le résultat des activités de placement à l'égard des contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts.

Les produits des activités d'assurance comprennent la tranche des primes qui couvre les sinistres attendus et les charges directement attribuables au cours de la période, ainsi que le dégagement de l'ajustement au titre du risque et l'amortissement de la MSC pour la période. Les produits des activités d'assurance excluent la tranche des primes qui couvre le remboursement des composantes investissements.

Les produits nets tirés des placements comprennent les produits d'intérêts, les dividendes, les profits et les pertes réalisés et latents ainsi que les autres produits de placements liés aux actifs du fonds général. Les produits nets tirés des placements, comme les produits locatifs nets, les variations de la juste valeur et les profits (pertes) de change, proviennent également d'instruments non financiers. Les fluctuations trimestrielles de la valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net et les variations du taux de change d'actifs et de passifs peuvent exposer les produits nets tirés des placements à une certaine volatilité, ce qui peut avoir une incidence sur la comparabilité des produits d'une période à l'autre. La variation de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net est principalement attribuable à des facteurs liés au marché, comme les taux d'intérêt, les écarts de crédit et les rendements des capitaux propres. Les titres de créance et de capitaux propres qui soutiennent les passifs relatifs aux contrats d'assurance sont généralement désignés ou classés à la juste valeur par le biais du résultat net, et les variations de la juste valeur de ces actifs sont comptabilisées dans les produits nets tirés des placements des états consolidés du résultat net. Les variations de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net soutenant les passifs relatifs aux contrats d'assurance sont neutralisées en grande partie par les variations correspondantes des passifs, exception faite des passifs pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts.

Les produits tirés des honoraires comprennent les honoraires liés à la distribution, les frais de gestion de fonds et les autres frais basés sur l'actif, qui sont principalement gagnés au sein du secteur Gestion d'actifs. Les produits tirés des honoraires comprennent également les honoraires relatifs aux services administratifs et autres honoraires, qui sont gagnés principalement dans les secteurs Canada et États-Unis. Les équivalents de primes et de versements des services administratifs seulement (« SAS ») et les versements reçus par la Compagnie et liés à des contrats de placement, notamment en ce qui a trait aux fonds distincts, aux fonds communs de placement et aux fonds gérés, ne sont pas inclus dans les produits. La Compagnie perçoit cependant des produits tirés des honoraires relatifs à ces contrats, lesquels sont inclus dans les produits. Les produits tirés des honoraires et les équivalents de primes et de versements SAS font partie intégrante de nos activités; par conséquent, les produits ne tiennent pas compte de la totalité des souscriptions et autres activités qui ont eu lieu au cours des périodes respectives.

(en millions de dollars)	2023	2022
Produits des activités d'assurance		
Rentes	2 258	2 244
Assurance-vie	5 356	5 220
Assurance-santé	13 742	11 438
Total des produits des activités d'assurance	21 356	18 902
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements)	11 586	(20 580)
Produits tirés des honoraires	7 832	7 447
Total des produits	40 774	5 769

Comparaison entre 2023 et 2022

Le total des produits a augmenté de 35,0 G\$, principalement en raison de la hausse des produits nets tirés des placements découlant des variations de la juste valeur des placements et de la hausse des produits des activités d'assurance. L'incidence du change est venue augmenter les produits de 0,7 G\$. Par secteur d'activité, les produits reflètent la hausse des produits nets tirés des placements au Canada, en Asie, aux États-Unis et à l'Organisation internationale, ainsi que la hausse des produits des activités d'assurance, principalement aux États-Unis.

Les produits des activités d'assurance ont augmenté de 2,5 G\$, ou 13 %, principalement en raison de la hausse des produits des activités d'assurance-maladie aux États-Unis.

Les produits nets tirés des placements ont augmenté de 32,2 G\$, principalement en raison des variations de la juste valeur des placements attribuables à l'incidence des taux d'intérêt, des écarts de crédit et des marchés des actions.

Les produits tirés des honoraires ont augmenté de 0,4 G\$, ou 5 %, reflétant la hausse des produits tirés des honoraires enregistrée par Gestion SLC, partiellement contrebalancée par la baisse des produits tirés des honoraires de nos autres activités de gestion de patrimoine et d'actifs.

iii. Charges

(en millions de dollars)	2023	2022
Charges		
Charges afférentes aux activités d'assurance	18 450	16 456
(Bénéfice net) charge nette lié aux contrats de réassurance détenus	69	153
(Produits financiers) charges financières d'assurance liés aux contrats d'assurance émis	9 675	(22 595)
(Produits financiers) charges financières de réassurance	(59)	440
(Diminution) augmentation des passifs relatifs aux contrats de placement	331	152
Autres produits	(169)	—
Charges d'intérêts	552	445
Charges d'exploitation et commissions	7 995	7 092
Total des charges	36 844	2 143

Le total des charges s'est établi à 36,8 G\$, en hausse de 34,7 G\$ en 2023 par rapport à l'exercice précédent, reflétant principalement la hausse des charges financières d'assurance liées aux contrats d'assurance émis.

Les charges afférentes aux activités d'assurance se sont chiffrées à 18,5 G\$, en hausse de 2,0 G\$, ou 12 %, en 2023 par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison des hausses enregistrées aux États-Unis.

La charge nette liée aux contrats de réassurance détenus a diminué de 0,1 G\$ en 2023 par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison des résultats enregistrés au Canada.

Les charges financières d'assurance liées aux contrats d'assurance émis se sont établies à 9,7 G\$, en hausse de 32,3 G\$ en 2023, principalement en raison des résultats enregistrés au Canada, en Asie et aux États-Unis.

Les produits financiers de réassurance se sont établis à 59 M\$, comparativement à une charge de 440 M\$ à l'exercice précédent, principalement en raison des produits tirés des activités de réassurance aux États-Unis.

La variation des passifs relatifs aux contrats de placement a augmenté de 179 M\$, principalement en raison des résultats enregistrés au Canada.

Les autres produits ont trait à la vente de la Sun Life UK et à la vente des activités liées aux marchés spéciaux. Pour plus d'informations, se reporter à la note 3 de nos états financiers consolidés annuels de 2023.

Les charges d'intérêts se sont établies à 0,6 G\$, en hausse de 0,1 G\$, ou 24 %, en 2023 par rapport à l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation et les commissions ont augmenté de 0,9 G\$, ou 13 %, en 2023 par rapport à l'exercice précédent, en raison des résultats enregistrés à Gestion d'actifs, au Canada et aux États-Unis ainsi que de l'incidence défavorable du change de 191 M\$. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 17 de nos états financiers consolidés annuels de 2023.

iv. Taxes et impôts

Impôt sur le résultat

En 2023, nous avons enregistré une charge d'impôt sur le résultat de 461 M\$ sur un bénéfice net déclaré avant impôt de 3 930 M\$, ce qui correspond à un taux d'imposition effectif de 11,7 % (2022 - 546 M\$, 3 626 M\$ et 15,0 %, respectivement).

En 2023, pour ce qui est du bénéfice sous-jacent¹⁾, nous avons enregistré une charge d'impôt sur le résultat de 811 M\$ sur notre bénéfice net sous-jacent avant impôt de 4 685 M\$, ce qui correspond à un taux d'imposition effectif de 17,3 % se situant au sein de la fourchette prévue de 15 % à 20 % (2022 - 637 M\$, 4 127 M\$ et 15,5 %, respectivement).

Se reporter à la rubrique D, « Rentabilité – 5 – Impôt sur le résultat », du présent document pour plus de renseignements sur nos taux d'imposition effectifs.

1) Les taxes sur les primes comprennent l'impôt sur les produits tirés des placements.

Autres taxes et impôts

Outre l'impôt sur le résultat, nous payons diverses taxes et divers impôts indirects dans des territoires où nous exerçons nos activités. Les taxes et impôts indirects comprennent les taxes sur les primes, l'impôt sur les produits tirés des placements, les cotisations sociales, l'impôt foncier, les taxes de vente, les taxes d'affaires et autres, comme suit :

(en millions de dollars)	2023	2022
Charge d'impôt sur le résultat	461	546
Taxes et impôts indirects		
Taxes sur primes (déduction faite des taxes sur primes au titre des affaires cédées) ¹⁾	532	453
Cotisations sociales	241	221
Impôt foncier	136	130
Taxe sur les produits et services (« TPS »), taxe de vente harmonisée (« TVH ») et autres taxes de vente	124	130
Taxes d'affaires et autres	54	50
Total des taxes et impôts indirects	1 087	984
Total des taxes et impôts	1 548	1 530

¹⁾ Les taxes sur les primes comprennent l'impôt sur les produits tirés des placements.

3. Éléments relatifs à l'état de la situation financière

i. Variations des éléments relatifs à l'état de la situation financière

Au 31 décembre 2023, l'actif du fonds général totalisait 204,8 G\$ (31 décembre 2022 – 198,3 G\$), reflétant principalement une augmentation de la juste valeur des placements découlant de la baisse des taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2023, le solde du passif net au titre des contrats d'assurance émis¹⁾ s'élevait à 135,5 G\$ (31 décembre 2022 – 131,2 G\$), reflétant principalement les produits financiers et charges financières d'assurance ainsi que les flux de trésorerie liés aux activités d'assurance, partiellement contrebalancés par les cessions et la variation des résultats des activités d'assurance.

Le total des capitaux propres attribuables aux actionnaires, qui comprennent les actions privilégiées et les autres instruments de capitaux propres, se chiffrait à 23,6 G\$ au 31 décembre 2023 (31 décembre 2022 – 22,5 G\$). Cette variation du total des capitaux propres attribuables aux actionnaires comprenait :

- un bénéfice net attribuable aux actionnaires total de 3 165 M\$, avant les dividendes privilégiés de 79 M\$;
- des profits nets latents sur les actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global de 485 M\$; ces éléments ont été partiellement contrebalancés par :
- des dividendes de 1 762 M\$ versés sur les actions ordinaires;
- l'incidence défavorable du change de 344 M\$ incluse dans les autres éléments du résultat global;
- une diminution de 186 M\$ découlant du rachat et de l'annulation d'actions ordinaires;
- l'incidence de 156 M\$ de l'acquisition d'AAM²⁾.

Au 26 janvier 2024, la FSL inc. avait 584 631 371 actions ordinaires, 3 428 382 options visant l'acquisition d'actions ordinaires de la FSL inc. et 52 200 000 actions de catégorie A en circulation.

ii. Arrangements hors bilan

Dans le cours normal de nos activités, nous prenons divers arrangements financiers. Ces arrangements ont principalement pour objet de générer des frais de gestion et d'élargir les écarts dégagés sur le portefeuille d'affaires correspondant, ainsi que de réduire les coûts de financement.

Bien que la plupart de ces activités figurent dans l'actif ou le passif de notre bilan, certaines d'entre elles ne sont pas inscrites au bilan ou y sont inscrites pour des montants qui diffèrent de la valeur réelle ou du montant notionnel de référence des contrats. Les activités hors bilan comprennent notamment la titrisation et le prêt de titres. Pour plus de détails, se reporter à la note 5 de nos états financiers consolidés annuels de 2023.

iii. Dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles

La Compagnie a réalisé son test de dépréciation annuel du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée au quatrième trimestre de 2023. Des pertes de valeur de néant sur le goodwill ont été comptabilisées en 2023 (2022 – 170 M\$). Des pertes de valeur de 5 M\$ sur les immobilisations incorporelles ont été comptabilisées en 2023 (2022 – 18 M\$).

iv. Engagements, garanties, éventualités et questions de réassurance

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons des contrats de location, des contrats d'impartition et des contrats prévoyant l'indemnisation de tiers. Nous sommes également partie, à l'occasion, à des procédures d'arbitrage avec certaines des compagnies avec lesquelles la Compagnie a passé des contrats en vue de se réassurer. De plus amples renseignements sur nos engagements, nos garanties et nos éventualités sont fournis à la note 22 de nos états financiers consolidés annuels de 2023. Un tableau faisant le sommaire de nos passifs financiers et de nos engagements contractuels importants figure dans le présent rapport de gestion à la rubrique K, « Gestion du risque – 9 – Catégories de risque – vi – Risque de liquidité ».

¹⁾ Pour plus de renseignements au sujet des variations du montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance, se reporter aux notes 10.A et 10.B des états financiers consolidés annuels de 2023.

²⁾ L'acquisition d'une participation majoritaire dans Advisors Asset Management, Inc. (l'« acquisition d'AAM »). Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3 de nos états financiers consolidés annuels de 2023.

4. Rentabilités du quatrième trimestre de 2023

Le tableau suivant présente le rapprochement de notre bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (le « bénéfice net déclaré ») et de notre bénéfice net sous-jacent pour les quatrième trimestres de 2023 et 2022. Tous les facteurs dont il est question dans le présent document et qui ont une incidence sur le bénéfice net sous-jacent s'appliquent également au bénéfice net déclaré. Certains ajustements et certains éléments importants ont également une incidence sur la MSC, comme les résultats enregistrés au chapitre de la mortalité et les modifications des hypothèses. Se reporter à la rubrique F, « Marge sur services contractuels », du présent document pour plus d'information.

(en millions de dollars, après impôt)	T4 23	T4 22 ¹⁾
Bénéfice net sous-jacent par type d'activité²⁾ :		
Gestion de patrimoine et d'actifs	439	412
Santé et protection collective	365	321
Protection individuelle	284	231
Charges de l'Organisation internationale et autres	(105)	(72)
Bénéfice net sous-jacent²⁾	983	892
À ajouter : Incidence des marchés ¹⁾	(193)	224
Modifications des hypothèses et mesures de la direction	(1)	12
Autres ajustements	(40)	37
Bénéfice net déclaré – actionnaires ordinaires	749	1 165
Rendement des capitaux propres sous-jacent ²⁾	18,4 %	17,7 %
Rendement des capitaux propres déclaré ²⁾	14,0 %	23,2 %
Éléments importants attribuables au bénéfice net déclaré et au bénéfice net sous-jacent²⁾		
Mortalité	(5)	(43)
Morbidité	91	110
Déchéances et autres comportements des titulaires de contrat	(11)	(1)
Charges	(26)	(4)
Crédit ³⁾	(18)	(11)
Autres ⁴⁾	(2)	17

¹⁾ Les résultats retraités de 2022 pourraient ne pas être entièrement représentatifs de notre bénéfice futur, car nous ne gérons pas nos portefeuilles d'actifs et de passifs en vertu des nouvelles normes. Se reporter à la rubrique « Note aux lecteurs : Résultats retraités de 2022 par suite de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9 » de la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », du présent document.

²⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document. Pour plus de renseignements sur les types d'activité des secteurs d'activité de la Sun Life, se reporter à la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », du présent document.

³⁾ Le poste Crédit tient compte des modifications de notations des actifs évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, ainsi que de l'incidence des pertes de crédit attendues pour les actifs évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

⁴⁾ D'autres éléments importants sont comptabilisés aux postes Résultat net des activités d'assurance et Résultat net des activités de placement de l'analyse des composants du bénéfice. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

Comparaison trimestrielle – entre le T4 2023 et le T4 2022

Le bénéfice net sous-jacent¹⁾ s'est établi à 983 M\$, en baisse de 91 M\$, ou 10 %, en raison des facteurs suivants :

- **Gestion de patrimoine et d'actifs¹⁾** en hausse de 27 M\$: augmentation du bénéfice tiré des honoraires de Gestion d'actifs et des produits tirés des placements découlant de la croissance des volumes et de l'augmentation des rendements.
- **Santé et protection collective¹⁾** en hausse de 44 M\$: croissance des primes tirées des affaires aux États-Unis et au Canada, amélioration des résultats au chapitre de l'assurance-invalidité au Canada et augmentation de l'apport des placements aux États-Unis, partiellement contrebalancées par la baisse des résultats enregistrés au chapitre des garanties de frais dentaires aux États-Unis.
- **Protection individuelle¹⁾** en hausse de 53 M\$: croissance des activités reflétant l'essor favorable des souscriptions en Asie et augmentation de l'apport des placements au Canada, partiellement contrebalancées par la baisse du bénéfice en raison de la vente de la Sun Life UK²⁾.
- **Charges de l'Organisation internationale et autres¹⁾** : hausse de (33) M\$ de la perte nette en raison de l'augmentation des charges d'exploitation reflétant la croissance des affaires et les investissements continus dans les activités, partiellement contrebalancés par la baisse du taux d'imposition effectif.
- Hausse du bénéfice relatif au surplus, principalement en raison de l'augmentation des produits d'intérêts nets et de la diminution des pertes réalisées.

¹⁾ Se reporter à la rubrique D, « Rentabilité » du présent document pour plus de précisions sur des éléments importants attribuables aux éléments du bénéfice net déclaré et du bénéfice net sous-jacent et à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS » du présent document pour un rapprochement entre le bénéfice net déclaré et le bénéfice net sous-jacent. Pour plus de renseignements sur les types d'activité dans les secteurs d'activité/organisations de la Sun Life, se reporter à la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », du présent document.

²⁾ Se reporter à la section D, « Rentabilité », du présent document pour obtenir plus de renseignements sur la vente de la Sun Life UK, sur les résultats liés aux placements immobiliers, sur la variation du taux d'imposition au Canada et sur la variation de l'impôt sur le revenu des sociétés des Bermudes.

Le bénéfice net déclaré s'est chiffré à 749 M\$, en baisse de 416 M\$, ou 36 %, en raison des éléments suivants :

- L'incidence défavorable des marchés reflétant principalement les taux d'intérêt et les résultats liés aux placements immobiliers¹⁾.
- L'incidence de la variation du taux d'imposition au Canada au cours de l'exercice précédent¹⁾.
- Les variations de la juste valeur de la participation de la direction dans les actions de la MFS. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :
- l'augmentation du bénéfice net sous-jacent;
- l'incidence de la modification de l'impôt sur le revenu des sociétés des Bermudes¹⁾;
- la diminution des coûts liés à l'intégration de DentaQuest.

L'incidence du change a donné lieu à une augmentation de 2 M\$ et de 3 M\$ du bénéfice net sous-jacent et du bénéfice net déclaré, respectivement.

Au quatrième trimestre de 2023, le taux d'imposition effectif (l'économie)²⁾ sur le bénéfice net sous-jacent et le bénéfice net déclaré s'est établi à 16,5 % et à (11,1) %, respectivement. Notre taux d'imposition effectif pour le trimestre représente une économie d'impôt, le recul des taux d'intérêt ayant entraîné une augmentation des produits tirés des placements exonérés d'impôt. Nous avons également comptabilisé une économie d'impôt de 51 M\$ découlant de l'établissement d'un actif d'impôt différé à l'égard de la transition économique autorisée en vertu du nouveau régime d'impôt sur le revenu des sociétés des Bermudes. Ces ajustements comptabilisés au cours du quatrième trimestre de 2023 se sont traduits par une économie d'impôt nette.

Rendement des différents secteurs d'activité - quatrième trimestre

Nous gérons nos activités et présentons nos résultats financiers en fonction de cinq secteurs d'activité. La section ci-après décrit les activités et la performance financière des secteurs suivants : Gestion d'actifs, Canada, États-Unis, Asie et Organisation internationale.

Le tableau suivant présente les différences entre notre bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) et notre bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) par secteur d'activité.

(en millions de dollars)	T4 23					
	Gestion d'actifs	Canada	États-Unis	Asie	Organisation internationale	Total
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)	331	350	253	143	(94)	983
À ajouter : Incidence des marchés (avant impôt)	(11)	(223)	(60)	(142)	—	(436)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (avant impôt)	—	72	(65)	(1)	—	6
Autres ajustements (avant impôt)	(39)	(6)	(65)	(8)	—	(118)
Charge (économie) d'impôt	16	155	38	52	53	314
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – actionnaires ordinaires	297	348	101	44	(41)	749
	T4 22 ¹⁾					
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)	324	265	230	135	(62)	892
À ajouter : Incidence des marchés (avant impôt) ¹⁾	(8)	250	21	(110)	26	179
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (avant impôt)	—	(185)	71	71	17	(26)
Autres ajustements (avant impôt)	1	(5)	(135)	15	(17)	(141)
Charge (économie) d'impôt	4	128	15	(19)	133	261
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – actionnaires ordinaires	321	453	202	92	97	1 165

¹⁾ Les résultats retraités de 2022 pourraient ne pas être entièrement représentatifs de notre bénéfice futur, car nous ne gérons pas nos portefeuilles d'actifs et de passifs en vertu des nouvelles normes. Se reporter à la rubrique « Note aux lecteurs : Résultats retraités de 2022 par suite de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9 » de la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », du présent document.

¹⁾ Se reporter à la section D, « Rentabilité », du présent document pour obtenir plus de renseignements sur la vente de la Sun Life UK, sur les résultats liés aux placements immobiliers, sur la variation du taux d'imposition au Canada et sur la variation de l'impôt sur le revenu des sociétés des Bermudes.

²⁾ Notre taux d'imposition effectif sur le bénéfice net déclaré est calculé en fonction du total du bénéfice (de la perte) avant impôt, tel qu'il est présenté à la note 19 de nos états financiers consolidés annuels de 2023. Notre taux d'imposition effectif sur le bénéfice net sous-jacent est calculé en fonction du bénéfice net sous-jacent avant impôt, comme l'explique la rubrique H, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document, et de la charge d'impôt connexe.

Comparaison trimestrielle – entre le T4 2023 et le T4 2022

Gestion d'actifs

Le bénéfice net sous-jacent de Gestion d'actifs s'est établi à 331 M\$, en hausse de 7 M\$, ou 2 %, en raison des facteurs suivants :

- **MFS** : diminution de 15 M\$ (diminution de 11 M\$ US) attribuable à la hausse des charges, contrebalancée par la hausse des produits tirés des honoraires relatifs à l'actif net moyen. La marge d'exploitation nette avant impôt de la MFS¹⁾ s'est établie à 39 % au quatrième trimestre de 2023, comparativement à 40 % à l'exercice précédent.
- **Gestion SLC** : augmentation de 22 M\$ attribuable à l'augmentation du bénéfice sous-jacent découlant de l'augmentation des produits tirés des honoraires et des produits tirés des placements en capitaux de lancement. Les produits tirés des honoraires¹⁾ ont augmenté de 26 % en raison de la hausse de l'actif géré, reflétant une mobilisation et un déploiement de capitaux solides sur l'ensemble de la plateforme ainsi que l'acquisition d'AAM²⁾. La marge sur le bénéfice tiré des honoraires¹⁾ et la marge d'exploitation nette avant impôt¹⁾ se sont établies à 24 % et à 22 %, respectivement, pour le quatrième trimestre de 2023 (quatrième trimestre de 2022 – 24 % et 23 %, respectivement).

Le bénéfice net déclaré de Gestion d'actifs s'est établi à 297 M\$, en baisse de 24 M\$, ou 7 %, reflétant en grande partie les variations de la juste valeur de la participation de la direction dans les actions de la MFS.

Canada

Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 350 M\$, en hausse de 85 M\$, ou 32 %, en raison des facteurs suivants :

- **Gestion de patrimoine et d'actifs** : augmentation de 20 M\$ en raison de l'augmentation des produits tirés des placements découlant de la hausse des volumes et des rendements.
- **Santé et protection collective** : augmentation de 57 M\$ en raison de la croissance des primes tirées des affaires et de l'amélioration des résultats enregistrés au chapitre de l'invalidité, reflétant l'augmentation des marges, la baisse du volume de règlements et la réduction de la durée des règlements.
- **Protection individuelle** : hausse de 8 M\$ en raison de la hausse de l'apport des placements, partiellement contrebalancée par les résultats défavorables enregistrés au chapitre de la mortalité.
- Une hausse du bénéfice relatif au surplus, principalement attribuable aux profits réalisés au cours de l'exercice considéré.

Le bénéfice net déclaré s'est établi à 348 M\$, en baisse de 105 M\$, ou 23 %, en raison de l'incidence des marchés, principalement attribuable aux taux d'intérêt et aux résultats liés aux placements immobiliers, et de l'incidence de la variation du taux d'imposition au Canada³⁾ au cours de l'exercice précédent, facteurs partiellement contrebalancés par l'incidence des modifications des hypothèses et mesures de la direction et par l'augmentation du bénéfice net sous-jacent.

États-Unis

Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 187 M\$ US, en hausse de 14 M\$ US, ou 8 %, en raison des facteurs suivants :

- **Santé et protection collective** : diminution de 7 M\$ US en raison des résultats à la baisse pour les garanties de frais dentaires, reflétant l'incidence du réexamen de l'admissibilité au régime Medicaid après la fin de l'urgence de santé publique, partiellement contrebalancées par la hausse des résultats des Garanties collectives. Aux Garanties collectives, la forte croissance des produits, la hausse du résultat net des activités de placement et les résultats favorables enregistrés au chapitre de la mortalité ont été partiellement contrebalancés par les résultats moins favorables enregistrés au chapitre de la morbidité.
- **Protection individuelle** : hausse de 21 M\$ US en raison de l'inclusion des activités de rentes à constitution immédiate au Royaume-Uni⁴⁾ et de l'amélioration des résultats enregistrés au chapitre de la mortalité.

Le bénéfice net déclaré s'est établi à 77 M\$ US, en baisse de 74 M\$ US, ou 49 %, en raison de l'incidence des modifications des hypothèses et mesures de la direction et de l'incidence des marchés, principalement attribuable aux taux d'intérêt et aux résultats liés aux placements immobiliers, facteurs contrebalancés en partie par la baisse des coûts d'intégration de DentaQuest et par l'augmentation du bénéfice net sous-jacent.

¹⁾ Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

²⁾ Le 1^{er} février 2023, nous avons conclu l'acquisition d'une participation majoritaire dans Advisors Asset Management, Inc. (« l'acquisition d'AAM »), une société de distribution aux particuliers indépendante de premier plan aux États-Unis, avec l'option d'acquérir la participation restante à compter de 2028.

³⁾ Le 15 décembre 2022, une loi imposant une surtaxe additionnelle de 1,5 % sur le bénéfice imposable supérieur à 100 M\$ des banques et des sociétés d'assurance-vie a été adoptée au Canada (la « modification du taux d'imposition au Canada »). Cette loi s'appliquait rétroactivement jusqu'à la date de publication du budget fédéral, le 7 avril 2022. Par conséquent, le bénéfice net déclaré pour le secteur Canada a augmenté de 90 M\$ au quatrième trimestre de 2022, et cette augmentation est reflétée au poste Autres ajustements.

⁴⁾ Le 3 avril 2023, nous avons conclu la vente de la SLF of Canada UK Limited à Phoenix Group Holdings plc (la « vente de la Sun Life UK »). En vertu de l'entente, nous conserverons notre participation économique dans les activités de rentes à constitution immédiate par l'entremise d'un traité de réassurance et, depuis le deuxième trimestre de 2023, ces activités sont présentées dans la Gestion des affaires en vigueur de notre secteur États-Unis. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3 de nos états financiers consolidés annuels de 2023.

Asie

Le bénéfice net sous-jacent s'est chiffré à 143 M\$, en hausse de 8 M\$, ou 6 %, en raison des facteurs suivants :

- **Protection individuelle** : hausse de 20 M\$ en raison de la croissance des affaires attribuable à l'essor favorable des souscriptions, partiellement contrebalancée par une baisse du bénéfice relatif au surplus.
- **Charges du bureau régional et autres** : augmentation de (12) M\$ de la perte nette, reflétant principalement les investissements continus dans les activités dans l'ensemble de l'Asie.

Le bénéfice net déclaré s'est établi à 44 M\$, en baisse de 48 M\$, ou 52 %, en raison de l'incidence des modifications des hypothèses et mesures de la direction, partiellement contrebalancée par l'incidence de la modification de l'impôt sur le revenu des sociétés des Bermudes¹⁾.

Organisation internationale

La perte nette sous-jacente s'est établie à 94 M\$, comparativement à une perte nette sous-jacente de 62 M\$ à l'exercice précédent, reflétant la vente de la Sun Life UK²⁾ et la hausse des charges d'exploitation, partiellement contrebalancées par la baisse du taux d'imposition effectif.

La perte nette déclarée s'est établie à 41 M\$, comparativement à un bénéfice net déclaré de 97 M\$ à l'exercice précédent, reflétant l'incidence de la vente de la Sun Life UK²⁾, l'incidence de litiges d'ordre fiscal³⁾ au cours de l'exercice précédent et la variation de la perte nette sous-jacente.

5. Croissance du quatrième trimestre de 2023

Les produits se sont établis à 18,7 G\$, en hausse de 10,2 G\$ par rapport à la période correspondante de 2022, principalement en raison des variations de la juste valeur des actifs découlant de la baisse des taux d'intérêt. L'incidence du change est venue augmenter les produits de 30 M\$.

¹⁾ Le 27 décembre 2023, les Bermudes ont adopté la Corporate Income Tax Act 2023, qui viendra appliquer un impôt sur le résultat de 15 % à compter du 1^{er} janvier 2025. La loi adoptée prévoit un ajustement de transition économique venant harmoniser plus étroitement le point de départ d'une entité aux fins du régime fiscal avec sa situation économique avant l'application de l'impôt sur le revenu des sociétés de 2023. L'avantage lié à cet ajustement de transition économique a été comptabilisé en 2023. Par conséquent, le bénéfice net déclaré a augmenté de 51 M\$ pour le quatrième trimestre, et cette augmentation est reflétée au poste Autres ajustements.

²⁾ Le 3 avril 2023, nous avons conclu la vente de la SLF of Canada UK Limited à Phoenix Group Holdings plc (la « vente de la Sun Life UK »). En vertu de l'entente, nous conserverons notre participation économique dans les activités de rentes à constitution immédiate par l'entremise d'un traité de réassurance et, depuis le deuxième trimestre de 2023, ces activités sont présentées dans la Gestion des affaires en vigueur de notre secteur États-Unis. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3 de nos états financiers consolidés annuels de 2023.

³⁾ Les litiges d'ordre fiscal comprennent les produits tirés des placements exonérés d'impôt comptabilisés dans le bénéfice net déclaré pour les deux exercices, ainsi que l'incidence de la modification du taux d'imposition au Canada. Le 15 décembre 2022, une loi imposant une surtaxe additionnelle de 1,5 % sur le bénéfice imposable supérieur à 100 M\$ des banques et des sociétés d'assurance-vie a été adoptée au Canada (la « modification du taux d'imposition au Canada »). Cette loi s'appliquait rétroactivement jusqu'à la date de publication du budget fédéral, le 7 avril 2022. Par conséquent, le bénéfice net déclaré de l'Organisation internationale a augmenté de 51 M\$ au quatrième trimestre de 2022, et cette hausse est reflétée au poste Autres ajustements.

6. Résultats financiers trimestriels

Le tableau ci-dessous présente un sommaire de nos résultats des huit trimestres les plus récents. Une analyse plus détaillée des résultats trimestriels historiques figure dans nos rapports de gestion intermédiaires et annuels pour les périodes visées.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Résultats trimestriels											
	IFRS 17 et IFRS 9 ¹⁾								IFRS 4 et IAS 39 ¹⁾			
	T4 23	T3 23	T2 23	T1 23	T4 22	T3 22	T2 22	T1 22	T4 22	T3 22	T2 22	T1 22
Total des produits	18 684	2 439	7 668	11 983	8 494	4 901	(2 967)	(4 659)	12 301	8 630	2 011	380
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires												
Bénéfice net sous-jacent ²⁾	983	930	920	895	892	949	808	720	990	949	892	843
À ajouter : Incidence des marchés	(193)	23	(220)	(64)	224	(361)	118	(2)	(136)	(160)	(152)	38
Modifications des hypothèses et mesures de la direction	(1)	35	7	(5)	12	(131)	(22)	(27)	54	7	—	1
Autres ajustements	(40)	(117)	(47)	(20)	37	(346)	26	(26)	43	(330)	45	(24)
Bénéfice net déclaré – actionnaires ordinaires	749	871	660	806	1 165	111	930	665	951	466	785	858
Bénéfice par action dilué (en dollars)												
Bénéfice sous-jacent ²⁾	1,68	1,59	1,57	1,52	1,52	1,62	1,38	1,23	1,69	1,62	1,52	1,44
Bénéfice déclaré	1,28	1,48	1,12	1,37	1,98	0,19	1,58	1,13	1,62	0,80	1,34	1,46
Bénéfice par action de base déclaré (en dollars)												
Bénéfice déclaré	1,28	1,49	1,12	1,37	1,99	0,19	1,59	1,13	1,62	0,80	1,34	1,46
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) par secteur²⁾												
Gestion d'actifs	331	330	296	282	324	298	295	321	313	295	270	326
Canada	350	338	372	316	265	293	299	206	324	300	344	298
États-Unis	253	185	215	237	230	227	134	107	240	216	154	118
Asie	143	166	150	141	135	153	118	133	152	175	148	152
Organisation internationale	(94)	(89)	(113)	(81)	(62)	(22)	(38)	(47)	(39)	(37)	(24)	(51)
Bénéfice net sous-jacent total (perte nette sous-jacente totale) ²⁾	983	930	920	895	892	949	808	720	990	949	892	843
À ajouter : Incidence des marchés (avant impôt)	(436)	107	(298)	(99)	179	(400)	282	172	(273)	(212)	(109)	193
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (avant impôt)	6	41	11	(5)	(26)	(153)	(30)	(30)	67	15	—	1
Autres ajustements (avant impôt)	(118)	(156)	(89)	(10)	(141)	(385)	29	(29)	(88)	(362)	57	(26)
Charge (économie) d'impôt sur les éléments ci-dessus	314	(51)	116	25	261	100	(159)	(168)	255	76	(55)	(153)
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) par secteur – actionnaires ordinaires												
Gestion d'actifs	297	268	248	254	321	218	298	311	322	215	296	308
Canada	348	365	210	329	453	56	476	256	367	210	160	263
États-Unis	101	132	175	168	202	125	149	56	110	94	213	169
Asie	44	211	122	134	92	—	7	111	98	125	131	161
Organisation internationale	(41)	(105)	(95)	(79)	97	(288)	—	(69)	54	(178)	(15)	(43)
Bénéfice net déclaré total (perte nette déclarée totale) – actionnaires ordinaires	749	871	660	806	1 165	111	930	665	951	466	785	858

¹⁾ IFRS 17 et IFRS 9 ont été adoptées le 1^{er} janvier 2023. Se reporter à la note 2 de nos états financiers consolidés annuels de 2023 pour la période close le 31 décembre 2023.

²⁾ Cet élément constitue une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

Troisième trimestre de 2023

Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 930 M\$, en baisse de 19 M\$, ou 2 %, en raison des facteurs suivants :

- **Gestion de patrimoine et d'actifs** en hausse de 38 M\$: augmentation des produits tirés des placements découlant de la croissance des volumes et de l'augmentation des rendements et du bénéfice tiré des honoraires de Gestion d'actifs.
- **Santé et protection collective** en hausse de 4 M\$: forte croissance des produits dans l'ensemble des activités aux États-Unis et amélioration des résultats enregistrés au chapitre de l'invalidité au Canada, en grande partie contrebalancées par les résultats enregistrés en santé et en protection aux États-Unis et la baisse des produits tirés des honoraires au Canada.
- **Protection individuelle** en baisse de 8 M\$: baisse du bénéfice en raison de la vente de la Sun Life UK, et diminution du résultat net des activités de placement aux États-Unis, partiellement contrebalancées par la croissance des activités reflétant l'essor favorable des souscriptions au cours du dernier exercice en Asie.
- **Charges de l'Organisation internationale et autres** : augmentation de (53) M\$ de la perte nette, y compris la hausse des coûts de financement par emprunt.
- L'augmentation des charges dans les divers types d'activité est attribuable à la croissance des volumes, aux investissements continus dans les activités et à l'augmentation de la rémunération incitative.

Le bénéfice net déclaré s'est chiffré à 871 M\$, en hausse de 760 M\$, en raison de l'incidence favorable des marchés reflétant principalement les taux d'intérêt, partiellement contrebalancée par les résultats liés aux placements immobiliers, par une charge de 170 M\$ liée à la vente de la Sun Life UK et par une hausse des passifs liés aux acquisitions de Gestion SLC au cours de l'exercice précédent, ainsi que par l'incidence des modifications des hypothèses et mesures de la direction, facteurs partiellement contrebalancés par des variations de la juste valeur de la participation de la direction dans les actions de la MFS.

Deuxième trimestre de 2023

Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 920 M\$, en hausse de 112 M\$, ou 14 %, en raison des facteurs suivants :

- **Gestion de patrimoine et d'actifs** en baisse de 1 M\$: augmentation des produits tirés des placements découlant de la croissance des volumes et de l'augmentation des rendements, en grande partie contrebalancées par la baisse du bénéfice tiré des honoraires à la MFS, reflétant le recul des marchés des actions au cours du dernier exercice, et par la hausse des charges au Canada.
- **Santé et protection collective** en hausse de 122 M\$: rendement solide découlant d'une bonne croissance des primes et de l'amélioration des résultats enregistrés au chapitre de l'invalidité au Canada et aux États-Unis, et de l'apport de DentaQuest pour un trimestre complet.
- **Protection individuelle** en hausse de 50 M\$: augmentation des primes reflétant l'essor favorable des souscriptions au cours du dernier exercice en Asie, et l'amélioration des résultats enregistrés au chapitre de l'assurance au Canada et aux États-Unis.
- **Charges de l'Organisation internationale et autres** perte nette en hausse de (59) M\$: augmentation des charges d'exploitation, y compris la rémunération incitative, et hausse des coûts de financement par emprunt.
- Hausse du bénéfice relatif au surplus reflétant l'augmentation des profits réalisés et des produits d'intérêts nets découlant de la hausse des taux.

Le bénéfice net déclaré s'est établi à 660 M\$, en baisse de 270 M\$, ou 29 %, en raison de l'incidence des marchés attribuable principalement aux taux d'intérêt et aux placements immobiliers, du profit tiré de la cession-bail du bureau de Wellesley aux États-Unis au cours de l'exercice précédent et de la variation de la juste valeur des droits dans la participation de la direction dans les actions de la MFS, partiellement contrebalancés par l'augmentation du bénéfice net sous-jacent.

Premier trimestre de 2023

Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 895 M\$, en hausse de 175 M\$, ou 24 %, en raison des facteurs suivants :

- **Gestion de patrimoine et d'actifs** : baisse de 11 M\$ en raison de la diminution du bénéfice tiré des honoraires à la MFS, au Canada et en Asie, reflétant les reculs des marchés des actions, en grande partie contrebalancée par une augmentation des produits tirés des placements en raison de la hausse des volumes et des rendements.
- **Santé et protection collective** : hausse de 180 M\$ en raison du rendement solide, y compris la croissance des primes, l'amélioration des résultats enregistrés au chapitre de l'invalidité au Canada et aux États-Unis, les marges élevées liées à l'assurance-maladie en excédent de pertes et l'amélioration des résultats enregistrés au chapitre de la mortalité aux États-Unis. Les résultats de DentaQuest ont également contribué à l'augmentation.
- **Protection individuelle** : hausse de 42 M\$ en raison de l'augmentation des primes reflétant l'essor favorable des souscriptions au cours du dernier exercice et l'amélioration des résultats enregistrés au chapitre de la mortalité en Asie.
- **Charges de l'Organisation internationale et autres** : hausse de (36) M\$ de la perte nette en raison de l'augmentation des charges d'exploitation, y compris la rémunération incitative à long terme et les dépenses liées au projet de mise en œuvre d'IFRS 17, ainsi que de la hausse des coûts de financement par emprunt.
- Hausse des produits tirés des placements reflétant l'augmentation des profits réalisés sur les actifs excédentaires et des produits d'intérêts nets découlant de la hausse des taux.

Le bénéfice net déclaré s'est établi à 806 M\$, en hausse de 141 M\$, ou 21 %, en raison de l'augmentation du bénéfice net sous-jacent et du profit à la vente des activités liées aux marchés spéciaux au Canada, facteurs partiellement contrebalancés par l'incidence des marchés, les coûts liés à l'intégration de DentaQuest et les coûts liés aux acquisitions à Gestion SLC.

Quatrième trimestre de 2022¹⁾

Le bénéfice net déclaré s'est chiffré à 951 M\$, en baisse de 127 M\$, ou 12 %, reflétant principalement l'incidence défavorable des marchés et les coûts d'intégration de DentaQuest, facteurs partiellement contrebalancés par l'incidence de la modification du taux d'imposition au Canada, les variations de la juste valeur des droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS et les modifications des hypothèses et mesures de la direction. Le bénéfice net déclaré de l'exercice précédent comprenait un profit lié au premier appel public à l'épargne (« PAPE ») de notre coentreprise de gestion d'actifs en Inde, partiellement contrebalancé par une augmentation des passifs liés aux acquisitions à Gestion SLC. Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 990 M\$, en hausse de 92 M\$, ou 10 %, en raison de la croissance des affaires, des résultats favorables enregistrés au chapitre de l'assurance et de la santé et de l'apport de l'acquisition de DentaQuest. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la baisse du bénéfice enregistré au titre de la gestion de patrimoine et d'actifs, ce qui reflète une baisse des marchés des actions mondiaux et une hausse du taux d'imposition effectif par rapport à l'exercice précédent.

Troisième trimestre de 2022¹⁾

Le bénéfice net déclaré s'est chiffré à 466 M\$, en baisse de 553 M\$, ou 54 %, par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de l'incidence défavorable des marchés, d'une charge de 170 M\$ liée à la vente de la Sun Life UK, de l'incidence moins favorable des modifications des hypothèses et mesures de la direction et d'une augmentation des passifs liés aux acquisitions à Gestion SLC, facteurs partiellement contrebalancés par les variations de la juste valeur des droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS. Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 949 M\$, en hausse de 47 M\$, ou 5 %, en raison de la croissance des affaires et des résultats favorables enregistrés au chapitre de l'assurance et de la santé, y compris l'apport significatif de l'acquisition de DentaQuest. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la baisse du bénéfice tiré des honoraires de gestion de patrimoine et d'actifs, qui découle principalement du recul des marchés boursiers mondiaux.

Deuxième trimestre de 2022¹⁾

Le bénéfice net déclaré s'est établi à 785 M\$ au deuxième trimestre de 2022, en baisse de 115 M\$, ou 13 %, en raison de l'incidence défavorable des marchés et des coûts liés à l'acquisition de DentaQuest, partiellement contrebalancés par les variations de la juste valeur des droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS et par le profit tiré de la cession-bail de notre bureau de Wellesley aux États-Unis. Le bénéfice net sous-jacent de 892 M\$ a légèrement augmenté en raison de la croissance des affaires, des profits tirés des affaires nouvelles, de l'apport de l'acquisition de DentaQuest et de la diminution des charges liées à la rémunération incitative. Ces facteurs ont été largement contrebalancés par les résultats de Gestion d'actifs, reflétant une baisse des marchés des actions mondiaux entraînant la baisse de l'actif net moyen, des profits tirés des actifs disponibles à la vente ainsi que des résultats enregistrés au chapitre de la morbidité aux États-Unis. L'incidence du change a donné lieu à une augmentation du bénéfice net déclaré et du bénéfice net sous-jacent de 16 M\$ et de 12 M\$, respectivement.

Premier trimestre de 2022¹⁾

Le bénéfice net déclaré du premier trimestre de 2022 s'est établi à 858 M\$, en baisse de 79 M\$, ou 8 %, en raison de l'incidence moins favorable des marchés, partiellement contrebalancée par une charge de restructuration comptabilisée au cours du premier trimestre de 2021 et par la diminution des variations de la juste valeur des droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS. Le bénéfice net sous-jacent s'est chiffré à 843 M\$, en légère baisse en raison de la croissance générale des activités, des résultats favorables enregistrés au chapitre des charges et des profits tirés des placements, contrebalancés par les résultats défavorables enregistrés au chapitre de la mortalité et de la morbidité, ainsi que par la diminution des profits tirés des actifs disponibles à la vente.

¹⁾ Ce paragraphe compare les résultats de deux périodes antérieures au 1^{er} janvier 2023 (avant l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9); IFRS 4 et IAS 39 étaient donc les normes comptables en vigueur à ce moment. Se reporter aux résultats présentés dans le tableau ci-dessus, sous la rubrique « IFRS 4 et IAS 39 ».

M. Mesures financières non conformes aux normes IFRS

1. Point de vue des actionnaires ordinaires sur le bénéfice net déclaré

Le tableau suivant présente le rapprochement de l'analyse des composantes du bénéfice et du bénéfice net total inscrit dans l'état du résultat net. L'analyse des composantes du bénéfice fournit des renseignements supplémentaires sur les sources de bénéfices, principalement pour les activités touchant la santé et la protection, et explique les résultats réels par rapport aux attentes à plus long terme. Les composantes du bénéfice sous-jacent et les composantes du bénéfice déclaré sont toutes deux présentées en fonction du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires en supprimant les attributions aux titulaires de contrat avec participation.

(en millions de dollars)

État du résultat net	2023					
	Composantes du bénéfice sous-jacent ¹⁾	Ajustements non sous-jacents ¹⁾	Composantes du bénéfice déclaré attribuable aux actionnaires ordinaires ^{2), 3)}	Ajustement :		Bénéfice déclaré (selon les IFRS)
				Montant nominal ²⁾	Montant net ³⁾	
Résultat net des activités d'assurance	2 979	(29)	2 950	149	(262)	2 837
Résultat net des activités de placement	1 710	(682)	1 028	94	517	1 639
Modifications des hypothèses et mesures de la direction ³⁾		53	53	—	(53)	
Produits tirés des honoraires :						
Gestion d'actifs	1 677	(270)	1 407		(1 407)	
Autres produits tirés des honoraires	247	12	259	(15)	7 588	7 832
Produits tirés des honoraires						7 832
Autres charges	(1 928)	(167)	(2 095)	—	(6 283)	(8 378)
Bénéfice avant impôt	4 685	(1 083)	3 602	228	100	3 930
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	(811)	404	(407)	(50)	(4)	(461)
Bénéfice net total	3 874	(679)	3 195	178	96	3 469
Montant attribué au compte des contrats avec participation et attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle ⁴⁾	(67)	37	(30)	(178)	(96)	(304)
Dividendes et distributions ⁵⁾	(79)	—	(79)	—	—	(79)
Bénéfice net sous-jacent¹⁾	3 728					
Bénéfice net déclaré – actionnaires ordinaires		(642)	3 086	—	—	3 086

¹⁾ Se reporter à la rubrique « Bénéfice net sous-jacent et bénéfice par action sous-jacent » ci-dessous pour une présentation des ajustements non sous-jacents effectués afin de calculer le bénéfice net sous-jacent et de faire l'analyse des composantes du bénéfice sous-jacent.

²⁾ Supprime les composantes attribuables aux titulaires de contrat avec participation.

³⁾ Certains montants inclus dans les composantes du bénéfice sont présentés sur une base nette afin de refléter le point de vue de la direction sur nos activités, tandis qu'ils sont présentés sur une base brute dans les états financiers consolidés. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique « Composantes du bénéfice » de la section 3 – Mesures financières additionnelles non conformes aux normes IFRS ci-après. Par exemple, dans le présent document, l'incidence des modifications des hypothèses et mesures de la direction sur le bénéfice net déclaré est présentée intégralement pour le résultat net des activités d'assurance et le résultat net des activités de placement, et elle exclut les montants attribuables aux titulaires de contrat avec participation et inclut des incidences autres que sur le passif. À l'inverse, la note 10.B.v des états financiers consolidés pour la période close le 31 décembre 2023 présente l'incidence sur le résultat net des modifications des méthodes et hypothèses séparément dans le résultat net des activités d'assurance et le résultat net des activités de placement, et elle comprend les montants attribuables aux titulaires de contrat avec participation.

⁴⁾ Attribué aux capitaux propres du compte des contrats avec participation et attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

⁵⁾ Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur autres instruments de capitaux propres.

(en millions de dollars)

2022

État du résultat net	Composantes du bénéfice sous-jacent ¹⁾	Ajustements non sous-jacents ¹⁾	Composantes du bénéfice déclaré attribuable aux actionnaires ordinaires ^{2), 3)}	Ajustement :		Bénéfice déclaré (selon les IFRS)
				Montant nominal ²⁾	Montant net ³⁾	
Résultat net des activités d'assurance	2 376	(75)	2 301	18	(26)	2 293
Résultat net des activités de placement	1 237	356	1 593	11	(181)	1 423
Modifications des hypothèses et mesures de la direction ³⁾		(239)	(239)	—	239	
Produits tirés des honoraires :						
Gestion d'actifs	1 651	(119)	1 532		(1 532)	
Autres produits tirés des honoraires	298	—	298	—	7 149	7 447
Produits tirés des honoraires						7 447
Autres charges	(1 435)	(470)	(1 905)	—	(5 632)	(7 537)
Bénéfice avant impôt	4 127	(547)	3 580	29	17	3 626
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	(637)	34	(603)	55	2	(546)
Bénéfice net total	3 490	(513)	2 977	84	19	3 080
Montant attribué au compte des contrats avec participation et attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle ⁴⁾	(51)	15	(36)	(84)	(19)	(139)
Dividendes et distributions ⁵⁾	(70)	—	(70)	—	—	(70)
Bénéfice net sous-jacent¹⁾	3 369					
Bénéfice net déclaré – actionnaires ordinaires		(498)	2 871	—	—	2 871

Se reporter aux notes de bas de page de la page précédente.

2. Bénéfice net sous-jacent et bénéfice par action sous-jacent

Le bénéfice net sous-jacent est une mesure financière non conforme aux normes IFRS qui aide à comprendre le rendement des activités de la Sun Life en apportant certains ajustements au bénéfice calculé en vertu des IFRS. Le bénéfice net sous-jacent, de même que le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (le bénéfice net déclaré), servent de base à la planification de la gestion et constituent également une mesure clé de nos programmes de rémunération incitative du personnel. Cette mesure reflète le point de vue de la direction à l'égard du rendement sous-jacent des activités de la Compagnie et du potentiel de bénéfice à long terme. Par exemple, en raison de la nature à plus long terme de nos activités d'assurance individuelle, les fluctuations du marché liées aux taux d'intérêt, aux marchés des actions et aux immeubles de placement peuvent avoir une incidence importante sur le bénéfice net déclaré de la période de présentation de l'information financière. Toutefois, ces incidences ne se matérialisent pas nécessairement, et elles pourraient ne jamais se matérialiser si les marchés fluctuent dans la direction opposée au cours de périodes ultérieures ou, dans le cas des taux d'intérêt, si le placement à revenu fixe connexe est détenu jusqu'à son échéance.

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, nous avons précisé la définition du bénéfice net sous-jacent comme suit et avons mis à jour les chiffres correspondants des périodes précédentes afin de refléter ces changements : i) l'incidence des marchés a été mise à jour afin de refléter l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9; ii) l'ajustement lié à la participation de la direction dans les actions de la MFS a été mis à jour afin de mieux refléter la participation de la Sun Life dans le résultat de la MFS; et iii) la suppression de l'amortissement des immobilisations incorporelles en ce qui a trait aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée acquises. Des renseignements supplémentaires sur ces ajustements sont fournis ci-après.

Le bénéfice net sous-jacent élimine l'incidence des éléments suivants du bénéfice net déclaré :

- L'incidence des marchés reflétant l'écart après impôt entre les fluctuations réelles et les fluctuations prévues du marché, y compris :
 - i) L'incidence nette des taux d'intérêt sans risque, des écarts de crédit et de la fluctuation des écarts de swap, reflétant les non-concordances comptables entre les actifs et les passifs :
 - a) Les écarts découlant des variations de la juste valeur¹⁾ des actifs à revenu fixe (y compris les dérivés) évalués à la juste valeur par le biais du résultat net soutenant les contrats d'assurance, par rapport aux variations de la juste valeur des passifs²⁾;
 - b) Les variations de la juste valeur des actifs à revenu fixe (y compris les dérivés) évalués à la juste valeur par le biais du résultat net qui soutiennent nos passifs relatifs aux contrats de placement et nos portefeuilles excédentaires³⁾;
 - c) Les produits tirés des placements exonérés d'impôt supérieurs ou inférieurs aux économies d'impôt à long terme prévues liées à nos activités d'assurance multinationales au Canada.
 - ii) Les placements à revenu non fixe dont le rendement moyen pondéré attendu est d'environ 2 % par trimestre, y compris :
 - a) les placements en titres de capitaux propres (y compris les dérivés) soutenant les contrats d'assurance et les portefeuilles excédentaires;
 - b) les immeubles de placement soutenant des contrats d'assurance et des portefeuilles excédentaires.
- Les modifications des hypothèses et mesures de la direction, qui tiennent compte de l'incidence des modifications des méthodes et hypothèses, ainsi que des mesures de la direction à l'égard des contrats d'assurance et de réassurance.
- Autres ajustements :
 - i) Participation de la direction dans des actions de la MFS – cet ajustement élimine la variation de la juste valeur ainsi que d'autres activités liées aux actions ordinaires de la MFS détenues par la direction.
 - ii) Acquisitions, intégrations et restructurations – les charges et produits liés à l'acquisition ou à la cession d'une entreprise. Comprend également les charges liées aux activités de restructuration.
 - iii) Amortissement des immobilisations incorporelles – supprime la charge d'amortissement liée aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée découlant d'acquisitions ou de regroupements d'entreprises, excluant l'amortissement des logiciels et des ententes de distribution.
 - iv) Autres – représente des éléments de nature inhabituelle ou exceptionnelle qui, de l'avis de la direction, ne sont pas représentatifs du rendement à long terme de la Compagnie.

Bénéfice par action sous-jacent (dilué). Cette mesure est utilisée pour comparer la rentabilité entre plusieurs périodes et est calculée en divisant le bénéfice net sous-jacent par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation afin d'obtenir le bénéfice par action dilué, à l'exclusion de l'incidence dilutive des instruments convertibles (les « SLEECs »). Se reporter à la partie ci-dessus pour obtenir de plus amples renseignements sur le bénéfice net sous-jacent. Pour plus de renseignements sur les composantes du bénéfice par action, se reporter à la note 25 de nos états financiers consolidés annuels de 2023 pour la période close le 31 décembre 2023. Pour plus de renseignements sur les SLEECs, se reporter à la note 12 de nos états financiers consolidés annuels de 2023.

¹⁾ En ce qui a trait aux actifs à revenu fixe, le bénéfice net sous-jacent comprend les résultats enregistrés au chapitre du crédit découlant des modifications de notations des actifs évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, ainsi que l'incidence des pertes de crédit attendues pour les actifs évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

²⁾ Le bénéfice net sous-jacent est fondé sur les courbes d'actualisation et les taux de change observables au début de la période.

³⁾ Le bénéfice net sous-jacent lié au bénéfice relatif au surplus comprend les profits (pertes) réalisés sur les actifs à revenu fixe classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Le tableau ci-après présente les montants après impôt exclus de notre bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) et de notre bénéfice par action sous-jacent, ainsi qu'un rapprochement entre ces montants et notre bénéfice net déclaré et notre bénéfice par action déclaré selon les normes IFRS.

Rapprochements de certaines mesures du bénéfice net

(en millions de dollars, après impôt)	2023	2022 ¹⁾
Bénéfice net sous-jacent	3 728	3 369
Incidence des marchés ¹⁾		
Incidence des marchés des actions	(13)	(143)
Incidence des taux d'intérêt ²⁾	(14)	56
Incidence des variations de la juste valeur des immeubles de placement (résultats liés aux placements immobiliers)	(427)	66
À ajouter : Incidence des marchés	(454)	(21)
À ajouter : Modifications des hypothèses et mesures de la direction	36	(168)
Autres ajustements		
Participation de la direction dans les actions de la MFS	12	115
Acquisitions, intégrations et restructurations ^{3), 4), 5), 6), 7)}	(155)	(492)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(132)	(97)
Autres ^{8), 9), 10), 11)}	51	165
À ajouter : Total des autres ajustements	(224)	(309)
Bénéfice net déclaré – actionnaires ordinaires	3 086	2 871
Bénéfice par action sous-jacent (dilué) (en dollars)	6,36	5,75
À ajouter : Incidence des marchés (en dollars)	(0,78)	(0,04)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (en dollars)	0,06	(0,29)
Participation de la direction dans les actions de la MFS (en dollars)	0,02	0,20
Acquisitions, intégrations et restructurations (en dollars)	(0,26)	(0,86)
Amortissement des immobilisations incorporelles (en dollars)	(0,23)	(0,17)
Autres (en dollars)	0,09	0,28
Incidence des titres convertibles sur le bénéfice par action dilué (en dollars)	—	0,02
Bénéfice par action déclaré (dilué) (en dollars)	5,26	4,89

¹⁾ Les résultats retraités de 2022 pourraient ne pas être entièrement représentatifs de notre bénéfice futur, car nous ne gérons pas nos portefeuilles d'actifs et de passifs en vertu des nouvelles normes. Se reporter à la rubrique « Note aux lecteurs : Résultats retraités de 2022 par suite de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9 » de la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », du présent document.

²⁾ Nos résultats sont sensibles aux taux d'intérêt à long terme en raison de la nature de nos activités, ainsi qu'aux variations non parallèles de la courbe de rendement (par exemple, les aplatissements, les accentuations).

³⁾ Les montants ont trait aux coûts d'acquisition relatifs aux sociétés liées de Gestion SLC, soit BentallGreenOak, InfraRed Capital Partners, Crescent Capital Group LP et Advisors Asset Management, Inc., y compris la désactualisation au titre des autres passifs financiers de 86 M\$ en 2023 (2022 – 64 M\$).

⁴⁾ Reflète la variation des paiements futurs estimatifs au titre des contreparties éventuelles liées aux acquisitions et des options d'achat des participations restantes des sociétés liées de Gestion SLC, dont le montant s'élevait à 42 M\$ (2022 – 80 M\$).

⁵⁾ Comprend les coûts d'acquisition et d'intégration de DentaQuest, acquise le 1^{er} juin 2022.

⁶⁾ Comprend un profit de 65 M\$ à la vente des activités liées aux marchés spéciaux au Canada au premier trimestre de 2023 et comprend un profit de 19 M\$ à la vente de la Sun Life UK au deuxième trimestre de 2023.

⁷⁾ Le troisième trimestre de 2022 reflète une perte de valeur de 170 M\$ relative au goodwill attribué qui ne devait pas être recouvré au moyen de la vente de la Sun Life UK.

⁸⁾ Comprend une charge de 48 M\$ comptabilisée au troisième trimestre de 2022 reflétant la résolution d'une question liée à la fixation des prix de la réassurance pour la Gestion des affaires en vigueur aux États-Unis, et le deuxième trimestre de 2022 reflète un profit tiré de la cession-bail du bureau de Wellesley aux États-Unis.

⁹⁾ Le 15 décembre 2022, une loi imposant une surtaxe additionnelle de 1,5 % sur le bénéfice imposable supérieur à 100 M\$ des banques et des sociétés d'assurance-vie a été adoptée au Canada (la « modification du taux d'imposition au Canada »). Cette loi s'appliquait rétroactivement jusqu'à la date de publication du budget fédéral, le 7 avril 2022. Par conséquent, le bénéfice net déclaré pour l'ensemble de la Compagnie a augmenté de 141 M\$ au quatrième trimestre de 2022, et cette augmentation est reflétée au poste Autres ajustements.

¹⁰⁾ Le quatrième trimestre de 2022 reflète le dénouement d'une convention de réassurance interne.

¹¹⁾ Le 27 décembre 2023, les Bermudes ont adopté la *Corporate Income Tax Act 2023*, qui viendra appliquer un impôt sur le résultat de 15 % à compter du 1^{er} janvier 2025 (la « modification de l'impôt sur le revenu des sociétés des Bermudes »). La loi édictée prévoit un ajustement de transition économique permettant d'aligner l'assiette fiscale d'une entité plus étroitement avec sa situation économique avant l'application de la *Corporate Income Tax Act 2023*. L'avantage lié à cet ajustement de transition économique a été comptabilisé en 2023. Par conséquent, le bénéfice net déclaré a augmenté de 51 M\$ pour le quatrième trimestre, et cette augmentation est reflétée aux postes Modifications des hypothèses et mesures de la direction et Autres ajustements.

Le tableau suivant présente les montants avant impôt des ajustements au titre du bénéfice net sous-jacent.

(en millions de dollars)	2023	2022 ¹⁾
Bénéfice net sous-jacent (après impôt)	3 728	3 369
Ajustements au titre du bénéfice net sous-jacent (avant impôt) :		
À ajouter : Incidence des marchés ¹⁾	(726)	233
Modifications des hypothèses et mesures de la direction ²⁾	53	(239)
Autres ajustements	(373)	(526)
Total des ajustements au titre du bénéfice net sous-jacent (avant impôt)	(1 046)	(532)
À ajouter : Impôts liés aux ajustements au titre du bénéfice net sous-jacent	404	34
Bénéfice net déclaré – actionnaires ordinaires (après impôt)	3 086	2 871

¹⁾ Les résultats retraités de 2022 pourraient ne pas être entièrement représentatifs de notre bénéfice futur, car nous ne gérons pas nos portefeuilles d'actifs et de passifs en vertu des nouvelles normes. Se reporter à la rubrique « Note aux lecteurs : Résultats retraités de 2022 par suite de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9 » de la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », du présent document.

²⁾ Dans le présent document, l'incidence des modifications des hypothèses et mesures de la direction sur le bénéfice net déclaré est présentée intégralement pour le résultat net des activités d'assurance et le résultat net des activités de placement, et elle exclut les montants attribuables aux titulaires de contrat avec participation et inclut les incidences autres que sur les passifs. À l'inverse, la note 10.B.v des états financiers consolidés annuels de 2023 présente l'incidence sur le résultat net des modifications des méthodes et hypothèses séparément dans le résultat net des activités d'assurance et le résultat net des activités de placement, et elle comprend les montants attribuables aux titulaires de contrat avec participation.

Les impôts liés aux ajustements au titre du bénéfice net sous-jacent peuvent varier par rapport à la fourchette de taux d'imposition effectifs prévus en raison de la composition des activités de la Compagnie à l'échelle internationale et d'autres ajustements fiscaux.

3. Mesures financières additionnelles non conformes aux normes IFRS

La direction utilise également les mesures financières non conformes aux normes IFRS suivantes :

Marge après impôt des Garanties collectives des États-Unis. Ce ratio présente le bénéfice net sous-jacent lié aux Garanties collectives des États-Unis en tant que pourcentage des primes nettes enregistrées. Il nous aide à expliquer nos résultats d'une période à l'autre et constitue une mesure de la rentabilité. Ce ratio est calculé en divisant le bénéfice net sous-jacent (la perte nette sous-jacente) par les primes nettes des quatre derniers trimestres. Il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS directement comparable à celle-ci.

Actif administré (dans Gestion SLC). L'actif administré représente les actifs des Clients à l'égard desquels la Sun Life fournit des services administratifs. Dans Gestion d'actifs, l'actif administré comprend les actifs distribués par la société affiliée de Gestion SLC, Advisors Asset Management, Inc. Il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS directement comparable à celle-ci.

Actif géré. L'actif géré constitue une mesure financière non conforme aux normes IFRS qui indique la taille des actifs de notre Compagnie pour l'ensemble des domaines de la gestion d'actifs, de la gestion de patrimoine et de l'assurance. Il n'existe aucune mesure financière normalisée en vertu des normes IFRS. En plus des mesures conformes aux normes IFRS les plus directement comparables, soit le solde du fonds général et des fonds distincts dans nos états de la situation financière, l'actif géré comprend également les actifs de tiers gérés et les ajustements de consolidation. Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, les autres éléments de l'actif géré ont été renommés en tant qu'« actifs de tiers gérés », et les ajustements de consolidation sont présentés séparément, puisque les ajustements de consolidation s'appliquent à toutes les composantes du total de l'actif géré.

Actif géré ne générant pas encore d'honoraires. Cette mesure représente la tranche du capital engagé mais non investi du total de l'actif géré ne générant pas actuellement d'honoraires de gestion. Le montant dépend des modalités propres à chaque fonds. Il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS directement comparable à celle-ci.

Mobilisation de capitaux. Cette mesure comprend l'augmentation des engagements de Gestion SLC découlant des activités de collecte de fonds pour l'ensemble des Clients des placements immobiliers, des placements en infrastructures et d'instruments de crédit alternatifs, excluant le levier financier. La mobilisation de capitaux à revenu fixe de première qualité se compose des ventes effectuées auprès de nouveaux Clients. Il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS directement comparable à celle-ci.

Trésorerie et autres actifs liquides. Cette mesure comprend la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les titres négociés sur le marché, déduction faite des prêts liés aux acquisitions détenus par la FSL inc. (la société mère ultime), et ses sociétés de portefeuille en propriété exclusive. Cette mesure constitue un des principaux facteurs pris en considération à l'égard des fonds disponibles pour la réaffectation de capitaux afin de soutenir la croissance des activités.

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Trésorerie et autres actifs liquides (détenus par la FSL inc. et ses sociétés de portefeuille en propriété exclusive) :		
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	712	423
Titres de créance ¹⁾	1 228	1 408
Titres de capitaux propres ²⁾	102	102
Sous-total	2 042	1 933
À déduire : prêts liés aux acquisitions (détenus par la FSL inc. et ses sociétés de portefeuille en propriété exclusive)	(411)	(883)
Trésorerie et autres actifs liquides (détenus par la FSL inc. et ses sociétés de portefeuille en propriété exclusive)	1 631	1 050

¹⁾ Comprennent les obligations négociées sur le marché.

²⁾ Comprennent les placements dans des FNB.

Taux de change constant. Nous éliminons l'incidence du change de certaines mesures conformes et non conformes aux normes IFRS afin de faciliter la comparaison de nos résultats d'une période à l'autre. L'incidence du change est estimée au moyen des taux de change en vigueur au cours de la période comparative, en fonction du taux de change moyen ou du taux de change de clôture, selon le cas.

L'analyse des mouvements de la MSC comprend certaines mesures financières non conformes aux normes IFRS, présentées en détail ci-dessous, et présente également certaines mesures sur une base nette afin de refléter le point de vue de la direction sur nos activités, tandis que ces mesures sont présentées sur une base brute dans les états financiers consolidés. Par exemple : i) l'incidence des contrats d'assurance émis est présentée déduction faite de la réassurance; ii) l'incidence des affaires nouvelles est présentée déduction faite du profit ou de la perte lié aux frais d'acquisition; iii) certains changements de méthodes sont présentés à titre d'incidence de la modification des hypothèses, tandis qu'ils sont présentés à titre de modification de contrat dans les états financiers consolidés.

- **La variation interne de la MSC** comprend l'incidence des affaires nouvelles d'assurance, des fluctuations attendues du rendement des actifs et des taux arrêtés, des profits/pertes liés aux résultats enregistrés au chapitre de l'assurance et de la MSC comptabilisée à l'égard des services offerts.
- **L'incidence des affaires nouvelles d'assurance sur la MSC**, également appelée la « MSC liée aux affaires nouvelles », représente la croissance des activités de souscriptions au cours de la période, y compris les souscriptions de produits de protection individuelle (excluant celles enregistrées par les coentreprises), de régimes à prestations déterminées, de fonds distincts et de produits de gestion de patrimoine au Canada. La MSC liée aux affaires nouvelles est présentée déduction faite du profit ou de la perte lié aux frais d'acquisition.
- **Les fluctuations attendues du rendement des actifs et des taux arrêtés** s'appliquent aux contrats évalués selon la méthode fondée sur les honoraires variables (la « MHV ») et selon la méthode générale d'évaluation. Pour les contrats évalués selon la MHV, cette composante de l'analyse des variations de la MSC est composée de deux facteurs : i) le rendement attendu des actifs sous-jacents et ii) la mesure des garanties financières. L'écart entre les rendements réels et les rendements prévus est présenté à titre d'incidence des marchés. Pour les contrats évalués selon la méthode générale d'évaluation, cette composante de la MSC comprend la désactualisation du solde de la MSC selon des taux arrêtés, qui s'entendent de la structure d'échéance liée aux taux d'actualisation arrêtés établis au moment de la souscription du contrat d'assurance ou au moment de la transition à IFRS 17. Les taux arrêtés moyens augmentent au fil du temps sur les affaires en vigueur et les affaires nouvelles ajoutées aux taux courants.
- **L'incidence des marchés et autres** comprend l'écart entre les variations réelles et celles prévues à l'égard des contrats évalués au moyen de la MHV pour i) le rendement des actifs sous-jacents et ii) la mesure des garanties financières. Comprend également d'autres montants exclus de la variation interne de la MSC.
- **Les profits (pertes) liés aux résultats découlant des activités d'assurance** représentent l'incidence des résultats enregistrés au chapitre de l'assurance, qui se traduisent par des changements apportés aux flux de trésorerie futurs au cours de la période considérée, qui entraînent un ajustement de la MSC.
- **L'incidence de la variation des hypothèses** représente l'incidence des changements apportés aux flux de trésorerie d'exécution au cours de périodes futures, qui entraînent un ajustement de la MSC.
- **Sensibilités au marché de la MSC.** Les sensibilités au marché de la MSC sont des mesures financières non conformes aux normes IFRS pour lesquelles il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS qui soit directement comparable. Il n'est donc pas possible de présenter un rapprochement entre ces montants et les mesures conformes aux normes IFRS les plus directement comparables.

Déploiement de capital. Cette mesure représente le montant de capital investi au cours de la période, y compris le levier financier, le cas échéant. Le déploiement de capital comprend également le capital engagé dans des ententes visant des placements en infrastructures devant être investi dans des actifs précis. Il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS directement comparable à celle-ci.

Composantes du bénéfice. L'analyse des composantes du bénéfice fournit des renseignements supplémentaires sur les sources du bénéfice, principalement pour les activités touchant la santé et la protection, et explique les résultats réels par rapport aux attentes à plus long terme. Les composantes du bénéfice sous-jacent et les composantes du bénéfice déclaré sont présentées en fonction du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires. En ce qui a trait au résultat net des activités d'assurance, les composantes du bénéfice sous-jacent présentent en détail le bénéfice prévu au titre des activités d'assurance, l'incidence des affaires nouvelles d'assurance et les gains actuariels (pertes actuarielles). En ce qui a trait au résultat net des activités de placement, les composantes du bénéfice sous-jacent présentent en détail les bénéfices liés aux placements attendus, les résultats au chapitre du crédit, le bénéfice relatif au surplus et les coentreprises et autres. Pour de plus amples renseignements, se reporter aux rubriques « Bénéfice net sous-jacent et bénéfice par action sous-jacent », « Bénéfice relatif au surplus », et « Éléments importants attribuables au bénéfice net déclaré et au bénéfice net sous-jacent » du présent document.

Certains montants inclus dans les composantes du bénéfice sont présentés sur une base nette afin de refléter le point de vue de la direction sur nos activités, tandis qu'ils sont présentés sur une base brute dans les états financiers consolidés. Par exemple: i) les postes Résultat net des activités de placement et Autres charges du secteur opérationnel Gestion d'actifs sont regroupés avec le poste Honoraires pour présenter leur apport net au bénéfice; ii) le bénéfice des activités fondées sur des honoraires est présenté déduction faite des charges connexes; iii) l'intéressement aux plus-values de Gestion SLC présenté au poste Produits tirés des honoraires exclut l'intéressement aux plus-values auquel la Sun Life ne participe pas sur le plan économique et vient déduire de la quote-part de l'intéressement aux plus-values les produits tirés des honoraires et les charges des fonds consolidés; iv) le poste Résultat net des activités de placement comprend le rendement des actifs, déduction faite du taux crédité pour les passifs relatifs aux contrats d'investissement, ainsi que la désactualisation et les variations du taux d'actualisation pour les passifs relatifs aux contrats d'assurance; v) le poste Bénéfice relatif au surplus reflète l'écart net gagné en vertu des stratégies de placement; vi) le bénéfice attribuable au compte des contrats avec participation est exclu; et vii) le poste Modifications des hypothèses et mesures de la direction combine les montants inclus au poste Résultat net des activités d'assurance et au poste Résultat net des activités de placement.

Bénéfice relatif au surplus. Cet élément des composantes du bénéfice représente le bénéfice net réalisé sur les fonds excédentaires d'une société. Le bénéfice relatif au surplus comprend les profits réalisés sur les actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ainsi que les rendements nets des placements sur les surplus, comme les produits tirés des placements, les produits (pertes) sur les placements en capitaux de lancement et les immeubles de placement comptabilisés à la valeur de marché, et il comprend également l'incidence des dérivés, du change et d'autres éléments.

Éléments relatifs aux résultats attribuables au bénéfice net déclaré et au bénéfice net sous-jacent. Ces éléments importants attribuables au bénéfice net déclaré et au bénéfice net sous-jacent constituent des composantes du bénéfice et représentent les profits et les pertes qui sont attribuables aux écarts entre les résultats réels au cours de la période de présentation de l'information financière et

l'estimation de la direction des rendements prévus à long terme des actifs et des passifs (c'est-à-dire le bénéfice d'assurance prévu et le bénéfice de placement prévu) au début de la période de présentation de l'information financière.

Actif géré lié au bénéfice tiré des honoraires. L'actif géré lié au bénéfice tiré des honoraires se compose d'actifs gérés par Gestion SLC, dont les Clients sont les propriétaires véritables, pour lesquels nous touchons des honoraires de gestion à l'égard des services de gestion de placements, de gestion immobilière ou des services-conseils que nous offrons. Il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS directement comparable à celle-ci.

Bénéfice tiré des honoraires et bénéfice d'exploitation. Le **bénéfice tiré des honoraires** représente la rentabilité des portefeuilles assortis d'honoraires de Gestion SLC, et il est calculé comme étant les produits tirés des honoraires moins les charges liées aux honoraires. Le **bénéfice d'exploitation** représente le bénéfice réalisé par nos activités commerciales, et il est calculé comme étant la somme du bénéfice tiré des honoraires, des produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) et des honoraires en fonction du rendement, ainsi que des intérêts et autres. Les **produits tirés des honoraires** représentent tous les produits tirés des honoraires, exception faite des honoraires liés au rendement, provenant d'investisseurs tiers. Les **charges liées aux honoraires** représentent toutes les charges directement liées à la génération de produits tirés des honoraires provenant d'investisseurs tiers. Les **produits tirés des placements (pertes de placements) et les honoraires en fonction du rendement** représentent le total des produits (pertes) liés à nos capitaux de lancement, déduction faite des charges connexes. Les **intérêts et autres** représentent la rémunération au titre des honoraires en fonction du rendement, nos produits ou charges d'intérêts nets et les produits tirés de la gestion des actifs du fonds général.

Le **bénéfice tiré des honoraires et le bénéfice d'exploitation** sont des mesures financières non définies par les IFRS présentées dans l'état supplémentaire du résultat net de Gestion SLC permettant d'améliorer la comparabilité des résultats de Gestion SLC avec ceux de gestionnaires d'actifs alternatifs cotés en bourse. Pour plus de détails, se reporter à notre trousse d'information financière supplémentaire pour le trimestre.

Le tableau suivant présente un rapprochement du bénéfice tiré des honoraires et du bénéfice d'exploitation avec les produits tirés des honoraires et le total des charges de Gestion SLC, selon les normes IFRS.

Gestion SLC

(en millions de dollars)	2023	2022
Produits tirés des honoraires (selon les normes IFRS)	1 640	1 412
À déduire : Ajustements des produits autres que les produits tirés des honoraires ^{1), 2)}	444	435
Produits tirés des honoraires	1 196	977
Total des charges (selon les normes IFRS)	1 603	1 406
À déduire : Ajustements des charges autres que les charges liées aux honoraires ^{2), 3)}	697	666
Charges liées aux honoraires	906	740
Bénéfice tiré des honoraires	290	237
À ajouter : Produits tirés des placements (pertes de placements) et honoraires en fonction du rendement ⁴⁾	102	56
À ajouter : Intérêts et autres ⁵⁾	(110)	(50)
Bénéfice d'exploitation	282	243

- ¹⁾ Comprend les intérêts et autres produits – produits tirés des honoraires, les produits tirés des placements (pertes de placements) et les honoraires en fonction du rendement – produits tirés des honoraires, et les autres produits – produits tirés des honoraires.
- ²⁾ Exclut les produits et les charges connexes liés à certaines ententes de gestion immobilière afin de fournir des mesures plus précises à l'égard de nos activités générant des honoraires.
- ³⁾ Comprend les intérêts et autres, les honoraires liés aux placements – autres, l'amortissement des immobilisations incorporelles, les coûts d'acquisition, d'intégration et de restructuration et les autres charges.
- ⁴⁾ Les produits tirés des placements (pertes de placements) et les honoraires en fonction du rendement présentés dans le compte de résultat supplémentaire de Gestion SLC ont trait aux résultats sous-jacents de nos placements en capitaux de lancement. Par conséquent, nous avons exclu l'incidence des marchés non sous-jacents ainsi que les profits ou les pertes de certaines ouvertures non liées aux capitaux de lancement qui sont présentés au poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) en vertu des normes IFRS. Le tableau suivant présente le rapprochement de ces montants (qui ont été arrondis).

(en millions de dollars)	2023	2022
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) (selon les normes IFRS)	55	12
À déduire : Incidence des marchés et autres – produits tirés des placements (pertes de placements)	(14)	(36)
À ajouter : Produits tirés des placements (pertes de placements) et honoraires en fonction du rendement – produits tirés des honoraires	33	8
Produits tirés des placements (pertes de placements) et honoraires en fonction du rendement	102	56

- ⁵⁾ Comprend les intérêts et les autres éléments présentés au poste Produits tirés des honoraires selon les normes IFRS, déduction faite des intérêts et autres éléments présentés au poste Total des charges selon les normes IFRS.

Ratio de levier financier. Ce ratio est un indicateur de la solidité du bilan de la Compagnie évalué en fonction de sa proportion de titres de créance admissibles en tant que capital, conformément aux lignes directrices du BSIF. Ce ratio correspond à la dette totale plus les actions privilégiées sur le total du capital, y compris la marge sur services contractuels, nets d'impôt, où la dette se compose de tous les titres de créance admissibles en tant que capital. Les titres de créance admissibles en tant que capital se composent pour leur part des titres de créance subordonnés et des instruments de capital novateurs. La MSC est incluse déduction faite de l'impôt, car les dettes sont remboursées et traitées à même les fonds disponibles après impôt.

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, le calcul du ratio de levier financier a été mis à jour afin d'inclure le solde de la MSC (déduction faite de l'impôt) dans le dénominateur à l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9.

Incidence du change. Afin de faciliter la comparaison de nos résultats d'une période à l'autre, l'incidence favorable ou défavorable du change est estimée au moyen des taux de change en vigueur au cours de la période comparative, pour plusieurs mesures financières conformes et non conformes aux normes IFRS, selon le taux de change moyen ou le taux de change de clôture, selon le cas. Les éléments ayant une incidence sur une période de présentation de l'information financière comme les produits, les charges et le bénéfice net déclaré (la perte nette déclarée) présentés dans nos états consolidés du résultat net, ainsi que le bénéfice net sous-jacent (la perte nette sous-jacente) et les souscriptions sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change moyens en vigueur au cours de la journée, du mois ou du trimestre pertinent. Dans le cas des actifs et des passifs présentés dans nos états consolidés de la situation financière, ainsi que l'actif géré et certaines composantes de l'information fournie sur nos composantes du bénéfice, les taux de fin de période sont utilisés pour la conversion des devises.

Sensibilités au marché du TSAV. Les sensibilités au marché du TSAV sont des mesures financières non conformes aux normes IFRS pour lesquelles il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS qui soit directement comparable. Il n'est donc pas possible de présenter un rapprochement entre ces montants et les mesures conformes aux normes IFRS les plus directement comparables.

Marge avant impôt sur le bénéfice tiré des honoraires. Ce ratio est une mesure de la rentabilité de Gestion SLC par rapport aux fonds générant des produits sous forme d'honoraires récurrents, tout en excluant les produits tirés des placements et les honoraires en fonction du rendement. Le ratio est calculé en divisant le bénéfice tiré des honoraires par les produits tirés des honoraires, et il est fondé sur les 12 derniers mois. Il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS directement comparable à celle-ci.

Marge d'exploitation nette avant impôt. Ce ratio est une mesure de la rentabilité pour lequel il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS directement comparable. Pour la MFS, ce ratio est calculé en excluant la participation de la direction dans les actions de la MFS et certaines commissions versées qui sont de nature compensatoire. Ces commissions sont exclues afin de neutraliser leur incidence sur la marge d'exploitation nette avant impôt, et elles n'ont aucune incidence sur la rentabilité de la MFS. Pour Gestion SLC, le ratio est calculé en divisant le total du bénéfice d'exploitation par les produits tirés des honoraires plus les produits tirés des placements (pertes de placements) et les honoraires en fonction du rendement, et il est fondé sur les 12 derniers mois.

Le tableau suivant présente un rapprochement avec le calcul de la marge d'exploitation nette avant impôt de la MFS.

MFS	2023	2022
(en millions de dollars américains)		
Produits		
Produits tirés des honoraires (selon les normes IFRS)	3 196	3 323
À déduire : Commissions	395	433
À déduire : Autres ¹⁾	(53)	(53)
Produits ajustés	2 854	2 943
Charges		
Charges (selon les normes IFRS)	2 244	2 162
(Produits nets tirés des placements) pertes nettes de placements (selon les normes IFRS)	(93)	(18)
À déduire : Participation de la direction dans les actions de la MFS (déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle) ²⁾	34	(45)
Ajustements des régimes d'intéressement liés à la rémunération	16	7
Commissions	395	433
Autres ¹⁾	(52)	(53)
Charges ajustées	1 758	1 802
Marge d'exploitation nette avant impôt	38 %	39 %

¹⁾ Le poste Autres comprend les différences de base comptable, telles que les honoraires de sous-conseiller et les provisions pour produits.

²⁾ Excluant la participation ne donnant pas le contrôle. Se reporter à la rubrique « Bénéfice net sous-jacent et bénéfice par action sous-jacent » pour plus de détails sur la participation de la direction dans les actions de la MFS.

Rendement des capitaux propres. Les normes IFRS n'exigent pas le calcul du rendement des capitaux propres; par conséquent, aucune mesure comparable n'existe en vertu des normes IFRS. Pour déterminer le rendement des capitaux propres déclaré et le rendement des capitaux propres sous-jacent, respectivement, le bénéfice net déclaré (la perte nette déclarée) et le bénéfice net sous-jacent (la perte nette sous-jacente) sont divisés par le total moyen pondéré des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires pour la période. Le rendement des capitaux propres donne un indice de la rentabilité globale de la Compagnie. Le rendement des capitaux propres trimestriels est annualisé.

Souscriptions et flux. Les flux bruts de Gestion d'actifs comprennent les fonds offerts à des particuliers et des Clients institutionnels; les flux bruts de Gestion SLC comprennent les capitaux mobilisés, comme les engagements en capitaux non appelés et le levier financier. Les flux nets de Gestion d'actifs se composent des flux bruts déduction faite des sorties brutes. Les flux nets de Gestion SLC ne comprennent pas les distributions versées à des Clients provenant de la vente d'actifs sous-jacents dans des fonds à capital fixe. Au Canada et en Asie, les souscriptions nettes comprennent les souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs, déduction faite des rachats. Au Canada, les souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs se composent des souscriptions enregistrées aux Régimes collectifs de retraite et des souscriptions de produits individuels de gestion de patrimoine, les souscriptions en santé et en protection collective comprennent les régimes de garanties collectives vendus par la Sun Life Santé, et les souscriptions en protection individuelle se rapportent aux souscriptions d'assurance individuelle. Aux États-Unis, les souscriptions en santé et en protection collective comprennent les souscriptions enregistrées par les Garanties collectives et les garanties de frais dentaires. En Asie, les souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs comprennent les souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs à Hong Kong, les souscriptions de titres de fonds communs de placement aux Philippines, les souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs enregistrés par nos coentreprises et entreprises associées en Inde et en Chine et les souscriptions d'Aditya Birla Sun Life AMC Limited au chapitre des fonds communs de placement d'actions et de

titres à revenu fixe, en fonction de notre pourcentage de participation, y compris les souscriptions réalisées par nos partenaires de distribution du secteur bancaire; les souscriptions de produits de protection individuelle comprennent les souscriptions d'assurance individuelle réalisées par nos filiales, ainsi que par nos coentreprises et entreprises associées, en fonction de notre pourcentage de participation, aux Philippines, en Indonésie, en Inde, en Chine, en Malaisie, au Vietnam, à la Division International, à Hong Kong et à Singapour. L'Asie enregistre également des souscriptions en santé et en protection collective aux Philippines, à Hong Kong et dans nos coentreprises. Afin de permettre des comparaisons plus efficaces entre les différentes périodes de présentation financière, nous présentons les souscriptions et flux bruts en excluant l'incidence du change. Il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS directement comparable à celle-ci.

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, les souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs des Régimes collectifs de retraite au Canada ont été mises à jour afin d'exclure les affaires conservées, afin de mieux s'aligner sur la méthode de présentation de l'information de la LIMRA. Nous avons mis à jour les montants présentés pour les périodes précédentes afin de refléter ce changement. Également avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, les souscriptions d'assurance ont été renommées « souscriptions – santé et protection collective » et « souscriptions – protection individuelle » afin de les harmoniser davantage avec les types d'activité exercées dans nos secteurs d'activité. Pour obtenir plus de renseignements sur les types d'activité, se reporter à la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », du présent document.

Actifs de tiers gérés. Les actifs de tiers gérés comprennent les actifs des particuliers, les actifs institutionnels et d'autres actifs de tiers, qui comprennent les actifs du fonds général et des fonds distincts gérés par nos coentreprises. En ce qui concerne Gestion d'actifs, les actifs de tiers gérés comprennent les actifs des particuliers et des Clients institutionnels, ainsi que les capitaux mobilisés comme les engagements non appelés et le levier financier de Gestion SLC. Au Canada, les actifs de tiers gérés comprennent les actifs des Clients investis dans des produits de fonds communs de placement destinés aux particuliers de Placements mondiaux Sun Life. En Asie, les actifs de tiers gérés comprennent les actifs des Clients investis dans des produits de fonds gérés à Hong Kong, des produits de gestion de patrimoine et d'actifs de la Division International, des produits de fonds communs de placement et de fonds gérés aux Philippines, des produits de fonds communs de placement d'actions et de titres à revenu fixe d'Aditya Birla Sun Life AMC Limited, des produits de Sun Life Everbright Asset Management ainsi que l'actif du fonds général et des fonds distincts de nos coentreprises en fonction de notre pourcentage de participation. Il n'existe aucune mesure financière conforme aux normes IFRS directement comparable à celle-ci.

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, cette mesure, anciennement appelée « autres éléments de l'actif géré », a été renommée « actifs de tiers gérés » afin de mieux décrire la nature de ces actifs. De plus, la présentation des ajustements de consolidation a été mise à jour pour la période considérée et les périodes antérieures afin que ces derniers soient présentés séparément des actifs de tiers gérés, puisque les ajustements de consolidation s'appliquent à toutes les composantes du total de l'actif géré.

Produits totaux pondérés tirés des primes. Cette mesure comprend la totalité des primes de renouvellement et des primes de première année, et 10 % des primes uniques. Contrairement aux souscriptions, qui comprennent uniquement les primes liées aux affaires nouvelles, les produits totaux pondérés tirés des primes comprennent les primes de renouvellement et reflètent la solidité des affaires en vigueur, ce qui permet d'obtenir une meilleure compréhension des affaires nouvelles et existantes. Il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS directement comparable à celle-ci.

Ratio de distribution sous-jacent. Ce ratio représente le ratio des dividendes versés par action sur le bénéfice par action sous-jacent dilué de la période. Nous utilisons ce ratio dans le cadre du processus d'établissement du budget d'investissement à moyen terme pour donner des informations sur nos initiatives d'investissement prévues. Nous visons un ratio de distribution sous-jacent se situant entre 40 % et 50 % en fonction du bénéfice par action sous-jacent. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique J, « Gestion du capital et des liquidités », du rapport de gestion annuel de 2023.

Taux d'imposition effectif sous-jacent. Cette mesure est calculée en fonction du bénéfice net sous-jacent avant impôt et de la charge d'impôt liée à celui-ci. Notre taux d'imposition prévu par la loi est habituellement réduit par divers avantages fiscaux, comme des taux d'imposition moins élevés sur le bénéfice imposable dans des territoires étrangers, différentes sources de produits tirés des placements exonérés d'impôt et d'autres avantages fiscaux durables. Notre taux d'imposition effectif facilite l'analyse de l'incidence des taux d'imposition au cours de la période.

4. Rapprochement de certaines mesures financières non conformes aux IFRS

Rapprochement entre le bénéfice net sous-jacent et le bénéfice net déclaré – Données avant impôt par secteur d'activité

T4 23

(en millions de dollars)	Gestion d'actifs	Canada	États-Unis	Asie	Organisation internationale	Total
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)	331	350	253	143	(94)	983
À ajouter : Incidence des marchés (avant impôt)	(11)	(223)	(60)	(142)	—	(436)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (avant impôt)	—	72	(65)	(1)	—	6
Autres ajustements (avant impôt)	(39)	(6)	(65)	(8)	—	(118)
Charge (économie) d'impôt	16	155	38	52	53	314
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – actionnaires ordinaires	297	348	101	44	(41)	749
T4 22 ¹⁾						
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)	324	265	230	135	(62)	892
À ajouter : Incidence des marchés (avant impôt) ¹⁾	(8)	250	21	(110)	26	179
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (avant impôt)	—	(185)	71	71	17	(26)
Autres ajustements (avant impôt)	1	(5)	(135)	15	(17)	(141)
Charge (économie) d'impôt	4	128	15	(19)	133	261
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – actionnaires ordinaires	321	453	202	92	97	1165

¹⁾ Les résultats retraités de 2022 pourraient ne pas être entièrement représentatifs de notre bénéfice futur, car nous ne gérons pas nos portefeuilles d'actifs et de passifs en vertu des nouvelles normes. Se reporter à la rubrique « Note aux lecteurs : Résultats retraités de 2022 par suite de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9 » de la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », du présent document.

2023

(en millions de dollars)	Gestion d'actifs	Canada	États-Unis	Asie	Organisation internationale	Total
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)	1 239	1 376	890	600	(377)	3 728
À ajouter : Incidence des marchés (avant impôt)	(61)	(433)	(59)	(156)	(17)	(726)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (avant impôt)	—	82	(66)	34	3	53
Autres ajustements (avant impôt)	(172)	90	(272)	(28)	9	(373)
Charge (économie) d'impôt	61	137	83	61	62	404
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – actionnaires ordinaires	1 067	1 252	576	511	(320)	3 086
2022 ¹⁾						
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)	1 238	1 063	698	539	(169)	3 369
À ajouter : Incidence des marchés (avant impôt) ¹⁾	(21)	651	(41)	(317)	(39)	233
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (avant impôt)	—	(312)	66	1	6	(239)
Autres ajustements (avant impôt)	(83)	(19)	(240)	2	(186)	(526)
Charge (économie) d'impôt	14	(142)	49	(15)	128	34
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – actionnaires ordinaires	1 148	1 241	532	210	(260)	2 871

¹⁾ Les résultats retraités de 2022 pourraient ne pas être entièrement représentatifs de notre bénéfice futur, car nous ne gérons pas nos portefeuilles d'actifs et de passifs en vertu des nouvelles normes. Se reporter à la rubrique « Note aux lecteurs : Résultats retraités de 2022 par suite de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9 » de la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », du présent document.

Rapprochement entre le bénéfice net sous-jacent et le bénéfice net déclaré – Données avant impôt par division – Gestion d'actifs

(en millions de dollars)	T4 23		T4 22	
	MFS	Gestion SLC	MFS	Gestion SLC
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)	261	70	276	48
À ajouter : Incidence des marchés (avant impôt)	—	(11)	—	(8)
Autres ajustements (avant impôt)	(7)	(32)	31	(30)
Charge (économie) d'impôt	(4)	20	(4)	8
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – actionnaires ordinaires	250	47	303	18

(en millions de dollars)	2023		2022	
	MFS	Gestion SLC	MFS	Gestion SLC
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)	1 044	195	1 080	158
À ajouter : Incidence des marchés (avant impôt)	—	(61)	—	(21)
Autres ajustements (avant impôt)	30	(202)	132	(215)
Charge (économie) d'impôt	(18)	79	(17)	31
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – actionnaires ordinaires	1 056	11	1 195	(47)

Rapprochement entre le bénéfice net sous-jacent et le bénéfice net déclaré – Données avant impôt en dollars américains

(en millions de dollars américains)	T4 23		T4 22 ¹⁾	
	États-Unis	MFS	États-Unis	MFS
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)	187	191	173	202
À ajouter : Incidence des marchés (avant impôt) ¹⁾	(42)	—	15	—
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (avant impôt)	(49)	—	53	—
Autres ajustements (avant impôt)	(47)	(5)	(99)	24
Charge (économie) d'impôt	28	(3)	9	(3)
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – actionnaires ordinaires	77	183	151	223

¹⁾ Les résultats retraités de 2022 pourraient ne pas être entièrement représentatifs de notre bénéfice futur, car nous ne gérons pas nos portefeuilles d'actifs et de passifs en vertu des nouvelles normes. Se reporter à la rubrique « Note aux lecteurs : Résultats retraités de 2022 par suite de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9 » de la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », du présent document.

(en millions de dollars américains)	2023		2022 ¹⁾	
	États-Unis	MFS	États-Unis	MFS
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)	663	773	531	832
À ajouter : Incidence des marchés (avant impôt) ¹⁾	(40)	—	(43)	—
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (avant impôt)	(48)	—	49	—
Autres ajustements (avant impôt)	(200)	22	(181)	100
Charge (économie) d'impôt	65	(13)	48	(13)
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – actionnaires ordinaires	440	782	404	919

¹⁾ Les résultats retraités de 2022 pourraient ne pas être entièrement représentatifs de notre bénéfice futur, car nous ne gérons pas nos portefeuilles d'actifs et de passifs en vertu des nouvelles normes. Se reporter à la rubrique « Note aux lecteurs : Résultats retraités de 2022 par suite de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9 » de la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », du présent document.

Rapprochement entre le bénéfice net sous-jacent et le bénéfice net déclaré – Garanties collectives aux États-Unis – Données avant impôt en dollars américains

Le tableau suivant présente les montants qui ont été exclus de notre bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) pour les Garanties collectives aux États-Unis, lequel est utilisé pour calculer la marge après impôt des Garanties collectives aux États-Unis pour les quatre derniers trimestres.

(en millions de dollars américains)	T4 23	T3 23	T2 23	T1 23	T4 22 ¹⁾	T3 22 ¹⁾	T2 22 ¹⁾	T1 22 ¹⁾
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) pour les Garanties collectives aux États-Unis ²⁾	138	96	116	128	119	101	87	49
À ajouter : Incidence des marchés (avant impôt) ¹⁾	14	(10)	(6)	4	(1)	(24)	(10)	(14)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (avant impôt)	(11)	47	—	—	8	(7)	—	—
Autres ajustements (avant impôt)	(9)	(6)	(6)	(5)	(5)	(4)	(6)	(6)
Charge (économie) d'impôt	1	(6)	2	1	(2)	8	4	5
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – actionnaires ordinaires ²⁾	133	121	106	128	119	74	75	34

¹⁾ Les résultats retraités de 2022 pourraient ne pas être entièrement représentatifs de notre bénéfice futur, car nous ne gérons pas nos portefeuilles d'actifs et de passifs en vertu des nouvelles normes. Se reporter à la rubrique « Note aux lecteurs : Résultats retraités de 2022 par suite de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9 » de la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », du présent document.

²⁾ Avec prise d'effet au deuxième trimestre de 2022, nous avons commencé à présenter des informations sur le rendement et les résultats de la division des garanties de frais dentaires, qui représente nos activités existantes d'assurance frais dentaires et d'assurance frais d'optique aux Garanties collectives, conjointement avec DentaQuest, société acquise le 1^{er} juin 2022. Nous avons mis à jour les périodes précédentes afin de refléter cette modification de présentation.

N. Questions liées à la comptabilité et au contrôle

Le 1^{er} janvier 2023, nous avons adopté IFRS 17, *Contrats d'assurance*, et IFRS 9, *Instruments financiers*, qui sont décrites ci-dessous. Nous avons également adopté au cours de l'exercice considéré plusieurs normes IFRS modifiées, et leur adoption n'a eu aucune incidence significative sur nos états financiers consolidés. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 2 de nos états financiers consolidés annuels de 2023.

1. Méthodes et estimations comptables critiques

Nos principales méthodes comptables et actuarielles sont expliquées aux notes 1 et 6 de nos états financiers consolidés annuels de 2023. La direction devra poser des jugements en se basant sur des hypothèses ou des estimations pouvant reposer, dans certains cas, sur des éléments de nature incertaine en vertu de ces méthodes. Les estimations dont il est fait état ci-dessous sont jugées particulièrement importantes pour la compréhension de notre performance financière. Dans le cadre du processus de contrôle et de communication de l'information financière, les jugements que pose la direction en se basant sur des hypothèses ou des estimations sont examinés périodiquement par les auditeurs indépendants et par d'autres conseillers indépendants. Les méthodes comptables faisant appel à des estimations sont appliquées de manière cohérente pour établir nos résultats financiers.

IFRS 17 et IFRS 9 exigent la présentation d'informations supplémentaires sur les contrats d'assurance et les instruments financiers. Ces informations à présenter sont incluses principalement aux notes 5, 6, 10 et 22 de nos états financiers consolidés annuels pour la période close le 31 décembre 2023. Certaines informations présentées à la note 2.B des états financiers consolidés annuels de 2023 ainsi que les informations présentées dans le présent document fournissent davantage de contexte au cours de la première année d'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9. Autrement, nous présenterions la majorité de ces informations seulement sur une base annuelle.

1.A Sommaire des contrats d'assurance et méthodes et hypothèses

Sommaire

Nous offrons une gamme de contrats d'assurance qui incluent plusieurs formes d'assurance-vie, d'assurance-maladie et d'assurance maladies graves vendues à des particuliers et à des groupes, ainsi que des rentes et des produits de fonds distincts assortis de garanties. Nous détenons des contrats de réassurance aux termes desquels les risques de mortalité et autres risques sont transférés, conformément aux lignes directrices internes.

Les contrats d'assurance avec participation directe sont des produits pour lesquels les placements sont gérés pour le compte des titulaires, et les rendements des placements, déduction faite d'honoraires variables, sont transférés aux titulaires par l'entremise des prestations d'assurance qu'ils reçoivent. Les contrats d'assurance avec participation directe sont évalués au moyen de la MHV et comprennent les fonds distincts, les contrats liés à des unités de compte, les contrats d'assurance-vie universelle à capital variable et la plupart des contrats d'assurance avec participation. Les contrats de réassurance (émis et détenus) ne peuvent pas être évalués au moyen de la MHV.

Les contrats d'assurance sans participation directe peuvent être évalués au moyen de la MRP si la période de couverture est de un an ou moins, ou s'il n'est pas prévu que l'application de la MRP donnera lieu à des résultats significativement différents de ceux découlant de l'application de la méthode générale d'évaluation, pour chaque période de présentation de l'information financière sur la durée du contrat. Les contrats d'assurance pouvant être évalués au moyen de la MRP comprennent la plupart des contrats d'assurance collective vie et maladie et les contrats de réassurance connexes détenus.

Les autres contrats d'assurance sont évalués au moyen de la méthode générale d'évaluation. Ils comprennent la plupart des contrats d'assurance vie et santé pour particuliers, de rentes et les contrats de réassurance connexes détenus.

Les états consolidés de la situation financière présentent les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus à titre d'actifs ou de passifs, selon que le portefeuille représente un actif ou un passif.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus, ainsi que sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts, se reporter aux notes 1, 10 et 21 de nos états financiers consolidés annuels de 2023.

Méthodes et hypothèses

Généralités

Un groupe de contrats d'assurance est évalué comme le total des FTE, soit la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs majorée d'un ajustement au titre du risque non financier et, dans le cas des groupes évalués au moyen de la méthode générale d'évaluation ou de la MHV, de la marge sur services contractuels. Pour évaluer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, des hypothèses doivent être formulées à l'égard des taux de mortalité et de morbidité, des déchéances et autres comportements des titulaires de contrat (les « comportements des titulaires de contrat »), des charges et d'autres facteurs sur la durée de vie de nos produits, ainsi que de la perspective actuelle du marché quant au coût du risque financier lié à nos produits. La plupart de ces hypothèses ont trait à des événements susceptibles de se produire dans un avenir lointain. Les hypothèses nécessitent un jugement important et doivent être examinées sur une base régulière et modifiées au besoin.

L'ajustement au titre du risque correspond à l'indemnité que nous exigeons pour tenir compte de l'incertitude relative au risque non financier dans les estimations des flux de trésorerie futurs. Cette indemnité est calculée en actualisant les flux de trésorerie liés à l'application des marges aux hypothèses non financières utilisées dans l'estimation des flux de trésorerie futurs.

La marge sur services contractuels représente le profit non acquis qui sera comptabilisé à mesure que les services prévus aux contrats d'assurance seront fournis.

Les méthodes et hypothèses sous-tendant l'évaluation des contrats d'assurance sont revues régulièrement et sont assujetties au contrôle externe par d'autres actuares.

Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs

Les hypothèses qui sous-tendent les variables du risque non financier pour évaluer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs se veulent des estimations actuelles et neutres des résultats attendus. Le choix des hypothèses tient compte du contexte actuel, des données antérieures tirées de notre propre expérience ou du secteur, du lien entre les résultats passés et les résultats futurs prévus, de l'antisélection, de la relation entre les hypothèses (y compris celles liées aux variables de risque financier) ainsi que d'autres facteurs pertinents.

Les hypothèses relatives aux variables de risque financier comprises dans la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sont fondées sur les cours du marché observables actuels, ajustés pour tenir compte des différences entre le risque financier inhérent à nos produits et celui inhérent à l'instrument du marché observé correspondant. Lorsqu'aucun instrument du marché pertinent n'est disponible, nous utilisons les meilleurs renseignements disponibles.

Mortalité

La mortalité s'entend des taux de décès dans des groupes définis. Les hypothèses relatives à la mortalité sont généralement fondées sur les résultats des cinq à dix années précédentes. Nos résultats sont combinés avec ceux de l'industrie ou ceux des réassureurs, lorsqu'ils ne sont pas suffisamment représentatifs pour être valables sur le plan statistique. Les taux de mortalité présumés relativement aux contrats d'assurance-vie et de rente tiennent compte des hypothèses touchant l'amélioration prévue de la mortalité fondées sur les tendances récentes observées en matière de mortalité et sur nos perspectives à l'égard des tendances futures.

Morbidité

La morbidité s'entend des taux de maladie ou d'invalidité et des taux de rétablissement s'y rapportant. La plupart de nos produits d'assurance-invalidité sont offerts dans le cadre de contrats collectifs. Nous offrons de l'assurance individuelle contre les maladies graves au Canada et en Asie, de l'assurance individuelle de soins de longue durée au Canada et de l'assurance-maladie collective en excédent de pertes aux États-Unis. Au Canada, les hypothèses relatives à la morbidité en assurance collective sont fondées sur la moyenne de nos résultats sur cinq ans, corrigés de manière à refléter toute tendance émergente observée en ce qui concerne les taux de rétablissement. Les hypothèses relatives à l'assurance de soins de longue durée au Canada et à l'assurance contre les maladies graves au Canada et en Asie sont établies conjointement avec nos réassureurs et elles reposent en grande partie sur les résultats enregistrés par ces derniers. Aux États-Unis, nos résultats sont utilisés pour établir les hypothèses relatives à l'assurance-maladie en excédent de pertes et à l'assurance-invalidité, et il est tenu compte, dans une certaine mesure, des résultats du secteur ou des réassureurs.

Comportements des titulaires de contrat

Déchéance ou rachat

Les titulaires de contrat peuvent laisser leur contrat tomber en déchéance avant l'expiration de la période de couverture contractuelle en cessant d'en payer les primes ou en demandant le rachat du contrat à sa valeur de rachat. Les hypothèses touchant le taux de déchéance ou de rachat des contrats d'assurance-vie sont généralement fondées sur la moyenne de nos résultats sur cinq ans. Les taux de déchéance ou de rachat varient selon la formule, l'âge à la souscription, le mode de paiement des primes, la durée du contrat et les variables relatives au risque financier.

Habitudes de paiement des primes

En ce qui concerne les contrats d'assurance-vie universelle, il est nécessaire d'établir des hypothèses au sujet des habitudes de paiement des primes. Des études préparées au sein de l'industrie ou par des actuares sont utilisées lorsque nos résultats ne sont pas suffisamment représentatifs pour être valables sur le plan statistique. Les habitudes de paiement des primes peuvent varier selon la formule, l'âge à la souscription, le mode de paiement des primes, la durée du contrat et les variables relatives au risque financier.

Charges

Les charges futures directement attribuables à l'exécution de nos contrats d'assurance comprennent notamment les coûts liés à la perception des primes, à l'évaluation et au règlement des sinistres, aux calculs actuariels, à l'établissement et à l'expédition des relevés des contrats, ainsi que les frais généraux s'y rapportant. Les hypothèses sur les charges futures sont principalement établies d'après nos résultats récents, au moyen de l'application d'une méthode interne de répartition des charges. Les augmentations liées à l'inflation prévues dans les charges futures sont fondées sur les attentes à long terme.

Les frais d'acquisition directement attribuables aux portefeuilles de contrats d'assurance comprennent les coûts de vente, de tarification et d'émission de contrats d'assurance. Dans le cas des nouveaux contrats d'assurance évalués au moyen de la méthode générale d'évaluation ou de la MHV, les frais d'acquisition directement attribuables réels ou estimés sont comptabilisés au moment de l'évaluation initiale du contrat. Si des estimations sont utilisées, l'écart entre les frais d'acquisition estimés et réels se traduit par un ajustement de la marge sur services contractuels lorsque le groupe de contrats d'assurance est fermé aux nouveaux contrats.

Taux d'actualisation courants

Les taux d'actualisation courants sont utilisés pour actualiser les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs lors de l'évaluation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs. Les taux d'actualisation en vigueur reflètent la valeur temps de l'argent, les caractéristiques des flux de trésorerie et les caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance.

Taux d'actualisation courants pour les flux de trésorerie qui ne varient pas en fonction des rendements d'éléments sous-jacents

Les flux de trésorerie qui ne varient pas du tout en fonction des rendements d'éléments sous-jacents sont actualisés à des taux qui reflètent l'échéancier et la monnaie des flux de trésorerie ainsi que les caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance.

L'échéancier des flux de trésorerie est reflété par l'établissement d'une courbe d'actualisation, de sorte que chaque flux de trésorerie soit actualisé conformément à l'échéancier du flux de trésorerie. La courbe d'actualisation reflète en partie l'information des marchés (pour la période observable). Au-delà de cette période, les taux d'actualisation sont estimés (la période non observable). La période observable, qui varie selon la monnaie, est la période au cours de laquelle l'information sur les taux d'intérêt sans risque provient d'un marché actif et liquide. Pour la période non observable, les taux sans risque sont interpolés entre le dernier point observable et un taux sans risque ultime à la 70^e année. Le taux sans risque ultime est estimé selon les moyennes historiques.

La monnaie des flux de trésorerie est reflétée au moyen de différentes courbes d'actualisation pour différentes devises.

La liquidité est reflétée en ajoutant une prime de liquidité conforme aux caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance aux taux d'actualisation sans risque. La prime de liquidité de la période observable est fondée sur la prime de liquidité à l'égard d'actifs présentant des caractéristiques de liquidité similaires, laquelle est estimée selon l'écart inhérent aux rendements de marché actuels, diminué d'une déduction pour les pertes de crédit attendues et inattendues. La déduction pour les pertes de crédit attendues et inattendues est estimée selon les données historiques des agences de notation et les conditions actuelles du marché, et varie en fonction du type, de la qualité et de la durée de l'actif. La prime de liquidité de la période non observable est interpolée entre la dernière prime de liquidité observable et une prime de liquidité ultime (à la 70^e année) spécifique aux contrats liquides ou non liquides. Pour plus de détails, se reporter à la note 10.A de nos états financiers consolidés annuels de 2023 qui présente un résumé de la moyenne pondérée des courbes d'actualisation utilisées pour actualiser les flux de trésorerie de tous les principaux produits, qui ne varient pas en fonction des rendements d'éléments sous-jacents.

Taux d'actualisation courants pour les flux de trésorerie qui varient en fonction des rendements d'éléments sous-jacents

Les taux d'actualisation pour les flux de trésorerie qui varient directement en fonction des rendements d'éléments sous-jacents reflètent cette variabilité. En ce qui a trait à la tranche des flux de trésorerie constituée par le transfert des rendements d'éléments sous-jacents aux titulaires de contrat, le taux d'actualisation est tel que la valeur actualisée des flux de trésorerie correspond à la tranche des éléments sous-jacents qui est transférée aux titulaires de contrat. Dans le cas des flux de trésorerie qui varient indirectement en fonction d'éléments sous-jacents (p. ex. les garanties financières), des analyses de scénarios peuvent être nécessaires. Si tel est le cas, les taux d'actualisation utilisés dans les projections sont propres à chaque scénario et fondés sur les taux sans risque prévus dans le scénario, ainsi que sur des primes de liquidité cohérentes avec les caractéristiques de liquidité des contrats évalués.

Analyses de scénarios

Il peut être nécessaire de procéder à des analyses de scénarios lorsque la relation entre les flux de trésorerie et les variables de risque financier est non linéaire ou lorsqu'il existe des interdépendances complexes entre les flux de trésorerie. Lorsque des variables de risque financier sont soumises à des analyses de scénarios, les flux de trésorerie futurs sont projetés pour chaque scénario et actualisés aux taux d'actualisation propres à chaque scénario, ce qui fait que la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs diffère pour chaque scénario. La provision pour les flux de trésorerie projetés correspond à la moyenne des valeurs des scénarios. Les hypothèses relatives aux variables de risque non financier constituent les hypothèses les plus probables conformément au scénario.

Les scénarios cadrent avec les conditions de marché en cours. Le processus d'étalonnage de notre générateur de scénarios économiques produit des scénarios stochastiques faisant intervenir les variables de risque financier (p. ex. les taux d'intérêt sans risque, le rendement des fonds d'obligations, le rendement des actions) au moyen de paramètres calibrés pour reproduire les prix de marché observables des instruments financiers disponibles sur le marché. Des ajustements sont effectués lorsque les contrats d'assurance évalués ne sont pas liquides, mais que les instruments financiers avec lesquels les scénarios sont calibrés le sont.

Ajustement au titre du risque non financier

L'ajustement au titre du risque pour les contrats d'assurance émis correspond à l'indemnité que nous exigeons pour prendre en charge l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie découlant du risque non financier. Ce montant est évalué comme étant la valeur actualisée de l'écart entre les flux de trésorerie futurs estimés majorés d'une marge appliquée aux hypothèses non financières et les flux de trésorerie futurs estimés sans cet ajustement. La fourchette des marges s'établit généralement entre 5 % et 20 %, selon l'incertitude dans la détermination de l'hypothèse. Le degré d'incertitude, et par conséquent la marge établie, varie selon l'hypothèse, la branche d'activité

et d'autres facteurs. Les facteurs qui favoriseront le choix d'une marge dans la partie supérieure de la fourchette comprennent ceux qui suivent :

- La crédibilité de nos résultats d'un point de vue statistique est trop faible pour constituer la source principale de données pour établir l'hypothèse.
- Les résultats futurs sont difficiles à estimer.
- La cohorte de risques n'est pas suffisamment homogène.
- Les risques opérationnels ont une incidence défavorable sur la capacité à estimer l'hypothèse.
- Les résultats passés ne sont pas forcément représentatifs des résultats futurs, et les résultats peuvent se détériorer.

Généralement, les marges sont stables au fil du temps et sont uniquement modifiées dans le but de refléter les variations du degré d'incertitude à l'égard des hypothèses. Nos marges se situent généralement au milieu de la fourchette.

L'ajustement au titre du risque pour les contrats de réassurance détenus représente le montant du risque transféré au réassureur. Ce montant correspond à l'écart entre l'ajustement au titre du risque pour les contrats d'assurance sous-jacents sans réassurance et ce que représenterait l'ajustement au titre du risque pour les contrats d'assurance sous-jacents avec réassurance. L'ajustement au titre du risque pour les contrats de réassurance détenus augmente l'actif ou réduit le passif au titre des contrats de réassurance détenus.

L'ajustement au titre du risque pour les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus correspond à un niveau de confiance global d'environ 80 % à 85 %.

Marge sur services contractuels

L'évaluation initiale et subséquente de la marge sur services contractuels est décrite à la note 2.A.i de nos états financiers consolidés annuels de 2023. Des renseignements additionnels sur certains éléments de l'évaluation de la marge sur services contractuels sont fournis ci-dessous.

Capitalisation des intérêts

Dans le cas des contrats d'assurance évalués selon la méthode générale d'évaluation, des taux d'actualisation arrêtés sont utilisés pour calculer les intérêts capitalisés sur la marge sur services contractuels. Le taux d'actualisation arrêté pour un groupe de contrats d'assurance correspond à la moyenne pondérée des taux d'actualisation courants à la comptabilisation initiale des contrats du groupe. Dans le cas des groupes de contrats qui sont en vigueur à la date de transition (le 1^{er} janvier 2022), les taux d'actualisation arrêtés correspondent aux taux d'actualisation en vigueur à la date de transition, puisque l'approche fondée sur la juste valeur a été appliquée à ces groupes au moment de la transition.

Il n'y a aucune capitalisation des intérêts en ce qui concerne les contrats d'assurance évalués selon la MHV. La marge sur services contractuels est plutôt ajustée en fonction de la variation de notre quote-part de la juste valeur des éléments sous-jacents.

Variations des FTE afférents aux services futurs

Dans le cas des contrats d'assurance évalués selon la méthode générale d'évaluation, des taux d'actualisation arrêtés sont utilisés pour calculer les variations des FTE afférents aux services futurs. Les variations des FTE afférents aux services futurs reflètent les changements dans les hypothèses non financières, mais non les changements dans les hypothèses liées au risque financier.

Dans le cas des contrats d'assurance évalués au moyen de la MHV, les taux d'actualisation courants sont utilisés pour calculer les variations des FTE afférents aux services futurs. Les variations des FTE afférents aux services futurs reflètent les changements dans les hypothèses non financières et les changements dans les hypothèses liées au risque financier.

Les variations des FTE afférents aux services futurs comprennent les éléments suivants (passif au titre de la couverture restante seulement) :

- Tout changement lié aux paiements au titre de la composante investissement (y compris les paiements de la période considérée).
- Les variations découlant des changements dans les hypothèses utilisées pour calculer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs – se limite aux hypothèses non financières relatives aux contrats d'assurance évalués selon la méthode générale d'évaluation.
- Les variations des flux de trésorerie futurs découlant de sinistres survenus au cours de la période considérée.
- Pour les contrats d'assurance évalués selon la méthode générale d'évaluation, les variations se rapportant aux flux de trésorerie discrétionnaires pour certains produits d'assurance-vie universelle et ajustables. Les flux de trésorerie discrétionnaires sont des flux de trésorerie qui ne sont pas liés aux paiements garantis au titulaire de contrat et sont décrits comme un écart sur les taux de rendement (dans le cas de certains contrats d'assurance-vie universelle) ou dans la politique relative aux critères de changement des contrats ajustables, dans le cas des contrats ajustables.

MSC comptabilisée à l'égard des services rendus

Le montant relatif à la marge sur services contractuels comptabilisé dans les produits des activités d'assurance pour chaque période afin de refléter les services prévus aux contrats d'assurance rendus pour un groupe de contrats au cours de la période est déterminé par les éléments suivants :

- La détermination du total des unités de couverture du groupe (pour les services rendus au cours de la période considérée et des périodes futures), en fonction de la quantité de services prévus aux contrats d'assurance.
- La répartition de la MSC à la fin de la période, également entre chaque unité de couverture de la période considérée et chaque unité de couverture qui devrait être fournie dans l'avenir (c.-à-d. que les unités de couverture transforment en unité les services rendus).
- La comptabilisation, dans les produits des activités d'assurance, du montant affecté aux unités de couverture fournies au cours de la période.

Le total des unités de couverture pour les services qui devraient être fournis au cours de périodes futures correspond à la valeur actualisée des unités de couverture projetées. La valeur actualisée est évaluée au moyen de taux d'actualisation arrêtés pour les groupes évalués selon la méthode générale d'évaluation et des taux d'actualisation courants pour les groupes évalués au moyen de la MHV.

L'unité de couverture d'un groupe est fondée sur la nature des services prévus aux contrats d'assurance rendus. Les services prévus aux contrats d'assurance comprennent les services de couverture d'assurance et, pour certains contrats, les rendements et les services liés à l'investissement. Ils ne comprennent pas les services liés aux fonctions comme l'évaluation des dossiers de règlement.

Pour les contrats d'assurance évalués au moyen de la MHV, les unités de couverture sont fondées sur la valeur du compte du titulaire de contrat ou sur la quote-part revenant aux titulaires de contrat de la juste valeur des éléments sous-jacents. Dans le cas des contrats d'assurance évalués selon la méthode générale d'évaluation, les unités de couverture sont fondées sur les coûts prévus des règlements (excluant la composante investissement) pour les contrats d'assurance vie et maladie, ou sur les paiements exigibles au cours d'une période pour les contrats de rente.

Dans le cas des contrats de réassurance détenus, le montant comptabilisé au titre de la MSC reflète les services reçus au cours de la période.

Sensibilités aux méthodes et hypothèses d'assurance

En plus des facteurs du risque d'assurance et de la gouvernance et du contrôle de la gestion du risque décrits à la rubrique K, « Gestion du risque », du présent document et à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle de 2023, nous notons également qu'en raison de l'adoption d'IFRS 17 et 9, les tableaux qui suivent tiennent compte des sensibilités des marges sur services contractuels aux risques d'assurance et autres risques non financiers.

Le tableau ci-dessous présente l'incidence immédiate estimative sur la MSC et le bénéfice net de certaines fluctuations instantanées des hypothèses liées à l'assurance et d'autres hypothèses non financières utilisées pour calculer nos passifs relatifs aux contrats d'assurance, ou la sensibilité de ces éléments à de telles fluctuations, en fonction d'un point de départ et de la répartition des activités aux 31 décembre 2023 et 2022. Ces sensibilités sont évaluées séparément pour chaque facteur de risque, en présumant généralement que toutes les autres variables liées aux risques demeurent constantes. Ces estimations sont présentées à titre indicatif, et toute variation du point de départ en ce qui concerne les hypothèses les plus probables, les soldes de la MSC et la répartition des activités entraînera une variation des sensibilités. Ces sensibilités représentent l'estimation de la Compagnie d'un changement des hypothèses les plus probables, qui est raisonnablement probable d'après les résultats historiques de la Compagnie ou du secteur et les normes et les meilleures pratiques du secteur au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022.

L'incidence sur la MSC est attribuable aux contrats d'assurance évalués en vertu de la méthode d'évaluation générale et de la MHV. Dans le cas des contrats d'assurance évalués en vertu de la méthode d'évaluation générale, l'incidence est comptabilisée dans la MSC en fonction de taux d'actualisation arrêtés. Dans le cas des contrats d'assurance évalués en vertu de la MHV, l'incidence est comptabilisée dans la MSC en fonction de taux d'actualisation courants.

L'incidence sur le bénéfice net est attribuable à toute tranche des sensibilités relatives aux contrats d'assurance évalués en vertu de la méthode d'évaluation générale et de la MHV qui ne peut être absorbée par la MSC, à l'incidence entière des contrats d'assurance évalués en vertu de la MRP et à l'écart d'incidence entre les taux d'actualisation arrêtés et courants des contrats d'assurance évalués en vertu de la méthode d'évaluation générale. Si les taux d'actualisation courants sont plus élevés que les taux arrêtés, cela a généralement une incidence favorable sur le bénéfice net tiré des contrats évalués en vertu de la méthode d'évaluation générale.

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2023		Au 31 décembre 2022	
	Incidence possible sur la MSC (avant impôt)	Incidence possible sur le bénéfice net (après impôt)	Incidence possible sur la MSC (avant impôt)	Incidence possible sur le bénéfice net (après impôt)
Sensibilité¹⁾				
Comportement des titulaires de contrat (augmentation/diminution de 10 %, lorsqu'elle est défavorable)	(950)	100	(850)	75
Taux de mortalité pour l'assurance-vie (augmentation de 2 %)	(75)	(25)	(75)	(25)
Taux de mortalité pour les produits de rente (diminution de 2 %)	(175)	—	(175)	25
Taux de morbidité (augmentation de 5 % de l'incidence et diminution de 5 % des résiliations)	(100)	(175)	(75)	(175)
Charges (augmentation de 5 %)	(175)	—	(175)	—

¹⁾ Les sensibilités aux hypothèses relatives à l'assurance se rapportent aux contrats d'assurance émis, déduction faite des contrats de réassurance détenus. Les sensibilités du bénéfice net et de la MSC ont été arrondies au multiple de 25 M\$. Les sensibilités ne tiennent pas compte de l'incidence sur le bénéfice tiré des contreprises et des entreprises associées, qui est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

Juste valeur des actifs et des passifs

Les titres de créance, les titres de capitaux propres, la plupart des prêts hypothécaires et autres prêts et certains autres placements sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et sont comptabilisés à la juste valeur dans nos états consolidés de la situation financière. Les variations de la juste valeur des actifs évalués à la juste valeur par le biais du résultat net et les profits et pertes réalisés à la vente d'actifs à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés en résultat. Les variations de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. En ce qui a trait à la conversion des monnaies étrangères, les écarts de change calculés sur le coût amorti des actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont comptabilisés en résultat, tandis que les autres variations de la valeur comptable sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les pertes de valeur nettes et les profits et pertes réalisés à la vente d'actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (exception faite des titres de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, qui demeurent dans les autres éléments du résultat global) sont reclassés, passant des autres éléments du résultat global au résultat.

La juste valeur des titres de créance d'État et de sociétés est principalement déterminée en fonction des cours non ajustés sur des marchés actifs pour des titres identiques ou similaires, lorsqu'ils sont disponibles. Lorsque les cours sur des marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de méthodes d'évaluation courantes sur le marché, comme la méthode des flux de trésorerie actualisés, la fixation des prix par consensus entre différentes maisons de courtage qui sont habituellement les teneurs de marché ou d'autres techniques similaires. Les hypothèses et les données d'entrée servant à l'évaluation selon ces méthodes d'évaluation courantes sur le marché sont

principalement déterminées en fonction des données d'entrée observables sur le marché et comprennent, sans s'y limiter, les rendements de référence, la négociation d'instruments similaires ou identiques, les cours publiés par les maisons de courtage, les écarts entre les émetteurs, les cours acheteurs et les données de référence, y compris les publications d'études du marché. Dans des circonstances limitées, des cours non officiels fournis par des courtiers sont utilisés.

La juste valeur des titres adossés à des créances est principalement déterminée en fonction des cours non ajustés sur des marchés actifs pour des titres identiques ou similaires, lorsqu'ils sont disponibles, ou selon des méthodes et des données d'évaluation analogues à celles utilisées pour les titres de créance d'État et de sociétés. Les données d'évaluation additionnelles comprennent les caractéristiques structurelles des titres et les données sur le rendement des garanties sous-jacentes, notamment les vitesses des paiements anticipés et les défauts de paiement. Les vitesses prévues des paiements anticipés sont principalement fondées sur les vitesses observées précédemment sur le marché, ajustées en fonction des taux d'intérêt futurs attendus. Dans des circonstances limitées où les données de marché observables sont insuffisantes pour évaluer les titres, des cours non officiels fournis par des courtiers sont utilisés.

La juste valeur des titres de capitaux propres est déterminée en fonction des cours non ajustés sur des marchés actifs pour des titres identiques ou similaires. Lorsque les cours sur des marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de modèles d'évaluation des titres de capitaux propres, qui comprennent la méthode des flux de trésorerie actualisés et d'autres techniques faisant appel à des comparaisons avec des données de référence. Les données d'entrée d'évaluation comprennent principalement les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et les bénéfices futurs attendus, les dividendes, les taux d'actualisation du marché, ainsi que les multiples de capitalisation de sociétés comparables. Lorsque les titres de capitaux propres sont moins fréquemment négociés, le cours du marché le plus récent est utilisé pour déterminer la juste valeur.

La juste valeur des prêts hypothécaires et autres prêts est déterminée en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs attendus au moyen d'un taux d'intérêt courant du marché applicable aux instruments financiers ayant des caractéristiques semblables sur le plan du rendement, de la qualité du crédit et de l'échéance. Les données d'entrée d'évaluation comprennent habituellement les rendements de référence et les écarts ajustés en fonction du risque liés aux activités de crédit internes et aux émissions de prêts courantes. Depuis le quatrième trimestre de 2022, les données d'entrée d'évaluation comprennent également des activités de crédit externes ou des émissions de prêts sur les marchés publics et privés, ce qui accroît l'observabilité des données sur le marché. Les écarts ajustés en fonction du risque sont établis selon le crédit et la liquidité de l'emprunteur, ainsi que selon le terme et d'autres caractéristiques propres aux prêts.

La juste valeur des autres passifs financiers est déterminée au moyen de la méthode des flux de trésorerie actualisés au taux d'emprunt marginal ou au taux d'intérêt effectif. Les autres passifs financiers classés au niveau 3 représentent la valeur actualisée du prix estimatif que nous devrions payer afin d'acquérir les actions en circulation restantes lors de l'exercice d'une option de vente et de toute distribution obligatoire. La juste valeur des passifs est fondée sur le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (« BAIIA ») moyen des années précédant les dates d'exercice des options, ainsi que sur des multiples du BAIIA conformes aux accords de vente ainsi que sur le montant prévu de toute distribution obligatoire. Une variation du BAIIA aurait une incidence sur la juste valeur des autres passifs financiers et sur notre résultat net.

Les instruments financiers dérivés sont inscrits à la juste valeur, et les variations de leur juste valeur sont comptabilisées dans les résultats, sauf lorsqu'un instrument dérivé fait partie d'une relation de couverture admissible aux fins de la comptabilité. La juste valeur des instruments financiers dérivés est fonction du type d'instrument dérivé. La juste valeur des contrats à terme normalisés et des options négociés en bourse est déterminée en fonction des cours non ajustés sur des marchés actifs, tandis que la juste valeur des dérivés négociés de gré à gré est déterminée selon des modèles d'évaluation, comme la méthode des flux de trésorerie actualisés et d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées sur le marché, faisant principalement appel à des données de marché observables.

Les données d'entrée utilisées pour l'évaluation des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré peuvent comprendre les courbes de swap de taux d'intérêt, les cours de change au comptant et à terme, les cours des indices, la valeur des titres sous-jacents, les dividendes prévus, les surfaces de volatilité et, dans certaines circonstances limitées, les cours de contreparties. La juste valeur des instruments dérivés négociés de gré à gré tient également compte des ajustements des évaluations au titre du crédit pour refléter le risque de crédit tant pour la contrepartie au dérivé que pour nous-mêmes, ainsi que de l'incidence de facteurs contractuels conçus pour réduire notre exposition au risque de crédit, comme des garanties et des droits juridiques en vertu de conventions-cadres de compensation. Les données d'entrée utilisées pour déterminer l'ajustement approprié à apporter aux évaluations au titre du crédit sont habituellement tirées d'informations mises à la disposition du public et comprennent les écarts de swap sur défaillance lorsque ceux-ci sont disponibles, les écarts de crédit liés au rendement d'obligations précises, ou les données cumulatives sur les défaillances publiées, ajustées pour tenir compte des tendances actuelles, lorsque les écarts de swap sur défaillance ne sont pas disponibles.

La juste valeur des autres placements financiers se compose principalement de placements dans des sociétés en commandite simple, lesquels sont fondés sur la valeur liquidative des placements dans des sociétés en commandite simple fournie par la direction. En raison de la nature non observable de ces valeurs liquidatives, nous ne déterminons pas si le fait d'avoir recours à d'autres hypothèses raisonnablement possibles aurait une incidence sur la juste valeur des placements dans des sociétés en commandite simple.

Les immeubles de placement sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées en résultat. La juste valeur des immeubles de placement est généralement déterminée au moyen de modèles d'évaluation des immeubles qui sont fondés sur les taux de capitalisation attendus et sur des modèles qui actualisent les flux de trésorerie nets futurs attendus en fonction des taux d'intérêt courants du marché compte tenu des caractéristiques, de l'emplacement et du marché de chacun des immeubles. Les flux de trésorerie futurs nets attendus incluent les flux de trésorerie contractuels et projetés et les charges d'exploitation prévues, et tiennent compte des taux d'intérêt, de location et d'occupation établis en fonction d'études de marché. En plus des produits locatifs attendus des contrats de location en vigueur, les estimations relatives aux entrées de trésorerie futures incluent les produits projetés tirés des contrats de location futurs, lesquels sont fondés sur des hypothèses importantes qui cadrent avec les conditions actuelles du marché. Les taux de location futurs sont estimés en fonction de l'emplacement, du type et de la qualité des immeubles actuels, compte tenu des données du marché et des prévisions en date de l'évaluation. Les justes valeurs sont habituellement comparées aux informations du marché, y compris les transactions récentes visant des actifs comparables, afin de vérifier leur caractère raisonnable. Les méthodes et données d'entrée utilisées par ces modèles sont conformes aux normes d'évaluation du secteur immobilier. Les évaluations sont effectuées à l'externe et à l'interne par des évaluateurs immobiliers agréés.

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les titres à court terme sont classés comme détenus à des fins de transaction afin de satisfaire aux exigences en matière de trésorerie à court terme, et comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net en raison de leur nature à court terme ou parce qu'ils sont fréquemment réévalués aux taux actuels du marché.

Les placements pour les comptes des titulaires de contrat liés à des fonds distincts sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans les profits nets (pertes nettes) réalisés et latents pour le fonds distinct et ne sont pas comptabilisées dans nos états consolidés du résultat net. La juste valeur des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts est déterminée en fonction des cours non ajustés sur des marchés actifs ou de l'information indépendante relative à l'évaluation fournie par des gestionnaires de placement. La juste valeur des placements directs faisant partie des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts, comme les titres à court terme et les titres de créance d'État et de sociétés, est déterminée en fonction des méthodes et données d'évaluation décrites ci-dessus, dans les paragraphes relatifs à chacun de ces types d'actifs. La juste valeur des emprunts garantis liés à la titrisation de prêts hypothécaires se fonde sur les méthodes et hypothèses à l'égard des titres adossés à des créances décrites ci-dessus.

La juste valeur des contrats de placement est évaluée au moyen d'une méthode prospective ayant recours aux flux de trésorerie actualisés. La juste valeur des contrats en unités de compte correspond à la valeur unitaire actuelle du fonds, majorée au besoin de montants additionnels de passifs autres qu'en unités de compte sur la base de la juste valeur. La juste valeur des contrats autres qu'en unités de compte correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels. La juste valeur des passifs relatifs aux contrats de placement se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature des contrats.

La juste valeur de ces obligations est fondée sur la juste valeur des titres sous-jacents, qui peuvent comprendre des titres de créance ou des titres de capitaux propres. La méthode utilisée pour déterminer la juste valeur est fondée sur les cours du marché lorsqu'ils sont disponibles sur un marché actif.

La juste valeur des actifs sous-jacents à nos titres garantis par des prêts est déterminée principalement au moyen de données d'entrée observables sur le marché, comme les cours d'actifs similaires sur des marchés actifs et d'autres données observables sur le marché.

La juste valeur des passifs sous-jacents à nos titres garantis par des prêts est déterminée en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs attendus au moyen d'un taux d'intérêt courant du marché applicable aux instruments financiers ayant des caractéristiques semblables sur le plan du rendement, de la qualité du crédit, de l'échéance et des protections de crédit structurelles. Cette technique d'évaluation maximise l'utilisation de données d'entrée observables incorporant les cours de titres semblables ainsi que d'autres données du marché.

Les méthodes et hypothèses servant à déterminer les justes valeurs des passifs relatifs aux contrats de placement sont présentées à la note 10.A de nos états financiers consolidés annuels de 2023.

Nous classons nos actifs et nos passifs comptabilisés à la juste valeur selon une hiérarchie à trois niveaux en fonction du niveau de priorité des données d'entrée utilisées pour l'évaluation de la juste valeur, comme suit :

Niveau 1 : La juste valeur est établie d'après le cours coté non ajusté d'actifs et de passifs identiques sur des marchés actifs. Sont habituellement classés comme des actifs et des passifs de niveau 1 la trésorerie et les équivalents de trésorerie, certains titres de gouvernements et d'organismes américains, les titres de capitaux propres négociés en bourse, ainsi que certaines unités de fonds distincts et certains titres de fonds communs de placement détenus pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts.

Niveau 2 : La juste valeur est établie d'après le cours coté d'actifs et de passifs semblables sur des marchés actifs, d'après les cours obtenus au moyen de techniques d'évaluation ayant recours à des données d'entrée observables importantes ou d'après des données d'entrée qui sont tirées principalement de données de marché observables ou corroborées à partir de celles-ci au moyen d'une analyse de corrélation ou autrement. Sont habituellement classés comme des actifs et des passifs de niveau 2 les titres de créance des gouvernements fédéral et provinciaux ou de municipalités du Canada, d'autres gouvernements étrangers et de sociétés, certains titres adossés à des créances, les dérivés négociés de gré à gré, ainsi que certaines unités de fonds distincts et certains titres de fonds communs de placement détenus pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts.

Niveau 3 : La juste valeur est établie d'après des techniques d'évaluation ayant recours à une ou à plusieurs données d'entrée importantes qui ne sont pas fondées sur des données d'entrée de marché observables. Ces données d'entrée non observables reflètent nos prévisions à propos des hypothèses utilisées par les différents intervenants sur le marché dans le cadre de l'évaluation d'actifs et de passifs. Sont habituellement classés comme des actifs et des passifs de niveau 3 certaines obligations de sociétés, certains autres placements et les immeubles de placement.

À mesure que les données d'entrée sur les prix deviennent plus ou moins observables, les actifs sont transférés entre les différents niveaux de la hiérarchie. Le calcul du total des profits et des pertes comptabilisés en résultat et dans les autres éléments du résultat global présume que les transferts au niveau 3 ou hors de celui-ci ont lieu au début de la période. Pour les instruments financiers qui sont transférés au niveau 3 au cours de la période de présentation de l'information financière, la totalité de la variation de la juste valeur pour la période est incluse dans le tableau de rapprochement des instruments financiers de niveau 3 présenté à la note 5 de nos états financiers consolidés annuels de 2023. Pour les instruments financiers qui sont transférés hors du niveau 3 au cours de la période de présentation de l'information financière, la variation de la juste valeur pour la période est exclue du tableau de rapprochement des instruments financiers de niveau 3 présenté à la note 5 de nos états financiers consolidés annuels de 2023. Les transferts au niveau 3 surviennent lorsque les données d'entrée utilisées pour déterminer le prix des instruments financiers ne sont pas observables sur le marché et, par conséquent, qu'elles ne répondent plus aux critères des niveaux 1 ou 2 à la date de clôture. Les transferts hors du niveau 3 ont lieu lorsque les données d'entrée servant à la fixation des prix deviennent plus transparentes et qu'elles répondent aux critères du niveau 1 ou du niveau 2 à la date de clôture.

Les transferts d'actifs financiers au niveau 3 ou hors de celui-ci se sont respectivement chiffrés à 390 M\$ et à 918 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (31 décembre 2022 – néant¹⁾ et 123 M\$¹⁾, respectivement). Le montant total des profits nets (des pertes nettes) réalisés et latents relativement aux instruments financiers transférés hors du niveau 3 au cours de la période, qui ont été exclus du rapprochement des instruments financiers du niveau 3, correspond à un profit de 31 M\$ au 31 décembre 2023 (31 décembre 2022 – perte de 18 M\$¹⁾).

Pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des placements, se reporter à la note 5 de nos états financiers consolidés annuels de 2023.

Goodwill

Le goodwill correspond à l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur des immobilisations corporelles et incorporelles nettes identifiables de l'entreprise acquise. Le goodwill est comptabilisé au coût initial diminué de toute dépréciation subie ultérieurement. Le goodwill fait l'objet de tests de dépréciation annuels, ou plus fréquents s'il se produit des événements ou des changements de circonstances susceptibles de faire en sorte que la valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») diminue pour s'établir en dessous de sa valeur comptable. L'UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie en grande partie indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Les soldes de goodwill sont affectés à des UGT individuelles ou à des groupes d'UGT qui devraient bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. La dépréciation du goodwill est évaluée au moyen de la comparaison de la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT à sa valeur recouvrable, à savoir la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée du coût de la vente et la valeur d'utilité. Les pertes de valeur sont comptabilisées immédiatement et ne peuvent faire l'objet de reprises au cours de périodes ultérieures.

Des pertes de valeur de néant sur le goodwill ont été comptabilisées en 2023. La valeur comptable du goodwill était de 8 969 M\$ au 31 décembre 2023. Pour plus d'information concernant le goodwill, se reporter à la note 9 de nos états financiers consolidés annuels de 2023.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amorties selon le mode linéaire ou selon le mode des unités d'œuvre sur leur durée d'utilité économique, à savoir i) de 3 à 40 ans pour la distribution, le potentiel de vente du réseau de production, les relations avec les Clients et les contrats d'administration d'actifs et ii) de 3 à 10 ans pour les logiciels conçus à l'interne. L'amortissement est porté en charges par le biais des charges d'exploitation. La durée d'utilité des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée est évaluée chaque année, et l'amortissement est ajusté au besoin. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties et font l'objet de tests de dépréciation annuels, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'elles pourraient s'être dépréciées. La dépréciation est évaluée au moyen de la comparaison de la valeur comptable des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et de leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée du coût de la vente d'un actif et sa valeur d'utilité. Si la valeur comptable d'une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée excède sa valeur recouvrable, l'immobilisation est considérée comme s'étant dépréciée, et une charge de perte de valeur est alors comptabilisée dans nos états consolidés du résultat net. La valeur recouvrable des immobilisations incorporelles est déterminée à l'aide de divers modèles d'évaluation, lesquels exigent que la direction formule certains jugements et hypothèses qui pourraient avoir une incidence sur les estimations de la valeur recouvrable. Des pertes de valeur de 5 M\$ sur les immobilisations incorporelles ont été comptabilisées en 2023 (2022 – 18 M\$).

Au 31 décembre 2023, la valeur comptable de nos immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée s'établissait à 4 G\$, représentant la valeur du réseau de production, des contrats de gestion administrative et des relations Clients acquis au moment de l'acquisition de Clarica, de la CMG Asia, des activités d'assurance collective de Genworth, de Dialogue, de Ryan Labs, de Prime Advisors, d'AAM, de Bentall Kennedy, de DentaQuest et des affaires d'assurance collective acquises aux États-Unis, de l'entente de bancassurance avec la ACB et de Crescent ainsi que les coûts des logiciels. La valeur comptable de nos immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée était de 1 G\$ au 31 décembre 2023. La valeur des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée reflète les contrats de gestion de fonds de la MFS, de BGO, d'InfraRed, de Crescent et d'AAM.

Impôt sur le résultat

Les actifs et les passifs d'impôt exigible de la période considérée et des périodes antérieures doivent être évalués au montant que l'on s'attend à payer aux autorités fiscales ou à recouvrer de celles-ci. L'impôt différé est calculé en appliquant la méthode du report variable. Notre charge d'impôt est calculée en fonction des taux d'imposition et des lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur à la fin de la période de présentation de l'information financière.

À titre de multinationale, nous sommes assujettis à l'impôt dans de nombreux territoires. Nous cherchons à exercer nos activités d'une manière qui soit efficiente sur le plan fiscal, en nous assurant de demeurer en conformité avec les lois et règlements en vigueur. L'établissement de la charge d'impôt exigible et d'impôt différé nécessite que nous interprétions la législation fiscale des territoires où nous exerçons nos activités et que nous formulions des hypothèses relativement au moment où les actifs et les passifs d'impôt différé se réaliseront. Les lois fiscales sont complexes et leur interprétation nécessite beaucoup de jugement. La charge d'impôt reflète l'interprétation des lois fiscales pertinentes par la direction, ainsi que sa meilleure estimation de l'incidence fiscale des transactions et des événements survenus au cours de la période. Nous estimons que nos provisions au titre des positions fiscales incertaines reflètent adéquatement le risque associé aux positions fiscales qui font l'objet d'un audit, d'un litige ou d'un appel auprès des autorités fiscales, ou qui sont autrement considérées comme incertaines. Nous évaluons la pertinence de notre charge d'impôt à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Si nos interprétations diffèrent de celles des autorités fiscales ou si la réalisation n'a pas lieu au moment prévu, la charge d'impôt pourra augmenter ou diminuer au cours de périodes futures afin de refléter les chiffres réels. Le montant de toute augmentation ou diminution ne peut être raisonnablement prévu.

¹⁾ Exclut l'incidence transitionnelle de l'adoption d'IFRS 9. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 5.A de nos états financiers consolidés annuels de 2023.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles, ainsi que les pertes fiscales non utilisées et pouvant être reportées et les crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces différences temporaires ainsi que ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés. Pour chaque période, nous évaluons les éléments probants disponibles, tant positifs que négatifs, pour déterminer le montant à comptabiliser au titre des actifs d'impôt différé. S'il semble probable que les avantages liés aux pertes fiscales et des déductions d'impôt ne se réaliseront pas, aucun actif d'impôt différé n'est constaté. Cette évaluation nécessite des hypothèses et des jugements importants relativement aux événements futurs qui reposent sur l'information disponible à la date de clôture.

Les gouvernements des pays dans lesquels nous exerçons nos activités adoptent à l'occasion des modifications au taux d'impôt des sociétés prévu par la loi. Ces modifications nécessitent de notre part un examen et une nouvelle évaluation de nos actifs et passifs d'impôt différé à la date de l'adoption. Au 31 décembre 2023, le montant net de notre actif d'impôt différé inscrit à notre état consolidé de la situation financière s'est chiffré à 3 597 M\$ et avait principalement trait à nos activités au Canada. Toute réduction future des taux d'impôt dans des territoires où nous disposons d'un actif d'impôt différé net pourrait donner lieu à une diminution de la valeur comptable de l'actif d'impôt différé et à une charge d'impôt correspondante une fois la réduction de taux pratiquement en vigueur.

Le projet intitulé Érosion de la base d'imposition et transfert des bénéficiaires de l'Organisation de coopération et de développement économique (l'« OCDE ») a incité les gouvernements du monde entier, y compris celui du Canada, à envisager des réformes fiscales de grande envergure pour régler les questions relatives à l'érosion de la base d'imposition et au transfert des bénéficiaires, ainsi qu'à la transparence. Parmi les propositions se trouve celle d'introduire un impôt minimum mondial au taux de 15 % afin que les grandes entreprises multinationales versent un impôt minimal sur le revenu tiré de chaque territoire où elles exercent leurs activités.

Le 4 août 2023, le ministère des Finances du Canada a publié un avant-projet de loi visant à mettre en œuvre certaines mesures annoncées auparavant, y compris des règlements d'application d'un taux d'imposition global minimal de 15 % en vertu des règles du Pilier Deux de l'OCDE, qui sont appliquées par chacun des différents territoires. Le taux d'imposition global minimal s'appliquera à la Sun Life avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2024. Cependant, le moment où ces règles seront quasi-adoptées dans la plupart des territoires au sein desquels la Sun Life exerce ses activités est incertain. En vertu de cette loi, la Sun Life est tenue de payer un impôt supplémentaire en fonction de l'écart entre le taux d'imposition effectif en vertu du Pilier Deux, selon les territoires, et le taux minimal de 15 %. Les règles du Pilier Deux ne devraient pas avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés de la Sun Life quand elles entreront en vigueur.

Le 27 décembre 2023, les Bermudes ont adopté la *Corporate Income Tax Act 2023*, qui prévoit l'application d'un impôt sur le revenu de 15 % à compter du 1^{er} janvier 2025. L'impôt sur le revenu des sociétés des Bermudes devrait être un impôt couvert, et il viendra réduire l'impôt supplémentaire du Pilier Deux, qui serait autrement payable à d'autres territoires. La loi adoptée prévoit un ajustement de transition économique venant harmoniser plus étroitement le point de départ d'une entité aux fins du régime fiscal avec sa situation économique avant l'application de l'impôt sur le revenu des sociétés de 2023. L'avantage lié à cet ajustement de transition économique a été comptabilisé en 2023. L'impôt sur le revenu des sociétés des Bermudes ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la Sun Life lorsqu'il entrera en vigueur en 2025.

Le ministère des Finances du Canada a promulgué une loi qui, si elle est adoptée, pourrait limiter la déductibilité des charges d'intérêts et des charges financières aux fins de l'impôt canadien et s'appliquerait à la Sun Life à compter du 1^{er} janvier 2024. Un avis de motion de voies et moyens, qui comprenait ce projet de loi, a été publié et déposé au Parlement en novembre 2023. Nous continuons de surveiller l'évolution de la situation et d'évaluer l'incidence sur nos états financiers consolidés.

Régimes de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite

La Compagnie est le promoteur des régimes de retraite à prestations déterminées et des régimes à cotisations déterminées à ses employés admissibles. Tous nos principaux régimes à prestations déterminées à l'échelle mondiale sont fermés aux nouveaux participants, et les nouveaux employés participent désormais à des régimes à cotisations déterminées. Les avantages résultant des régimes de retraite à prestations déterminées sont fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen de fin de carrière, et certains régimes prévoient l'indexation des prestations. Nous offrons aux employés admissibles des régimes de retraite supplémentaires non contributifs à prestations déterminées, principalement en vue de l'attribution d'avantages excédant les limites établies aux fins de l'impôt local. Outre ces régimes, la Compagnie offre dans certains pays des régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite (aux fins de garanties frais médicaux ou dentaires ou de garanties vie) à l'intention des employés admissibles et des personnes à leur charge qui satisfont à certains critères.

Au Canada, depuis le 1^{er} janvier 2009, tous les nouveaux employés participent à un régime à cotisations déterminées, alors que le personnel embauché avant cette date continue d'accumuler des prestations futures aux termes du régime précédent, qui comprend un régime à prestations déterminées et un régime à cotisations déterminées contributif facultatif.

La fermeture aux nouveaux participants des régimes de retraite à prestations déterminées canadiens a fait en sorte que la volatilité liée aux charges à payer au titre des services futurs pour les participants actifs a été limitée et diminuera au fil du temps. Au 31 décembre 2023, il ne reste plus d'employés actifs accumulant des prestations au titre des services futurs au sein des régimes à prestations déterminées américains. En 2023, tous les actifs et les passifs liés aux régimes de retraite du Royaume-Uni ont été transférés à l'acheteur dans le cadre de la vente des activités de la Sun Life UK.

Les principaux risques demeurant à l'égard des obligations au titre des services passés comprennent des augmentations des passifs découlant d'un recul des taux d'actualisation, une espérance de vie plus longue que prévu et des rendements défavorables des actifs. Nous avons atténué de façon importante les risques liés aux placements de nos principaux régimes de retraite à prestations déterminées à l'échelle de la Compagnie en migrant systématiquement la composition de l'actif des régimes vers des placements correspondant aux passifs prévus. L'objectif de nos principaux régimes est de réduire au minimum la volatilité de la situation de capitalisation découlant des variations des taux d'actualisation et de l'exposition aux marchés des actions.

En raison de la nature à long terme de ces régimes à prestations déterminées, le calcul de la charge au titre des prestations de retraite et du passif au titre des prestations constituées relève de différentes hypothèses, notamment à l'égard des taux d'actualisation, des taux d'augmentation de la rémunération, des taux tendanciels en matière de coûts des soins de santé, de l'âge à la retraite, des taux de mortalité et des taux de résiliation. Les hypothèses utilisées par la direction pour ces régimes sont déterminées annuellement à la suite de consultations

avec des actuaires externes spécialisés dans les régimes de retraite. Le taux d'actualisation utilisé pour nos principaux régimes à prestations déterminées est déterminé en fonction des rendements de marché d'obligations de qualité de sociétés libellées dans la même monnaie étrangère que celle des prestations qui seront versées, et dont l'échéance se rapproche de celle des obligations.

Les résultats réels pourraient différer des résultats présumés, ce qui aurait une incidence sur l'évaluation des régimes à prestations déterminées et sur les montants futurs de la charge au titre des prestations. De plus amples renseignements sur nos régimes de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite ainsi que sur les hypothèses clés liées à l'évaluation de ces régimes sont présentés à la note 24 de nos états financiers consolidés annuels de 2023.

2. Changements de méthodes comptables

Nous avons inclus dans cette section un résumé des modifications de méthodes comptables. Les références à des notes renvoient aux notes annexes de nos états financiers consolidés annuels de 2023. Veuillez également vous reporter à la note 2 de nos états financiers consolidés annuels pour plus de détails.

2.A. Normes internationales d'information financière nouvelles et modifiées adoptées en 2023

2.A.i Adoption d'IFRS 17, Contrats d'assurance, et d'IFRS 9, Instruments financiers

En mai 2017, l'IASB a publié IFRS 17, *Contrats d'assurance* (« IFRS 17 »), et une modification a été publiée en juin 2020 afin de reporter la date d'entrée en vigueur d'IFRS 17 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. Cette norme doit être appliquée de façon rétrospective, et des résultats comparatifs portant sur au moins un exercice doivent être fournis. Si l'application rétrospective à un groupe de contrats d'assurance est impraticable, l'application rétrospective modifiée ou l'approche fondée sur la juste valeur peut être mise en œuvre. IFRS 17 remplace IFRS 4, *Contrats d'assurance* (« IFRS 4 »), et a une incidence sur la façon dont nous comptabilisons, évaluons et présentons nos contrats d'assurance dans nos états financiers consolidés.

En ce qui nous concerne, IFRS 17 et IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), sont entrées en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023. IFRS 9 comprend des indications relatives au classement et à l'évaluation des instruments financiers, à la perte de valeur d'actifs financiers et à la comptabilité de couverture. Elle n'exige pas le retraitement des informations pour les périodes comparatives. IFRS 9 remplace IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (« IAS 39 »). Nous sommes autorisés, en vertu d'IFRS 17, à présenter des informations comparatives sur les actifs financiers comme si IFRS 9 était applicable au cours de la période comparative (la « superposition de classement »). Nous avons choisi d'appliquer la superposition de classement à nos actifs financiers et à leurs résultats de la période comparative comme si IFRS 9 était entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Certaines informations de la période comparative continueront d'être présentées conformément à nos méthodes comptables précédentes.

Pour l'évaluation initiale des contrats d'assurance à la date de transition du 1^{er} janvier 2022, nous avons choisi d'utiliser la méthode de la juste valeur pour tous les groupes pour lesquels l'application rétrospective est impraticable. Pour obtenir plus de renseignements sur l'application de la méthode de la juste valeur à la transition, se reporter à la rubrique « Évaluation de la juste valeur » de la note 2.A.i, de nos états financiers consolidés annuels de 2023.

IFRS 17 établit les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et de communication de l'information relatifs aux contrats d'assurance. Les principes clés d'IFRS 17 sont les suivants :

- Les contrats d'assurance sont des contrats aux termes desquels une entité accepte un risque d'assurance significatif d'une autre partie (le « titulaire de contrat ») en convenant d'indemniser le titulaire de contrat si un événement futur incertain spécifique (l'« événement assuré ») touche de façon défavorable le titulaire de contrat.
- Les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus sont divisés en groupes qui seront comptabilisés et évalués séparément.
- Les groupes de contrats d'assurance sont comptabilisés et évalués comme le total des composantes d'évaluation suivantes : a) la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs; b) un ajustement au titre du risque non financier; et c) la marge sur services contractuels (la « MSC »), un montant qui représente le profit non acquis sur le groupe de contrats d'assurance. Ces composantes d'évaluation s'appliquent aux groupes de contrats d'assurance évalués selon la méthode générale d'évaluation et la MHV. La MHV s'applique aux contrats d'assurance avec participation directe qui, en substance, constituent des contrats pour des services liés à l'investissement, dans lesquels le titulaire de contrat se voit promettre un rendement en fonction d'éléments sous-jacents, comme des fonds distincts et certains contrats d'assurance avec participation. Pour les contrats de courte durée, qui représentent la plupart de nos activités d'assurance collective vie et maladie, une méthode d'évaluation simplifiée – la MRP – est appliquée. En vertu de la MRP, les contrats d'assurance sont évalués en fonction des profits non acquis et ne sont assujettis à aucune MSC.
- Le profit afférent à un groupe de contrats d'assurance est comptabilisé en résultat sur la période au cours de laquelle les services prévus aux contrats d'assurance sont fournis, et à mesure que les risques non financiers liés à l'exécution des contrats d'assurance diminuent.
- Les produits des activités d'assurance, les charges afférentes aux activités d'assurance et les produits financiers ou charges financières d'assurance sont présentés séparément.

Différences importantes entre IFRS 17 et IFRS 4

La section qui suit présente une description des différences les plus importantes entre IFRS 17 et les méthodes comptables appliquées en vertu d'IFRS 4.

Portée

IFRS 17 n'apporte aucun changement important par rapport à IFRS 4 en ce qui a trait aux contrats qui entrent dans le champ d'application de la norme. Toutefois, nous avons mis à jour la méthode comptable de classement adoptée au moment de la transition à IFRS 4 en 2011 afin d'assurer une cohérence avec la définition des contrats d'assurance selon IFRS 17.

En vertu d'IFRS 17, un contrat d'assurance s'entend d'un contrat en vertu duquel l'émetteur accepte un risque d'assurance significatif de la part du titulaire du contrat en convenant d'indemniser le titulaire du contrat si un événement assuré le touchait de façon défavorable. Afin d'établir s'il existe un risque d'assurance « important », certains contrats qui ont été classés comme des contrats d'assurance en vertu d'IFRS 4 ont été reclassés à titre de contrats de placement en vertu d'IFRS 17. Ces changements de classement se limitaient à certains produits de rentes différées pour lesquels le risque d'assurance se limite au droit de transformer en rente les prestations à l'échéance, et qui ne dépassaient pas le seuil d'un risque d'assurance « important ».

En outre, IFRS 17 comprend de nouvelles exigences relatives à la séparation des composantes investissements distincts et des composantes biens distincts ou service autre que d'assurance des contrats d'assurance. Au moment de la transition à IFRS 17, nos contrats d'assurance ne comprenaient aucune composante investissements distincts et ne prévoyaient que des composantes services distincts non significatifs.

Contrairement à IFRS 4, IFRS 17 exige que les contrats de réassurance détenus soient évalués séparément des contrats directs sous-jacents. Un contrat de réassurance est un contrat d'assurance émis par le réassureur pour indemniser une autre entité au titre de demandes de règlement découlant d'un ou de plusieurs contrats d'assurance émis par cette autre entité (les « contrats sous-jacents »).

Seuls les contrats qui transfèrent le risque d'assurance au réassureur sont considérés comme des contrats de réassurance détenus du point de vue de l'entité cédante. Nous avons conclu des traités de réassurance qui transfèrent uniquement les risques non liés à l'assurance au réassureur, mais ceux-ci ne sont pas considérés comme des contrats de réassurance entrant dans le champ d'application d'IFRS 17, pas plus qu'ils n'entraient dans le champ d'application d'IFRS 4. Ils sont plutôt traités comme des contrats d'assurance achetés.

Les traités de réassurance qui font partie des éléments sous-jacents des contrats d'assurance avec participation (c'est-à-dire pour lesquels tous les flux de trésorerie du traité de réassurance sont entièrement transférés aux titulaires de contrat d'assurance avec participation) sont évalués et présentés séparément.

Les contrats de placement avec éléments de participation discrétionnaire entrent dans le champ d'application d'IFRS 17, et ils entraînent également dans le champ d'application d'IFRS 4. Cependant, ces contrats ont été présentés avec d'autres contrats de placement en vertu d'IFRS 4, et ils doivent être présentés avec les contrats d'assurance en vertu d'IFRS 17.

Évaluation

L'évaluation des contrats d'assurance en vertu d'IFRS 17 diffère de l'évaluation selon la méthode canadienne axée sur le bilan auparavant appliquée en vertu d'IFRS 4. Les différences les plus importantes sont présentées ci-après par composante d'évaluation :

Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs :

- Les taux d'actualisation utilisés pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vertu d'IFRS 17 sont fondés sur les caractéristiques des contrats d'assurance. En vertu d'IFRS 4, la méthode canadienne axée sur le bilan est utilisée pour déterminer les provisions techniques en fonction du portefeuille d'actifs couvrant actuellement les passifs relatifs aux contrats d'assurance et les hypothèses de réinvestissement.
- Les estimations en vertu d'IFRS 17 tiennent compte des perspectives courantes du marché quant au coût des garanties financières, ce qui nécessite une évaluation prenant en compte le prix des options sur le marché. En vertu d'IFRS 4, le coût des garanties financières est fondé sur le montant requis pour remplir l'obligation, mais il n'est pas directement lié aux prix des options sur le marché.
- En vertu d'IFRS 17, les flux de trésorerie liés aux charges se limitent aux flux de trésorerie directement attribuables à l'exécution des obligations en vertu des contrats d'assurance.
- L'impôt différé n'est pas pris en compte dans les flux de trésorerie futurs en vertu d'IFRS 17.

Ajustement au titre du risque non financier :

- Il s'agit de l'évaluation de la compensation pour l'incertitude découlant d'un risque non financier, comme la mortalité, la morbidité, les rachats et les charges, en vertu d'IFRS 17.
- Le montant des provisions au titre de l'incertitude découlant d'un risque financier est implicitement inclus dans la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs en vertu d'IFRS 17.
- Aucun montant n'est présenté au titre du risque lié à la non-concordance entre l'actif et le passif en vertu d'IFRS 17.
- En vertu d'IFRS 4, les montants présentés au titre des risques susmentionnés sont reflétés dans une provision pour écarts défavorables comprise dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance.

MSC :

- Il s'agit d'une nouvelle composante des passifs qui nécessite le regroupement des contrats d'assurance, ce qui n'est pas exigé en vertu d'IFRS 4.
- La MSC représente les profits non acquis, comme il est expliqué ci-dessus.

Les méthodes d'évaluation en vertu d'IFRS 17 et d'IFRS 4 sont semblables pour les contrats d'assurance évalués au moyen de la MRP, comme nos contrats d'assurance collective vie et maladie. Elles divergent principalement en ce qui concerne l'évaluation du passif au titre des sinistres survenus, pour laquelle le taux d'actualisation et l'ajustement au titre du risque lié aux changements non financiers susmentionnés s'appliquent.

Présentation

IFRS 17 exige que les portefeuilles de contrats d'assurance qui représentent un actif soient présentés séparément des portefeuilles de contrats d'assurance qui représentent un passif dans les états consolidés de la situation financière. De plus, les portefeuilles de contrats d'assurance émis doivent être présentés séparément des portefeuilles de contrats de réassurance détenus. Auparavant, les contrats d'assurance émis étaient uniquement présentés à titre de passifs, et les contrats de réassurance détenus étaient uniquement présentés à titre d'actifs. Certains soldes, comme les avances sur contrats et les primes en cours et payées d'avance, qui étaient auparavant présentés séparément ou inclus dans les postes Autres actifs et Autres passifs sont maintenant inclus dans les actifs ou les passifs relatifs aux contrats d'assurance émis ou aux contrats de réassurance détenus.

La présentation du bénéfice tiré des contrats d'assurance dans les états consolidés du résultat net a changé de façon importante en vertu d'IFRS 17. Avant l'adoption d'IFRS 17, les produits des activités d'assurance étaient présentés séparément dans les postes Primes brutes, Primes cédées, Montant brut des règlements et des prestations versés, Charges (recouvrements) de réassurance, Augmentation (diminution) des passifs relatifs aux contrats d'assurance et Augmentation (diminution) des actifs au titre des cessions de réassurance. Le poste Charges d'exploitation, commissions et taxes sur les primes comprenait toutes les charges, soit celles liées aux contrats d'assurance et aux contrats autres que d'assurance.

En vertu d'IFRS 17, les produits liés à l'assurance sont présentés à la section Résultat des activités d'assurance et au poste Produits financiers (charges financières) d'assurance de la section Résultats des activités de placement. Les montants sont présentés séparément pour les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus. Le poste Charges afférentes aux activités d'assurance comprend les montants auparavant présentés au poste Montant brut des règlements et des prestations versés, à l'exclusion des remboursements de composantes investissements, qui sont des montants remboursés aux titulaires de contrat en toutes circonstances. Les charges directement attribuables sont également présentées à titre de charges afférentes aux activités d'assurance. Les produits ou les charges liés aux contrats de réassurance détenus sont maintenant présentés à un seul poste, qui comprend une portion des primes de réassurance versées et des montants recouverts auprès des réassureurs.

Pour les contrats d'assurance évalués en fonction de la méthode d'évaluation générale ou de la MHV, les primes ne sont plus comptabilisées à titre de produits ou comptabilisées en résultat lorsqu'elles sont reçues. Les produits des activités d'assurance au cours d'une période de présentation de l'information financière comprennent la tranche des primes qui couvre les sinistres attendus et les charges directement attribuables au cours de la période, ainsi que le dégagement de l'ajustement au titre du risque et l'amortissement de la MSC pour la période. Les produits des activités d'assurance excluent la tranche des primes qui couvre le remboursement des composantes investissements.

Les produits tirés des honoraires excluent les produits tirés des contrats d'assurance, car les honoraires gagnés à cet égard seraient comptabilisés dans les produits tirés des contrats d'assurance. De façon similaire, le poste Charges d'exploitation et commissions exclut les charges directement attribuables à l'émission ou à l'exécution de contrats d'assurance, puisque ces charges, ainsi que les taxes sur les primes versées, sont incluses dans la rubrique « Résultats des activités d'assurance ».

Méthodes comptables révisées à l'adoption d'IFRS 17

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les méthodes comptables révisées en raison de l'adoption d'IFRS 17 qui diffèrent de celles incluses dans nos états financiers consolidés annuels de 2022, se reporter à la note 2.A.i de nos états financiers consolidés annuels de 2023.

Incidence sur notre performance financière

Nous avons mis en relief dans la section suivante certaines incidences sur notre performance financière découlant des différences susmentionnées entre IFRS 17 et IFRS 4 :

- Les profits tirés des affaires nouvelles (les profits non acquis) sont évalués différemment en vertu d'IFRS 17, ce qui reflète les différences en matière d'évaluation des contrats d'assurance dont il est question ci-dessus. En outre, en vertu d'IFRS 17, les profits tirés des affaires nouvelles sont différés, sont enregistrés dans la MSC et sont comptabilisés en résultat à mesure que les services prévus aux contrats d'assurance sont fournis. Les pertes sur les affaires nouvelles sont également évaluées différemment, mais elles continuent d'être comptabilisées en résultat immédiatement. En vertu d'IFRS 4, les profits tirés des affaires nouvelles et les pertes sur les affaires nouvelles étaient comptabilisés en résultat immédiatement.
- Les taux d'actualisation utilisés pour calculer la valeur actualisée des passifs relatifs aux contrats d'assurance sont fondés sur les caractéristiques des contrats d'assurance plutôt que sur les actifs soutenant les passifs. Il en résulte, entre autres différences, des changements quant au moment où les produits tirés des placements sont comptabilisés.
- En vertu d'IFRS 17, les changements liés au risque financier (par exemple, les changements de taux d'actualisation) continuent d'être comptabilisés en résultat immédiatement, à l'exception des contrats d'assurance évalués au moyen de la MHV, en vertu de laquelle les changements sont comptabilisés dans la MSC. Les modifications des hypothèses relatives au risque non financier, comme la mortalité, sont reflétées dans la MSC et sont amorties en résultat à mesure que les services prévus aux contrats d'assurance sont fournis. En vertu d'IFRS 4, les modifications des hypothèses concernant les variables liées au risque financier et au risque non financier étaient immédiatement comptabilisées en résultat.

Différences importantes entre IFRS 9 et IAS 39

La section qui suit présente une description des différences les plus importantes entre IFRS 9 et les méthodes comptables appliquées en vertu d'IAS 39.

Classement des actifs financiers et des passifs financiers

IFRS 9 introduit trois grandes catégories de classement des actifs financiers. Les actifs financiers sont évalués à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale et sont classés, et ensuite évalués, à la juste valeur par le biais du résultat net, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou au coût amorti en fonction du modèle économique que nous utilisons pour gérer les actifs financiers ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs.

IFRS 9 élimine les anciennes catégories d'actifs financiers prévues par IAS 39, soit les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, les actifs financiers disponibles à la vente et les prêts et créances. En vertu d'IFRS 9, les dérivés incorporés dans des contrats pour lesquels l'hôte est un actif financier entrant dans le champ d'application d'IFRS 9 ne sont pas séparés. Au lieu de cela, l'instrument financier hybride, dans son ensemble, est évalué aux fins du classement.

IFRS 9 maintient le classement des passifs financiers d'IAS 39. En vertu d'IFRS 9, les passifs financiers sont évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net.

En vertu d'IFRS 17, nous avons choisi de comptabiliser en résultat, plutôt que dans les autres éléments du résultat global, la totalité de nos produits financiers et de nos charges financières d'assurance. Par conséquent, afin d'éviter une non-concordance comptable, nous choisissons, en vertu d'IFRS 9, de classer à la juste valeur par le biais du résultat net la plupart de nos actifs à revenu fixe soutenant les contrats d'assurance.

Perte de valeur d'actifs financiers

IFRS 9 remplace le modèle fondé sur les pertes subies en vertu d'IAS 39 par un modèle prospectif fondé sur les pertes de crédit attendues. Le nouveau modèle de dépréciation s'applique aux actifs financiers évalués au coût amorti, aux titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, aux prêts hypothécaires et autres prêts évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, aux créances locatives, aux créances clients, aux engagements de prêt et aux garanties financières non évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. En vertu d'IFRS 9, les pertes sur créances sont comptabilisées plus tôt qu'elles l'étaient auparavant en vertu d'IAS 39. IFRS 9 introduit un modèle de dépréciation pour les actifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Ce modèle exige la comptabilisation d'une provision pour pertes attendues pour les 12 mois à venir à la comptabilisation initiale d'un actif financier, ainsi que la comptabilisation d'une provision pour pertes attendues pour sa durée de vie si certains critères sont respectés.

Comptabilité de couverture

IFRS 9 a introduit un nouveau modèle de comptabilité de couverture, mais elle permet aux entités de continuer à appliquer les exigences de comptabilité de couverture en vertu d'IAS 39 plutôt que celles prévues par IFRS 9. Nous avons choisi de continuer d'appliquer les exigences de comptabilité de couverture en vertu d'IAS 39.

Modifications de la phase 2 du projet sur la réforme des taux d'intérêt de référence

En août 2020, l'IASB a publié la phase 2 de son projet sur la réforme des taux d'intérêt de référence, qui comprend des modifications apportées à IFRS 9, à IAS 39, à IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (« IFRS 7 »), à IFRS 4 et à IFRS 16, *Contrats de location* (« IFRS 16 »). Ces modifications répondent à des enjeux liés à la mise en œuvre des réformes, notamment le remplacement d'un indice de référence par un taux de référence alternatif, comme le Secured Overnight Financing Rate (le « taux SOFR »), dans le cas du taux LIBOR en dollars américains, et le taux des opérations de pension à un jour (le « taux CORRA »), dans le cas du taux offert en dollars canadiens (le « taux CDOR »). L'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence significative sur nos états financiers consolidés.

Tous les paramètres liés au taux LIBOR ont été abandonnés ou déclarés non représentatifs au plus tard le 30 juin 2023. Le 16 mai 2022, Refinitiv Benchmark Services (UK) Limited, l'administrateur du taux CDOR, a annoncé qu'il cessera définitivement la publication et le calcul des trois paramètres du taux CDOR après le 28 juin 2024. Simultanément, le BSIF a publié ses prévisions selon lesquelles les institutions financières sous réglementation fédérale devront transférer tous les nouveaux dérivés et titres vers un taux de référence alternatif d'ici le 30 juin 2023 sans que de nouvelles expositions au taux CDOR soient constatées après cette date, à quelques exceptions près concernant certaines exigences en matière de gestion des risques, et les ententes de prêt faisant référence au CDOR devront être transférées d'ici le 28 juin 2024. Les institutions financières sous réglementation fédérale devraient également donner la priorité aux mises à jour des systèmes et des modèles afin de tenir compte de l'utilisation du taux CORRA (ou de tout autre taux de référence, le cas échéant) avant cette date.

De plus, avec la fin de la publication du taux CDOR, le modèle de prêt des acceptations bancaires sera abandonné, et l'émission d'acceptations bancaires devrait cesser. Afin de faciliter la sortie des marchés canadiens des prêts du taux CDOR et des acceptations bancaires, le 27 juillet 2023, le Groupe de travail sur le taux de référence complémentaire pour le marché canadien (le « Groupe de travail sur le TARCOR »), créé par le Forum canadien des titres à revenu fixe, a mis en œuvre une étape importante de son plan de transition en deux étapes, en vertu duquel aucun nouveau contrat lié au taux CDOR ou aux acceptations bancaires ne devrait être conclu après le 1^{er} novembre 2023. Le Forum canadien des titres à revenu fixe a formé un groupe de travail sur les acceptations bancaires afin de faciliter une sortie harmonieuse des acceptations bancaires et d'évaluer les options possibles pour les remplacer.

En préparation de la réforme des taux de référence susmentionnée, nous avons mis en place un programme de transition en vue de l'abandon des taux interbancaires offerts (les « TIO ») (le « programme ») afin de gérer le passage des taux LIBOR et CDOR vers des taux de référence alternatifs appropriés. Le programme, qui est de nature interfonctionnelle, est composé des principales parties prenantes de l'ensemble de notre organisation et ses activités sont exercées sous la supervision de la haute direction. Le plan de transition du programme est en bonne voie d'exécution et les développements du marché sont pris en compte au fur et à mesure qu'ils surviennent. Nous participons également activement aux associations du secteur, et nous incorporons les lignes directrices en matière de pratiques exemplaires de ces associations et des organismes de réglementation dans notre plan de transition, notamment en examinant et en corrigeant tous nos contrats aux taux fondés sur les TIO afin d'y inclure un langage de repli approprié. Le programme est conçu pour tenir compte des risques et de l'incertitude liés à notre transition vers des taux de référence alternatifs et à d'autres facteurs liés à la réforme qui pourraient autrement nuire à nos activités, à nos flux de trésorerie ainsi qu'à la valeur et au rendement de nos placements qui sont fondés sur les TIO. Nos entités liées qui sont exposées aux TIO relativement aux dérivés ont adhéré au protocole sur les solutions de rechange aux TIO de l'ISDA de 2020 avant le 30 juin 2023, ce qui a facilité la transition de nos contrats dérivés existants vers des taux de référence alternatifs appropriés. Notre exposition au taux LIBOR en livres sterling est passée au taux Sterling Overnight Index Average, tandis que notre exposition restante au taux LIBOR en dollars américains et au taux CDOR a été modifiée ou devrait être remplacée par des taux de référence appropriés au cours du premier semestre de 2024.

Au 31 décembre 2023, notre exposition au taux LIBOR en dollars américains était composée d'actifs financiers non dérivés de 86 M\$ (31 décembre 2022 – 2 750 M\$), de passifs financiers non dérivés de néant (31 décembre 2022 – 77 M\$) et d'un montant notionnel des dérivés de néant (31 décembre 2022 – 1 683 M\$) qui n'ont pas encore été confirmés comme ayant fait l'objet d'un transfert vers le taux SOFR. Notre exposition au taux CDOR se compose d'actifs financiers non dérivés de 589 M\$ (31 décembre 2022 – 396 M\$), de passifs financiers non dérivés de 4 896 M\$ (31 décembre 2022 – 5 892 M\$) et de passifs financiers dérivés de 9 159 M\$ (31 décembre 2022 – 11 725 M\$) qui n'ont pas encore fait l'objet d'un transfert vers le taux CORRA, exception faite des instruments financiers venant à échéance d'ici le 28 juin 2024, y compris les dérivés qui devraient automatiquement faire l'objet d'un transfert vers le taux CDOR à la cessation de celui-ci.

Méthodes comptables révisées à l'adoption d'IFRS 9

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les méthodes comptables révisées en raison de l'adoption d'IFRS 9 qui diffèrent de celles présentées dans nos états financiers consolidés annuels de 2022, se reporter à la rubrique « IFRS 9, *Instruments financiers* » à la note 2.A.ii de nos états financiers consolidés annuels de 2023.

2.A.ii Autres Normes internationales d'information financière modifiées adoptées en 2023

Nous avons adopté les modifications suivantes aux IFRS le 1^{er} janvier 2023. L'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence significative sur nos états financiers consolidés :

En mai 2021, l'IASB a publié des modifications apportées à IAS 12, *Impôts sur le résultat* (« IAS 12 »). Ces modifications, intitulées *Impôt différé lié aux actifs et aux passifs découlant d'une transaction unique*, limitent la portée de l'exemption relative à la comptabilisation prévue dans IAS 12, de sorte qu'elle ne s'applique plus aux transactions qui, au moment de la comptabilisation initiale, donnent lieu à des différences temporaires imposables et déductibles équivalentes.

En février 2021, l'IASB a publié des modifications apportées à IAS 1, *Présentation des états financiers* (« IAS 1 »), et à l'énoncé de pratique en IFRS 2, *Porter des jugements sur l'importance relative* (l'« énoncé de pratique en IFRS 2 »). Les modifications apportées à IAS 1 exigent des sociétés qu'elles fournissent des informations significatives sur leurs méthodes comptables plutôt que des informations sur leurs principales méthodes comptables. Les modifications apportées à l'énoncé de pratique en IFRS 2 fournissent des directives sur la façon d'appliquer le concept d'importance relative aux informations à fournir sur les méthodes comptables.

En février 2021, l'IASB a publié des modifications apportées à IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*. Les modifications clarifient la façon dont les sociétés devraient distinguer les changements de méthodes comptables des changements d'estimations comptables.

En mai 2023, l'IASB a publié des modifications apportées à IAS 12 afin d'accorder une exemption temporaire à la comptabilisation des impôts différés découlant de la mise en œuvre du modèle de règles du Pilier Deux, publié en décembre 2021 par l'Organisation de coopération et de développement économiques (l'« OCDE »). Les modifications prévoient une exception temporaire obligatoire à la comptabilisation des impôts différés provenant de territoires qui mettent en œuvre les règles fiscales mondiales ainsi qu'aux obligations d'information pour les entités touchées, afin d'aider les utilisateurs à mieux comprendre l'exposition d'une entité aux impôts sur le résultat liés au Pilier Deux découlant de ces règles, plus particulièrement avant leur date d'entrée en vigueur. Au moment de la publication, nous avons appliqué l'exception temporaire obligatoire, qui prenait effet immédiatement.

Le 4 août 2023, le ministère des Finances du Canada a publié un avant-projet de loi visant à mettre en œuvre certaines mesures annoncées auparavant, y compris des règlements d'application d'un taux d'imposition global minimal de 15 % en vertu du plan en deux piliers de l'OCDE, qui s'appliquera à la Sun Life avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2024. Cependant, le moment où ces règles seront quasi-adoptées dans la plupart des territoires au sein desquels la Sun Life exerce ses activités est incertain. Les règles du Pilier Deux ne devraient pas avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés de la Sun Life quand elles entreront en vigueur.

2.B Normes internationales d'information financière nouvelles et modifiées qui devraient être adoptées en 2024

L'IASB a publié les normes IFRS nouvelles et modifiées ci-dessous, que nous prévoyons adopter en 2024.

En septembre 2022, l'IASB a publié des modifications à IFRS 16 afin d'ajouter des exigences d'évaluation subséquentes pour les transactions de cession-bail qui satisfont aux exigences d'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, afin que ces transactions soient comptabilisées à titre de vente. Les modifications exigent qu'un vendeur-preneur évalue ultérieurement les obligations locatives découlant d'une cession-bail de manière à ne pas comptabiliser le montant du profit ou de la perte lié au droit d'utilisation qu'il conserve. Les modifications à IFRS 16 entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024, et leur application anticipée est permise. Nous ne prévoyons pas que l'adoption de ces modifications aura une incidence significative sur nos états financiers consolidés.

3. Contrôles et procédures de communication de l'information

La Compagnie a établi des contrôles et des procédures de communication de l'information qui sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que toute l'information pertinente est recueillie et communiquée à la haute direction, y compris au président et chef de la direction de la Compagnie, au vice-président général et premier directeur financier et au vice-président général, affaires publiques et premier directeur des affaires juridiques, en temps opportun, pour que les décisions appropriées puissent être prises à l'égard de la communication de l'information.

Une évaluation de l'efficacité de nos contrôles et de nos procédures de communication de l'information, selon des règlements adoptés par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et la SEC au 31 décembre 2023, a été effectuée sous la supervision et avec la participation de la direction de la Compagnie, y compris le chef de la direction et le premier directeur financier. Par suite de notre évaluation, le chef de la direction et le premier directeur financier ont conclu que la conception et le fonctionnement de ces contrôles et de ces procédures de communication de l'information étaient efficaces au 31 décembre 2023.

Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Il incombe à la direction de mettre en place et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière afin de fournir une assurance raisonnable que notre information financière est fiable et que nos états financiers ont été établis conformément aux normes IFRS.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ni de détecter certaines anomalies en temps opportun. Toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

Nous avons évalué l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2023, en fonction du cadre et des critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring

Organizations of the Treadway Commission. En nous fondant sur cette évaluation, nous avons déterminé que le contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace au 31 décembre 2023.

L'efficacité de notre contrôle interne au 31 décembre 2023 a été auditée par les auditeurs externes de la Compagnie, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant, qui ont également audité nos états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Comme en fait mention le rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant, il a exprimé une opinion sans réserve sur notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2023.

Changements concernant le contrôle interne à l'égard de l'information financière

En raison de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, nous avons apporté les mises à jour technologiques et les modifications nécessaires aux processus et aux contrôles d'information financière liés à l'actuariat, aux finances, à la gestion des actifs et passifs et aux placements afin de nous conformer aux exigences des nouvelles normes comptables. Au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, aucun changement concernant le contrôle interne à l'égard de l'information financière n'a eu, ou n'est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence importante sur notre contrôle interne à l'égard de l'information financière.

O. Procédures judiciaires et démarches réglementaires

Des renseignements concernant les questions d'ordre juridique et réglementaire sont fournis dans nos états financiers consolidés annuels et dans la notice annuelle, dans tous les cas, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

P. Énoncés prospectifs

À l'occasion, la Compagnie présente, verbalement ou par écrit, des énoncés prospectifs au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, y compris les règles d'exonération de la Private Securities Litigation Reform Act of 1995 des États-Unis et des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent document comprennent i) les énoncés se rapportant à nos stratégies; ii) les énoncés se rapportant à nos attentes face à la modification de l'impôt sur le revenu des sociétés des Bermudes ainsi qu'à son incidence sur nos états financiers consolidés; iii) les énoncés se rapportant à l'utilisation du produit de notre placement d'obligations durables; iv) les énoncés se rapportant à notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités (y compris, notamment, les énoncés se rapportant à des rachats futurs d'actions ordinaires en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités); v) les énoncés se rapportant à la commercialisation par la MFS de FNB actifs au cours du prochain exercice; vi) les énoncés se rapportant au lancement opérationnel prévu de VMSL en 2024; vii) les énoncés se rapportant au lancement complet prévu des produits liés à notre programme Solutions distinctives pour le diabète en 2024; viii) les énoncés se rapportant aux variations prévues de notre ratio du TSAV; ix) les énoncés se rapportant à nos initiatives de croissance et autres objectifs d'affaires; x) les énoncés se rapportant à nos cibles, nos objectifs et nos engagements (y compris à l'égard de notre plan de durabilité et de notre objectif de zéro émission nette); xi) les énoncés se rapportant à notre fourchette d'imposition prévue pour les exercices à venir; xii) les énoncés présentés à la rubrique K, « Gestion du risque – Sensibilités au risque de marché – Sensibilités aux taux d'intérêt », du présent document; xiii) les énoncés se rapportant à l'incidence prévue des règles du Pilier Deux; xiv) les énoncés se rapportant à la loi publiée par le ministère des Finances du Canada qui pourrait limiter la déductibilité des charges d'intérêts et des charges financières aux fins de l'impôt canadien si elle était promulguée; xv) les énoncés se rapportant au fait que notre exposition restante au taux LIBOR en dollars américains et au taux CDOR feront l'objet d'une transition vers des taux de référence alternatifs au cours du premier semestre de 2024; xvi) les énoncés se rapportant à l'incidence prévue de l'adoption des modifications d'IFRS 16; xvii) les énoncés de nature prévisionnelle ou dont la réalisation est tributaire, ou qui font mention de conditions ou d'événements futurs; et xviii) les énoncés qui renferment des mots ou expressions tels que « atteindre », « viser », « ambition », « prévoir », « aspirer à », « hypothèse », « croire », « pourrait », « estimer », « s'attendre à », « but », « avoir l'intention de », « peut », « objectif », « initiatives », « perspectives », « planifier », « projeter », « chercher à », « devrait », « stratégie », « s'efforcer de », « cibler », « fera », ou d'autres expressions semblables. Entrent dans les énoncés prospectifs les possibilités et hypothèses présentées relativement à nos résultats d'exploitation futurs. Ces énoncés font état de nos attentes, estimations et prévisions actuelles en ce qui concerne les événements futurs, et non de faits passés, et ils pourraient changer.

Les énoncés prospectifs ne constituent pas une garantie des résultats futurs et comportent des risques et des incertitudes dont la portée est difficile à prévoir. Les résultats et la valeur pour l'actionnaire futurs pourraient différer sensiblement de ceux qui sont présentés dans ces énoncés prospectifs. Notre capacité d'atteindre nos objectifs et nos cibles de réduction des émissions nettes de GES est fondée sur un certain nombre d'hypothèses et dépend d'un certain nombre de facteurs échappant à notre contrôle, notamment la disponibilité de données exhaustives, comparables et de grande qualité sur les émissions de GES, la nécessité d'une participation active et continue des parties prenantes (y compris les entreprises, les institutions financières et les organisations gouvernementales et non gouvernementales), la mise en œuvre et le respect d'engagements en matière de changements climatiques et de cibles de zéro émission nette par les gouvernements et les sociétés, la conception et le déploiement de nouvelles technologies et de solutions propres à certains secteurs, notamment dans les secteurs au sein desquels les émissions sont difficiles à réduire, la coopération internationale et l'élaboration de réglementations internationales. La transition énergétique ne sera pas linéaire et le rythme de la décarbonisation variera d'un secteur à l'autre et d'un pays à l'autre. Nous avons l'intention d'examiner et éventuellement de réviser nos objectifs et cibles en matière de réduction des émissions, le cas échéant, à mesure que la qualité des données et les méthodes s'améliorent et que les pratiques exemplaires, la réglementation et les sciences du climat continuent d'évoluer. D'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats et la valeur réels pour les actionnaires pourraient différer sensiblement de ceux qui sont présentés dans les énoncés prospectifs comprennent les facteurs traités aux rubriques D, « Rentabilité – 5 – Impôt sur le résultat », G, « Solidité financière » et K, « Gestion du risque » du présent document et à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle de 2023 de la FSL inc., et des facteurs décrits dans d'autres documents déposés par la FSL inc. auprès des autorités canadiennes et américaines de réglementation des valeurs mobilières, que l'on peut consulter au www.sedarplus.ca et au www.sec.gov, respectivement.

Objectifs financiers à moyen terme

Les objectifs financiers à moyen terme de la Compagnie décrits à la rubrique B, « Aperçu – 2 – Objectifs financiers », constituent des mesures financières prospectives non conformes aux normes IFRS. Notre capacité d'atteindre ces objectifs financiers est tributaire de notre succès à mener à bien les initiatives de croissance et les objectifs commerciaux, ainsi que de certaines hypothèses clés, notamment : i) aucune variation importante des taux d'intérêt; ii) un rendement annuel moyen total d'environ 8 % pour les placements immobiliers et les placements en titres de capitaux propres; iii) des résultats enregistrés au chapitre du crédit conformes aux attentes; iv) aucune modification importante aux exigences réglementaires en matière de capital; v) aucune modification importante à notre taux d'imposition effectif; vi) aucune augmentation importante du nombre d'actions en circulation; et vii) d'autres principales hypothèses incluant : aucune modification significative de notre programme de couverture, des coûts de couverture conformes à nos attentes; aucune modification significative de nos hypothèses et aucune modification significative des normes comptables. Notre rendement des capitaux propres sous-jacent est tributaire des niveaux de capital et des options en matière d'affectation des capitaux excédentaires. Nos objectifs financiers à moyen terme ne reflètent pas l'incidence indirecte des fluctuations des marchés des actions et des taux d'intérêt, notamment les incidences potentielles sur le goodwill ou la dépréciation actuelle applicable aux actifs d'impôt différé, ainsi que d'autres éléments qui pourraient être de nature non opérationnelle.

Notre ratio de distribution cible de 40 % à 50 % du bénéfice net sous-jacent repose sur le fait que la conjoncture économique et nos résultats nous permettront de maintenir notre ratio de distribution dans cette fourchette cible tout en maintenant une situation sur le plan du capital solide. Le montant des dividendes que la FSL inc. déclare et paie exige l'approbation du conseil d'administration de la FSL inc.; il dépend également de notre conformité aux exigences en matière de capital de la Loi sur les sociétés d'assurances du Canada. Pour obtenir plus de renseignements relatifs aux dividendes, se reporter à la rubrique J, « Gestion du capital et des liquidités – 3 – Dividendes aux actionnaires », du présent rapport de gestion.

Bien que la Compagnie estime que ces objectifs sont raisonnables, nous pourrions ne pas être en mesure d'atteindre nos objectifs financiers à moyen terme dans l'éventualité où les hypothèses sur lesquelles ces objectifs sont fondés seraient inexacts. Par conséquent, nos résultats réels pourraient différer de façon significative de nos objectifs financiers à moyen terme présentés à la rubrique B, « Aperçu – 2 – Objectifs financiers », du présent rapport de gestion. Nos objectifs financiers à moyen terme ne constituent pas des lignes directrices.

Facteurs de risque

Les facteurs de risque importants qui pourraient faire en sorte que nos hypothèses et estimations ainsi que nos attentes et prévisions soient inexacts et que les résultats ou événements réels diffèrent de façon significative de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs figurant dans le présent document sont indiqués ci-après. La concrétisation de nos énoncés prospectifs dépend essentiellement de notre rendement, lequel est assujéti à son tour à bon nombre de risques. Les facteurs susceptibles d'entraîner un écart significatif entre les résultats réels et les résultats escomptés comprennent notamment : **les risques de marché** – les risques liés au rendement des marchés des actions; à la fluctuation ou à la volatilité des taux d'intérêt, des écarts de crédit et des écarts de swap; aux placements immobiliers; aux fluctuations des taux de change et à l'inflation; **les risques d'assurance** – les risques liés aux résultats enregistrés au chapitre de la mortalité, aux résultats enregistrés au chapitre de la morbidité et à la longévité; au comportement des titulaires de contrat; à la conception des produits et à la fixation des prix; à l'incidence de dépenses futures plus élevées que prévu; et à la disponibilité, au coût et à l'efficacité de la réassurance; **les risques de crédit** – les risques liés aux émetteurs des titres de notre portefeuille de placements, aux débiteurs, aux titres structurés, aux réassureurs, aux contreparties, à d'autres institutions financières et à d'autres entités; **les risques d'entreprise et risques stratégiques** – les risques liés aux conjonctures économique et géopolitique mondiales; à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies d'entreprise; aux changements se produisant dans les canaux de distribution ou le comportement des Clients, y compris les risques liés aux pratiques commerciales des intermédiaires et des agents; à l'incidence de la concurrence; au rendement de nos placements et des portefeuilles de placements qui sont gérés pour les Clients, tels que les fonds distincts et les fonds communs de placement; aux changements dans les tendances en matière de placement et dans les préférences des Clients en faveur de produits différents des produits ou des stratégies de placement que nous offrons; à l'évolution des environnements juridique et réglementaire, y compris les exigences en matière de capital et les lois fiscales; à l'environnement, ainsi qu'aux lois et aux règlements en matière environnementale; **les risques opérationnels** – les risques liés aux atteintes à la sécurité informatique et à la protection des renseignements personnels et aux défaillances à ces égards, y compris les cyberattaques; à notre capacité d'attirer et de fidéliser des employés; à l'observation des exigences réglementaires et prévues par la loi et aux pratiques commerciales, y compris l'incidence des demandes de renseignements et des enquêtes liées à la réglementation; à la réalisation des fusions, des acquisitions, des investissements stratégiques et des cessions, et aux activités d'intégration qui s'y rattachent; à notre infrastructure de technologies de l'information; aux défaillances des systèmes informatiques et des technologies fonctionnant sur Internet; à la dépendance à l'égard de relations avec des tiers, y compris les contrats d'impartition; à la poursuite des affaires; aux erreurs de modélisation; à la gestion de l'information; **les risques de liquidité** – la possibilité que nous soyons dans l'incapacité de financer la totalité de nos engagements en matière de flux de trésorerie à mesure qu'ils arrivent à échéance; et **les autres risques** – les changements de normes comptables dans les territoires où nous exerçons nos activités; les risques liés à nos activités internationales, y compris nos coentreprises; aux conditions de marché ayant une incidence sur notre situation sur le plan du capital ou sur notre capacité à mobiliser des capitaux; à la révision à la baisse des notations de solvabilité financière ou de crédit; et aux questions d'ordre fiscal, y compris les estimations faites et le jugement exercé dans le calcul des impôts.

La Compagnie ne s'engage nullement à mettre à jour ni à réviser ses énoncés prospectifs pour tenir compte d'événements ou de circonstances postérieurs à la date du présent document ou de la survenance d'événements imprévus, à moins que la loi ne l'exige.